



La Borie sauvée des eaux

Ethnologie d'une émotion patrimoniale

Françoise Clavairolle

Copyright 2011

Lahic / Ministère de la Culture, direction générale des Patrimoines, département pilotage de la
recherche et de la politique scientifique.

ISSN 2105-0708

Illustration de couverture : NON au barrage de la Borie, carte postale éditée par le Collectif de
protection des vallées cévenoles

Photographie Yann Sinic, août 1989.

Les Carnets du Lahic

7

La Borie sauvée des eaux

Ethnologie d'une émotion patrimoniale

Françoise Clavairolle

Préface de Philippe Joutard

Lahic / DPRPS-Direction des patrimoines

SOMMAIRE

Remerciements	7
<i>Préface</i>	9
Préambule	13
Introduction	19

Première partie

LA LUTTE CONTRE LE BARRAGE DE LA BORIE : UNE ÉMOTION PATRIMONIALE

Le langage des émotions	27
L'émotion au prisme des sciences sociales	27
L'ethnologie des émotions : questions de sources et de méthode	36
Un pays « pauvre et perdu »	43
Le cadre et le contexte	43
La reconquête : de l'oubli à la requalification	45
Aux sources de l'appartenance	51
La guerre des Camisards	54
La réappropriation de la mémoire	58
Les Cévennes « camisardisées »	61
Un barrage pour la Basse-Gardonnenque	69
Chronique des événements	69
La mobilisation : l'utilité publique en débat	70
Une guerre de communiqués	75
Le durcissement du conflit	78

Les experts polémiquent	80
La Borie occupée	82
L'offensive protestante	84
L'art de négociier	86
Une cascade de rebondissements	87
Le dénouement	89

Le répertoire protestataire	97
Une guerre de mots	97
Savoirs experts, les fondements du recours	99
Un « éléphant blanc »	103
Des lieux d'histoire et de mémoire	106

Deuxième partie

DES ÉMOTIONS QUI RASSEMBLENT

La vallée des Camisards à la croisée des patrimoines	135
Une vallée « à part »	135
Un patrimoine historique : la topographie légendaire de la guerre des Camisards	140
Un patrimoine immatériel : entre éthique de la liberté et esthétique de la résistance	146
Un patrimoine « naturel » : du pays vécu à la nature sublimée	152
Les vertiges de l'analogie	165
La rhétorique de l'émotion	165
Dans l'effervescence de la lutte	175
La fonction performative de l'émotion	180
De l'intime au collectif : une relation dialogique	183

Troisième partie
UN PATRIMOINE QUI DIVISE

La confusion des genres	223
Protestantisme et processus de désacralisation	223
Les déplacements du sacré	224
La vallée des Camisards, « inaliénable et sacrée »	225
Le paradoxe protestant	227
Mémoire sans lieux <i>versus</i> lieux de mémoire	228
 La maison Abraham Mazel	 231
Naissance d'un lieu de mémoire	232
Mazel, un héros opportuniste	236
Un « lieu de mémoire » controversé	240
Où la mémoire travaille	242
 Pistes conclusives	 251
L'incommensurabilité patrimoniale	251
En quête de reconnaissance	253
 Épilogue : vers une légende de la Borie	 259
 <i>Bibliographie générale</i>	 261
<i>Sources institutionnelles, associatives et privées</i>	275
<i>Sigles et abréviations</i>	290

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont en premier lieu à toutes les personnes qui ont bien voulu me livrer leur témoignage. Je remercie tout particulièrement Lucien Affortit, Daniel Travier et Jacques Verseils qui m'ont également donné accès à leurs archives personnelles, ainsi que Marc Ambroise-Rendu pour m'avoir autorisée à donner à ce texte le titre d'un article qu'il a publié dans *Le Monde* du 22 mars 1992.

Cet ouvrage est issu d'une recherche réalisée dans le cadre du programme sur les « émotions patrimoniales » qui a été lancé en 2003 par la Mission à l'ethnologie de la DAPA (ministère de la Culture), dans le prolongement des propositions théoriques du Lahic. Cette recherche a pu se réaliser grâce au soutien financier de la Mission à l'ethnologie et au soutien logistique de l'UMR CITERES, équipe CoST (CNRS/université de Tours).



Panneau signalétique
détourné par les opposants
au barrage.
Photo Lucien André.

PRÉFACE

Philippe Joutard

Puis-je avouer dans une publication scientifique l'intérêt, pour ne pas dire le plaisir, pris à la lecture de *La Borie sauvée des eaux. Ethnologie d'une émotion patrimoniale*, d'abord comme témoin et acteur ? Je n'y ai pas seulement retrouvé les souvenirs plus ou moins nostalgiques d'une entreprise réussie ou la présence d'amis, tel Daniel Travier, le fondateur du musée des Vallées cévenoles ou Jean-Hugues Carbonnier, l'un des trois avocats qui plaidèrent victorieusement la cause de la Borie. J'y ai surtout beaucoup appris, tant il est vrai que seul un regard extérieur, à plus forte raison lorsqu'il se soumet aux règles d'une recherche scientifique, est capable de mettre en valeur l'ensemble d'un processus complexe dont les participants ne saisissent pas toutes les données. J'évoquerai quelques exemples parmi d'autres. Je n'imaginai pas la variété ni l'ampleur de la couverture médiatique : un seul témoignage, celui du principal quotidien régional français, *Ouest-France*, qui dès le 12 décembre 1988 informe ses lecteurs des menaces qui pèsent sur cette lointaine vallée cévenole. Sur ce point, le panorama de la presse élaboré par l'ethnologue apporte un témoignage saisissant et une riche source documentaire. L'historien que je suis a été très attentif à la reconstruction chronologique minutieuse de l'émotion patrimoniale, en partie grâce à ce panorama, notant la césure du mois de

décembre 1988, le passage d'un écho régional à une dimension nationale, avec l'article du *Figaro* du 13 décembre, suivi deux jours plus tard de la dépêche AFP. À partir de là, Françoise Clavairolle mène une analyse très fine sur le rôle des médias dans la mutation des représentations, se refusant à y voir un simple rapport de cause à effet, mais montrant la dialectique entre l'action menée par les opposants et la résonance médiatique. Ainsi Daniel Travier explique l'opposition majoritaire des Cévenols dans une formulation large, sans référence précise aux camisards, formulation qui résume bien l'argumentaire complexe des adversaires du barrage : « modifier les paysages, c'est gommer une partie de notre histoire culturelle, religieuse et naturelle, c'est aussi détruire une partie de l'économie touristique de notre région ». Ce sont les journalistes qui estiment probablement ces expressions trop allusives, sinon abstraites, pour leurs lecteurs, trouvent le mot magique : Camisards. Devant le succès du terme – voyons le nombre d'article en quelques jours –, les opposants savent s'en emparer, malgré les réticences de certains protestants et/ou historiens qui savent que ni l'histoire cévenole, ni les raisons d'opposition ne peuvent se résumer à ce seul vocable : une émotion patrimoniale a pris forme.

Sur cette dernière expression, je ne veux pas cacher mes doutes initiaux. Le travail de Françoise Clavairolle m'a complètement convaincu de sa légitimité. Je ne sais pas d'ailleurs s'il existe un modèle aussi parfait, d'autant plus que celui-ci s'appuie sur un patrimoine immatériel. Il est vrai que l'épisode s'est développé dans une décennie ouverte par l'année du patrimoine et au début de « règne de la mémoire généralisée », pour reprendre l'expression de Pierre Nora. L'auteure sait parfaitement en faire un cas d'école ; elle met bien en place le contexte, décrit avec précision les étapes de constitution du phénomène, qui n'exclut pas la rationalité et l'argumentation scientifique. Elle donne la preuve qu'il s'agit d'une véritable construction, ne serait-ce qu'en relevant les distorsions avec les réalités : contrairement à l'image véhiculée ensuite, le conflit n'est pas entre un État centralisateur et technocrate et des populations locales, mais entre les habitants de la plaine et ceux des Cévennes ; les promoteurs du projet sont les conseils généraux de la Lozère et surtout du Gard et les partisans les plus fermes sont les agriculteurs, tandis que les adversaires sont les adeptes d'un tourisme comme chance du pays cévenol. Les représentants de l'État n'interviennent qu'en soutien des élus locaux et une administration d'État, au moins, et pas n'importe laquelle, le Parc national des Cévennes, s'est révélée hostile au projet dès le départ. Enfin, c'est un symbole majeur de l'État, le Conseil d'État, qui porte un coup fatal au projet.

Si je peux me permettre un modeste complément et un témoignage personnel à cette excellente analyse, j'y ajouterai un conflit intergénérationnel : je me souviens très bien que notre association, le Club cévenol, fut divisée au départ sur le sujet et que le clivage entre partisans et adversaires du projet, recouvrait une opposition de générations car les plus anciens, ayant participé aux grands projets d'aménagement des années 1960, étaient tous favorables aux barrages. Le critère religieux n'était pas d'ailleurs dominant et plusieurs des promoteurs de l'opération étaient des protestants convaincus. Dans un premier temps, les arguments écologiques environnementaux sont avancés : les batailles d'experts ne sont pas d'ordre patrimonial, mais « techno-scientifiques ». Ceci dit, l'auteure a raison de suggérer que les discours sur le patrimoine culturel huguenot et la préservation de la biodiversité entretiennent une étroite parenté. Ce n'est pas un hasard si les pays de culture protestante sont précurseurs en matière d'écologie, ne serait-ce que dans la création des parcs nationaux.

Dernière distorsion, mais non des moindres, la partie de la vallée qui doit être inondée ne contient pas les grands lieux de mémoire camisards situés en aval. Au sens strict du terme, ce n'est même pas la partie qui a déjà été camisardisée : Abraham Mazel, qui va devenir le symbole de la lutte, n'a laissé aucune trace dans la tradition orale de cette région. Mais au sens plus large, celle-ci est cernée de toutes parts de lieux de la résistance protestante, se terminant en apogée contemporaine avec le musée du Désert.

La chance de la Borie, c'est d'avoir été en amont du Mas Soubeyran, au point qu'un journal éloigné des lieux comme *Ouest-France* peut annoncer que le barrage va « noyer sous 20 millions de m³ d'eau l'un des plus célèbres pèlerinages protestants de France. »

Cette contamination par proximité prouve s'il en était besoin la réussite étonnante du musée du Désert qui, en quelques années, a su ranimer les réseaux protestants qui tout au long du XVIII^e siècle, existèrent entre les huguenots de la diaspora et ceux de l'intérieur, mais qui avaient pratiquement disparu au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Depuis plusieurs années, l'Assemblée annuelle de septembre, relayée par les nombreuses visites d'Allemands, de Suisses ou de Néerlandais ont peu à peu réveillé cette mémoire. À quoi s'est ajoutée la passion de la généalogie, sans négliger le succès inattendu de la commémoration du tricentenaire de la révocation de l'édit de Nantes en 1985, en grande partie fondée sur le souvenir du Refuge. Or ces réseaux se sont manifestés d'une façon éclatante dans la défense de la vallée. Je ne pensais pas que les descendants de la diaspora huguenote avaient réagi à ce point. Nul doute qu'ils ont pesé dans la position gouvernementale plus sensible à une opinion internationale.

Mais au cœur de l'émotion patrimoniale, il faut y revenir, il y a la camisardisation des lieux et des esprits. Ayant eu l'occasion d'étudier longuement le phénomène pour la tradition orale cévenole, j'ai été particulièrement attentif aux analyses de Françoise Clavairolle. Elle a fort bien montré la mutation de

cette camisardisation, esquissée dans la décennie précédente. Dépassant la religiosité séculière relevée par Jean Carbonnier, c'est-à-dire une mémoire camisarde autant partagée, sinon plus, par les protestants sociologiques que par les pratiquants et les croyants, une nouvelle étape est franchie dans le conflit de la Borie. La mémoire de la guerre des Cévennes devient le bien commun de toute la population, les néo-Cévenols étant souvent les plus ardents à se situer dans la lignée camisarde. Mais même chez les Cévenols d'origine, encore divisés deux générations auparavant sur le jugement porté à l'égard de l'insurrection, la vision positive est devenue unanime. L'image la plus forte est celle du grand nombre de participants lisant sur un tract les paroles de *la Cévenole*, devenue l'hymne des manifestants ou, si l'on veut, leur *Marseillaise* ou mieux peut-être leur *Internationale*. Par ce biais, les néo-Cévenols, ont eu l'espérance de pleinement s'intégrer. L'ethnologue a eu raison de mettre en valeur le rôle joué par ce clivage, autochtones majoritairement de culture protestante et nouveaux venus, indifférents et de lointaine culture catholique, comme la majorité des Français ; cette opposition semble disparaître dans l'enthousiasme commun. C'est une des sources de l'ambiguïté du mouvement qui a longtemps fait sa force avant de devenir faiblesse, une fois le succès obtenu.

L'on saura gré à l'auteure de ne pas avoir négligé les lendemains de 1992 avec tout à la fois la résurgence de clivages anciens et l'apparition de nouveaux. Les uns et les autres se manifestent en particulier

à l'occasion de la création d'un lieu de mémoire directement issu de cette émotion patrimoniale, la remise en état de la maison d'Abraham Mazel par une association sous la dénomination du chef camisard. Les dernières pages révèlent les traces fortes laissées par la lutte contre le barrage de la Borie

encore aujourd'hui, dont témoigne aussi la volonté, pour ne pas dire l'enthousiasme, des principaux acteurs à aider François Clavairolle. D'une certaine façon, la réussite de l'ouvrage de celle-ci est la preuve la plus récente de la vitalité de cette mémoire ; elle contribuera certainement à la conforter.

PRÉAMBULE

Durant une décennie, de 1982 à 1992, la population de deux cantons cévenols s'est opposée à la construction d'un barrage au lieu-dit la Borie, dans la vallée du Gardon de Mialet, également connue sous le nom de vallée des Camisards.

Si les incertitudes relatives à la sécurité des populations vivant en aval de l'ouvrage projeté, à son impact sur l'environnement ainsi que sur l'essor touristique de la région expliquent pour partie la mobilisation des opposants, ces raisons techniques ou d'intérêt économique n'épuisent toutefois pas le sens de leur combat. En effet, nombreux sont ceux qui ont considéré que ce projet d'aménagement faisait peser une lourde menace sur le patrimoine naturel et culturel cévenol, la retenue devant partiellement « noyer » la vallée des Camisards ¹. Pour un journaliste du *Monde*, ce projet, « apparemment banal, a suscité un débat dans lequel les symboles ont été mobilisés autant que les arguments techniques » (*Le Monde*, 22 mars 1992).

J'avais alors suivi cette mobilisation de loin, occupée par une recherche sur la relance de la production de la soie dans la région (Clavairolle 2008). Ce n'est qu'au début des années 2000, à la faveur d'une série d'entretiens menés dans le cadre d'une nouvelle étude sur les mutations de l'espace rural ², que j'ai réalisé combien cette lutte avait profondément et durablement marqué la population.

À la lumière des témoignages recueillis, elle m'est alors apparue comme un épisode majeur de l'histoire régionale récente. À mes interrogations sur les motifs qui avaient incité mes interlocuteurs à s'intéresser à cette affaire, voire à s'impliquer activement dans la lutte contre le barrage, j'obtenais des réponses toujours ardentes, exprimant une émotion difficile à contenir tant le souvenir de cet épisode était encore vif. C'est ainsi qu'elle s'est progressivement dévoilée comme un terrain exemplaire pour étudier les divers registres d'une émotion patrimoniale, cette manifestation d'une sensibilité collective à l'égard d'objets, de monuments ou de paysages menacés, par laquelle un collectif se construit, s'éprouve, mais peut aussi parfois se déchirer. Autour de cette mobilisation se sont cristallisées des significations fortement investies sur le plan émotionnel, ce qui peut se vérifier aux trois niveaux mis en évidence par le politologue Philippe Braud : la capacité à structurer des enjeux de société, à activer des soutiens et des ressources et enfin à légitimer et/ou délégitimer les pouvoirs qui s'y exercent (1996 : 86-85) ³.

Ma curiosité s'est trouvée en outre aiguisée par l'accueil qu'a reçu mon projet de recherche aussitôt que j'en ai fait part à certains entrepreneurs de la mobilisation mais également à des acteurs secondaires qui avaient adhéré à la cause sans toutefois s'y investir avec la même passion. Engager une étude ethnologique est toujours une gageure car on ne peut

avoir la certitude de trouver matière à alimenter sa réflexion et il y avait tout lieu de craindre que ce terrain soit quelque peu « miné », la lutte ayant déclenché des polémiques qui étaient encore après près de 15 ans après l'abandon du projet. Les premiers échanges se sont immédiatement révélés fructueux. Non seulement les personnes contactées ont volontiers accepté de témoigner, mais d'autres m'ont même spontanément sollicitée, désireuses de s'exprimer sur un épisode qui fut un moment clé de leur existence et qui occupe encore bien souvent une place à part dans leur roman personnel. Leur participation aux différentes actions qui ont conduit à l'abandon du projet leur avait non seulement confirmé la profondeur de leur attachement aux lieux, mais les avait même parfois comme révélées à elles-mêmes, leur dévoilant des facettes de leur personnalité qu'elles ignoraient jusque là. Les récits biographiques s'articulaient spontanément autour d'un avant et d'un après la Borie, confortant l'idée selon laquelle les émotions sont des critères de dévoilement des valeurs auxquelles nous nous sommes attachés et, par là, des révélateurs de ce que nous sommes (Livet 2002 : 178-181). Pour mes interlocuteurs, il ne faisait aucun doute que leur engagement d'alors avait réorienté leur trajectoire intime et civique, en mettant intensément en jeu leurs sentiments, leurs convictions et leurs valeurs. Il a été le support de leur formation à l'action collective et leur a inculqué des compétences qu'ils ont souvent mises à profit ultérieurement, à la faveur d'autres mobilisations ⁴. Il me suffisait le plus souvent d'expliquer mon projet de

recherche pour qu'on me propose aussitôt de prendre date – rapprochée de préférence ! –, chacun estimant être à même de me livrer la version la plus complète et surtout la plus juste des événements auxquels il avait été directement mêlé ou par lesquels il s'était senti concerné. Ainsi, malgré le temps écoulé depuis l'issue du conflit, l'émotion était toujours palpable, prête à resurgir pour peu qu'elle soit stimulée par l'exercice de réminiscence.

Mais la médaille avait évidemment son revers : il est difficile dans de telles conditions de botter en touche et de se tenir en dehors des jeux et enjeux du champ social que l'on étudie, d'atteindre cet idéal d'« atonie » ethnographique qui repose sur l'accession au statut d'« étranger désintéressé », comme le préconise Michel Naepels (1998 : 193).

Dans un premier temps aveuglée par le consensus qui semblait régner localement autour du rejet du barrage, je me suis au fil du temps aperçue qu'il masquait en réalité un agencement d'interprétations plus nuancées qu'il n'apparaissait initialement, voire parfois divergentes. Plus d'une décennie après l'abandon du projet suite à l'annulation de la déclaration d'utilité publique par le Conseil d'État, de profondes dissensions internes semblaient en effet avoir lézardé l'unité qui avait prévalu durant les grandes heures de la lutte. Au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête, je découvrais que les opposants qui s'étaient regroupés à partir de 1989 au sein du Collectif de protection des vallées cévenoles ⁵ ne partageaient pas tous le même point de vue. Certes, leurs divergences ne portaient pas sur le fond,

c'est-à-dire le refus de l'ouvrage, car tous s'accordaient sur le fait qu'il fallait impérativement en empêcher la construction et aucun ne reniait son engagement passé, mais sur les formes de l'argumentation et les modalités de l'action. Aussi étais-je confrontée à un risque d'« enclichage » (Olivier de Sardan 1995 : 101), autrement dit d'assimilation à une faction de la population étudiée, susceptible de me couper des autres « cliques » locales ⁶. Un risque au demeurant accru par le fait que mon objet, l'émotion patrimoniale, présente une dimension de partage social ; dans ces conditions, comment conserver la neutralité de sa position d'observateur quand les protagonistes de la lutte tentent au contraire de communiquer à l'ethnologue l'intensité de leurs affects qui, loin de s'être émoussés, resurgissent avec une vigueur inattendue à la faveur de la remémoration d'événements auxquels ils ont été autrefois mêlés ?

De plus, durant l'enquête de terrain, l'Association de faisabilité pour un projet environnemental (AFPE) La Borie, qui depuis l'abandon du projet de barrage occupait et animait le mas éponyme devenu emblématique de la lutte et son domaine foncier ⁷, s'est trouvée confrontée à sa possible revente aux anciens propriétaires qui en avaient été dépossédés par expropriation en contrepartie d'une substantielle compensation financière. Mais dès lors que les pouvoirs publics avaient renoncé au projet, un règlement administratif leur donnait la primeur pour le rachat du bien qu'ils avaient cédé sous la contrainte. Voilà qu'avec cette ultime péripétie surgissait un nouveau motif de discorde, venant raviver localement

les tensions sous-jacentes ⁸. Car si les uns jugeaient légitime – quoique regrettable – que bâtiments et terres leur soient revendus prioritairement au motif que les principes du droit doivent être intangibles sous peine d'ouvrir la voie à toutes sortes d'abus, d'autres prenaient au contraire le parti de l'AFPE et des nouveaux occupants des lieux et défendaient leur droit à y rester. La Borie, devenue le symbole de la lutte, devait, soutenaient-ils, bénéficier du statut de « bien commun ». Soupçonnant en outre les anciens propriétaires de vouloir réaliser une opération foncière et immobilière particulièrement alléchante, ils faisaient observer que ces derniers n'avaient pas protesté lors de la vente forcée de leur bien car ils étaient satisfaits de la confortable indemnité qui leur avait été consentie. On estimait par conséquent leur intérêt pour le lieu trop soudain pour être sincère et on dénonçait une offre de rachat nettement inférieure au montant de l'expropriation ⁹ : elle ne tenait compte ni du taux d'inflation, ni du fait que la propriété avait été entretenue pendant les quinze ans écoulés par le collectif anti-barrage, puis par l'AFPE.

Au cours de l'été 2004, l'AFPE s'est employée à faire adhérer à sa cause la population permanente, les résidents secondaires et les touristes de passage. Elle a notamment tenu un stand d'information lors du marché hebdomadaire de Saint-Jean-du-Gard, espérant ainsi faire pression sur le maire pour qu'il prenne clairement position en sa faveur ¹⁰. Les nombreux chalands étaient invités à signer une pétition réclamant son maintien sur le site et les échanges étaient souvent animés, en particulier

lorsque des détracteurs se mêlaient aux passants. Dans ces conditions, il m'était difficile de me retrancher derrière une posture de neutralité. Comment décliner l'invitation à signer la pétition, les sollicitations à me prononcer sur la question et, en tant que chercheur, à me faire éventuellement l'écho des attentes de l'association ? Mais sans doute en va-t-il de même dans toute situation placée au cœur d'une vive polémique. Si le chercheur a tout à y gagner du point de vue de la conduite de son enquête de terrain car la passion tend à délier les langues, il peut en revanche se trouver dans une impasse s'il ne parcourt qu'un seul réseau social et donne à ses interlocuteurs le sentiment qu'il privilégie un point de vue au détriment de tous les autres. Le risque est en effet grand, comme j'en ai fait plus haut la remarque, de se laisser phagocytter par l'une des factions en présence et par là même de se couper d'autres protagonistes que l'enquête a permis d'identifier. C'est pourquoi j'ai adopté une distance prudente avec les occupants du site, jugeant préférable de conserver une extériorité au regard d'une polémique qui ne cessait d'enfler à l'échelon local. De cette décision, je n'ai pu que me féliciter par la suite, lorsque j'ai appris que l'AFPE était en conflit ouvert avec certains résidents « historiques » du mas de la Borie qui refusaient de déguerpir et fondaient leur légitimité à y demeurer sur l'antériorité de leur implication dans la lutte et en particulier sur leur contribution active à l'occupation du site, au début des années 1990.

Comprendre ce qui se joue dans une situation ethnographique exige, selon Clifford Geertz, d'accéder

aux points de vue des différents protagonistes ¹¹ et d'en donner une description « épaisse » (1998). L'analyse anthropologique viserait à mettre à jour la pluralité des « couches de signification », ou, plus précisément, l'entrelacement des « schèmes d'interprétation » (Mary 1998 : 63) qui se superposent dans la réalité observée : c'est en confrontant leurs narrations respectives qui sont des interprétations singulières d'une situation unique qu'on peut donner sens à cette dernière. Le récit ethnographique restituerait ainsi l'événement sous une forme certes imparfaite mais qui constitue néanmoins une interprétation du flux du discours social. De même, l'émotion patrimoniale sur laquelle porte cette étude ne peut être appréhendée dans la richesse de ses manifestations et la diversité des significations qui lui sont attachées ¹² que si l'on prend en considération les différents cadres interprétatifs inclus dans la situation. Les acteurs de la lutte ont produit des interprétations qui, bien que convergentes dans leur finalité ultime, à savoir empêcher la réalisation du barrage, n'en sont pas moins adossées à des points de vue contrastés qu'il y a lieu d'identifier.

Par le prisme de la vive émotion que le projet a soulevée, j'ai voulu appréhender les logiques de représentation et d'action qui sous-tendent le jeu croisé des passions, des intérêts et des normes. J'ai donc pris le parti de ne pas isoler la question patrimoniale proprement dite – que l'on peut appréhender à ces trois niveaux – de l'environnement dans lequel elle s'insère et avec lequel elle est en interaction. C'est ainsi que la patrimonialisation de

la vallée des Camisards peut être saisie comme un champ de forces, une arène au sein de laquelle s'est construite une mobilisation collective. On verra que celle-ci s'est très largement appuyée sur les ressources offertes par le passé historique et culturel des lieux, retravaillé par la mémoire collective, et a débouché sur une reconfiguration de l'espace social, tantôt

favorisant un rapprochement entre des individus qui auparavant s'ignoraient, tantôt servant de révélateur à de profonds désaccords entre des personnes présentant par ailleurs de nombreux points communs, véritables querelles symboliques qui aujourd'hui encore divisent la population bien que près de deux décennies se soient écoulées depuis l'abandon du projet.

Notes :

1. « Camisard » est le nom donné aux protestants du Languedoc et particulièrement des Cévennes qui après la révocation de l'édit de Nantes par le roi Louis XIV se sont rebellés en revendiquant leur droit à la liberté de conscience. On prête au terme « camisard » deux origines : il viendrait soit de « camise », c'est-à-dire chemise (celle que les insurgés portaient sur leurs vêtements pour se reconnaître), soit de « camisade » qui selon le dictionnaire Littré signifie « attaque nocturne ».
2. Les individus isolés ou en groupe qui se sont installés en Cévennes à partir du début des années 1970 dans le cadre d'un mouvement qu'on a qualifié de « retour à la terre » forment moins un groupe homogène dont les membres se caractériseraient par la détention d'attributs identiques qu'un réseau social, structuré par l'intensité des relations et des interactions entre les individus.
3. Le patrimoine dont il sera ici question ne résulte pas de l'expertise savante mais d'une appropriation collective. Les professionnels de la culture ne se sont jamais prononcés sur cette affaire.
4. En 2010, une mobilisation contre des suppressions de classes à l'école primaire de Saint-Jean-du-Gard a été l'occasion de réutiliser en le détournant le – localement – célèbre « castor vigilant », symbole de la lutte contre le barrage de la Borie. J'y reviendrai dans la conclusion.
5. Dans la suite de l'ouvrage, il sera simplement appelé le « Collectif ».
6. Le terme « faction », emprunté à l'anthropologie britannique, vise à saisir la dynamique de la compétition entre les groupes qui composent les sociétés.
7. La gestion de la propriété avait été confiée à l'AFPE dans le cadre d'une convention avec la commune de Saint-Jean-du-Gard et le conseil général du Gard.
8. La dernière partie de l'ouvrage interroge les désaccords qui ont traversé le Collectif.
9. Les anciens propriétaires ont touché 3 100 000 F au moment de l'expropriation, alors que l'offre de rachat s'est élevée à 400 000 €, soit environ 2 600 000 F.
10. L'association a notamment demandé au maire de se porter acquéreur, pour la commune, de l'ensemble des terres et bâtiments expropriés et de concéder la gestion du site à une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).
11. C. Geertz rapporte dans son journal de terrain un exemple particulièrement éclairant que lui a relaté l'un de ses informateurs. Il s'agit d'un conflit entre le droit coutumier et le droit colonial qui met aux prises dans la campagne marocaine un commerçant confronté aux exactions d'une bande de Berbères rebelles, le commandant d'un fort ainsi qu'un scheik local. À travers ce récit qui débouche sur une

incompréhension entre les différents protagonistes, l'auteur veut montrer qu'ils sont engagés dans une action qui fait se télescoper des objectifs différents : tandis que le commerçant cherche à commercer, le scheik entend défendre son honneur

et le commandant s'emploie à asseoir sa domination.

12. On verra que l'expression émotionnelle peut être considérée comme un mode particulier d'interprétation.

INTRODUCTION

À la lecture de ce préambule, on pourrait s'étonner du fait que cette recherche n'accorde pas aux partisans de l'ouvrage une place équivalente à celle qui a été octroyée à ses opposants. Ce choix se justifie par le fait que l'étude ne porte pas sur un conflit d'aménagement, mais sur l'émotion patrimoniale qui l'a accompagné et sur la mobilisation qui s'en est suivie. Dans ces conditions, les aspects de cette lutte engageant à quelque niveau la question patrimoniale ont été prioritairement examinés, le monde des partisans de l'ouvrage n'apparaissant, en toile de fond, que comme un contre-discours dont nous ne chercherons pas à déchiffrer l'intégralité des enjeux ¹ et comme le réflecteur de la rhétorique patrimoniale à laquelle ils ont du faire face.

Ce travail voudrait éclairer la place du sentiment patrimonial dans la mobilisation contre le projet de barrage ². Il suppose que le territoire concerné est riche d'un particularisme culturel et historique qui légitime le refus de l'ouvrage projeté et fonde la conviction que son édification entraînerait la destruction partielle ou totale des ressources matérielles et symboliques qui contribuent à la perpétuation du groupe dans son espace et alimentent sa dynamique propre.

Par patrimonialisation on entend le mouvement qui institue le patrimoine, transforme en biens collectifs des pratiques, des objets, des événements ou des valeurs à travers lesquels un collectif établit

une version approuvée de la tradition, dans laquelle il se reconnaît et désire se donner à voir. Ce processus, quand il se porte sur le passé régional, choisit et réutilise des éléments de celui-ci qui permettent aux membres de la société locale de s'assembler dans un projet commun et d'identifier leur « pays » en le distinguant par contrecoup de ceux qui l'environnent. En ce sens, le patrimoine, comme la mémoire, ne serait finalement qu'un discours de l'altérité, dans lequel comme l'exprime Françoise Zonabend, « la possession d'une histoire qu'on ne partage pas donne au groupe son identité » (1980 : 310).

Il est aujourd'hui admis, notamment depuis les éclairants travaux d'Anne-Marie Thiesse sur la formation des identités nationales (1999), que les sociétés n'héritent pas de leur patrimoine mais qu'elles le produisent, sélectionnant les biens matériels et/ou immatériels dans lesquels elles se reconnaissent et qu'elles jugent dignes d'être transmis aux générations futures. C'est pourquoi, à l'extrême, n'importe quelle trace peut potentiellement être patrimonialisée (Boursier 2004) ³. Les pratiques et les discours sur le patrimoine nous renvoient ainsi à de multiples catégories, en premier lieu celles de l'esthétique et du morphologique, mais également du culturel, du religieux, du juridique ou encore de l'économique : on peut donc considérer qu'il s'inscrit dans cette dimension de totalité qui caractérise certains faits

sociaux, selon l'hypothèse bien connue de Marcel Mauss. Chaque élaboration patrimoniale peut être considérée comme un point de focalisation de la culture, aussi les rapports au patrimoine cristallisent-ils la réalité des attaches des sociétés occidentales contemporaines, à l'instar du fameux combat de coqs dont C. Geertz a montré qu'il exprimait l'*ethos* balinais, mettait en scène les valeurs fondamentales de la culture balinaise (1983 ; Hell 1996).

La patrimonialisation du passé, quand elle n'est pas le fait des services de l'État et des collectivités territoriales ⁴, est donc une opération qui sélectionne, réutilise, fixe – mais aussi oublie – des éléments du passé, participant de cette façon à la création ou au renforcement des liens collectifs. L'investigation ethnologique du processus patrimonial n'est elle-même pas neutre ; elle contribue également au procès d'écriture identitaire qui est indissociable de la construction patrimoniale, en produisant du sens et parfois en cautionnant, volontairement ou non, la légitimité des actions publiques qui prennent le patrimoine pour cible. Ce dernier apparaît moins comme une catégorie d'objets aux contours précis que comme une pratique de la mémoire qui obéit principalement à un projet d'affirmation de soi (Candau 1998 : 162). Dans cette perspective, il a étroitement à voir avec l'identité dont il serait même l'un des modes d'expression privilégiés ; comme le souligne Michel Rautenberg, la notion de patrimoine lui est « substantiellement associée » (1998 : 279). L'emballlement patrimonial qui depuis un quart de siècle a saisi les sociétés occidentales, expression d'un

désir frénétique de conservation des traces de leur passé et des cultures qui les ont précédées, serait ainsi lié aux effets de la modernité sur les processus identitaires, qu'accompagne la crainte croissante d'une déculturation consécutive à la perte de consistance des normes et des valeurs culturellement héritées (Appadurai 2005). Il pourrait bien être l'une des réponses que nos sociétés ont trouvées pour faire face à l'angoisse anthropologique étreignant les individus qui s'interrogent sur leur « survivance » dans une période où ils sont parallèlement invités à faire preuve de « convivance » (Abélès 2006). Aussi Françoise Choay voit-elle dans le « culte patrimonial » un syndrome narcissique, le patrimoine remplissant la fonction d'un vaste miroir dans lequel les sociétés modernes, en quête d'une représentation de soi gratifiante, contemplent leur propre image afin de conjurer l'inquiétude et les incertitudes (1999 : 181-182).

L'appel à l'identité découlerait directement du recul des singularités locales et donc d'une déstructuration dont l'origine, si l'on suit Alain Touraine (1984 : 165), est à rechercher dans une soumission croissante de la société au pouvoir étatique, voire, comme le montrent des travaux plus récents, serait issue d'une réaction défensive contre le risque de dissolution de certaines formes de territorialité « enracinées » induit par le processus de mondialisation. La hantise de la perte pourrait bien être l'une des causes majeures des processus de patrimonialisation qui sont partout à l'œuvre. À l'extrême, il peut se faire que l'identité dont on

se réclame dans ces processus soit étroitement liée à une stigmatisation lorsque le territoire est confronté à une crise majeure. La patrimonialisation, affirme Christian Bromberger, est bien souvent une réponse à une blessure de l'histoire, « l'écho d'une catastrophe » (1996 : 21) : la disparition d'une activité, la fermeture d'une usine ou encore les traces d'une violence. Ainsi l'usine désaffectée et conservée comme témoignage a-t-elle cessé de fonctionner dans le circuit productif pour devenir objet de discours et entrer dans un circuit sémiotique (Pomian 1991 : 86-87). Mais qui sont les vecteurs de cette réponse ? Selon quelles modalités, par quel cheminement personnel et/ou collectif les acteurs locaux ont-ils pu se réapproprier une histoire parfois douloureuse et se reconnaître dans ces « espaces réputés sans qualité, sans marque distinctive et pour tout dire sans intérêt » (Bromberger 1993 : 72) ?

En désignant, en classant, en inventoriant et en sauvegardant ce qu'il considère comme *son* patrimoine, le groupe élabore un discours sur *son* identité, dont il emprunte les traits constitutifs au passé et qui marque sa continuité dans le présent. Simultanément, il souligne presque involontairement que ce passé est mort ou au mieux moribond ⁵, puisqu'il se dévoile dans des objets qui se détachent et tranchent sur ce qui peuple le présent de la société (Davallon 2000). Pas plus que le patrimoine, l'identité collective n'est donc un donné dont il suffirait d'inventorier les éléments constitutifs ; elle est au contraire prise dans la dynamique d'une société, en permanente reconfiguration. Sentiment

diffus d'appartenance, elle est sans cesse recomposée, au point de n'apparaître en fin de compte que comme un « foyer virtuel ⁶ » dépourvu de substrat objectif mais que les groupes mobilisent au gré des circonstances et à des fins diverses : se rassembler ou au contraire marquer sa différence. Comme le souligne James Clifford, l'identité est toujours « mélangée, relationnelle, inventive, circonstancielle » (1995). C'est pourquoi les lieux du patrimoine sont les tribunes de l'identité, les récits qui les mettent en scène ne valant pas seulement comme affirmation ou confirmation d'appartenance mais aussi comme questionnement sur ce qui en fonde le sentiment.

Les Cévennes, comme d'autres régions françaises ayant vécu une érosion humaine qui s'est amorcée dans le courant du XIX^e siècle et s'est poursuivie jusqu'aux années 1970, connaissent actuellement deux formes principales de territorialité. L'une, de type sédentaire, est le fait de personnes qui soit sont ancrées dans le territoire de par leurs origines et la continuité spatiale de leur existence, soit, dans une moindre proportion, en ont fait leur terre d'élection. L'autre, plus instable, en alternance, est celle des résidents pendulaires qui se partagent selon des modalités variables entre plusieurs attaches et pratiquent le territoire sur un mode intermittent.

Ces deux formes de territorialité retentissent sur la manière dont l'espace est investi de significations. Elles varient en effet selon qu'on est né et qu'on réside de manière permanente dans les Cévennes, qu'on vit ailleurs tout en y conservant des attaches personnelles,

qu'on a fait le choix réfléchi de s'y enraciner ou qu'on y a échoué par les hasards de la vie professionnelle ; et, pour ces deux dernières catégories, selon que l'on a ou non conquis une légitimité au regard du territoire. Être reconnu comme Cévenol alors qu'on est installé dans la région depuis plus d'un quart de siècle, qu'on y a fondé une famille et même parfois enseveli ses morts, ne va pas nécessairement de soi. Le néo-Cévenol qui par l'ancienneté de sa présence et sa forte implication dans la vie locale pense avoir donné des gages de son enracinement et de la solidité de son attachement au pays et s'auto-désigne comme « Cévenol » a parfois le désagrément d'être renvoyé à son « étrange étrangeté ⁷ », en dépit des liens de confiance et d'amitié qu'il a pu tisser au fil des ans avec certains autochtones ⁸.

Aussi toute réflexion sur une identité culturelle cévenole exige-t-elle de prendre en compte la complexité du peuplement actuel et d'analyser en profondeur et dans la durée les différents modes d'investissement territorial qui en résultent. Dans cette perspective, il n'y a donc pas lieu de chercher à identifier d'éventuelles composantes de l'identité et de la culture ⁹ locales mais plutôt de mettre à jour la manière dont la population qui aujourd'hui vit en Cévennes, riche de sa diversité, se dote, de manière volontaire et non arbitraire, d'une conscience identitaire et désigne les lieux, les objets et les pratiques qui lui semblent le mieux à même de la porter et de l'exprimer, leur conférant par là le statut d'un patrimoine à faire vivre et à transmettre.

Les lignes de sens qui structurent cette conscience ainsi que le discours qui l'accompagne sont étroitement corrélés à la construction de la mémoire, à la fois individuelle et collective, séculière ¹⁰ et historique. Les individus qui composent une société locale sont modelés par un passé qu'ils découvrent et s'approprient, que parfois ils réinventent lorsqu'il n'est pas conforme aux représentations qu'ils s'en font, comme c'est le cas pour certaines reconstructions à visée ethnicisantes ou bien nationalistes ¹¹. On ne peut donc appréhender le sentiment d'appartenance au groupe sans prendre en compte cette triple dimension, historique, sociale et mémorielle, ainsi que les usages qui en sont faits, eux-mêmes historiquement institués, chaque génération ou chaque segment de la population revisitant les temps passés en des termes nouveaux et réécrivant finalement à chaque fois l'histoire collective à partir des bribes qu'il a choisi de rassembler. Ainsi le territoire, l'identité et le patrimoine sont-ils des constructions sociales, élaborées à partir de matériaux composites dont l'agencement s'avère éminemment contingent et donc instable.

J'envisagerai la lutte contre le projet de barrage comme un opérateur essentiel de la reconfiguration du sentiment identitaire local. L'événement a en effet questionné les représentations du territoire, de l'identité, de l'histoire et du patrimoine, en a confirmé les orientations majeures tout en les remaniant. À sa faveur, l'ensemble hétérogène d'individus qui composent la société cévenole a reconnu le territoire et l'histoire qui s'y inscrit

comme des propriétés identifiantes, s'en est réclamé et a manifesté son souci de les préserver et d'en assurer la transmission. Si on revient à l'un des sens premiers de l'émotion, entendue comme une

modification quasi organique ¹², on peut considérer que cette lutte a transformé l'histoire froide de ces lieux en une histoire chaude qui les intègre dans le vif de la société.

Notes :

1. Des enjeux sociaux, politiques, économiques et symboliques complexes se dissimulent également derrière la mobilisation en faveur du projet de barrage, mais leur prise en compte dans le périmètre de cette étude nous distrairait trop de la thématique des émotions patrimoniales.

2. Bien entendu, elle n'est pas la seule explication à la mobilisation contre le barrage et ne revêt pas le même degré d'importance pour tous les opposants dont certains se situent notamment dans une perspective plus économique et/ou écologique que patrimoniale.

3. Marc Guillaume affirmait en 1980, dans un ouvrage qui a fait date, *La politique du patrimoine*, que désormais « tout devient patrimoine : l'architecture, les villes, le paysage, les bâtiments industriels, les équilibres écologiques, le code génétique ».

4. Les institutions tendent fréquemment à inscrire les éléments patrimonialisés dans des catégories différentes de celles reconnues par les acteurs locaux. Mais comme le fait remarquer Jean Guibal, elles pilotent de moins en moins un mouvement qui tend généralement à être impulsé par la base (2006 : 59).

5. Philippe Mairot constate que la venue d'un musée, lieu patrimonial par excellence, est parfois redoutée car il est soupçonné de créer « une forme particulière de trou noir puissant qui avalerait la vie autour de lui », de précipiter « le présent en passé » (s. d.). C'est également la thèse soutenue par Octave Debary qui dans l'ouvrage qu'il a consacré au Creusot met en œuvre une anthropologie narrative prenant appui sur la thématique de la « beauté du mort » : selon lui, la reconnaissance de la valeur esthétique d'un objet social

présuppose sa disparition, comme le montre bien l'exemple des usines désaffectées qui, une fois vides d'ouvriers et leurs machines à l'arrêt, deviennent un patrimoine à conserver et mettre en valeur (2002). Jean-Pierre Rioux développe un point de vue similaire dans un article consacré au « devoir de mémoire » (2002).

6. L'identité est « une sorte de foyer virtuel auquel il nous est indispensable de nous référer pour expliquer un certain nombre de choses, mais sans qu'il n'ait jamais d'existence réelle », affirme Claude Lévi-Strauss dans la conclusion du séminaire qu'il a animé au Collège de France dans les années 1970 (1977 : 332).

7. L'expression, chère aux surréalistes, a été réutilisée par M. Naepels pour qualifier le statut de l'ethnologue (1998).

8. Un conflit récent entre population autochtone et candidats à une installation durable a révélé à des personnes installées depuis les années 1970 et qui se considéraient comme bien intégrées que leur insertion était en réalité fragile. D'« authentiques » Cévenols, défendant leur entre-soi, les ont en effet assimilés à cette population indésirable qui venait s'immiscer dans la vie locale, faisant ainsi abstraction des nombreuses années durant lesquelles les uns et les autres avaient appris à se connaître et s'étaient réciproquement apprivoisés.

9. L'approche substantialiste de l'identité culturelle a fait l'objet d'une critique dont les termes sont suffisamment connus pour que je ne m'y étende pas ici. En outre, selon Jonathan Friedman, le projet anthropologique pourrait même fort bien se passer du terme « culture » qui, en tant qu'outil de classification associant des types de différences à

des populations distinctes, peut se voir reprocher un caractère essentialiste dans la mesure où « au lieu de se référer à un champ contesté il renvoie à un sens partagé » (2004 : 27).

10. Lors d'une allocution prononcée en 1985 au musée du Désert à l'occasion de la commémoration de la révocation de l'édit de Nantes, Jean Carbonnier a souligné la différence entre une mémoire pieuse (autrement dit religieuse) entretenue par l'Église et les pratiquants et une mémoire séculière qui rattache l'individu à son identité religieuse et

colore son rapport au monde, quand bien même il se montre extrêmement détaché de la religiosité.

11. Daniel Fabre montre que les passions patrimoniales peuvent parfois réactiver des références ethniques – au sens étroit du terme –, comme on a pu l'observer en Bretagne ou au Pays basque (1998 : 287).

12. C'est le cas dans la sériciculture lorsqu'on parle d'« émotion de la graine » pour signifier l'éclosion des œufs de *Bombyx mori* (Clavairolle 2003).

Première partie

**LA LUTTE CONTRE LE BARRAGE DE LA BORIE :
UNE ÉMOTION PATRIMONIALE**



Slogan anti-barrage sur une route départementale. Photo Lucien André.

LE LANGAGE DES ÉMOTIONS

L'émotion au prisme des sciences sociales

Le terme « émotion » serait selon Vinciane Despret, Mony Elkaïm et Isabelle Stengers un bon exemple de ces notions non disciplinaires qui font la richesse, l'intérêt mais aussi la grande difficulté des sciences humaines (2002 : 15).

Jusqu'au XVII^e siècle, il désignait principalement des manifestations collectives, « mouvement, agitation populaire, troubles, sédition », dans un sens proche de celui qu'on donne actuellement au mot « émeute » qui est étymologiquement lié au verbe « émouvoir » (Rimé 2005). Sa signification première renvoie donc à un comportement collectif, associant un mouvement d'ordre moral – un mécontentement, une inquiétude – et physique – l'agitation populaire qui en résulte (*ibid.* : 44). Cette acception a été ultérieurement abandonnée au profit d'une autre qui met l'accent sur sa dimension individuelle et rejoint ainsi le sens dévolu aux « passions de l'âme » (Descartes 1649).

Selon Martha Nussbaum (1995 : 20), certains courants de la tradition philosophique européenne ont nourri vis-à-vis des émotions une hostilité qui a pour corollaire la valeur éminemment positive que cette école de pensée attache à la rationalité ; valeur qui a profondément influencé notre vie publique

et par conséquent les représentations que le sens commun se fait des émotions. La principale objection avancée à leur encontre est qu'elles se situeraient hors des normes de la rationalité. On peut voir dans ce jugement un fil conducteur qui de Platon – il reprochait aux poètes tragiques d'encourager la partie émotive de l'âme par leurs écrits – à Kant – l'esprit saisi par l'émotion perdrait l'empire de lui-même – voit dans les émotions des manifestations fondamentalement irrationnelles, dangereuses et susceptibles de contribuer à la marginalisation des individus (Nussbaum 1995 : 21). La conception cartésienne de la rationalité a ainsi tracé pour les siècles suivants les grandes orientations d'une représentation de l'émotion comme facteur de perturbation de la raison.

À partir des travaux de Charles Darwin, les émotions ont été considérées comme des expressions à la fois universelles – au regard de leur origine évolutionnaire – innées – car partie prenante du bagage adaptatif de l'individu – et ne marquant aucune rupture de continuité entre les primates et les hommes. Elles seraient en quelque sorte des réflexes, apparus au cours de l'histoire longue phylogénétique. Cette thèse vient donc renforcer l'idée de Descartes selon laquelle il existerait un dualisme de l'âme et des passions dont procèdent les émotions et qui

conduit à leur dénier toute valeur cognitive. Cette position étant cependant difficilement tenable, les stoïciens grecs et romains ainsi que Spinoza et en fin de compte Descartes ont été amenés à nuancer leur jugement, considérant qu'il y avait lieu de distinguer les émotions-impulsions qui relèvent de l'instinct corporel, des émotions-sentiments qui impliquent une orientation vers un objet (Nussbaum 1995 : 24). Ces dernières présentent en effet une dimension intentionnelle et sont rapportées aux croyances évaluatives du sujet à propos de l'objet concerné. Elles seraient donc reliées, voire identiques à des jugements de valeur, ce qui rend caduque la dichotomie bien connue « entre pensée et sentir » (*ibid.* : 31). De fait, leur expression dans l'espace public peut être envisagée à la fois comme l'indice du partage collectif des valeurs attachées à une situation donnée et comme une évaluation de celle-ci.

Si en dépit des nuances qu'ils ont introduites ces philosophes ont néanmoins persisté dans leur rejet des émotions, c'est parce que défendant l'idéalité de l'autosuffisance du sujet, ils considéraient ces jugements comme erronés au motif qu'ils hériteraient de l'instabilité inhérente à leurs objets¹. Le fait que l'émotion soit toujours en situation de faire fausse route justifierait selon eux son éviction. Mais si en revanche on récuse l'idée abstraite de l'autonomie du sujet et si on admet l'exigence éthique tournée vers autrui, alors, comme le montre bien M. Nussbaum, l'émotion ne peut être dissociée du jugement : pour représenter et communiquer certaines « vérités », il s'avère nécessaire de se représenter des émotions et de

les éveiller chez nos interlocuteurs (*ibid.* : 29-30). La joie, la peur, la colère sont en effet utiles pour évaluer une situation ou une personne.

Avec la théorie cognitivo-physiologique des émotions qui voit le jour au début des années 1960, leur étude s'ouvre à une approche psychologique qui relaie la perspective philosophique qui vient d'être sommairement esquissée. Elle ne réduit plus l'émotion à un accident physiologique et ne la considère pas comme un « processus aveugle » (Rimé 2005 : 28), mais comme la résultante de l'évaluation d'une situation par un individu qui dispose d'une expérience antérieure induisant une attente face à une stimulation extérieure. Pour Klaus Scherer (1984), ce processus d'évaluation face à une nouvelle situation comprend cinq niveaux d'appréciation : l'évaluation de la nouveauté, celle du plaisir/déplaisir qu'elle procure, celle de la pertinence par rapport aux objectifs et besoins de la personne, celle de la capacité de l'individu à faire face et enfin celle de la compatibilité avec le système de normes. Dans cette acception, l'émotion peut être définie comme une structure préparée de réponses, intervenant dans le cours du processus adaptatif. Elle se manifeste par des changements d'expression, par « une impulsion marquée à déployer une action spécifique » (Rimé 2005 : 52) – comme le fait de s'immobiliser brusquement ou au contraire de s'enfuir, de bondir lors de la perception d'un possible danger – et par une coloration de l'expérience subjective. De leur côté, les neurobiologistes ont au cours des dernières décennies considérablement

progressé dans l'appréhension des racines neuronales des émotions (Weinberg 2006) ; établissant les relations étroites qui unissent émotions et cognition, ils ont mis en évidence leur fonction adaptative (Channouf & Rouan 2001).

S'interrogeant sur le traitement de l'émotion par les sciences humaines et sociales, Vinciane Despret propose une lecture panoptique de la manière dont elles l'ont appréhendée (1999 : 37). Prenant acte de l'existence de conceptions contradictoires de l'émotion et des controverses qu'elles ont suscitées, elle suggère de les « cartographier » en termes de « versions » dont chacune proposerait son interprétation de l'émotion. Il existerait donc autant de « versions » de l'émotion que de points de vue possibles sur elle, ces interprétations alternatives apportant sur leur objet commun un éclairage non pas exclusif mais au contraire complémentaire. Ces différentes « versions » s'articulent ainsi les unes aux autres, soit sur le mode de la subsidiarité, soit sur celui de la dissociation, comme c'est notamment le cas pour les « versions » sociologique et psychologique. En les mettant en perspective, l'auteure parvient à dénouer les enjeux accompagnant la production de notre savoir des émotions et nous montre que s'il est vrai que nous les construisons par nos pratiques savantes, il est également vrai qu'elles nous fabriquent en retour. Ainsi, dans notre société, la conception populaire des émotions et la tradition de pensée sur les affects s'interpénètrent. Notre savoir les concernant ne peut donc progresser qu'à condition d'ouvrir la réflexion au riche réseau d'interrogations

que soulèvent les diverses « versions » qui coexistent mais parfois aussi entrent en conflit. Il y a donc lieu de les questionner chacune, sans se limiter à celles qui ne conçoivent les émotions que comme des réponses biologiques et/ou irrationnelles.

Pour le politologue Philippe Braud, l'émotion serait bel et bien l'un des « points aveugles » de la recherche en sciences sociales (1996 : 7). Dans le très éclairant ouvrage qu'il a consacré à *L'émotion en politique*, il interroge la place que ces dernières, et notamment la sociologie, accordent aux dimensions émotionnelles de la vie sociale et souligne combien elles répugnent généralement à opérer une rencontre avec la psychologie, discipline qui s'est en quelque sorte emparée de cette problématique au cours du ^{xx}^e siècle. Maurice Halbwachs a pour sa part affiché des réserves quant au rôle des émotions dans l'exercice de la mémoire individuelle et collective. Pour lui, la notion de mémoire, comme le remarque Jacy Alvès de Seixas (2004), se définit de manière négative et en rapport avec les « cadres sociaux » dans lesquels l'individu trouve place. Si la mémoire collective fonctionne sous le contrôle de la raison, le rêve – qu'il lui oppose – est tout entier du côté de l'imagination et du sentiment, son sujet, ajoute Halbwachs, étant l'individu en proie à ses émotions. C'est pourquoi la mémoire ne consiste pas à revivre le passé par la réactivation d'émotions enfouies et de sentiments étouffés, mais à le reconstruire.

Revisitant les œuvres de quelques-unes des figures tutélaires de la sociologie française contemporaine,

comme Michel Crozier, Raymond Boudon ou encore Pierre Bourdieu, P. Braud montre qu'elles ont délibérément esquivé cette orientation de recherche, se refusant à prendre en considération les facteurs liés à la personnalité des acteurs sociaux de manière à tenir à distance la psychologie. Parce qu'elle se serait donné comme modèle de scientificité les sciences dites « dures » qui se caractérisent par leur capacité de prédictivité, la sociologie en est venue à faire l'impasse sur l'émotionnel au prétexte que celui-ci, échappant à toute prévisibilité, relève de l'irrationnel. C'est pourquoi, en dépit de l'intérêt que lui ont accordé Max Weber ² et Norbert Elias, particulièrement attentifs au lien entre rationalisation et psychologisation, elle n'a eu de cesse de le disqualifier.

Pour V. Despret, M. Elkaïm et I. Stengers, la question des émotions pourrait par conséquent s'inscrire dans l'opposition, dont Félix Guattari préconisait le dépassement, entre un paradigme « objectiviste », fondé sur la recherche de la « bonne définition », et un paradigme « éthologique, éthique et esthétique », lequel est à même de déployer, dans des registres distincts, la question de nos « manières de "sentir" » (2002 : 21). On peut se demander si l'anthropologie n'est pas précisément en mesure de mettre en œuvre ce paradigme au moyen duquel il serait enfin possible de penser les émotions dans toute la richesse de leur palette, la complexité de leurs manifestations et la diversité de leurs ressources cognitives.

À quelles conditions « une anthropologie des émotions » serait-elle possible ?, s'interroge Vincent Crapanzano (1994). Selon lui, le discours anthropologique, à l'instar du discours populaire, exprimerait une méfiance envers les émotions, considérées comme une boîte noire indéchiffrable car elles sont la dimension de l'expérience humaine qui est la moins construite, la moins apprise, la moins publique et donc la moins susceptible d'être analysée comme fait social et culturel (*ibid.* : 109). L'anthropologie a néanmoins un rôle à jouer dans la compréhension des phénomènes émotionnels. Ce n'est que dans la perspective réflexive ouverte depuis un quart de siècle et une fois l'émotion affranchie de l'empire de la psychobiologie, que le regard porté sur les émotions a pu se renouveler (Pandolfi & Crapanzano 2008 : 8). Alors que dans les années 1970 le psycho-anthropologue Paul Ekman, s'interrogeant sur l'existence d'émotions universelles, identifiait une gamme de six émotions de base qui seraient présentes dans toutes les cultures et concluait à un langage universel des émotions, Catherine Lutz (1988), Vinciane Despret (1999), Jean-François Dortier (2006), prenant le contre-pied de cette thèse, ont soutenu un point de vue relativiste selon lequel elles seraient des catégories culturelles relevant des théories locales de la personne. L'ethnopsychologie a montré qu'alors que nous les considérons comme naturelles, biologiques et irrationnelles, elles se constituent en réalité différemment selon les sociétés considérées. Comme le vérifient plusieurs études de cas, l'universalité de certaines émotions est donc

loin d'être établie : par exemple, selon Jean Briggs (2005), les esquimaux Utkus ne connaîtraient pas l'état émotionnel que nous nommons la colère. Dans le même ordre d'idées, les travaux de Evthymios Papataxiarchis montrent, pour la Grèce égéenne, l'existence d'une émotion masculine appelée *kefi* qui ne prend son sens que dans l'interaction, comme une construction collective, tout en étant parallèlement considérée comme l'expression d'un « moi authentique » (1994 : 5-20).

P. Braud modère le constat d'anti-psychologisme régnant en sciences sociales, dont il tient la sociologie pour principale responsable. Selon lui, l'anthropologie réintègre de fait la question des émotions par le biais de la « pensée symbolique » qui, de Bronislaw Malinowski à Georges Balandier en passant par Clifford Geertz, prête attention aux significations psycho-affectives des comportements socioculturels. Jeanne Favret-Saada, avec son travail sur la sorcellerie bocaine (1977 ; 1990), est même parvenue à renouveler la démarche anthropologique en mettant au cœur de sa réflexion la question des affects et en soutenant qu'on ne peut atteindre le sens de cette pratique qu'en restituant le sensible sur lequel elle est fondée ; mais son approche, quoique novatrice, n'a pas réellement fait école. Certains y ont vu l'indice d'une réticence de la profession à s'engager dans une ethnologie des affects.

La rupture de continuité dans l'interaction entre l'individu et le milieu caractériserait l'état émotionnel (Rimé 2005 : 57). Conçue comme un

rapport d'engagement au monde, l'émotion peut dès lors être appréhendée comme un processus tout à la fois intime et social. L'observation d'événements émotionnels particulièrement puissants permet de saisir simultanément ses dimensions individuelle et collective ; en effet, les individus éprouvent généralement le besoin impérieux de partager avec autrui leur vécu émotionnel. Des études relevant de différents champs disciplinaires affirment que le partage social des émotions constitue une dimension essentielle de l'expérience affective et que sa nécessité survient généralement dans un laps de temps extrêmement court après l'événement déclencheur. Ce double visage qui leur est prêté amène à considérer qu'il n'existe pas une direction unique allant du singulier au collectif mais plutôt un processus complexe d'interactions, le contexte social jouant un rôle décisif dans la formation individuelle des émotions, stimulant leur ressenti. Ainsi les émotions qui embrasent l'individu s'alimentent-elles dans des orientations de comportements qui reflètent la manière que chacun a de s'approprier la culture dans laquelle il est inséré. Individus et « communautés » expriment physiquement leurs émotions selon des attendus qui sont à la fois sociaux et culturels : comme le soutient David Le Breton, le déclenchement des émotions est bien « une donnée culturelle tramée au cœur du lien social » (1998 : 96). Il faut donc, avance V. Crapanzano, les considérer « comme des constructions qui, tout à la fois, répondent à certaines conditions socioculturelles et jouent un rôle déterminant dans la formation, ou

tout au moins dans la définition, de ce contexte » (1994 : 111).

Les travaux du philosophe et linguiste Christian Plantin tracent des pistes particulièrement stimulantes pour la compréhension anthropologique des émotions, notamment lorsqu'il met en évidence les différents axes qui structurent la parole émotive (1997 ; 1998). Le premier axe est celui du « plaisir/déplaisir, » qui rend compte, à travers toute la gamme de ses expressions, de la réaction émotive, individuelle ou collective, face à un événement déclencheur. Le second est lié à « l'événement déclencheur » lui-même, qui, selon sa nature, va positionner les émotions d'un côté ou de l'autre de l'axe précédent, induisant soit du plaisir, de la joie, soit du déplaisir, de la souffrance, de la colère. Vient ensuite l'axe de « l'identité » des agents concernés : des sentiments différents seront mobilisés selon les formes qu'elle peut prendre. Le quatrième axe a trait à la « quantité » : par là, C. Plantin entend montrer que l'émotion n'est pas la même lorsque l'événement déclencheur concerne peu d'individus ou au contraire un très grand nombre ³. Le cinquième souligne le rôle de l'« analogie » dans laquelle il voit un véritable « instrument de construction de l'émotion ⁴ ». L'axe suivant s'organise autour de la « causalité » de l'événement : selon que l'on attribue la situation à une cause jugée légitime ou au contraire illégitime, on construit de la résignation ou au contraire de l'indignation. L'axe des « conséquences » est également à prendre en considération car selon les effets individuels ou sociaux de l'événement, la

nature de l'émotion qu'il déclenche sera plus ou moins intense. Enfin le dernier axe est celui des « normes » : l'émotion attachée à l'événement peut en effet varier considérablement selon la position de celui-ci dans le système de valeurs de la personne ou du groupe. La thèse de C. Plantin reprend donc partiellement les niveaux d'appréciation identifiés par K. Scherer pour les insérer dans une analyse à la fois sémiologique et philosophique. Dans ce travail, elle sera mise à l'épreuve.

Comment le sens commun contemporain s'est-il emparé de la question des émotions à partir du stock des « versions » disponibles ?

Une première remarque est que l'émotion est généralement perçue de manière fondamentalement ambivalente. Pour nos sociétés ancrées dans l'héritage cartésien, l'émotion a longtemps représenté, il faut le rappeler, l'opposé de la raison. Elle serait donc mauvaise conseillère, parasitant son exercice. Cette conception est à l'origine d'une constellation particulière associant l'émotion à la naturalité et à l'irrationalité (Despret 1999 : 54). Ainsi lors d'une sombre histoire de mœurs qui, il y a quelques années, a défrayé la chronique, a-t-on proclamé et écrit que le « déchaînement des émotions collectives » avait considérablement nui à l'examen serein des faits incriminés. Ces débordements émotionnels témoigneraient d'une dérive des affects qui pousse les individus à tenir des propos voire à commettre des actes qui échappent à leur intention. Face à la réalité environnante, l'émotion nous trahit, nous

submerge, nous dépasse. Aussi a-t-on coutume de considérer qu'elle est source d'égarements : agir sous l'emprise de l'émotion équivaut à ne pas avoir écouté la voix de la raison. Bien plus, en nous emportant au-delà de nous-mêmes, elle nous rend étrangers à nous-mêmes ; aussi, constate Henri-Pierre Jeudy, est-il de bon ton « d'éviter de laisser transparaître les effets d'un quelconque dérèglement émotionnel afin d'afficher notre capacité à dominer nos affects » (2008 : 8-9).

Mais du fait même de son intimité avec le corps, l'émotion est également perçue comme authentique, vraie, sans subterfuge. Et par un subtil renversement de valeurs, elle fait aujourd'hui l'objet d'une réévaluation ; les émotions seraient l'expression de notre identité profonde, de notre moi intime. Dans cette ligne de pensée, l'émotion acquiert une légitimité et une respectabilité nouvelles. Elle est le bréviaire des temps actuels : « être soi-même » en ne refrenant pas ses émotions est devenu un impératif des sociétés post-modernes. Notre quotidien est ainsi semé d'invitations à renouer avec nos émotions, signe d'une psychologisation croissante de notre rapport au monde, que ce soit dans le registre de la vie professionnelle ou des loisirs. Les techniques de développement personnel, très en vogue, nous invitent, pour un mieux-être, tantôt à retrouver la mémoire émotionnelle des situations du passé, tantôt à « travailler » notre intelligence émotionnelle afin d'accroître notre adaptabilité, etc.

Longtemps rejetée, l'émotion apparaît désormais comme le sel de l'existence et fait l'objet d'une véritable quête. Aussi l'homme contemporain cherche-t-il à multiplier dans sa vie de tous les jours les expériences qui en sont pourvoyeuses. Le marketing médiatique qui prend le pouls de la société ne s'y est pas trompé lorsqu'il associe les marques qu'il tente de promouvoir avec le registre émotionnel : une publicité affiche sur une flotte de véhicules le slogan « Libérer ses émotions », tandis qu'une puissante société pétrolière, mettant en avant son engagement en faveur du mécénat culturel, proclame dans la presse que « Les plus belles émotions sont celles que l'on peut partager » et qu'une marque de boissons sucrées n'hésite pas à placarder sur la façade de son usine de fabrication : « Z... L'émotion du goût » !

La nouvelle légitimité de l'émotion tient également au fait que par son intermédiaire les hommes communi(que)nt et font société, ne serait-ce que de façon éphémère ; c'est le cas lors de certaines grandes émotions collectives comme la Libération, les événements de mai 1968 ou, plus récemment, l'immense manifestation du 1^{er} Mai 2002 qui, suite au premier tour des élections présidentielles qui avait placé le leader du Front national devant le candidat socialiste, a fait descendre dans la rue un million et demi de personnes désireuses d'exprimer publiquement leur inquiétude face à la forte poussée de l'extrême droite. Pour Pierre Livet, toute émotion collective revêt une dimension positive qui tient à la perception du partage de l'émotion (2002 : 135). L'émotion crée en effet les conditions d'un être

ensemble ; en rassemblant, elle rassure chacun quant à son appartenance au groupe. Il arrive même que naissent de nouvelles communautés émotionnelles, dont l'effervescence n'a d'égale que leur fugacité car elles se fondent sur une fusion instantanée des affects. C'est ce qui se produit lors des grandes manifestations sportives – la Coupe du monde de football en est un exemple bien connu –, de concerts, de certains rassemblements religieux – à l'image des Journées mondiales de la jeunesse – ou bien à la suite d'un événement dramatique – le décès accidentel de la princesse Diana a déclenché des manifestations collectives de chagrin d'une exceptionnelle ampleur (Pina 1999).

Mais l'émotion peut également être perçue comme trompeuse. Elle est alors un moyen plus ou moins retors de faire valoir un point de vue en faisant appel, selon des modalités variables, à la sensibilité de l'auditoire. On peut ainsi la manipuler, l'instrumentaliser au service d'une cause animée par des intentions parfois considérées comme honorables, mais parfois aussi comme suspectes. Les organisations humanitaires y ont fréquemment recours afin de déclencher les dons nécessaires à leur action, comme lors du tsunami qui a ravagé l'Asie du Sud-Est et le Sri Lanka en décembre 2004. Mais il arrive également qu'elle soit mobilisée à des fins nettement moins vertueuses, comme lorsque des personnalités politiques usent d'une rhétorique démagogique fondée sur la manipulation de l'angoisse engendrée par un sentiment socialement construit d'insécurité ; dans le même ordre d'idées,

l'effroi suscité par les événements du 11 septembre 2001 à New York aurait été instrumentalisé par l'administration présidentielle afin de conférer une légitimité à des mesures sécuritaires qui sont contraires au respect des libertés individuelles.

Toutes ces représentations, loin de s'exclure, coexistent désormais, d'où l'apparente versatilité des discours et surtout les contradictions dans lesquelles se débattent les acteurs sociaux, fréquemment pris dans un double mouvement de complaisance émotionnelle qui marque l'adhésion à l'air du temps et de défiance envers celle-ci, en tant qu'elle témoigne d'un égarement au regard d'un idéal de tempérance et de contrôle de soi qui demeure profondément ancré dans notre système de valeurs. Cette ambivalence est d'autant plus flagrante, dans la situation étudiée ici, que la population concernée affirme volontiers son attachement à cet idéal. Rappelons qu'en effet le protestantisme cévenol – dont on verra qu'il est l'un des paramètres de la lutte contre le barrage de la Borie – est associé à la rigueur de la raison et d'un modèle d'influence calviniste empreint d'austérité⁵. Obéissant aux consignes de mesure inculquées par la socialisation familiale ainsi qu'au « corsetage consistorial » (Garrisson 1986 : 113), il est peu sensible aux émotions et aux expressions empathiques et réproouve par conséquent toute forme de débordement comportemental ou verbal⁶. Il est par conséquent très éloigné du protestantisme émotionnel qui caractérise à l'inverse certaines églises pentecôtistes⁷. On sera ainsi amené à voir comment les opposants au barrage, nombreux à se réclamer

du protestantisme⁸, ont composé avec l'émotion et quels enjeux se dissimulent derrière les différentes manières de l'appréhender.

Dans un texte programmatique, Daniel Fabre problématise la notion d'émotion patrimoniale en précisant à quel sens du terme « émotion » il se réfère : « un mouvement improvisé et aigu » (2002). Comme le montre bien son étymologie, sa définition psychologique – en tant qu'état de conscience complexe, généralement brusque et momentané, accompagné de troubles physiologiques – a supplanté son acception antérieure : l'émotion comme « mouvement d'un corps collectif, agitation et fermentation populaire à l'occasion d'un événement inquiétant, pouvant générer des troubles civils » (*Le Robert* 1960, vol. 2 : 1528). Réinvestissant ce sens oublié, D. Fabre voit dans les émotions patrimoniales des « histoires de reconquête d'un sens collectif », des « ré-inventions d'une autochtonie moderne » qui surgissent spontanément, dans des circonstances particulières comme la destruction brutale d'un bien culturel ou sa (re)-découverte inopinée.

La question n'est pas nouvelle. Pour Bernard Poche, le sentiment patrimonial a souvent été envisagé comme une question « affective » (1998 : 291). Nathalie Heinich revient sur le sujet à plusieurs reprises dans un récent ouvrage où elle souligne le rapport équivoque que les professionnels du patrimoine entretiennent avec l'affectivité : bien que le travail d'expertise ne laisse aucune place à la subjectivité et s'efforce de bannir toute trace

d'impressions personnelles et d'émotions dans la conduite des procédures de classement, la notion de monument historique trouve son origine dans l'indignation face à la destruction (2009 : 27). Pourtant, le discours institutionnel tend à opposer deux manières irréconciliables de fonder le patrimoine : celle des professionnels, adossée à une démarche raisonnée qui mobilise des procédures rigoureusement normées afin de consacrer le statut patrimonial d'un objet au titre de sa valeur de mémoire, d'histoire ou d'ancienneté, et celle des non-professionnels, des membres de la société civile dont les choix patrimoniaux obéiraient à des pulsions affectives et qu'il convient par conséquent de cadrer scientifiquement et politiquement.

Face à la prolifération d'initiatives affranchies des dispositifs institutionnels, l'institution a choisi de consacrer l'édition 1997 des *Entretiens du Patrimoine* au thème « Patrimoine et passions identitaires », dont on connaît la parenté avec les émotions. On peut en effet se demander ce qui les distingue. Kant met les deux notions en perspective en ayant recours à un langage métaphorique relevant d'un triple registre : naturel, biologique et comportemental. Ainsi, selon lui, l'émotion se comporterait « à la manière d'une eau qui rompt la digue », elle agirait « sur l'état de santé comme une attaque d'apoplexie », elle serait une « ivresse qui se dissipe dans le sommeil ». À l'inverse, la passion serait comme un cours d'eau qui creuse toujours plus son lit, elle agirait « comme une phthisie ou une consommation » et s'apparenterait « à

un délire remâchant une représentation qui se niche toujours plus profond » (1798 : 1067-1069).

Certes, toute passion revêt un caractère émotionnel dans la mesure où, *ad minima*, elle exprime un engouement, un enthousiasme ; elle a même parfois pour corollaire la quête de sensations fortes comme c'est le cas avec les activités dites « à risque » ; émotions et passions ont également en commun de pouvoir prendre le dessus sur celui qui les éprouve et de le réduire en quelque sorte en esclavage. Mais elles ne sauraient toutefois être confondues. Comme le remarque C. Bromberger, les passions constituent « des orientations affectives stables vers des objets singuliers », contrairement aux émotions qui ne sont que des états passagers qui les accompagnent (1998 : 25). Alors que l'émotion semble ne pas se départir d'une ambivalence qui la fait osciller entre une acception négative, en tant que force échappant à la volonté humaine, et une acception positive qui met l'accent sur son authenticité, la notion de passion a connu depuis la période romantique un glissement sémantique qui privilégie sa dimension constructive ; elle est ainsi de plus en plus considérée comme la manifestation d'une liberté créatrice, traduisant une aspiration légitime à la réalisation de soi (*ibid.* : 26).

L'ethnologie des émotions : questions de sources et de méthode

L'étude ethnologique des émotions, qu'elles soient ou non patrimoniales, est généralement confrontée

à une difficulté : il n'est pas toujours donné à l'ethnologue d'anticiper une situation d'effervescence émotionnelle de manière à en faire l'observation directe. Si l'on excepte certaines circonstances bien particulières ⁹, il est courant de commencer l'enquête de terrain alors que l'événement déclencheur a déjà eu lieu et que l'émotion qu'il a engendrée est partiellement ou entièrement retombée. Ce décalage tient le plus souvent aux conditions de mise en œuvre de la recherche, qui doit trouver son cadre académique et se donner les moyens pratiques de sa réalisation ; mais il tient parfois aussi au fait que la pertinence de certains objets peut n'apparaître qu'après coup, une fois le tumulte des émotions retombé.

Bien qu'au plus vif de la lutte contre le barrage de la Borie ¹⁰ il me soit arrivé d'assister à des manifestations organisées par les opposants dans les rues d'Alès, la ville voisine, ou à des débats publics, je n'ai alors jamais envisagé d'en faire un objet de recherche. De cet épisode de l'histoire locale récente, il ne me reste en mémoire que des souvenirs fragmentaires, évanescents : un groupe de manifestants entonnant avec ferveur *la Cévenole* – un cantique devenu pour les protestants un véritable hymne identitaire (Travier 2002 ; 2005) – sur les marches du palais de justice d'Alès où un recours contre le projet de barrage était examiné ; l'enthousiasme soulevé dans mon entourage par la souscription destinée à lever des fonds pour la restauration de la maison natale d'Abraham Mazel ¹¹, etc. Mais dès lors, comment faire rendre tout son sens à l'expression d'une

émotion, alors que l'accès direct à celle-ci par le biais d'une observation *in situ* fait défaut ? Et dans ces conditions, quelles sources mobiliser pour mener à bien cette recherche ?

Le syndrome émotionnel se manifeste notamment par une composante physique, autrement dit une activation motrice qui recouvre différents phénomènes comme la mimique, la sidération, l'agitation, ainsi que par une composante neuro-végétative qui peut s'exprimer par des pleurs, une coloration du teint inhabituelle, des tremblements incontrôlables, etc. Mais, heureusement pour celui qui l'étudie sans avoir la possibilité de l'observer directement, l'émotion exige, comme on l'a vu plus haut, des interactions sociales, autrement dit des partenaires émotionnels. C'est pourquoi les émotions se racontent et parfois même trouvent à se réactiver dans certaines circonstances. La communication, aussi intentionnelle et volontaire soit-elle, est en effet un vecteur d'affects. Par conséquent, une approche des émotions qui ne passe pas par l'observation directe mais se fonde sur les effets différés de leur verbalisation devient dès lors envisageable.

L'étude prend appui sur des sources de nature et d'origine diverses.

Les entretiens réalisés avec des opposants au barrage forment un premier ensemble de données. Les récits recueillis m'ont dévoilé, autant dans le choix des mots que par la manière de les dire, la palette des sentiments qui animaient mes interlocuteurs. En outre, la situation d'entretien induit une rétroaction

systématique de la communication de l'émotion sur ceux-là mêmes qui sont à sa source. Aussi leur témoignage peut-il être entendu à plusieurs niveaux. En premier lieu, il fait retour sur les événements déclencheurs d'émotion ; en second lieu, il réactive les émotions initialement éprouvées ; enfin, l'acte même de remémoration est un facteur de déclenchement de nouvelles émotions. Pour la plupart des personnes rencontrées, le fait que cette période de leur existence tienne aujourd'hui une place décisive dans leur roman personnel, qu'elle ait eu une incidence sur la manière dont elles s'auto-définissent ¹², facilite le travail mnémonique et donc la reviviscence d'émotions auparavant éprouvées dans l'effervescence de l'instant. Les remarques de C. Plantin font écho aux recherches contemporaines en neurosciences et en sciences cognitives qui portent sur les liens étroits qui se tissent entre certaines fonctions du cerveau et le dispositif émotionnel. Les émotions présideraient au bon fonctionnement de nombre de nos facultés, qu'il s'agisse de l'adaptation sociale, de la cognition, de la prise de décision et également de la mémoire. Selon cette hypothèse qui trouve son application dans certaines pratiques analytiques, la sollicitation de la mémoire peut en retour induire une reviviscence affective, faire surgir des émotions enfouies mais qui avaient originellement contribué à l'inscription mémorielle de l'expérience vécue. Elles agissent sur la mémoire et confèrent au souvenir une extrême acuité ; c'est ce qui s'est produit pendant l'enquête, mes interlocuteurs évoquant avec une précision et une intensité inattendue – et, à vrai dire, inespérée –

certaines événements auxquels ils avaient été mêlés, comme si le travail de remémoration auquel ils se livraient en ma présence venait raviver l'émotion primitive.

Les sources écrites ont également fourni une matière aussi riche que diversifiée. Une première série de documents a permis d'appréhender la manière dont certaines composantes de la culture matérielle et spirituelle, certains lieux et objets, ont été mobilisés dans le processus de patrimonialisation.

Les sources officielles – rapports et enquêtes sur la construction du barrage, établis ou commandés tant par les collectivités territoriales que par des institutions et des agences spécialisées – constituent une catégorie de documents qui m'a permis de mettre en perspective les différents régimes de justification et l'éventail de motifs argumentaires empruntés non seulement au registre patrimonial mais également à ceux de l'écologie et de l'économie. Plusieurs études ont en effet été menées tant à l'initiative du conseil général du Gard qu'à celle d'associations ou d'institutions hostiles au projet, comme le Club cévenol ¹³ et le Parc national des Cévennes ¹⁴. Elles couvrent des sujets extrêmement divers : impact et faisabilité du barrage, évaluation des mesures compensatoires, propositions sur la conservation des sites et des paysages, études sur les solutions alternatives d'irrigation ou encore analyse des roches. Pour techniques qu'ils soient, ces rapports rendent néanmoins compte de certains des enjeux liés à la préservation de la vallée des Camisards et prennent

la mesure des réactions publiques que le projet a suscitées.

Les documents produits par les opposants au barrage, tracts, affiches, bulletins édités par les associations de défense, historiques du conflit, pétitions, appels, communiqués, courriers officiels, etc., composent un riche dispositif de sensibilisation (Traïni 2009), qui confère à l'affaire du barrage le statut de cause collective. Ils constituent une exceptionnelle mine d'informations tant factuelles que sociologiques sur le déroulement de la lutte ainsi que sur la manière dont ses protagonistes l'ont vécue au quotidien. Puissant vecteur de fédération des individus, l'émotion imprègne les témoignages, impose sa rhétorique dans les appels à la mobilisation, comme les nombreux tracts et pétitions, et s'immisce parfois jusque dans les documents les plus techniques, à l'exemple du rapport Besson-Ducros (1989).

Les lettres de soutien envoyées par les représentants des organisations ayant pris publiquement position contre le barrage, comme les instances fédératives départementales et nationales protestantes et les comités de vigilance écologique, ainsi que celles adressées par des particuliers aux associations regroupées au sein du Collectif constituent une source de tout premier ordre pour saisir la dimension affective du conflit. De nombreuses lettres de protestation proviennent de la « communauté » protestante, régionale et nationale, et même des pays du Refuge ¹⁵ ; elles montrent que la sensibilité à la

cause s'est étendue largement au-delà du périmètre des communes directement concernées. Les courriers adressés à *Sauve Gardon*, le bulletin du Collectif, que ce soit pour une demande d'abonnement ou pour encourager ses rédacteurs, témoignent également de la résonance affective de la lutte. Enfin les messages de soutien émanant de personnalités publiques et médiatiques, d'hommes politiques ou bien d'artistes à la notoriété bien établie, attestent non seulement de l'impact émotionnel du projet dans des sphères qui d'ordinaire ne se montrent pas aussi réactives face à des événements localisés, mais aussi de l'ampleur des enjeux idéologiques et politiques qui lui sont attachés.

De juillet 1989 à fin 1992, les membres du Collectif ont tenu un livre d'or afin de recueillir les commentaires de tous ceux qui venaient les soutenir ou s'informer directement à la source. Des personnes de toutes les générations ont ainsi griffonné quelques mots d'encouragement, esquissé un dessin, collé une coupure de presse ou improvisé un bref poème en forme de haïku. À chaque fois, à quelques exceptions près ¹⁶, elles ont fraternisé avec les anti-barrages. Certains venaient de loin, désireux d'exprimer leur solidarité : qui renseigné par la presse nationale ou les journaux locaux rendant compte au jour le jour des événements, qui informé par le bouche à oreille ou par des amis. D'autres, en grand nombre, s'étaient déplacés des villages alentour et même d'Alès, la sous-préfecture voisine. D'autres encore passaient simplement par là, au gré de leurs pérégrinations estivales : des « amoureux » des

Cévennes qui découvriraient avec consternation que le Gardon aux eaux limpides où année après année ils avaient coutume de venir s'ébattre en famille était menacé ; des Cévenols émigrés parfois depuis plus d'une génération mais qui avaient conservé des attaches dans la région malgré l'éloignement ; de simples curieux aussi, séduits ou simplement intrigués par la détermination des opposants qu'ils avaient eu l'occasion de rencontrer sur les stands d'information du Collectif ; des protestants d'autres régions de France ou d'Europe venus sur les traces de leurs ancêtres ou assister à l'assemblée du Désert ¹⁷ ; sans oublier des militants écologistes, refusant que ce coin de nature « intacte » ne soit défiguré par une imposante muraille de béton. Un livre d'or est un étrange objet : c'est en effet un véritable concentré d'émotions qui se déclinent à la première personne du singulier ou du pluriel et s'expriment tantôt avec fougue et lyrisme, tantôt, au contraire, avec retenue et parcimonie. Par la densité des témoignages qui y sont rassemblés, il circonscrit un collectif ; par le caractère singulier des messages qui s'inscrivent sur ses pages, il ramène toujours à l'individu. Public, car exposé aux regards de tous, pérenne car destiné à être conservé pour la postérité, il dit néanmoins l'intime et l'instantané. Comme source, il a toutefois ses limites. Le corpus de témoignages inscrits dans ses pages est loin d'être homogène et, à lui seul, ne permet pas de broser une sociologie du mouvement social généré par le projet de barrage ¹⁸. Chacun étant libre et de la forme et du fond, il y inscrit ce qui lui vient spontanément à l'esprit, guidé par

l'inspiration de l'instant et soucieux avant tout de le parapher afin d'authentifier sa présence en ces lieux (Fraenkel 2008).

Les innombrables articles publiés par la presse locale, régionale et nationale m'ont permis d'appréhender la manière dont les médias se sont saisis du conflit. Il est admis que l'émotion apporte une contribution à la profondeur et au retentissement médiatique des crises ; dans le cas étudié, non seulement la presse écrite a cherché à capter les émotions, à les restituer « à chaud », mais elle a aussi largement contribué en retour à l'exacerbation du climat émotionnel. Les événements médiatisés sont en effet de puissants révélateurs symboliques, même si, comme le souligne Jocelyne Arquembourg, le travail des médias s'articule nécessairement à celui des acteurs sociaux puisque les procédures de détermination et d'interprétation sont disséminées dans la société (2006 : 16). Il était donc essentiel de s'interroger sur la couverture médiatique de la lutte. Son analyse a notamment permis de mettre en évidence le rôle déterminant qu'ont tenu les affects dans l'exacerbation de la « camisardisation » de l'événement¹⁹. Le panorama de presse joint en annexe monte bien, par son ampleur, l'intérêt médiatique – et donc public – qu'elle a suscité, intérêt qui va bien au-delà de la sphère régionale ; en effet, la plupart des grands quotidiens et hebdomadaires nationaux lui a consacré au moins un article, certains allant même jusqu'à déléguer sur le terrain un envoyé spécial.

Avec le visionnage de documents audiovisuels, j'ai pu en partie pallier le défaut d'observation *in situ*. Une association de vidéastes implantée à Saint-Jean-du-Gard²⁰ a réalisé plusieurs reportages sur le conflit, généralement tournés lors des manifestations publiques organisées par les opposants. L'un de ces reportages suit le déroulement d'une course aux flambeaux entre la Borie et Nîmes, le chef-lieu de département, puis la manifestation qui s'en est suivie dans les rues de la préfecture gardoise et s'est conclue devant les arènes par une parodie de procès (ill. 1). Un autre, réalisé par le documentariste Paul Seban pour l'émission d'Antenne 2 « Envoyé spécial »²¹, déroule l'histoire du conflit tout en donnant la parole aux opposants qui expriment devant la caméra les raisons qui les ont conduits à contester l'ouvrage, donnant libre cours à leur indignation et à leurs interrogations. Certains moments particulièrement effervescents ont heureusement été filmés par les antennes régionales des grandes chaînes nationales : FR3 Languedoc-Roussillon a notamment rendu compte des manifestations de rue ainsi que des principaux rassemblements. Quant aux archives audiovisuelles du Collectif, elles offrent un panorama assez complet de la manière dont les médias ont couvert les événements durant près de trois années, entre 1989 et 1991. J'ai enfin retrouvé dans mes archives personnelles un document vidéo dans lequel on voit le stand d'information qu'a tenu le Collectif lors de l'assemblée annuelle du musée du Désert de septembre 1990.

J'ai enfin assisté à plusieurs reprises aux « Rencontres » annuelles organisées par l'Association Abraham Mazel qui, depuis l'abandon du projet de barrage, a transformé la maison natale du célèbre chef camisard en un centre de réflexion et d'action ayant pour objectif la mise en valeur de toutes les formes de « résistance », qu'elles soient culturelles, économiques ou écologiques. Dans ce lieu de mémoire, le souvenir de la lutte est particulièrement tenace : l'association, issue de la lutte contre le barrage, compte de fait dans ses rangs

de nombreux « anciens de la Borie », comme certains s'auto-désignent, pour lesquels ces journées aussi conviviales que savantes sont également une occasion de retrouvailles. Bien que ces manifestations n'affichent aucune vocation commémorative, ces derniers ne manquent pas l'occasion d'évoquer la lutte qui fut au départ de la réhabilitation du lieu et de la création de l'association, réactivant à la faveur de l'événement la complicité qui avait accompagné la lutte.

Notes :

1. C'est par exemple le cas pour l'attachement que nous éprouvons envers des êtres chers ou bien envers nos concitoyens.

2. Selon Charles-Henri Cuin, les débats sur la rationalité de l'action, question centrale en sociologie, ont largement négligé la dimension émotionnelle qui est pourtant constitutive de la conception classique de l'action et omniprésente notamment chez M. Weber, sous l'angle de l'action « affectuelle » et du « charisme » (2001 : 77).

3. Michel Offerlé, interrogeant les modalités qui permettent de s'assurer qu'une revendication est digne d'intérêt aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les médias et le corps social, propose de les regrouper en trois principales catégories, dont celle de la « légitimation par le nombre ». Elle est notamment à l'œuvre lorsque les personnes qui portent une cause s'appuient sur des manifestations, des pétitions, etc. (1994 : 112-127).

4. Il s'agit là d'un point essentiel, sur lequel je reviendrai plus longuement.

5. Le courant calviniste fait montre d'une grande méfiance envers toute forme trop affirmée d'empathie car celle-ci pourrait être assimilée à de l'idolâtrie.

6. « Le vocable convenance est sans doute celui qui définirait le mieux le protestant », écrit Janine Garrisson (1986).

7. Sur la question du protestantisme émotionnel, voir Fer 2005 et Willaime 1999.

8. La revendication d'une identité protestante doit être dissociée, il faut insister sur ce point, de la pratique religieuse. Non seulement de nombreuses personnes qui se déclarent protestantes sont avant tout des protestants sociologiques, mais des témoignages montrent même que des catholiques cévenols peuvent se réclamer du protestantisme, en tant qu'épisode historique structurant d'un roman local auxquels ils adhèrent par la force de l'attachement au territoire (J.-N. Pelen).

9. C'est le cas avec les manifestations politiques ou les spectacles.

10. Entre 1984 et 1992, je résidais en Cévennes où parallèlement à mes activités de recherche je coordonnais un Groupement pour la connaissance et la mise en valeur du patrimoine ethnologique. Sur ce point, voir Clavairolle 2008.

11. La municipalité de Saint-Jean-du-Gard a en effet lancé une souscription en 1992 – soit une fois le projet de barrage

abandonné – afin de rassembler les fonds nécessaires à l'acquisition de la maison natale du chef camisard Abraham Mazel, avec pour objectif de transformer ce « lieu de mémoire », qui se serait trouvé à proximité de la retenue si le barrage s'était construit, en une « maison des résistances ».

12. Comme je l'ai indiqué plus haut, plusieurs interlocuteurs considèrent que leur participation à la mobilisation les a confrontés à des aspects ignorés de leur personnalité. Certains estiment avoir accompli des actes dont ils ne se seraient jamais crus capables auparavant, comme haranguer un public, s'affronter verbalement avec un élu ou bien mener une action légalement réprouvée. Il s'agit le plus souvent d'actions au cours desquelles une personne, qui se dépeint comme relativement effacée, n'a pas hésité à transgresser les normes comportementales et sociales auxquelles elle s'était jusque là conformée.

13. Fondé en 1894, le Club cévenol est une association qui a pour objectifs de sauvegarder les patrimoines naturel et culturel des Cévennes et des Causses, de soutenir les initiatives orientées vers le maintien et la création d'activités permettant aux populations de continuer à vivre dans leur pays et de favoriser le développement d'un tourisme respectueux des lieux et des habitants. Il regroupe environ 3000 membres répartis sur tout le territoire cévenol, dans le reste de l'Hexagone ainsi que dans les pays qui ont autrefois accueilli la diaspora huguenote fuyant la répression.

14. Le décret qui instaure le Parc national des Cévennes a été publié le 2 septembre 1970. Ce parc national, dont

on dit volontiers qu'il n'est « pas comme les autres », se distingue en effet par la présence d'une population résidente qui tire l'essentiel de ses revenus de l'exploitation des ressources qu'offre le territoire. Voir Guerrini 1994-1995 et Basset 2010.

15. Il s'agit des pays ayant accueilli après la révocation de l'édit de Nantes les protestants qui préféraient l'exil hors du royaume de France à la conversion forcée ou à la clandestinité.

16. Seulement deux personnes se déclarent favorables au barrage dans tous les volumes du livre d'or.

17. Ce grand rassemblement protestant se tient chaque année en septembre au Mas Soubeyran, sur les terrains qui jouxtent le musée du Désert.

18. Le livre d'or s'adresse en effet moins aux militants actifs qui opèrent au sein du Collectif qu'aux opposants-sympathisants qui en le paraphant apportent un soutien à la cause.

19. L'historien Philippe Joutard a imaginé cette expression pour rendre compte de la manière dont les protestants cévenols se sont forgé une conscience identitaire ancrée dans la « légende des Camisards », qui conduit à réinterpréter toute situation à la lumière de l'insurrection camisarde (1977).

20. Il s'agit de l'association Piccel vidéo dont le siège social était à Saint-Jean-du-Gard.

21. Ce documentaire a été déprogrammé au dernier moment sans que son réalisateur reçoive la moindre explication de la part des responsables de la chaîne.

LE CADRE ET LE CONTEXTE

Un pays « pauvre et perdu »

Les Cévennes, une région montagneuse qui forme la bordure méridionale du Massif central, ont été le théâtre du conflit d'aménagement sur lequel porte cette étude. Pour en prendre toute la mesure, il convient d'en esquisser tout d'abord le contexte géographique, démographique, socio-économique et idéologique, puis d'en retracer la genèse et le déroulement. Ces éléments sont indispensables pour apprécier l'ampleur des réactions suscitées par la perspective de voir la vallée du Gardon de Mialet défigurée par un imposant mur de béton et noyée sur près de huit kilomètres (ill. 2).

Les Cévennes se subdivisent en plusieurs grands ensembles aux caractéristiques bien distinctes : le Haut-Pays, les Cévennes vivaraises, le bassin minier, les Cévennes méridionales, la Basse-Cévenne également appelée Basse-Gardonnenque et enfin la Cévenne des Gardons ou Haute-Gardonnenque, considérée comme le cœur géographique et historique du pays cévenol (Taillefer 1979 : 28). C'est d'elle qu'il sera principalement question.

La Cévenne des Gardons emprunte son nom aux cours d'eau qui en incisent le relief. En raison de la forte déclivité des versants qui a favorisé l'érosion et le ravinement, ils y ont creusé des gorges sauvages, forgeant un paysage aux traits accusés, fait de

« valats » profonds que séparent les arêtes vives des « serres » (ill. 3). Des torrents transversaux alimentent les eaux pures courant dans le fond de ces vallées étroites et sinueuses qui, par endroits, s'élargissent en de modestes mais fertiles bassins alluviaux. Pour peu que des pluies abondantes se déversent sur la région, ces cours d'eau au courant rapide peuvent devenir dangereux et occasionner des crues qui emportent les terres et détruisent les habitations. On appelle « épisodes cévenols » les orages violents qui sont provoqués par la rencontre de vents du sud venus de Méditerranée et chargés d'humidité avec le relief. L'expression est désormais passée dans le langage courant pour désigner des épisodes de pluies extrêmement fortes s'abattant sur les bassins versants qui présentent un relief marqué, comme c'est le cas sur le croissant méditerranéen qui va de la Catalogne au Piémont italien. Dans la Cévenne des Gardons, ils provoquent de soudaines crues qui sont localement appelées « gardonnades » ; le souvenir de certaines d'entre elles particulièrement dévastatrices, comme celles de 1900 à Valleraugue et de 1958 à Alès et Anduze, hante encore la mémoire de la population.

La période d'équilibre agro-industriel que la région a connue durant la première moitié du XIX^e siècle – son « âge d'or », a-t-on coutume de dire ¹ –, principalement fondé sur l'association de la culture du châtaignier et de l'industrie de la soie, a été de

courte durée (Clavairolle 2003). Une crise séricicole, liée à l'apparition d'une épizootie, la pébrine, vient en effet frapper de plein fouet l'économie de la Haute-Gardonnenque dès 1850, tandis que la châtaigneraie est victime de la maladie de l'encre ² à partir de 1870.

La diminution des revenus provenant de l'exploitation de la châtaigneraie et de la production agro-industrielle de la soie accentue l'attrait qu'exercent sur les paysans l'industrie extractive du bassin alésien d'une part et l'essor de la viticulture des campagnes du Bas-Languedoc d'autre part. Désormais, ils se tournent vers l'émigration non plus saisonnière mais définitive et viennent grossir la population des plaines bordières et des petites villes du bas pays. La structure démographique des cantons montagneux s'en ressent rapidement : leur taux d'accroissement naturel s'effrite, la population vieillit. C'est donc tout l'arrière-pays qui périlite tandis que les plaines voient se moderniser leur agriculture commerciale et leurs industries. Pour tous les observateurs, les Cévennes sont en proie à une lente agonie, à un « irrésistible déclin », pour reprendre les propos de René Lamorisse (1975 : 214). À l'écart du grand courant de modernisation qui touche le territoire national durant la seconde moitié du XIX^e siècle, elles se désertifient et sombrent dans un isolement qui affecte la perception que la population a de son territoire de vie.

Désastre, déclin, détérioration, gangrène, dépression, dévitalisation, effondrement, catastrophe... C'est en ces termes éminemment négatifs que tous

les observateurs, qu'ils soient historiens, géographes, économistes ou érudits locaux, dépeignent alors la région. On imagine sans peine que les habitants de ces vallées désertées éprouvent un sentiment d'amertume, qu'il s'agisse de personnes trop âgées pour émigrer, comme de celles qui se sentent incapables de s'adapter au monde urbain ou qui sont insuffisamment qualifiées pour y trouver un emploi.

Le dépérissement des vallées cévenoles se confirme au siècle suivant. Après une timide embellie de l'activité séricicole, une fois l'épidémie enrayée, celle-ci s'effondre à nouveau du fait de la concurrence croissante de la soie grège importée d'Orient et du succès des fibres synthétiques auprès des consommateurs (Clavairolle 2008). Les deux guerres mondiales ne font qu'accentuer la tendance démographique amorcée un siècle plus tôt. L'exode rural laisse les vallées cévenoles déstructurées sur le plan humain et en proie à une profonde déprise tant économique que paysagère, faute de paysans pour entretenir les terres de culture et les bois. Selon R. Lamorisse (1975 : 403), toute entreprise de sauvetage, sinon de rénovation, y est en effet étroitement subordonnée au facteur humain.

Peut-on pour autant considérer que les Cévennes connaissent une situation à part dans le paysage rural français ? Le phénomène est en réalité largement partagé par la plupart des régions agricoles, comme l'a bien montré Jean-François Gravier dans *Paris et le désert français* (1947). Pour la période allant de 1950 au milieu des années 1970, Patrick

Champagne a mis en évidence la « double crise de reproduction » qui affecte l'agriculture familiale : crise dans la reproduction technique et économique du système de production d'une part et crise interne de la plupart des familles agricoles d'autre part, prenant l'allure d'une crise de confiance (2002 : 9-10). Toutes les régions montagneuses déshéritées, écartées des grands axes de communication, ont ainsi eu à subir les effets de la modernisation du territoire national, l'État tardant à établir et mettre en œuvre les plans d'aménagement destinés à leur venir en aide. Toutefois, selon Pierre Cornu pour qui les hautes terres du Massif central sont une « forteresse du vide », les crises de la deuxième moitié du XIX^e siècle constituent une « mise en échec de l'économie rurale », qui serait encore plus marquée pour les Cévennes qu'elle ne l'a été pour les autres territoires ruraux de l'Hexagone (2000).

Localement, on tente de réagir. Ainsi le Comité de rénovation des Cévennes et la Fondation Olivier de Serres, soutenus par le Conseil national des économies régionales fondé à l'initiative d'Edgar Pisani, réfléchissent à la manière d'enrayer le déclin. Pour ces organismes qui rassemblent les forces vives du territoire, seul un retour à l'ancienne économie sur des bases significativement renouvelées est à même de le faire sortir du marasme dans lequel il est plongé. Ils défendent donc un point de vue très éloigné des thèses de certains économistes qui préconisent une rupture radicale avec celle-ci. Les diverses solutions susceptibles de lui insuffler un nouvel élan sont examinées ; ainsi le « plan cévenol »

élaboré par André Schenk (1962b) propose-t-il, après une mise à plat des données originales de l'économie cévenole, une restructuration planifiée de l'agriculture, fondée sur quelques grands axes de production et d'activité propres à rassembler la cohésion économique de la région. Il encourage notamment l'expansion de l'arboriculture fruitière, la modernisation des filières traditionnelles séricicole et castanéicole, le développement de nouvelles petites productions agricoles ainsi que de l'élevage, notamment caprin ; il soutient également l'émergence du tourisme social dans lequel il voit le soubassement de la « rénovation » économique. Mais les résultats sont lents à se faire sentir dans cette région démographiquement exsangue, où règne une atmosphère mortifère et dont la population est freinée par l'exiguïté de sa trésorerie. Elle souffre en effet d'une profonde crise de confiance qui se traduit par la dépréciation de soi et du territoire. Le climat est donc fort peu propice à un sursaut collectif, tant il est vrai que, comme l'affirmait André Birre lors des « journées cévenoles d'Alès » d'avril 1953, « Évoquer les Cévennes, c'est [...] projeter l'image d'un pays pauvre et perdu » (1953 : 83).

La reconquête : de l'oubli à la requalification

Si l'on veut se faire une idée du défaitisme qui régnait dans les Cévennes à la fin des années 1970, il suffit de lire la conclusion de l'ouvrage *Les Cévennes de la montagne à l'homme* : « La Cévenne, dont on a pu mesurer la richesse de la civilisation, existera-t-elle

encore à l'aube du troisième millénaire ? » (Joutard 1979 : 457).

Du recensement de 1962 à celui de 1975, la plupart des communes rurales continuent en effet à perdre des habitants et celles des secteurs les plus isolés connaissent une régression démographique que Philippe Joutard qualifie même de catastrophique. Les raisons de ce déclin sont les mêmes que précédemment : les difficultés de l'économie agricole poussent à l'exode les jeunes adultes des deux sexes et le vieillissement des agriculteurs s'accroît. L'exploitation de la châtaigneraie continue à reculer, l'industrie de la soie semble définitivement anéantie, l'élevage ovin est dans une phase de déclin rapide, le secteur bonnetier est moribond, les activités artisanales vivent péniblement : le tableau est alors bien sombre. L'infatigable A. Schenk, qui fut l'un des promoteurs de la relance séricicole entre 1970 et 1985, met en évidence ce qu'il appelle « le long drame cévenol ». Selon lui, la région souffre « d'un manque de foi par suite de la disparition d'un objectif commun et fondamental » (1962a : 427). Ce constat amer, bien d'autres, avant et après lui, l'ont fait, à l'instar du romancier Jean-Pierre Chabrol qui a publié en 1972 *Le Crève-Cévenne*, un roman-pamphlet qui résonne comme un cri de détresse face à la probable disparition de ses Cévennes natales.

Au début des années 1980, on assiste pourtant à une légère progression des effectifs³ et à une reprise de l'activité économique qui s'appuie sur les ressources qualifiées de « traditionnelles » :

tentative de rénovation de la châtaigneraie fruitière, développement de l'élevage caprin et essor des petits élevages (volailles, abeilles). Parallèlement se multiplient les initiatives en matière d'accueil touristique. Bien que timide, cet élan redonne néanmoins une lueur d'espoir à ceux, majoritaires, qui avaient perdu toute foi en l'avenir. En tout état de cause, un renouveau paraît envisageable à condition que la situation démographique parvienne à se stabiliser et même, mieux, à s'inverser ; or l'exode des jeunes, qui ne faiblit pas, semble compromettre la possibilité d'un rajeunissement de la population. Le sursaut observé est en effet moins le fait des habitants autochtones qui continuent à fuir la vie rurale que d'une nouvelle population, celle des néo-Cévenols qui depuis l'après-1968 s'installent dans des mas abandonnés qu'ils achètent ou louent pour des sommes modiques.

Dans la haute vallée Française, à Barre-des-Cévennes précisément, les sociologues Nicole Eizner et Hugues Lamarche perçoivent la résurgence d'un « désir de vie collective enfoui », mais notent néanmoins son extrême fragilité car l'avenir de ce territoire ne repose pas seulement entre les mains de sa population, il dépend également des décisions de l'appareil d'État (1983 : 190). Les deux auteurs soulignent en outre le rôle ambivalent joué par le Parc national des Cévennes auquel il est souvent reproché de ne pas suffisamment communiquer sur ses objectifs et parfois même d'entraver les actions de la population locale⁴. Ce grief récurrent, toujours prompt à resurgir, s'accompagne cependant d'une

réelle attente envers cet établissement susceptible de jouer un rôle significatif dans la reviviscence d'un « sentiment du territoire » que le déclin démographique et économique a altéré.

Le constat des deux sociologues peut être aisément transposé au secteur de Saint-Jean-du-Gard qui m'intéresse ici davantage, compte tenu du terrain de l'étude. Comme à Barre, un timide changement socio-économique semble effectivement s'opérer. Il s'appuie principalement sur trois facteurs : le développement du tourisme familial et social, le dynamisme d'une nouvelle population, d'abord désignée par le terme générique de « hippies » puis par celui de néo-ruraux, enfin l'installation d'un nombre croissant de retraités.

C'est ainsi que le tourisme populaire devient progressivement l'un des piliers des politiques communales et que les équipes municipales encouragent vivement la création de campings et la construction de villages de vacances. Ce phénomène est accentué par le fait que de nombreux Cévenols partis travailler dans les villes renouent durant la période estivale avec leur région d'origine et transforment la propriété familiale en résidence secondaire, ce qui crée de l'activité pour les commerçants et artisans locaux.

Les néo-ruraux, généralement adeptes du *do it yourself*, ne contribuent guère au développement du secteur artisanal, mais en revanche ils sont les premiers à expérimenter ou à vouloir relancer les activités agricoles considérées comme traditionnelles – la

castanéiculture, l'apiculture, la sériciculture et la production de fromages de chèvre –, mettant finalement en œuvre les préconisations du « plan cévenol » ; ces innovateurs jouent par conséquent un rôle de premier plan dans le renouveau économique qui se précise année après année.

Quant aux retraités, ce sont des personnes qui soit reviennent vivre au pays lorsqu'ils en sont originaires – leur maison familiale devenue résidence secondaire quand ils travaillaient au loin retrouvant alors à sa vocation initiale de résidence principale – soit, quand ils sont sans attache locale, sont attirés par les atouts climatiques et la qualité de vie que leur offre la région. Ils forment un segment de la population locale en pleine expansion ; bien que n'intervenant pas directement dans le développement économique du territoire, ils contribuent à son dynamisme en stimulant les secteurs artisanal et commerçant, mais aussi en s'impliquant dans la vie publique locale, tant politique qu'associative.

Les autochtones – les « vieilles souches », ironisent certains néo-ruraux – voient tous ces changements d'un œil circonspect. Si les résidents secondaires et les retraités sont parés du prestige de la réussite sociale qu'ils ont acquise en ville, on les soupçonne aussi d'arrogance envers ceux qui n'ont pas voulu ou pas su tenter leur chance ailleurs, quand on ne les jalouse pas pour leur relative aisance financière. Les néo-ruraux, eux, dérangent doublement : d'abord par leur présence, perçue comme un défi, tant par ceux qui ont encouragé leurs enfants à émigrer

que par ceux qui sont restés au pays, puisqu'ils prétendent réussir là où les autres ont le sentiment d'avoir échoué ; ensuite, par des manières de vivre et de se comporter qui contrarient certains habitants, notamment déconcertés par les mœurs peu conformes au modèle local de ces enfants de la ville récemment convertis à la vie rurale. On peut donc étendre à l'ensemble des Cévennes les remarques de N. Eizner et H. Lamarche à propos de Barreles-Cévennes : elles donnent l'image d'un territoire qui voudrait revivre mais hésite face aux solutions qui lui sont proposées car la population autochtone ressent confusément que sa reproduction dépend de transformations exigeant une profonde remise en question (1983 : 192). Celle-ci passe notamment par l'acceptation du rôle croissant que les nouveaux habitants vont être amenés à jouer sur un territoire dont elle avait jusque là l'exclusivité.

Bien qu'allochtones, les néo-ruraux ne sont pas étrangers à l'émergence de la revendication nouvelle de « vivre au pays » qui a modifié en profondeur la perception que les Cévenols avaient de leur espace ⁵. Celui-ci est soudain redevenu désirable, après avoir fait l'objet d'une identification négative car il était considéré comme une entrave à un épanouissement personnel dont on pensait qu'il ne pouvait passer que par un départ vers la ville. L'arrivée de ces nouveaux habitants, le retour des « émigrés » et la diffusion d'une littérature régionaliste qui renvoie aux habitants une image magnifiée de leur « petite patrie », ont induit une modification de la représentation de celle-ci,

tout en faisant naître une nouvelle conscience de soi (Barbichon 1983).

Pour comprendre le processus de patrimonialisation de la vallée du Gardon de Mialet et appréhender la vivacité des réactions déclenchées par la perspective de son englobement programmé, il convient de dresser une rapide typologie de la population locale, partant de l'hypothèse qu'il existe un lien entre les modalités sociales d'investissement du territoire et les modalités culturelles d'appropriation des formes patrimonialisées. À cet égard, l'étude de Yannick Sencébé sur le Diois (2004), qui établit une typologie des appartenances fondée sur le rapport des populations à la mobilité, offre un intéressant éclairage car cette vallée rurale de la Drôme présente des caractéristiques proches de celles de la Haute-Gardonnenne : l'enclavement géographique, des traces de l'exode rural ainsi qu'un regain d'attractivité lié au renouveau de sa population. On peut constater qu'il existe également pour les Cévennes plusieurs modes d'appartenance, corrélés aux différents types de rapports au territoire et en lien avec le couple ancrage/mobilité.

Le premier type d'appartenance, comme pour le Diois, correspond au modèle de l'« *immersion* ⁶ » qui définit une forme d'appartenance que l'auteur qualifie d'« *attachée* », (2004 : 24). Elle est ici incarnée par les Cévenols d'origine dont la résidence, la profession et les loisirs se vivent exclusivement dans les limites du territoire et qui revendiquent un héritage culturel spécifique.

La seconde forme, que Y. Sencébé qualifie d'« *engagée* », pourrait être celle, dans le contexte cévenol, des personnes d'origine locale ou extérieure qui, tout en fréquentant ponctuellement d'autres lieux, vivent leur rapport au territoire sur le mode du choix. C'est le cas des néo-ruraux⁷ et des retraités allochtones, pour lesquels le maintien de liens avec leur région d'origine n'est pas contradictoire avec un fort investissement local, mais aussi, dans une moindre mesure, de certains résidents secondaires qui fréquentent assidûment les lieux, participent activement à la vie socio-culturelle locale et nourrissent pour nombre d'entre eux le projet de s'y installer à plus ou moins long terme.

L'appartenance « *en tension* », que l'auteur associe tout particulièrement à certains protestants originaires du Diois exilés en ville et vivant leur rapport au territoire d'origine sur le mode de la tension entre un ailleurs porteur de l'identité sociale valorisante de la profession et l'ici pourvoyeur de l'identité généalogique, ne semble pas présenter la même pertinence dans le cas présent ; les protestants cévenols, dès lors qu'ils conservent des attaches locales, paraissent plutôt relever d'une appartenance engagée. Serait-ce en lien avec l'importance qu'a conservée le protestantisme, en termes de rapports de force objectifs et d'image, sur cette portion du territoire cévenol ? On pourrait en effet l'expliquer par le dynamisme du milieu protestant local qui, en dépit de ses divisions internes, se montre prêt à faciliter l'insertion des individus à travers un dense réseau associatif et à contribuer au dénouement

d'éventuelles tensions entre les différentes sphères d'appartenance.

Quant à l'appartenance « *labile* », qui s'appliquerait selon Y. Sencébé à des personnes pour lesquelles les différents lieux pratiqués sont substituables et qui se retranchent dans un espace circonscrit en évitant tout engagement et en ne voyant dans leur environnement qu'un décor paysager (*ibid.* : 25), elle concernait, au moment du conflit, certains fonctionnaires et agents de l'État pour qui les Cévennes ne sont qu'une étape dans un parcours de vie principalement guidé par un objectif d'ascension professionnelle. Bien que représenté, ce type d'appartenance est de peu d'intérêt pour cette étude en raison du faible engagement de ses représentants dans un conflit qu'ils considéraient comme trop local pour les concerner⁸.

Les différentes formes d'appartenance qui ont été identifiées correspondent cependant moins à proprement parler à des groupes constitués qu'à des réseaux d'individus. Ils se constituent au gré des interactions quotidiennes, à l'exception notable de ceux qui relèvent d'une appartenance attachée et dont l'héritage culturel tend à conférer à la conscience identitaire un contenu substantiel, reposant sur des attachements qui dérivent d'un sentiment d'affinité fondé sur des données perçues comme immédiates. Ce sentiment d'appartenance a favorisé l'émergence d'une forme sociale qui a acquis au fil du temps une relative stabilité. L'ancrage dans un territoire commun et la cohérence de certaines déterminations, comme l'appartenance religieuse,

la transmission d'une histoire commune, le partage d'usages particuliers et d'un système de significations et de valeurs intégratives, ont certainement joué un rôle dans un processus en cours susceptible de relever d'une ethnicisation de l'appartenance locale ⁹, au sens que lui donne Yves Bizeul lorsque il s'autorise à recourir sur un mode analogique à la notion d'« ethnie » (2004). Mais ces spécificités fortes, inscrites dans l'espace comme dans le temps, sont également confrontées au changement qui, en suscitant constamment de nouvelles interactions, est un puissant facteur de dissolution. L'appel à une identité fondée sur l'enracinement d'une singularité prend par ailleurs place dans le cadre de conduites défensives qui doivent être socialement et historiquement contextualisées.

Le bateau de l'identité cévenole prend ainsi l'eau de toute part : en Cévennes, les nouveaux habitants sont d'année en année plus nombreux et comme ils s'impliquent toujours plus activement dans la vie locale, les normes de comportement se relativisent à leur contact. Le sentiment religieux se transforme et les valeurs qui lui sont attachées, sans pour autant perdre de leur emprise comme on peut le vérifier dans de nombreuses situations contemporaines, sont également resignifiées. La forme sociale a cessé de se définir à travers un corps stable et clos de caractères distinctifs ; elle prend désormais l'aspect d'une trame complexe, qui relie les individus de manière non exclusive, à travers certaines de leurs pratiques quotidiennes, qu'elles soient de consommation, de loisir ou d'investissement citoyen.

La lutte contre la construction du barrage doit donc être envisagée comme l'opérateur d'une transformation des relations entre les acteurs du territoire et comme un facteur de reconfiguration des réseaux sociaux. Cadre d'une co-socialisation entre des personnes qui, bien que se croisant régulièrement dans leur vie de tous les jours, n'avaient jamais échangé auparavant, elle est également à l'origine de nouvelles lignes de clivage interne. On peut tirer de ce constat une conséquence directe : désormais, la société locale, du fait de sa diversification interne croissante, est en pleine restructuration. Dans ces conditions, toute réflexion sur l'identité collective serait elle dénuée de sens ?

En posant ainsi la question, on s'aperçoit que le sentiment d'identité semble au contraire se construire en lien étroit avec le territoire qui fournit le cadre matériel de vie et dans l'interaction entre une population originaire des lieux qui y plonge ses racines généalogiques et revendique son particularisme, et les populations plus récentes des néo-ruraux et des retraités. Dans les Cévennes, l'histoire spatialisée et culturellement appropriée apparaît comme la matrice de la rhétorique identitaire et son incidence se fait sentir, à différents niveaux, dans toutes les composantes de la population locale. Les événements historiques qui ont forgé le sentiment d'appartenance de la population, qu'elle soit « attachée » ou « engagée », ainsi que les éléments patrimoniaux qui contribuent à le fixer, sont des données avec lesquelles doivent également composer ceux qui se sont installés plus

récemment. Si on considère le cas des néo-ruraux – pour la plupart d’entre eux dépourvus d’attaches familiales locales et dont le sentiment d’identité, du fait de leur parcours de vie marqué par la mobilité, est plus labile – on s’aperçoit que, loin de réduire le patrimoine cévenol à des objets de vénération passéiste, ils lui confèrent une « cohérence » signifiée par une mise en perspective braudelienne de l’histoire cévenole et du territoire. C’est ce qu’indique clairement un témoignage recueilli par l’ethnologue Luc Bazin : « le patrimoine c’est l’héritage de ceux qui nous précèdent, ça passe par une histoire humaine qui se confond avec l’histoire géologique » (1998 : 12). Bien qu’ils s’inscrivent dans d’autres réseaux d’appartenance que les Cévenols d’origine, et quelles que soient les divergences qui parfois les opposent à ces derniers, ils les voient comme un groupe de référence qui sert de matrice à leur propre narration identitaire.

Ainsi que l’a montré Denis-Constant Martin, le processus de production de l’identité se caractérise par un triple rapport : au passé, à l’espace – autrement dit au territoire – et à la culture (1992 : 587-588). L’enquête confirme qu’il sert d’horizon aussi bien aux stratégies identificatoires des néo-Cévenols qu’à celles des retraités dépourvus d’attache locale, dont le fort investissement local et l’appropriation d’un certain nombre de traits culturels viennent compenser le défaut d’ascendance cévenole en légitimant une forme renouvelée d’autochtonie.

Aux sources de l’appartenance

S’interroger sur ce qui fonde le sentiment identitaire d’un collectif humain apparaît comme une entreprise à haut risque tant les débats sont vifs sur l’emploi de cette notion ¹⁰. Elle est un véritable mot-valise, un fourre-tout auquel on peut faire dire à peu près tout et n’importe quoi puisque l’identité d’une personne ou d’un groupe est par nature multidimensionnelle. Parler d’identité culturelle semble en quelque sorte aggraver le cas de l’ethnologue : on le soupçonne volontiers de voir naïvement derrière celle-ci des réalités singulières et essentielles, et non une construction sociale et historique, alors qu’il s’est en réalité depuis longtemps rallié ¹¹ à la vision constructiviste de l’identité qui prévaut aujourd’hui et qu’il considère cette dernière avant tout comme une catégorie de pratique en même temps que d’analyse (Brubaker 2001 : 69). De même, d’ailleurs, qu’au lieu de persister à voir dans le patrimoine l’objectivation matérielle d’un ensemble culturel stable, comme ont pu le faire autrefois certains folkloristes, il s’attache à l’étude de cas concrets de patrimonialisation, appréhendés dans leur rapport aux politiques de la culture, aux enjeux de pouvoir et au roman collectif local.

Parce qu’il est fait de traces réinvesties, le patrimoine est en effet un support privilégié de la revendication identitaire et mémorielle. Aussi, à travers les mobilisations patrimoniales, pouvons-nous saisir la façon dont les groupes sociaux se construisent, se reproduisent, se rendent visibles

et se positionnent les uns par rapport aux autres, à diverses échelles ainsi que dans l'espace qu'ils occupent (Veschambre 2008 : 21).

Puisque la société cévenole s'est complexifiée au fil du temps, on peut considérer qu'il existe aujourd'hui divers modes d'identification ¹², corrélés aux modes d'inscription territoriale qui ont été dégagés. Il est incontestablement réducteur de parler d'une identité culturelle cévenole dont on pourrait tracer les contours avec précision car on se doute bien qu'elle s'est considérablement transformée au cours du demi-siècle écoulé avec le phénomène largement attesté de la renaissance rurale ¹³ qui résulte de la mobilité croissante des populations sur le territoire national et en particulier du mouvement récent d'installation de citadins à la campagne. Par identité culturelle cévenole, j'entendrai donc ici celle, subjectivement affirmée, de la population d'origine, dont le lien aux lieux s'inscrit dans le cadre d'un héritage familial et communautaire ¹⁴ et dont l'appartenance « immergée » renvoie à un habitus identique, véritable matrice de perceptions, de jugements, de normes et d'actions.

Évoquer la manière dont un groupe se représente son identité, dès lors que l'on se place dans une perspective constructiviste, invite à prendre en considération la dynamique territoriale qui en est la toile de fond ; comme on vient de le voir, l'exode rural, la déprise agricole, l'arrivée de nouvelles populations et l'essor du tourisme rural ont eu un fort impact sur le sentiment d'appartenance. En

outre, des déterminations individuelles introduisent de multiples variations dans la manière dont chacun va construire son appartenance ; les fluctuations de la vie familiale, les succès ou les déboires de l'activité professionnelle, des convictions religieuses plus ou moins affirmées modulent différemment la manière dont les individus se reconnaissent dans l'image collective, se l'approprient ou la contestent. C'est pourquoi les grands axes qui structurent le discours identitaire et sur lesquels prend appui le sentiment patrimonial ont la fluidité des représentations collectives, toujours en mouvement et en recomposition. Comme on l'a vu, si certains, dont l'existence s'est intégralement déroulée dans les Cévennes, revendiquent leur « cévennité » (Balfet & Bromberger 1976) sur le mode de l'évidence, d'autres, confrontés à la mobilité, vivent leur affiliation au territoire d'une façon moins exclusive.

Il ne s'agit donc ici ni de procéder à une présentation détaillée ¹⁵ de la rhétorique identitaire, ni de se livrer à son analyse critique. Plus prosaïquement, je chercherai à dégager ses lignes de force dans le but d'examiner par la suite, à travers l'affaire de la Borie, la part qui lui revient dans la patrimonialisation de la vallée des Camisards et d'observer comment elle est entrée en interaction avec d'autres représentations du territoire, notamment celles portées par la fraction de la population qui, bien que dépourvue d'une ascendance locale qui lui aurait donné un ancrage généalogique, s'est néanmoins fortement investie dans le combat contre le projet de barrage.

Les publications ethno-historiques consacrées aux Cévennes confirment l'existence d'une conscience identitaire qui ne renvoie pas à des attributs essentiels définissant et caractérisant de tout temps cette forme socio-culturelle ; celle-ci ne constitue pas un ensemble stable et fermé de représentations : au contraire, elle apparaît toujours, à travers les récits individuels comme dans les points de vue plus extérieurs, comme une construction historique, non attributive, liée à la conjonction et à la sédimentation de facteurs internes et externes. Combinant des éléments disparates, elle s'éprouve et se manifeste à travers des figures sélectionnées en fonction des contextes et se modifie avec l'évolution des rapports sociaux et des appartenances (Chevallier & Morel 1985).

Sans ignorer d'autres éléments qui ont tenu une place majeure dans la construction du sentiment identitaire – le châtaignier, l'éducation des vers à soie, la mine, les terrasses de culture, etc. – on se rangera à l'avis des historiens pour qui les Cévennes appartiennent à cette catégorie de territoires qui ont été surqualifiés par un épisode particulier de leur histoire : la pénétration de la Réforme au ^{xvi}^e siècle (Cabanel 1998a). Par elle, soutient P. Joutard, les Cévennes seraient « entrées dans l'Histoire » (1979 : 97). Le choix collectif d'adhérer au renouveau spirituel incarné par le protestantisme serait le moment fondateur de l'émergence de la culture, voire même de la « civilisation » cévenole. « Les Cévennes sont d'abord un pays protestant », affirme pour sa part Jean-Noël Pelen, estimant

qu'il ne fait pas de doute qu'« elles naissent avec la Réforme » et que le calvinisme est « la pierre d'angle de l'identité du pays » (1982 : 128). De ce point de vue, le protestantisme serait le principal point de cristallisation de l'identité et aurait pris le pas sur d'autres facteurs avérés d'identification ¹⁶.

Ce processus d'identification qui fonde la singularité du groupe et lui confère sa cohésion est en même temps un processus de distinction. Si on peut parler d'une identité culturelle cévenole, c'est à condition de s'inscrire dans la perspective ouverte par Frederik Barth (1969), qui concevait l'identité comme une manifestation relationnelle qui s'est d'abord constituée à travers un processus d'auto-différenciation et qu'un mécanisme de discrimination et de persécution a ensuite renforcée. C'est en effet dans le destin tragique de ce particularisme religieux que le pouvoir royal a voulu éradiquer par tous les moyens que la population a puisé l'élément identificatoire qui, aujourd'hui encore, alimente la vision qu'elle a d'elle-même, l'image qu'elle s'efforce d'offrir aux regards extérieurs et celle qui s'est popularisée au sein de l'opinion ¹⁷. Les trois concepts d'« identification », d'« image sociale » et d'« appartenance » que Martina Avanza et Gilles Laferté (2005) ont proposé de substituer à celui qu'ils jugent trop indéterminé d'« identité » afin de sérier les phénomènes sociaux que ce terme agrège sont ici étroitement corrélés et, par leur convergence, témoignent de la saillance du facteur religieux pour rendre compte de l'inscription des individus dans un ensemble culturel et sur le territoire.

Pour saisir toutes les implications de cette polarisation identitaire et montrer comment les événements liés à la diffusion régionale de la Réforme ont été constitués en ressource tant collective qu'individuelle, il faut en brosser à grands traits les principales étapes. Ces éléments d'histoire permettront de comprendre par la suite comment les lieux ainsi que les figures héroïques et les valeurs associées au calvinisme cévenol ont pris place dans la rhétorique patrimoniale des opposants au barrage, qu'ils soient ou non d'origine locale. De cette incorporation collective de l'histoire résulte une grille de perception et d'action propre à expliquer aussi bien l'émotion patrimoniale provoquée par le projet que l'engagement militant de ceux qui s'y sont opposés. Comme en ont d'ailleurs convenu les partisans de l'ouvrage, « la guerre des Camisards a marqué si profondément les Cévennes que cette région se définit aujourd'hui au moins autant par son histoire que par sa géographie » (document ronéotypé).

La guerre des Camisards

En France, les idées nouvelles de Martin Luther se répandent dès 1520. Le Picard Jean Calvin les découvre par le biais de son professeur de grec, un luthérien convaincu. Il se convertit en 1533 et entreprend aussitôt la rédaction d'un livre de doctrine (Stéphan 1961 : 67). *L'institution de la religion chrétienne*, qui paraît en 1536, rencontre un succès considérable et la Réforme d'inspiration calviniste

pénètre rapidement dans les Cévennes. À Anduze, elle apparaît dès 1557 et l'église réformée se constitue à peine quatre ans plus tard dans la vallée Française. Mais face au nombre de Français qui embrassent la religion réformée, le pouvoir s'inquiète. Les guerres de Religion commencent par le massacre de Vassy, le 1^{er} mars 1562, et une décennie plus tard celui de la Saint-Barthélémy entraîne la mort de 30 000 protestants sur l'ensemble du territoire national. Pour François-René de Chateaubriand, « l'exécrable journée de la Saint-Barthélemy ne fit pas que des martyrs, elle donna aux idées philosophiques un avantage qu'elles ne perdirent jamais plus sur les idées religieuses » (*in* Stéphan 1961 : 134). On comprendra mieux la portée de cette remarque lorsqu'on examinera la manière dont certaines valeurs ont été incluses dans le champ patrimonial.

L'édit de Nantes, auquel Henri IV travailla assidûment, est signé en avril 1598. Il met fin aux troubles politico-religieux qui affaiblissaient le royaume de France. La liberté de culte est rétablie, la construction de temples est autorisée et les protestants retrouvent le droit de vendre, acheter, tester ou encore hériter ; ils peuvent désormais se marier devant les pasteurs, créer des écoles et exercer des charges publiques. Cependant, après une période de coexistence pacifique entre les religions catholique et réformée, les tensions resurgissent car le clergé désapprouve ce régime de tolérance. Le joug se resserre encore avec l'arrivée au pouvoir de Louis XIV qui, liant unité religieuse et unité nationale, s'engage le jour même de son sacre à « extirper

l'hérésie » (Crété 2001 : 17-18). Le 18 octobre 1685, l'édit de Fontainebleau révoque l'édit de Nantes. Les persécutions reprennent alors de plus belle et près de 200 000 protestants fuient le royaume de France afin d'y échapper. À ceux qui n'ont pas choisi l'exil vers les pays dits « du Refuge », il ne reste plus qu'à abjurer leur foi ou bien à entrer en clandestinité s'ils entendent résister à l'injonction de se soumettre.

Le 22 janvier 1687, six mille hommes de troupe sont ainsi envoyés dans les Cévennes afin de réprimer les « opiniâtres » et engager une politique de conversion forcée. Elle est un échec, l'oppression contribuant au contraire au rayonnement de la foi calviniste. Le pouvoir va alors user de tous les moyens concevables pour venir à bout des religionnaires : confiscation des biens, amendes, perquisition, surveillance étroite, etc. Au nom de l'intérêt de l'Église et de l'État, ils subissent le bûcher et la roue et des enlèvements d'enfants sont même perpétrés. Les « nouveaux convertis ¹⁸ » sont envoyés aux galères lorsqu'ils sont surpris en train de pratiquer leur foi, tandis que les femmes sont condamnées à la prison à perpétuité. Afin d'échapper aux soldats, des hommes et des femmes se réfugient dans les montagnes où des jasses ¹⁹ isolées et des clèdes ²⁰ disséminées dans la châtaigneraie leur servent d'abri de fortune. Mais ces persécutions ne font en réalité qu'« exalter la ferveur » (Stephan 1961 : 169).

Dès 1686 surgissent les premiers prédicants qui sont généralement issus de ce peuple d'hommes et de femmes qui afin d'échapper aux conversions

forcées a trouvé refuge dans les montagnes, et auquel le labyrinthe des gorges et des serres offre un asile protecteur. Remplaçant les pasteurs qui ont fui vers les pays du Refuge, ils sont constamment sous la menace des soldats du roi. Ces « inspirés » déclenchent sur leur passage une véritable fièvre religieuse et font naître d'autres prophètes, hommes, femmes et même jeunes enfants. Leurs temples détruits, les religionnaires ne cèdent pas et célèbrent le culte au cours d'assemblées clandestines dites « au désert », c'est-à-dire dans les bois les plus impénétrables, les carrières les plus inaccessibles. Traqués sans relâche, nombre de prédicants et de simples pratiquants sont arrêtés et condamnés à mort. En 1699, les survivants sont finalement contraints à prendre le chemin de l'exil. Quant aux nouveaux convertis, ils sont hantés par la culpabilité d'avoir trahi leur foi sous la contrainte de la terreur. D'abord « incitation au repentir et à la "sortie de Babylone" » (Crété 2001 : 12), c'est-à-dire au retour dans l'Église réformée, le prophétisme, après avoir proliféré en Dauphiné et dans le Vivarais, conquiert dès 1701 les Cévennes « avec la force d'un cataclysme » (*ibid.* : 62), puis devient bientôt un véritable appel à la guerre sainte.

La guerre des Cévennes, également appelée « guerre des Camisards », débute au soir du 25 juillet 1702, après plus de trente-cinq ans de harcèlement et de persécutions. Abraham Mazel, un peigneur de laine né dans le hameau de Falguières, proche de Saint-Jean-de-Gardonnenque, en est à l'origine : dans un songe ²¹, il reçoit l'ordre de prendre les armes pour délivrer des protestants que l'abbé du

Chayla, un prêtre ambitieux nommé inspecteur des Cévennes du diocèse de Mende, tient séquestrés et qu'il torture pour qu'ils abjurent leur foi (ill. 4). La troupe des conjurés tue l'abbé et incendie sa maison ; une répression impitoyable s'abat alors sur les « rebelles », comme on les dénomme alors. Quand ils ne parviennent pas à s'enfuir comme Abraham Mazel, ils sont capturés et condamnés à mort, à l'instar d'Esprit Séguier, brûlé vif sur la place du marché du Pont-de-Montvert le 13 août suivant (ill. 5), ou de Gédéon Laporte et d'autres camisards dont les têtes furent exposées sur le pont d'Anduze après qu'ils aient été tués lors d'une attaque surprise à Témélac (ill. 6). Mais la répression, loin de les faire plier, a pour effet contraire de renforcer leur détermination et contribue en fin de compte à l'enrôlement d'un nombre croissant de jeunes réformés ; d'une poignée au tout début de la guerre, ils deviennent en quelques semaines plus d'un millier (ill. 7).

Selon tous les spécialistes, l'insurrection camisarde fut un soulèvement populaire auquel se sont joints quelques propriétaires moyens mais aucun gentilhomme (Joutard 1965 : 8-9). En effet, comme le signale Emmanuel Le Roy Ladurie, presque tous ces révoltés sont issus du « petit peuple des villages, rural et artisanal : ils sont peigneurs de laine, mais aussi ouvrier agricole, boulanger, châtreur de cochons, tisserand, gardeur de vache, maçon » (1969 : 338). S'identifiant au peuple d'Israël, cette « poignée de pâtres et de laboureurs » décide de ne plus vivre désormais que sous la loi de l'Ancien

Testament (Dumas 1932 : 188). Mal armés, sans véritables chefs ni expérience du combat, ils forment des bandes errantes et dépenaillées qui vivent dans la clandestinité. Afin de se procurer les armes qu'entreposent les curés, ils pillent les églises et les presbytères et attaquent par surprise les troupes lancées à leur poursuite. À la fois prophètes et combattants, ils mènent par petits groupes une véritable guerre d'embuscade et de harcèlement, une sorte de guérilla facilitée par une bonne connaissance du terrain qui prend au dépourvu les troupes royales : comment en effet s'emparer d'hommes qui se cachent dans des « valats » difficilement accessibles, se dissimulent dans les troncs creux des châtaigniers ?, se demande P. Joutard (1979 : 138) (ill. 8).

Pendant ce temps, les violences à l'encontre des protestants se multiplient : tandis qu'au Vigan les prisons regorgent d'inspirés, les populations de Mialet et Saumane sont déportées en Roussillon en mars 1703. Mais ce harcèlement n'entame pas leur détermination et l'arrestation puis l'exécution de ceux qui sont pris, loin de les affaiblir, galvanise au contraire leur ardeur au combat. Le soulèvement des Hautes-Cévennes s'étend désormais à la Basse-Gardonnenque où l'intendant Bâville s'emploie à le réprimer. C'est durant cette période que le mot camisard fait son apparition²², les rebelles étant jusque là appelés « attroupés », « scélérats », « fanatiques » ou encore « philistins ». Le pouvoir décide alors de frapper un grand coup : durant l'hiver 1703, les troupes du maréchal Julien entreprennent le « bruslement et le rasement des Cévennes », qui

consiste à détruire par les flammes un grand nombre de maisons et de granges appartenant aux huguenots afin de les priver de tout abri (ill. 9). Près de 500 hameaux sont ainsi incendiés par les dragons du roi ²³. Rien que dans la vallée Française, le village de Saint-Martin-de-Lansuscle est livré aux flammes les 23 et 24 novembre et Sainte-Croix-Vallée-Française subit le même sort les jours suivants (Crété 2001 : 176). Ce « grand brûlement » est comme l'écrit Patrick Cabanel, « un incendie à l'échelle d'un pays et d'une mémoire » (2004 : 35)

Mais des divisions commencent à apparaître entre les chefs. Jean Cavalier ²⁴, l'un des plus éminents, découragé mais probablement aussi ambitieux, accepte soudainement de négocier avec le maréchal de Villars contre la promesse de garantir aux protestants la liberté de conscience (Crété 2005 : 132-133). Leur entrevue se déroule à Nîmes le 16 mai 1704. Jean Cavalier s'engage sans conditions à la reddition des chefs camisards et à ce qu'ils quittent le royaume s'ils ne se mettent pas au service du roi. Sa capitulation lui fit perdre tout crédit auprès des camisards, précise dans ses mémoires Élie Marion, un chef camisard originaire de Barre-des-Cévennes (*in* Joutard 1965 : 96). Seuls cinquante d'entre eux lui restèrent fidèles, les autres se ralliant aux chefs qui refusaient de se soumettre, tel Pierre Laporte ²⁵, tué au mois d'août suivant. La défection de Cavalier puis la mort de Laporte mettent un point final à la guerre des Camisards.

Le prophétisme se diffuse alors hors des frontières, notamment à Londres où des camisards se réfugient en 1706 et fondent le mouvement religieux millénariste des « Enfants de Dieu », également appelés *French Prophets* et dont le noyau originel est formé de Cévenols. C'est également à Londres que se réfugie Abraham Mazel, un temps membre des « Enfants de Dieu », avant de rentrer en France en 1709, avec l'intention de fomenter un soulèvement en Vivarais. Finalement, il trouve la mort près d'Uzès au cours d'un assaut, en octobre de l'année suivante.

La guerre des Camisards n'aura donc duré qu'à peine plus de deux ans. Mais dans ce bref laps de temps, précise P. Joutard, elle aura mobilisé deux maréchaux de France, treize généraux de brigade et vingt-cinq mille soldats et miliciens afin de venir à bout de 2000 combattants, sans moyens mais soutenus par la population locale. Dans l'historiographie du protestantisme, les brèves années de la guerre des Camisards apparaissent comme un épisode-clé, occultant partiellement la résistance passive du plus grand nombre. Au sein de la « communauté » protestante, on demeure divisé à leur sujet : pour certains, ils sont des héros tandis que d'autres soulignent leur violence et leur préfèrent la discrétion des huguenots qui ont opté pour une résistance plus conforme à l'idéal de modération des calvinistes ²⁶. Ces deux années sont toutefois déterminantes : elles ont imprimé dans la mémoire longue des protestants des traces indélébiles, auxquelles spontanément mais parfois aussi stratégiquement on se réfère chaque fois que surgit une menace réelle ou potentielle.

Pourquoi cette guerre a-t-elle donc occupé et occupe-t-elle encore une place si importante dans le roman local ? À cette question, Michel Jas apporte une explication partiellement convaincante quand, reprenant les propos de Boris Cyrulnik selon lesquels « on ne fait pas carrière de victime, on fait carrière de combattant », il suggère que le mythe des camisards serait l'expression de la capacité des protestants cévenols à surmonter le traumatisme des souffrances endurées (2005 : 139). Cet argument est toutefois discutable car il semble plutôt que ce mythe tire son efficacité d'une extrême plasticité symbolique qui en facilite l'emploi : il peut en effet fournir matière aussi bien aux « victimes » qu'aux « combattants », les camisards offrant au gré des circonstances et des sensibilités tantôt le visage de martyrs, de persécutés, tantôt celui de héros, de soldats de la liberté, tantôt encore celui d'illuminés. On verra plus loin que ce triple visage des camisards pourrait bien avoir contribué à certaines divergences de vue chez les protagonistes de la lutte contre le barrage.

La réappropriation de la mémoire

La mémoire historique du fait huguenot et en particulier de la guerre des Camisards, serait par conséquent ce qui a modelé en profondeur le sentiment collectif d'appartenance. Pour P. Cabanel, il ne fait aucun doute que cette guerre en est un élément fondateur et structurant (2003 : 267). Le roman identitaire local se serait ainsi forgé contre les heures sombres de la Révocation et dans la mémoire

vive de l'insurrection qui s'en est suivie. Cette thèse qui lie le sentiment identitaire au fait protestant est notamment vérifiée par les témoignages que José R. Dos Santos a recueillis pour une étude sur les frontières culturelles des Cévennes (1996). Ils montrent notamment qu'à Meyrueis, petite ville qui a pour particularité d'être divisée à part égale entre les religions protestante et catholique, on se sent également partagé entre ces deux identités, selon qu'on appartient à la moitié protestante qui se déclare cévenole ou à la moitié catholique qui s'affirme caussenarde (*ibid.* : 184) ²⁷. La division du territoire y est le reflet de la division religieuse : sur le Causse Méjean ou le Causse noir, on est à 100 % catholique, alors que les protestants représentent 75 % de la population des hameaux situés hors des Causses. Dans d'autres zones de contact, comme à Notre-Dame-de-Londres, un informateur explique que « Le Vigan, c'est les Cévennes. Si vous montez là-haut, alors là, vous avez des temples... Dans toutes les Cévennes, en principe, c'est protestant » (*ibid.* : 218), tandis qu'au « pays des Boutières », on se déclare « cévenol », tout en précisant « bien qu'on soit en Boutières » (*ibid.* : 393). On peut ainsi se demander si, dans les Cévennes, on n'assiste pas à une fusion de la religion et du sentiment d'appartenance ²⁸. Bien que la région n'ait pas l'exclusivité du protestantisme qui s'est diffusé au xvi^e siècle dans d'autres régions françaises (Tarn, Vivarais, Drôme, etc.), il y est néanmoins devenu un puissant enjeu idéologique et identitaire, suscitant

un véritable effet de fracture théologique et culturelle avec les territoires avoisinants ²⁹.

La réappropriation identitaire de la geste camisarde ne va cependant pas de soi. En effet, les camisards n'ont pas toujours fait figure de héros. Sévèrement blâmés pour leur violence, qualifiés de « phanatiques », de « bandits », de « scélérats, [...] gens de sac et de corde » (Court 2003), considérés comme de dangereux exaltés dont la religiosité émotive serait pathologique (Chabrol 2001), ils ont vivement inquiété les puissances politiques et administratives du Languedoc. De plus, leur comportement cadrait mal avec la volonté des protestants de faire reconnaître leur religion comme une religion des Lumières. Dans les milieux dits « éclairés » comme au sein de la population protestante française, leur illuminisme n'eut souvent pas bonne presse et leur valut des jugements sans complaisance. Jusqu'aux exilés du Refuge qui ont marqué leur réprobation en décrivant ces « troupes de furieux qui osent se vanter d'être inspirés du Saint-Esprit » auxquelles ils préféraient les Églises du Désert, considérées comme plus pacifiques. Comme le rappelle P. Cabanel, cette révolte à laquelle étaient associées des images de désordre et de violence fut donc largement – et longuement – occultée (2003 : 243).

La réhabilitation des camisards, qui a précédé leur héroïsation, n'est donc intervenue en réalité que tardivement. Dans le courant du XIX^e siècle, les écrivains romantiques dont l'intérêt pour les camisards s'explique notamment par l'influence de

Walter Scott et de son ouvrage *Les puritains d'Écosse*, paru en 1817, seront les premiers à redorer leur image. À leur suite, le *Jean Cavalier ou les fanatiques des Cévennes* d'Eugène Sue ³⁰, publié en 1840, puis surtout l'*Histoire des pasteurs du Désert* de Napoléon Peyrat ³¹, qui paraît deux ans plus tard, en donneront une image si positive que l'historien républicain et anticlérical Jules Michelet s'emploiera à son tour à populariser la geste camisarde dans son *Histoire de France* (1842-1845) à laquelle on emprunte désormais couramment la célèbre formule : « rien de semblable à l'affaire des Cévennes dans l'histoire du monde ». Comme le souligne P. Joutard, il y exploite notamment l'analogie camisards-révolutionnaires et affirme que l'insurrection camisarde a incarné la marche irrépressible de la France « vers la liberté et la fraternité » (1980 : 167).

Dès lors, les camisards passent progressivement du statut de « fanatiques », de « rebelles », à celui d'hommes valeureux et irréductibles, animés par une légitime révolte et dont on peut seulement déplorer qu'ils aient eu raison trop tôt. Rétrospectivement, on voit en eux les précurseurs directs de la Révolution. Les premières années du XX^e siècle se caractérisent par « un passage à vide de la mémoire camisarde » (Cabanel 2003 : 244), jusqu'à ce que Frank Puaux, le président de la Société de l'histoire du protestantisme français, regrette publiquement que l'importance de la guerre des Camisards dans l'histoire des libertés françaises ne soit pas suffisamment connue. Lors de l'assemblée du musée du Désert de 2002, le

théologien Philippe de Robert en fait un vibrant éloge :

C'est vrai, ils ont commencé par tuer un prêtre, ils ont brûlé des églises, ils ont détruit des villages, ils ont pratiqué des exécutions sommaires. Les camisards n'étaient pas des saints. Ils ne seront pas justifiés par leurs œuvres. Ce faisant, ils ne sont pas en mauvaise compagnie. Tant de meurtriers, de violents, de révoltés, tant de minorités rebelles à travers le monde et au cours de l'histoire, de Spartacus à Che Guevara, qui se sont battus avec le même acharnement, sont aujourd'hui salués comme des héros. Oui, les camisards étaient des terroristes, mais comme l'étaient il y a une soixantaine d'années, dans le discours de l'occupant, ceux que nous appelons résistants ou maquisards (2002).

Historiens classiques, théologiens et écrivains ne donnent toutefois que peu d'informations sur la façon dont la population locale a vécu cet héritage avant l'époque contemporaine. Seule l'histoire orale permet d'en approcher l'idée. C'est à travers la manière dont la mémoire de la guerre des Camisards s'est transmise au fil des générations que l'on peut saisir les traces que ces événements ont laissées et la place qu'ils occupent encore aujourd'hui dans l'imaginaire local. Son acuité témoignerait selon P. Joutard d'une réappropriation transgénérationnelle de l'histoire qui serait véritablement constitutive de la « personnalité cévenole au niveau le plus populaire » (1977 : 355).

La guerre des Camisards singularise donc désormais les Cévennes³², tout particulièrement au regard des autres régions protestantes qui n'ont pas subi de telles persécutions. Pour P. Cabanel,

ces circonstances uniques lui ont assuré un succès « médiatique » qui ne s'est jamais démenti (1998a : 53). Bien qu'elle semble présenter suffisamment de traits originaux pour la rendre rétive aux rapprochements, elle a cependant donné lieu à une profusion de « confusions involontaires », à une véritable débauche de comparaisons (Joutard 1980 : 163). Ainsi n'a-t-on pas hésité à établir des parallèles avec l'histoire d'Israël, avec celle des *covenanters* écossais³³, voire même avec Jeanne d'Arc. P. Cabanel, évoquant d'autres « vaincus » de l'histoire de France, établit, comme l'avait fait auparavant Frank Puaux, un rapprochement entre le camisard Pierre Séguier, plus connu sous le nom d'Esprit, et la Pucelle d'Orléans : « Esprit et Jeanne, couple improbable » (2004 : 21).

Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, la figure légendaire des camisards a souvent été mobilisée à des fins politiques. Des royalistes catholiques ont ainsi assimilé leurs adversaires à des camisards, reconnus alors comme les modèles de tous les révolutionnaires (Joutard 1980 : 164). On a également rapproché leur révolte de celles des vigneron de 1907 (*ibid.*) et du combat des dreyfusards (Larrère 1991 : 38). Mais c'est surtout durant la Seconde Guerre mondiale qu'une nouvelle occasion de réactualisation s'est présentée, avec le rapprochement – voire l'amalgame – des maquisards, en particulier les résistants FFI ou communistes, avec les camisards. S'interrogeant sur ce qui a pu inciter les jeunes maquisards à utiliser la montagne cévenole comme point d'appui pour leur résistance aux forces d'occupation, Robert Poujol

soutient qu'il s'agissait pour eux d'être fidèles à la tradition laissée par leurs pères : « Les Huguenots avaient fait des Cévennes une terre de liberté. Cette terre a fait resurgir, de 1943 à 1944, des hommes libres » (1951 : 60) ³⁴. Dans son ouvrage, il cite l'hymne qu'il a composé lorsqu'il combattait l'occupant au sein du maquis de l'Aigoual. Inspiré par les complaints qui célébraient les prédicants martyrs, il joue habilement de l'analogie :

Les fiers enfants des Cévennes
Réfractaires et maquisards
Montrent qu'ils ont dans les veines
Le sang pur des Camisards

L'écrivain Jean-Pierre Chabrol va dans le même sens : dans sa préface à l'ouvrage d'Aimé Vielzeuf, *Et la Cévenne s'embrasa... La Résistance au « Pays Raïol »*, il témoigne de sa propre expérience de résistant :

Quand on couche vraiment à même la terre, ça change tout ; on sent ce pays qui vous pousse dans les reins. « La terre est mon lit », hurlait le Camisard, « le Ciel ma couverture », répondait la sentinelle du Désert (2005 : 17).

Enfin, plus récemment, l'écrivain Max-Olivier Lacamp, l'auteur des *Feux de la colère. Le roman des Camisards* (1969), voyait dans les guérilleros du ^{xx}e siècle, qu'il n'hésite pas à qualifier dans un saisissant raccourci de « gauchistes à la Che Guevara », les lointains épigones des camisards ³⁵. C'est pourquoi ils incarnent à ses yeux la figure de l'opprimé qui partout à travers le monde se défend les armes à la main (De Robert 2002).

Les Cévennes « camisardisées »

L'insurrection camisarde apparaît donc comme le prisme qui en Cévennes réfracte tous les aspects de l'histoire, du territoire et de l'existence humaine, depuis la relation à l'espace jusqu'aux valeurs socialement reconnues. Dans *La légende des Camisards. Une sensibilité au passé*, P. Joutard s'appuie sur des témoignages oraux recueillis entre 1967 et 1973 auprès d'un échantillon de près de 125 personnes âgées de 25 à 95 ans pour mettre en évidence ce qu'il appelle la « camisardisation » du passé cévenol. Processus de transfiguration mythologique, elle est un pont qui relie le présent au passé, les hommes d'aujourd'hui à ceux d'autrefois. Elle a été portée par une ligne de transmission de l'histoire des camisards qui est essentiellement cévenole, populaire et orale (Cabanel 2007 : 213).

Le « légendaire de l'identité communautaire », pour reprendre l'expression de Jean-Noël Pelen (1982), s'alimente donc aux récits des événements qui ont autrefois déchiré la région. Ils constituent la matrice interprétative du sentiment d'appartenance, sans préjuger de la véracité des faits mis en lumière ³⁶. La tradition orale de la guerre des Camisards est donc encore bien vivante et, comme le constate P. Cabanel, les trois siècles écoulés depuis n'ont pas suffi à éteindre cette mémoire. Encore récemment, il était fréquent de recueillir à l'occasion d'une enquête ethnologique ³⁷ des récits d'événements auxquels les narrateurs n'avaient pu participer puisqu'ils se sont déroulés près de trois siècles plus tôt, mais dont la

mémoire leur a été transmise au fil d'une chaîne familiale ininterrompue. De nombreuses familles comptent ainsi un « médiateur de la mémoire » qui transmet aux nouvelles générations les récits familiaux, l'histoire des camisards et la culture religieuse en installant « des maillages serrés entre mémoire individuelle et collective ³⁸, entre identité personnelle et communautaire » (Cellier 1999 : 586-587).

Pour l'écrivain André Chamson ³⁹, cette histoire n'est donc pas une « histoire qui dort dans les livres », mais « un souvenir de famille qui se passe de bouche à bouche » (1954) ⁴⁰. Ainsi chaque famille est-elle détentrice de son propre roman attaché à des lieux précis, de ses héros et de ses victimes dont elle propage la mémoire au fil des générations. Les enfants vivent dans leur familiarité, bercés de récits qui mettent en scène un ancêtre dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à eux, souvent transmis par un grand-père ou une grand-mère dont P. Joutard, à l'image d'A. Chamson, souligne le rôle majeur. À l'historien, on décrit les lieux familiers, on désigne le chemin par où étaient arrivés les dragons, la bassine qu'ils avaient fendue, on raconte « les bons tours qui avaient été joués aux troupes royales » (1980 : 123). Une visite en famille du musée du Désert à l'occasion de laquelle on découvre son patronyme gravé dans le marbre du mémorial dédié aux protestants envoyés aux galères peut également devenir le point de départ d'une recherche généalogique visant à établir un éventuel lien de parenté avec ce « martyr de la foi » et ainsi à se situer dans cette héroïque lignée.

Dans les Cévennes, l'histoire de chacun se conjugue donc toujours peu ou prou avec l'histoire collective, savante ou populaire, dont la mémoire est en outre entretenue par toute une littérature qui célèbre inlassablement la lutte en faveur de la liberté de conscience des huguenots. La plupart des « maisons de la presse » et des commerces « multi-services » propose d'ailleurs ces ouvrages constitués de témoignages ou de récits historiques concernant la guerre des Camisards.

Parmi les ingrédients de cette histoire vivante perpétuée par la mémoire ⁴¹ et nourrie par les écrits, on trouve aussi bien des événements familiaux spécifiques comme l'histoire de cette « arrière-arrière-arrière-grand-tante ou grand-mère qui avait sauvé la dynastie en s'arc-boutant à la porte de l'église, en refusant de céder » (Joutard 1983 : 123), collectifs et localisés comme la déportation des populations de Saumane et Mialet, que relevant du légendaire communautaire, telle l'épopée des chefs camisards prestigieux, Cavalier, Laporte et Mazel, ou bien la vie tragique de Marie Durand, une jeune protestante emprisonnée avec des co-religionnaires durant plus de 37 ans dans la tour de Constance d'Aigues-Mortes (ill. 10).

Cette mémoire est en outre entretenue grâce à un puissant dispositif commémoratif. L'assemblée annuelle du musée du Désert, dédiée à la mémoire huguenote et à l'identité réformée, est la manifestation la plus connue. Mais il en est bien d'autres, plus ponctuelles, comme la célébration en

1985 du tricentenaire de la révocation de l'édit de Nantes, celle du bicentenaire de l'édit de Tolérance en 1987 ainsi que celle de la guerre des Camisards, de 2002 à 2004. Parmi les temps forts de cette commémoration, on peut mentionner le colloque du Parc national des Cévennes qui s'est tenu au Pont-de-Monvert en juillet 2002, le cycle commémoratif organisé dans le cadre de l'assemblée du musée du Désert entre septembre 2002 et septembre 2004, mais aussi, bien qu'elles ne soient pas annoncées comme telles, les « Rencontres Abraham Mazel » qui se sont penchées sur la manière dont les camisards ont été et sont aujourd'hui perçus : en 2002, elles ont été consacrées à la « commémoration de la guerre des Camisards », en 2003 aux « Camisards et l'Europe » et en 2004 au « protestantisme et ses héros ».

Le rôle qu'ont tenu les historiens dans ce travail d'anamnèse mérite d'être souligné, et en particulier, pour la seconde moitié du ^{xx}e siècle ⁴², celui de P. Joutard qui fut en France l'un des pionniers de l'histoire orale ⁴³ et présida aux destinées du Club cévenol entre 1975 et 2001. Il faut en effet rappeler, en suivant Marcel Détienne, qu'il ne saurait y avoir de tradition vivante « sans le bruissement des exégèses qu'elle se donne et qui l'habitent, qui font corps inséparablement avec elle » (1981 : 131-132). On peut par conséquent se demander si le travail ethno-historique accompli depuis un demi-siècle en premier lieu par cet historien, mais aussi par D. Travier, J.- N. Pelen ou encore P. Cabanel, n'a pas en retour conforté, pour reprendre les termes de Gaetano Ciarcia, « la mise en scène identitaire

de certains éléments culturels reconnus comme emblèmes patrimoniaux » (2002), parmi lesquels figure notamment *la Cévenole*, devenue l'hymne de ralliement de l'ensemble des Cévenols et non exclusivement des protestants ⁴⁴.

C'est donc à travers ces diverses manifestations mnémoniques que s'entretient la mémoire partagée par l'ensemble des protestants (Bizeul 1993 : 420), indépendamment de toute pratique religieuse. Car on peut se dire protestant sans nécessairement être pratiquant ; il y aurait même, selon Jean Carbonnier qui fut pendant plus de trente années le conservateur du musée du Désert, une religiosité séculière doublée d'un protestantisme sociologique qui fait se sentir protestant par les liens généalogiques et par l'attraction du milieu, indépendamment même de tout sentiment religieux (1985). De même, pour Janine Garrisson, on demeure protestant « au-delà des dogmes et des rites d'une religion délaissée » (1986 : 7).

Selon D. Travier, le patrimoine huguenot « camisardisé » est constamment mis en avant en tant qu'il serait « porteur de l'identité du pays » (2002 : 80). Exacerbée depuis trois décennies, la camisardisation s'immisce désormais dans tous les aspects de l'histoire et de la vie locale, des plus solennels aux plus triviaux. Ainsi un pâtissier d'Anduze a-t-il récemment inventé un biscuit à base de farine de châtaigne qu'il a baptisé « dessert du Camisard » (ill. 11), tandis qu'à Saint-Jean-du-Gard une association de promotion du sport automobile, dénommée « Écurie des Camisards »,

organise le rallye du même nom ; quant au Clinton, un vin local produit à partir d’un cépage américain introduit durant la lutte contre le phylloxera pour servir de porte-greffe, soit deux cents ans après les camisards, et dont la culture s’est poursuivie « clandestinement » malgré son interdiction, il a été appelé « Vin des Camisards » pour la raison qu’il serait « le vin phare de la résistance, le vin des causes perdues [...] symbole des Cévennes qui souffrent » (Couderc 2005 : 39) ⁴⁵.

De même qu’une existence s’ourdit avec les récits vrais mais aussi fictifs que chacun se raconte à propos de lui-même, un groupe, une communauté – dont on sait qu’elle n’existe que par la représentation que s’en font ses membres – ne peuvent faire l’économie

des récits fondateurs aux effets « cathartiques » qui deviennent son histoire effective (Cellier 1999 : 594) ⁴⁶. Au fil du temps, une mémoire collective huguenote s’est ainsi structurée autour de la conséquence la plus saillante de la Révocation, la guerre des Cévennes. Cette « identité narrative » (Ricoeur 1983) n’est ni à découvrir comme une réalité qui serait déjà donnée, ni à fabriquer de toutes pièces ; elle repose plutôt sur une alchimie complexe qui conjugue les effets des circonstances avec ceux du choix, agrégeant les éléments épars, hétérogènes qui en composent la trame. Chaque narration identitaire – individuelle ou collective – les interprète et les réagence, sélectionnant des épisodes afin de les articuler dans un récit auquel elle confère sens et efficacité.

Notes :

1. Il s’agit bien évidemment d’une représentation du passé, d’un mythe plus que d’une réalité.
2. Cette maladie doit son nom au noircissement des racines atteintes par les parasites.
3. Le tableau suivant donne l’évolution de la population des principales communes concernées par le barrage entre 1975 et 1990.

Communes	1975	1982	1990
Mialet	354	449	511
Saint-Jean-du-Gard	2378	2423	2491
Saint-Étienne-Vallée-française	485	433	456
Sainte-Croix-Vallée-française	299	307	312

4. Cet argument critique est l’un des points d’accord entre anciens et nouveaux Cévenols.
5. Le slogan « Vivre et travailler au pays » est hérité du Larzac des années 1970 qui l’avait lui-même emprunté au mouvement de promotion du développement économique et social breton, porté par le cercle du Comité d’étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB).
6. Les termes ont été mis en italiques par l’auteur.

7. La désignation de cette catégorie soulève un ensemble de difficultés. En effet, le terme « néo-ruraux » intègre une grande diversité de profils sociologiques ; celui de « 68-ards » renvoie à un épisode spécifique du mouvement d'installation alors que certains néo-cévenols n'ont jamais été impliqués dans le mouvement de 1968, étant trop jeunes pour cela ; quant à l'expression « les hippies », couramment employée dans les années 1970, elle est rapidement tombée en désuétude, probablement parce qu'elle était historiquement datée et revêtait une connotation trop péjorative.

8. Nous n'établirions probablement pas la même typologie si notre étude portait non pas sur les années 1980-1990, mais sur la période actuelle où ce mode d'appartenance est au contraire très représenté.

9. Comme le fait remarquer Denis-Constant Martin, l'identité « isole des traits culturels [...] pour l'essentiel relatifs à des pratiques très largement partagées ; donnant au milieu d'éveil des individus une tonalité, un parfum, un caractère propre et porteur, de ce fait, d'une forte charge affective » (1992 : 587-588).

10. Voir en particulier les propositions de Rogers Brubaker (2001) et de Martina Avanza & Gilles Laferté (2005).

11. Ce point de vue fait l'objet d'un quasi-consensus chez les ethnologues contemporains, à de rares expressions près sur lesquelles semblent se focaliser les sociologues, les politologues et même quelques ethnologues qui alimentent un faux débat, entretenant ainsi une querelle idéologique qui semble en réalité largement dépassée au sein des sciences sociales.

12. Pour M. Avanza et G. Laferté, il est possible d'étendre l'emploi du terme « identification », qu'ils réservent plutôt à un usage bureaucratique de contrôle à distance des populations, aux situations d'interconnaissance, dans lesquelles le contrôle s'effectue au gré des interactions entre les membres d'un collectif, qu'il soit un groupe constitué ou une population (2005 : 141-142).

13. Voir en particulier Kayser 1990.

14. Certains nouveaux habitants revendiquent le fait

d'être cévenols, opposant à une conception essentialiste de l'identité, sorte de « droit du sang » parfois affirmé par des Cévenols « de souche », une conception plus contractualiste, qui lie cette dernière au territoire de résidence.

15. Les spécialistes de la thématique identitaire me pardonneront des propos pouvant paraître réducteurs au regard de sa complexité qu'ils ont su si remarquablement mettre en lumière. Je pense tout particulièrement aux travaux de Jean-Noël Pelen et Daniel Travier (1984), mais aussi aux nombreux contributeurs à la revue *Causses et Cévennes* ainsi qu'à l'*Encyclopédie des Cévennes. Almanach cévenol*.

16. Voir sur ce point les travaux de José R. Dos Santos sur l'importance du châtaignier comme facteur de constitution de l'entité « Cévennes » (1996) ainsi que mes travaux sur la sériciculture (Clavairolle 2003).

17. Une enquête menée à la fin des années 1980 par un cabinet d'étude auprès d'un échantillon de la population nationale a montré que l'image des Cévennes était associée d'une part au protestantisme, d'autre part à la qualité de leurs paysages.

18. On a appelé « nouveaux convertis » les protestants qui ont abjuré leur religion. Pour certains, la conversion n'était qu'une façade et ils continuaient à pratiquer secrètement la religion réformée.

19. Les jasses sont des bergeries.

20. La clède est le local dans lequel sont séchées les châtaignes.

21. Grâce à Maximilien Misson, un écrivain huguenot d'origine normande qui a pris fait et cause pour les rescapés de la guerre des Camisards et a recueilli leurs témoignages puis les a publiés en 1707 dans un ouvrage intitulé *Le théâtre sacré des Cévennes* (1978), on dispose du récit qu'Abraham Mazel fit de son songe : « Je songeais que je voyais dans un jardin de grands bœufs noirs fort gras, qui broutaient les plantes du jardin. Une personne me dit de chasser ces bœufs, mais je me refusai à le faire ; cependant la même personne ayant fait instance, je les chassai. Fort peu de temps après, je reçus une inspiration selon laquelle il me fut dit que le jardin était l'Église ; que les gros bœufs noirs étaient les

prêtres qui la dévoraient, et que je serais appelé à mettre en fuite ces sortes d'hommes » (1978 : 143).

22. Dans ses Mémoires, Abraham Mazel écrit : « Je ne sais si c'est parce que nous donnions souvent la camisade qu'on nous donna cet épithète, ou parce que d'ordinaire nous nous battions en chemise ou camisole » (*Mémoires inédits d'Abraham Mazel et d'Élie Marion*, 1701-1708). Voir également la note 1 du Préambule.

23. Les dragons étaient des soldats qui combattaient à pied mais se déplaçaient à cheval.

24. Né le 28 novembre 1681 à Ribaute-les-Tavernes, un village proche d'Alès, Jean Cavalier a connu un destin exceptionnel qui de la tête de l'insurrection camisarde l'a conduit au poste de lieutenant-gouverneur de l'île de Jersey, après son désaveu par ses compagnons d'armes.

25. Pierre Laporte, surnommé Roland (ou Rolland), est né le 7 janvier 1680 au Mas Soubeyran, commune de Mialet. Comme le rappelle l'ouvrage *Cévennes et Gévaudan protestants*, il doit sa célébrité, outre ses faits d'armes, au fait que contrairement à Jean Cavalier il a refusé les conditions des autorités pour la cessation des combats (2005 : 251).

26. Lors de l'édition 2003 des « rencontres Abraham Mazel », l'historien Eckart Birnstiel a souligné que les Cévenols ont longtemps voulu occulter les aspects violents de cette révolte.

27. « Il y a deux parties, c'est vrai qu'on n'est pas vraiment cévenols, bon, mais moi je suis protestante et je me considère plus cévenole... », explique à l'anthropologue une informatrice.

28. Sur l'idée de fusion entre religion et sentiment d'appartenance, voir l'ouvrage de Josef Hahim Yerushalmi consacré à l'histoire et la mémoire juives (1984).

29. On doit à l'anthropologue Fredrik Barth d'avoir montré que l'identité ethnique est une catégorie dynamique dont le sens se construit dans le jeu d'inclusion/exclusion qui s'effectue sur la frontière ethnique. Il a toutefois nuancé par la suite son propos en précisant que le processus de construction de la réalité « crée des relations au sein de l'«ici» et du «maintenant», en étant centré sur ceux-ci, non sur le

pourtour des choses où les parties s'articulent, ni sur quelque frontière distante où la société prend fin » (Barth 1993 in Aymes & Pequignot 2000 : 45).

30. Sur cet ouvrage et les nombreux anachronismes historiques et psychologiques qu'il contient, il faut lire P. Joutard (1977 : 190-194).

31. Napoléon Peyrat voyait dans l'insurrection camisarde « la tête lointaine de la Révolution » (1842 : 483) et dans Esprit Séguier le « Danton sauvage des Cévennes » (*ibid* : 300).

32. La controverse concernant leur image n'est néanmoins pas éteinte, comme on le verra par la suite.

33. Le terme désigne l'alliance des réformés écossais afin de défendre leur religion contre l'Église catholique.

34. Voir également Larrère (1991 : 38) et André (1970 : 209).

35. Voir l'article que j'ai consacré à l'affaire du rasement de la Picharlerie en juillet 2007 (Clavairolle 2011).

36. L'histoire sociale récente du protestantisme invite à regarder la geste camisarde avec un recul qui a pu faire défaut dans les travaux antérieurs, pris en tension entre une vision romantique et une interprétation mettant au contraire l'accent sur leur violence et leur irrédentisme.

37. J'ai pu en faire personnellement l'expérience dans le courant des années 1980 à l'occasion d'une enquête portant sur les savoirs naturalistes populaires. Voir également sur ce point Cabanel 2007.

38. La collusion entre les mémoires – individuelle, collective et historique – a conféré aux arguments identitaires et patrimoniaux avancés par les opposants au barrage une labilité qui a probablement permis d'élargir l'assise de la mobilisation à l'ensemble de la « communauté protestante », régionale, nationale et internationale.

39. Originaire de la région, André Chamson a souligné le rôle majeur qu'a tenu sa grand-mère dans la transmission de l'héritage mémoriel lié au protestantisme cévenol.

40. Propos extraits du discours d'A. Chamson lors de l'assemblée du Désert de 1954.

41. Sur ce sujet, on consultera M. Halbwachs 1968 : 52.

42. P. Joutard a acquis sa notoriété d'historien en se consacrant à l'étude de la légende multiple et contradictoire des Camisards telle que l'ont fabriquée à la fois les historiens et la tradition orale (1977). Il retrace dans *La Légende des Camisards* la manière dont elle a été manipulée, la légende noire laissant progressivement place à une légende dorée.

43. Son ouvrage *Ces voix qui nous viennent du passé* est un manifeste en faveur de l'enquête orale en histoire, dans le but de mettre en lumière « la complexité du réel et la force de l'imaginaire » (1983 : 246).

44. Ce chant fut également qualifié de « Marseillaise cévenole ».

45. C'est pour cette même raison qu'un hebdomadaire local qui fut le porte-parole des luttes des mineurs du bassin houiller cévenol au milieu des années 1970 fut nommé *Clinton*.

46. Alban Bensa observe l'édification, sur des espaces particuliers, d'un imaginaire historique qui, en posant la collectivité comme identique à elle-même sur une longue période, érige celle-ci en communauté (2001 : 11).



Illustration parue dans *Sauve Gardon*. Collection Association Abraham Mazel.

CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS

Un barrage pour la Basse-Gardonnenque

En septembre 1958, le département du Gard est victime d'inondations catastrophiques : trois jours et trois nuits durant, des pluies diluviennes s'abattent sur la région et enflent démesurément les Gardons. Transformés en torrents impétueux ¹, ils dévastent tout sur leur passage et laissent derrière eux 38 morts et 157 millions de francs de dégâts ². À l'heure du bilan, on estime que le désastre aurait pu être évité si les services de l'Équipement avaient pris des mesures préventives et prévu un plan d'alerte et d'évacuation des populations menacées par la brutale montée des eaux.

C'est dans ce contexte que le conseil général du Gard élabore un schéma global d'aménagement hydraulique destiné à mieux protéger les basses vallées du Vidourle, de la Cèze et des Gardons contre les crues ³. En toutes hypothèses, elles pourraient s'avérer encore plus dramatiques que par le passé en raison du déboisement des bassins versants, du manque d'entretien des berges et de la multiplication des constructions en zones inondables. Il est également prévu de compléter le dispositif existant par l'édification dans les hautes vallées des Gardons de trois nouveaux barrages écrêteurs de crue ayant comme fonctions subsidiaires l'irrigation ⁴ et l'approvisionnement en eau potable des communes de la Gardonnenque.

En 1960, les pouvoirs publics décident de construire un barrage sur le Gardon de Mialet. Au gré des expertises et des consultations, plusieurs sites sont successivement envisagés. Le premier emplacement retenu se situe à quelques kilomètres en amont de Générargues ; il est rapidement abandonné à cause de l'existence de passages souterrains permettant aux castors qui vivent dans le Gardon de Mialet de rejoindre celui de Saint-Jean-du-Gard. Dix ans plus tard, un deuxième projet prévoit la construction d'un ouvrage en aval du camping des Plans, situé en bordure de rivière, sur la commune de Mialet. Mais des membres de la Société cévenole de spéléologie et de préhistoire ainsi que des géologues pointent une série d'erreurs géologiques ; de son côté Marceau Lapierre, le maire de Saint-Jean-du-Gard, dépose au dossier d'enquête publique un courrier dans lequel il justifie son hostilité au projet. Outre le fait que le barrage implique la submersion de fermes, de propriétés et de hameaux, il s'inquiète du frein que sa réalisation mettrait au développement de l'activité touristique ainsi que des modifications qui ont été apportées au projet, en particulier l'ajout d'une fonction d'irrigation à celle d'écrêtement. C'est, selon lui, à la population locale qu'il revient de préserver et même d'embellir « la vallée de Mialet, si belle et si bien agencée par la nature et par les hommes, si bien fréquentée par une masse importante de familles

issues des classes populaires » et qui « constitue un véritable joyau cévenol et un monument historique ».

En mai 1970, la commission d'enquête, convaincue par ces arguments, conclut à l'impossibilité de retenir le projet comme étant d'utilité publique car il est susceptible de bouleverser le site de manière irréversible et constituerait « une perte irréparable pour la région et le pays ».

Après plusieurs années de tergiversation, la commission finit néanmoins par arrêter son choix : le barrage sera construit au lieu-dit la Borie, situé non loin du hameau de Falguières (Carte 1). L'ouvrage mesurera 46 m de hauteur et 210 m de largeur et son réservoir, d'une capacité d'environ 25 millions de m³, s'étendra sur 8,5 km (Carte 2). Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 228 millions de francs hors taxe. Le plan de financement prévoit que le ministère de l'Agriculture apportera 37,44 % de l'enveloppe globale, le département du Gard 30 %, la CEE 15 %, la région Languedoc-Roussillon 10 % et l'Agence financière du bassin Rhône-Méditerranée-Corse 7,56 %. Un accord passé avec la Compagnie nationale du Bas-Rhône-Languedoc (BRL), chargée de la conception du projet et de la maîtrise d'œuvre, stipule que cette dernière percevra les revenus provenant du système d'irrigation ⁵.

La mobilisation : l'utilité publique en débat

Le 16 mai 1980, les conseils municipaux de Mialet et Saint-Jean-du-Gard déclarent publiquement

s'opposer « à toute construction de barrage, en quel lieu que ce soit ». Les débats en leur sein sont toutefois particulièrement vifs au cours des deux années suivantes. Si le projet fait l'unanimité contre lui, deux positions s'affrontent : les uns estiment qu'on ne peut rejeter un projet considéré comme « d'intérêt général » et se déclarent prêts à négocier son emplacement afin d'« éviter le pire » car ni l'argument patrimonial, ni l'argument écologique ne sauraient l'emporter face à la puissance publique ; les autres rejettent tout projet d'ouvrage au motif qu'il « sacrifiera » la vallée de Mialet, la « défigurera » alors que son intérêt général est par ailleurs loin d'être établi ⁶.

En mars 1982, le conseil municipal de Saint-Jean-du-Gard adhère à l'Association interdépartementale de défense de la vallée Française et de Mialet (AIDVFVM) récemment créée, qui réunit les opposants au projet des deux départements concernés, le Gard et la Lozère. La municipalité saint-jeannaise s'exprime à nouveau. Concédant qu'elle ne saurait discuter le projet d'un point de vue technique, faute d'informations sérieuses et de compétences, elle entend se situer dans un tout autre registre, celui des « valeurs ». Dans un communiqué à la presse, son porte-parole déclare que la Cévenne, « pays pauvre et démunie en matières de ressources et d'activité économiques », est en revanche riche « de ses beautés naturelles et de ses valeurs spirituelles qui ont été forgées par l'histoire ». Ces valeurs qui attirent les visiteurs extérieurs sont « un élément moteur de l'industrie touristique » et « provoquent

surtout une dynamique réelle pour les Cévenols qui ont choisi de rester au pays ». Aussi, conclut-il, « détruire ce site serait une atteinte grave, voire fatale aux seules richesses des Cévenols ». Quand bien même le projet rendrait service aux populations du bas-pays, « peut-on pour ce faire sacrifier des valeurs aussi profondes ? », s'étonne l' élu qui est également en charge des questions culturelles.

Néanmoins, l'assemblée départementale lozérienne vote au mois de juillet suivant un budget pour les acquisitions foncières⁷ et délègue des géomètres pour effectuer les premiers relevés en vallée Française, « comme en pays conquis, sans se soucier des propriétaires ». Ces derniers, qui n'ont effectivement pas été informés, sont alertés par les allées et venues incessantes de techniciens et comprennent alors que les pouvoirs publics ont ressorti de leurs cartons le projet de barrage qu'ils pensaient définitivement enterré.

À l'automne surviennent de nouvelles inondations, presque aussi importantes que celles de 1958 quoique moins dévastatrices puisqu'elles n'atteignent que 255 mm en 24 h, contre 307 lors de cette crue historique qui a marqué les mémoires. Pour une partie des élus, elles confirment néanmoins la nécessité d'édifier rapidement l'ouvrage salvateur. Quelques mois plus tard, Nîmes accueille une conférence nationale sur l'environnement et les associations de défense profitent de l'occasion pour demander à être consultées par le BRL. De leur côté, l'antenne locale de la Société de protection de la

nature et le Club cévenol expriment leur inquiétude quant à ses conséquences sur l'environnement et sur le patrimoine culturel régional. Cette dernière association est tout particulièrement préoccupée par l'impact du barrage sur le tourisme qui est devenu l'une des principales ressources du pays : la Cévenne, déclare son représentant à une réunion qui rassemble élus et associations concernées par le projet :

[...] est attrayante pour deux raisons : d'abord sa sauvage beauté, ses richesses naturelles, ses paysages puissants [...] et, en second lieu, le patrimoine historique et culturel [...]. Les générations à venir ne nous pardonneront pas d'avoir mutilé leur patrimoine. Avant de prendre une telle responsabilité historique, il faut envisager toutes les solutions et placer équitablement la balance des choix, les avantages et les inconvénients (*Causses et Cévennes*, 1984 : 220).

Pourtant, l'étude d'impact, confiée au BRL, conclut à la faisabilité du projet, ce qui déclenche une vive indignation parmi les habitants des communes concernées dont la population s'est considérablement renouvelée depuis une décennie grâce en particulier à l'apport démographique des néo-ruraux. Les arguments avancés par les opposants sont de trois ordres : en premier lieu, la retenue menace de bouleverser l'écosystème de la vallée car elle modifiera la température et la qualité des eaux et entraînera une perte d'engrèvement des berges d'aval ; en second lieu, elle pourrait bien avoir un impact négatif sur le tourisme familial dans la mesure où l'utilisation du barrage pour l'irrigation amènera une baisse du niveau de l'eau pendant la période estivale ; enfin

elle constituerait une « inadmissible agression » contre le patrimoine des habitants et des amis de la vallée. Ce dernier argument est notamment repris par la Société d'histoire du protestantisme français⁸ qui adopte une motion soulignant la « profonde émotion que ce projet a soulevée dans les vallées directement touchées » et ajoutant que « ce sera une atteinte irréparable portée au patrimoine historique du protestantisme français ».

La municipalité de Saint-Jean-du-Gard demande alors aux pouvoirs publics de mettre à l'étude et de chiffrer des solutions alternatives qui ne seraient pas préjudiciables à la population et à son territoire, estimant que l'irrigation de la Basse-Gardonnenque doit pouvoir se faire par d'autres moyens. Elle propose notamment d'utiliser l'eau du canal du Bas-Rhône qui a été conçu pour irriguer 200 000 hectares alors qu'il n'en irrigue en réalité que la moitié et/ou de recourir à des forages profonds dans la nappe phréatique qui s'étend sous la Basse-Gardonnenque. De plus, estime-t-elle, le risque des crues meurtrières est désormais écarté car d'importants prélèvements de gravier dans le lit du Gardon ont contribué à son élargissement, ce qui facilite l'écoulement des eaux.

En janvier 1985, l'assemblée départementale se prononce en faveur de la procédure d'utilité publique à l'unanimité moins deux voix, celles des maires et conseillers généraux de Saint-Jean-du-Gard et d'Anduze, qui ont en vain alerté leurs pairs de l'ampleur des réactions hostiles au projet de barrage chez leurs administrés. En effet, l'AIDVFVM

compte d'ores et déjà 400 cotisants et a reçu plus de 6000 signatures de soutien. La décision définitive de construire le barrage est néanmoins reportée à un vote ultérieur, une fois qu'auront été examinés les aspects financiers.

Le parlement européen est saisi le 11 juin suivant d'une demande de résolution invitant les élus à renoncer au projet et à mettre à l'étude des solutions alternatives. Elle se fonde sur plusieurs motifs. Des erreurs de forme et de procédure ont été relevées : la campagne d'information auprès de la population, prévue par une directive ministérielle, n'a pas été réalisée ; le conseil d'administration du Parc national des Cévennes, garant de l'intégrité du patrimoine naturel et culturel du secteur, n'a pas été consulté ; la commission interdépartementale de concertation n'a pas été saisie ; et enfin les communes et associations concernées n'ont pas été associées à l'étude d'impact. Il est également fait mention des risques potentiels, consécutifs à un tremblement de terre ou à des glissements de terrains tertiaires, ainsi que de l'apparition de failles dans le sol, truffé de cavités. Les lacunes du projet en tant que tel sont soulignées : imprévisibilité du volume des précipitations ; absence déclarée de besoins en eau de consommation de 22 communes ; absence de demande d'irrigation de la part de nombreuses communes et besoins en eau potable non clairement établis pour la plupart d'entre elles ; inutilité de l'irrigation pour certaines cultures jugées excédentaires par la Communauté européenne ainsi que de la centrale électrique prévue. Son impact écologique est par ailleurs précisé : la

présence du barrage induira une modification du micro-climat ainsi que la salinisation des terres irriguées, la désertification des berges, la destruction des populations de poissons et la disparition des plages de galets. Enfin, ses conséquences sociales sont mises en avant : disparition d'exploitations agricoles, suppression d'emplois permanents et saisonniers liés au tourisme. Le barrage est ainsi présenté comme un « coup d'arrêt à la renaissance de plusieurs petites localités sévèrement atteintes par l'émigration mais connaissant depuis quelques années un renouveau économique et démographique encore fragile ».

En dépit de toutes ces réserves, les pouvoirs publics lancent l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui se déroule du 1^{er} au 30 juillet 1985 dans 52 communes. Elle confirme le rejet local du projet puisque sur les 4252 avis enregistrés par courrier ou signature sur les registres mis à la disposition des populations, 3684 (soit 86,64 %) sont contre le projet de barrage et 586 seulement lui sont favorables. Les communes directement concernées par sa réalisation représentent 82 % de l'ensemble des avis exprimés. Rien qu'à Saint-Jean-du-Gard, 28 registres sont remplis, totalisant 1928 signatures d'opposants. L'analyse des résultats de la consultation effectuée par l'AIDVFVM montre que les habitants des communes de la basse vallée du Gardon, pourtant susceptibles de bénéficier de la construction du barrage, se sont montrés en réalité peu concernés puisque seules 647 personnes sur 27 885 se sont exprimées. Il ressort en outre que sur

les 3684 avis défavorables, 198 sont le fait d'habitants des communes situées en aval de l'ouvrage.

La position des élus est en revanche nettement moins tranchée car, dans le Gard, les conseils municipaux sont divisés. Sur les 52 communes consultées, 21 se déclarent favorables au barrage, 23 ne se prononcent pas et 8 s'y déclarent hostiles. Parmi ces dernières, 5 sont situées en aval de celui-ci et devraient par conséquent y être favorables puisqu'elles bénéficieraient de sa capacité d'écroulement. Quant aux conseillers généraux, ils prennent majoritairement position en faveur de l'ouvrage, à l'exception de ceux des cantons directement concernés : Saint-Jean-du-Gard et Anduze pour le Gard, Sainte-Croix-Vallée-Française et Saint-Étienne-Vallée-Française pour la Lozère.

Mais l'enquête d'utilité publique ne se contente pas d'aligner des chiffres, elle s'efforce également de restituer les positions des deux camps et constate que face aux opposants qui présentent des arguments précis et solidement étayés, les partisans fournissent en revanche peu d'éléments propres à fonder leur position. Les premiers mettent en avant les lacunes et omissions de la procédure administrative, les conséquences négatives sur l'environnement au niveau du climat, de la faune et de la flore, l'atteinte aux activités humaines du fait des expropriations envisagées, l'obligation de déplacer des cimetières familiaux protestants⁹, les incidences néfastes sur le tourisme et sur l'emploi, et surtout les imprécisions quant aux objectifs du projet : quels sont les besoins

réels en eau pour l'irrigation ? Quels seront les effets sur l'écrêtement des crues ? Mais aussi à quoi correspondent réellement les compensations promises ? Du côté des partisans de l'ouvrage, issus principalement du milieu agricole de la Basse-Gardonnenque, on fait seulement valoir, outre une réduction du risque d'inondation, la nécessité d'une diversification des productions agricoles en raison de la crise que traverse la viticulture régionale : le barrage permettrait d'irriguer 5454 ha de terres agricoles.

Dans leurs conclusions, les commissaires enquêteurs mentionnent que « le projet de barrage de la Borie a traumatisé bon nombre d'habitants des communes proches » et que « tous y voient la disparition d'un site qui leur est cher ». Ils ajoutent que « les commerçants et ceux qui vivent du tourisme en pleine expansion redoutent le déclin de leurs commerces, voire leur fermeture à court ou moyen terme » et que « la nécessité du barrage reste contestée pour l'ensemble des pétitionnaires », parmi lesquels figurent « des techniciens, des architectes, des ingénieurs », autrement dit des personnes ayant qualité pour émettre un jugement d'autorité. Pourtant, malgré cette salve d'opinions globalement défavorables, en dépit de la pertinence des avis exprimés par les opposants – le rapport en fait la remarque – et des réserves qu'eux-mêmes émettent, les commissaires-enquêteurs donnent contre toute attente un avis favorable à la déclaration d'utilité publique.

Comme l'avait souhaité le préfet, l'assemblée départementale est invitée à se prononcer une seconde fois. Elle se réunit en octobre 1985. Le conseiller général du canton – qui est également le maire de Saint-Jean-du-Gard – déclare ne pas comprendre la conclusion tirée par la commission. Elle serait selon lui en contradiction avec les développements du rapport d'enquête. Il rappelle qu'alors que la Basse-Gardonnenque est demandeuse du barrage, elle n'a motivé que 20 % des interventions et que les 40 % de communes qui ne se sont pas prononcées, toutes situées en aval de Générargues, devraient au contraire être les premières à se sentir concernées par un ouvrage censé les protéger contre les crues (*Bulletin municipal* n°11). De plus, il rappelle qu'il n'y a plus de risque de crues meurtrières en raison des prélèvements de graviers. Mais les autres conseillers généraux ignorent ses objections et se rangent à l'avis du conseiller général de Saint-Chartes, fervent partisan du barrage. Ils se prononcent finalement par 24 voix contre 14 et 7 abstentions en faveur de la déclaration d'utilité publique.

La répartition des votes semble moins refléter les clivages idéologiques de l'appareil politique départemental¹⁰ et la partition entre élus de la montagne et élus de la plaine – à laquelle on aurait pu s'attendre – qu'elle ne témoigne de la forte influence du lobby agricole. Le sénateur-maire et conseiller général de Valleraugue, qui préside en outre la chambre départementale d'agriculture, ainsi que le maire et conseiller général de Saint-André-de-Valborgne, un éleveur qui est également

une figure bien connue des milieux agricoles, affichent leur solidarité avec les agriculteurs de la plaine en défendant bec et ongles le projet contre leurs homologues de la montagne qui ne sont pas issus des milieux agricoles. Leur position s'aligne sur celle des mouvements et syndicats agricoles les plus influents, contraire à celle qui a été adoptée par des organisations professionnelles plus marginales ou qui rassemblent essentiellement des agriculteurs de la montagne, comme le Mouvement des paysans cévenols. Un avocat qui suit l'affaire pour le compte des opposants – il est également le fils du conservateur en poste du musée du Désert – considère pour sa part que l'utilité publique, si elle venait à être déclarée, serait attaquable sur le fond et sur la forme, du fait de l'absence de l'un des commissaires-enquêteurs et du caractère pour le moins nuancé voire ambivalent de leurs conclusions ¹¹.

En juin 1986, le conseil général du Gard vote son engagement financier. L'assemblée départementale oppose un refus catégorique à la demande du maire de Saint-Jean-du-Gard de se prononcer sur sa proposition d'étudier une solution alternative à partir du canal du Bas-Rhône ¹². Des discussions s'engagent alors avec les conseillers généraux des deux départements afin de fixer la nature et le montant des mesures compensatoires en faveur des collectivités concernées (ill. 12). Certains élus qui s'étaient fermement opposés au projet, s'inclinant devant la décision prise par leurs pairs, choisissent alors de négocier, à l'instar du maire de Saint-Jean-du-Gard et au grand dam des opposants qui

espéraient de ce dernier un refus de tout compromis. Après des tractations avec les pouvoirs publics, l'élu obtient pour son canton l'inscription d'une somme de 10 MF au titre des compensations. De son côté, la Lozère, mettant en avant la pauvreté de ses cantons, se voit attribuer 32,5 MF destinés à financer la création, en queue de retenue, d'un plan d'eau d'une surface de 10 ha dont le niveau sera maintenu constant durant la période estivale, l'élargissement du chemin départemental 983, des aménagements touristiques le long de la cuvette ainsi que la création d'une micro-centrale dont le revenu net reviendra intégralement au département de la Lozère.

Le 28 et 29 juillet 1986, les préfets du Gard et de la Lozère signent l'arrêté interdépartemental de déclaration d'utilité publique (DUP), déclenchant la fureur des opposants. La réaction du conseil municipal de Saint-Jean-du-Gard est immédiate : il adresse au ministre de l'Environnement un recours hiérarchique contre la DUP.

Une guerre de communiqués

Pendant les négociations, les opposants étudient les différentes voies légales de recours. Dès le mois de mars 1987, Joël Dombre, l'avocat de la commune de Saint-Jean-du-Gard, dépose auprès du tribunal administratif une requête en contentieux visant également à faire annuler la DUP. De leur côté, les associations de défense et les municipalités adressent au secrétaire d'État chargé de l'environnement et de la prévention des risques majeurs – Brice Lalonde –

une demande d'annulation de l'arrêté préfectoral. Mais ce dernier tergiverse et finalement s'incline par « solidarité gouvernementale » : « le dossier est bouclé et je ne dispose d'aucune base juridique permettant de mettre en échec cet aménagement » se justifie-t-il, alors qu'il a personnellement émis des réserves sur ce dossier qu'il connaît d'autant mieux que son directeur de cabinet, Lucien Chabasson, un opposant notoire au barrage, est le président du Parc national des Cévennes. Pour autant, les anti-barrage ne baissent pas les bras : 25 propriétaires et ayants droit de terrains situés en Lozère introduisent devant le tribunal administratif un nouveau recours en annulation contre l'arrêté préfectoral qui a déclaré leurs terrains cessibles ¹³. Enfin l'AIDVFVM vote à l'unanimité une motion qui réaffirme l'opposition « inébranlable » des habitants et amis des vallées cévenoles à ce projet de barrage et leur volonté de faire échec à cette « inadmissible agression contre leur patrimoine » (18 août 1987).

1988 constitue indubitablement un tournant dans la lutte, marqué par un changement de registre d'argumentation, de ton et de modalités d'action. Au mois de décembre, la commune de Saint-Jean-du-Gard et le Parc national des Cévennes organisent un colloque sur les problèmes de la faune auquel assiste Brice Lalonde. À cette occasion, le maire signe la charte « 1000 communes européennes pour l'environnement » en présence de nombreux représentants de la presse. Les opposants en profitent pour lancer une offensive médiatique destinée à porter le conflit au-delà du cadre régional auquel il

était jusque là confiné. Aux journalistes « parisiens » qui assistent à l'événement, le maire-adjoint de Saint-Jean-du-Gard, D. Travier ¹⁴, déclare que le projet « a été imposé de l'extérieur » ; il ajoute que « modifier les paysages, c'est gommer une partie de notre histoire culturelle, religieuse et naturelle, c'est aussi détruire une partie de l'économie touristique de notre région ». Ses propos, repris dans une dépêche de l'Agence France-Presse datée du 15 décembre 1988, tombent sur les téléspectateurs des rédactions de la presse nationale. Elle informe par ailleurs que les Cévenols s'inquiètent des véritables motivations du barrage dont la construction et la gestion doivent être confiées à un seul et même organisme, le BRL, auquel il est explicitement reproché de « faire tourner son système ». Effectivement, depuis quelque temps déjà on s'interroge sur les dessous de l'affaire : le BRL, au moment où le projet de barrage a pris corps, rencontrait de sérieuses difficultés financières et le bruit court qu'il envisagerait même de licencier des ingénieurs, faute de pouvoir les occuper. « À qui profite le crime ? », s'insurge un opposant dont le propos reflète une interrogation alors très répandue au sein de l'opinion publique locale.

Durant les semaines et les mois qui suivent, on assiste à une mise sur orbite médiatique de l'affaire : la presse écrite, les stations de radios et les chaînes de télévision s'en emparent et offrent aux opposants une véritable tribune. « La nouvelle révolte des Cévennes », titre alors *Le Quotidien de Paris* qui lui consacre une pleine page : « Trois siècles après les Camisards, les protestants cévenols

vont-ils reprendre les armes pour défendre leur patrimoine ? », se demande le journaliste ; « Les Camisards ne désarment pas », affirme *Midi-Libre* ; « La révolte de la vallée des Camisards », proclame *Le Figaro* auquel fait écho *Ouest-France* qui estime que le barrage va « noyer la vallée des Camisards » ; *Le Monde* titre « Les Camisards au secours des Verts », tandis que *L'Express* rend compte de « La nouvelle guerre des Camisards ¹⁵ » ; quant à *L'Événement du jeudi* et à *Politis*, ils annoncent l'un comme l'autre une « deuxième guerre des Camisards ». De son côté, la presse confessionnelle n'est pas en reste : le journal protestant *Réforme* s'inquiète que « deux siècles après le prophétisme cévenol, l'histoire recule pour nous préparer une épopée noachique dans la vallée des Camisards ».

Ces citations, que l'on pourrait multiplier à l'envi, témoignent donc d'une « camisardisation » croissante du conflit.

Des émissions de radio et des reportages diffusés sur les chaînes télévisées nationales font également état de la vive émotion soulevée par le projet, bientôt relayée par les médias extra-nationaux. Cette mobilisation déclenche l'envoi au Premier ministre, Michel Rocard, de plus de 20 000 lettres de protestation, en provenance de tous les coins de l'Hexagone et d'Europe. Espérant qu'il accepte d'arbitrer en leur faveur, les opposants n'ignorent pas qu'il est à titre personnel doublement concerné par la région, non seulement en tant que protestant

mais aussi parce que des attaches familiales le lient aux Cévennes.

De leur côté, les groupes de pression protestants s'activent : le pasteur Jack Stewart qui préside la Fédération protestante de France intervient même personnellement auprès du Premier ministre pour qu'il se saisisse du dossier. Face à la pression des milieux protestants et « compte tenu de l'émotion soulevée par ce projet », comme il l'écrira dans sa réponse à J. Stewart, M. Rocard décide de demander une ultime vérification de la justification économique du barrage, qu'il confie à un ingénieur retraité du génie rural spécialiste d'hydraulique agricole. Au désespoir des opposants qui avaient émis des réserves quant au choix de l'expert, suspect à leurs yeux de partialité, ce dernier donne son aval à la décision de construire le barrage. Pour les anti-barrage, il s'agit d'une véritable « parodie d'enquête », destinée à confirmer les thèses du BRL. M. Rocard a toutefois commandé parallèlement une nouvelle étude par l'intermédiaire de son secrétaire d'État chargé de l'environnement qui l'a confiée à Guy Besson et Jean-Jacques Ducros, respectivement directeur régional à l'architecture et à l'environnement et directeur du Parc national des Cévennes. Dans leur rapport, remis en avril 1989, ils préconisent la protection de la vallée. Après avoir étudié l'incidence de la création de l'ouvrage sur le patrimoine naturel, culturel et cultuel de la vallée, les deux experts proposent une série de mesures susceptibles d'en réduire l'impact environnemental tout en protégeant les ressources patrimoniales : classements au titre des monuments

historiques, création de plusieurs zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ainsi que d'une réserve naturelle.

Les opposants connaissent néanmoins un nouveau revers le 17 mai 1989, lorsque les requêtes déposées auprès du tribunal administratif par les avocats des associations de défense du site ¹⁶ sont rejetées au motif que « le coût financier du barrage, les atteintes au patrimoine culturel liées en particulier à l'aspect historique des lieux ainsi que certaines conséquences néfastes sur l'environnement et la faune ne sont pas excessifs ».

Le durcissement du conflit

Lors des élections municipales de mars 1989, les maires sortants des cantons concernés par le barrage sont pour la plupart battus. La population leur reproche notamment de ne pas l'avoir combattu avec suffisamment de détermination. À Saint-Jean-du-Gard, le candidat socialiste, Lucien Affortit, emporte la mairie ; il devance largement Robert Ruas, le maire sortant RPR, critiqué pour la « tiédeur » de son engagement et même soupçonné de revirement ¹⁷. Le nouvel élu découvre l'affaire de la Borie en même temps qu'il entre en fonction, mais il tient quelques jours plus tard une conférence de presse durant laquelle il confirme la ferme opposition du conseil municipal au projet.

Dans la foulée des élections, le 22 mai suivant, est créé le Collectif de protection des vallées cévenoles

qui rassemble une douzaine d'associations ainsi que trois communes opposées au projet ¹⁸. Le maire fraîchement désigné en prend aussitôt la tête, tout en convenant n'avoir pris que récemment connaissance du dossier. Le Collectif rédige dans la foulée un appel au président de la République, François Mitterrand, dans lequel il rappelle que le site de la Borie est situé dans la zone périphérique du Parc national des Cévennes qui est soumise à la loi Montagne ¹⁹ et classée réserve de biosphère. Le parc des Cévennes est en effet entré en 1985 dans le réseau international des réserves de biosphère qui relève du programme MAB (*Man and Biospher*) lancé par l'Unesco. La réserve de biosphère des Cévennes couvre une superficie d'environ 323 000 hectares et comprend une « zone tampon » sur laquelle s'applique également la mission de protection. Prenant acte des récentes déclarations de F. Mitterrand en faveur de la protection de l'environnement, de la nature et du patrimoine, les opposants sollicitent son appui « afin que le barrage ne vienne pas défigurer des lieux par ailleurs éminemment historiques et religieux ».

Tandis que les agriculteurs de la Gardonnenque qui constituent les forces vives du mouvement en faveur du barrage ²⁰ dénoncent les attermoissements des collectivités territoriales et somment les élus de faire appliquer les décisions prises démocratiquement, le Collectif multiplie les actions.

Il engage notamment un nouveau recours auprès du Conseil d'État à propos du jugement du tribunal administratif relatif à la validité de l'enquête d'utilité

publique et se tourne également vers la Communauté économique européenne (CEE), au motif du non-respect d'une directive concernant l'incidence de certains projets d'aménagement sur l'environnement. En effet, la construction d'une micro-centrale sur la partie lozérienne du Gardon a été prévue dans le cadre des mesures compensatoires accordées aux cantons concernés, or, selon l'avocat du Collectif, les travaux d'aménagement hydroélectrique ne peuvent être déclarés d'utilité publique que par un décret du Conseil d'État. En la circonstance, les préfets seraient donc incompétents pour prendre une déclaration d'utilité publique. L'avocat a également repéré des irrégularités dans la procédure : alors que la loi exige qu'au moins trois enquêteurs participent à la commission d'enquête, l'un d'entre eux n'a pas assisté aux discussions ; de plus, le BRL, chargé de l'étude d'impact et des travaux, est en position d'être à la fois juge et partie, ce qui laisse planer un doute sur son impartialité.

Des nouvelles porteuses d'espoir parviennent d'autres régions de France : Brice Lalonde vient tout juste de repousser les travaux de construction du barrage de Serre-de-la-Fare, sur la Loire, après les avoir dans un premier temps autorisés. Mais les instances politiques et administratives font bloc et refusent l'annulation du projet de barrage à la Borie, encouragées en cela par les élus de la plaine qui se faisant l'écho de leurs administrés les rappellent à leurs engagements. Dès lors, un véritable bras de fer s'instaure entre les pro-barrage et le Collectif, fort d'un nombre croissant d'adhérents. L'État se montre

embarrassé car en ces temps de décentralisation il ne souhaite pas s'immiscer dans un dossier qui relève des prérogatives des collectivités territoriales ; aussi temporise-t-il en adoptant alors une position quelque peu byzantine : tout en confirmant son soutien au barrage, il affirme que la vallée doit être protégée !

C'est alors que les maires de Saint-Jean-du-Gard, de Mialet et de Saint-Étienne-Vallée-Française, profitant de l'occasion offerte par les élections européennes qui doivent se tenir le 18 juin 1989, décident d'organiser un référendum d'initiative populaire ²¹. Les opposants se font fort de démontrer que contrairement aux allégations des partisans du barrage les avis négatifs émis lors de l'enquête d'utilité publique ne peuvent être mis en doute au prétexte qu'ils donneraient une vision faussée de l'opinion publique ; il s'agit de répondre à tous ceux qui prennent prétexte du fait que la consultation s'est déroulée durant la période estivale pour soutenir que ce calendrier a permis à des personnes « extérieures », touristes de passage et résidents secondaires, de se prononcer (ill. 13).

La consultation populaire se déroule dans le plus strict respect de la procédure puisque sont prévus des urnes scellées, des scrutateurs et même des isolements (ill. 14). Elle est un franc succès pour les anti-barrage car non seulement la population s'est fortement mobilisée, mais le résultat du vote est en outre sans équivoque. Sur les 4129 électeurs que totalisent les trois communes, 2767 se sont exprimés, soit un taux de participation qui atteint les 67 %. 2463 voix vont au non contre 250 au oui et 54 bulletins nuls.

Communes	Inscrits	Votants	Oui	Non	Blancs/Nuls
Mialet	948	662 (69,83%)	5 (0,76%)	651 (99,24%)	6
St-Étienne-V-F	702	474 (67,52%)	87 (18,75%)	377 (81,25%)	10
St-Jean-du-Gard	2479	1631 (65,79%)	158 (9,90%)	1435 (65,52%)	38
Total	4129	2767 (67,01%)	250 (9,22%)	2463 (90,78%)	54

Résultats du référendum d'initiative populaire, archives L. A.

Autrement dit, 90,78 % des participants se sont prononcés contre le barrage et seulement 9,22 % en sa faveur : le verdict des urnes est sans appel. De plus, le nombre de votants par correspondance est particulièrement élevé : ils sont 166 à Saint-Étienne-Vallée-Française, contre seulement 5 pour le vote européen, signe d'une plus grande mobilisation pour le référendum que pour le scrutin européen.

Le journal régional *Midi-Libre* commente l'événement en des termes qui vont également dans le sens d'une « camisardisation » du conflit :

De vieux courants rebelles descendaient le Gardon de Mialet, des pierres plein le lit. Sans colère, mais avec fermeté, ce haut lieu cévenol retrouvait les chemins de l'opposition au pouvoir central (19 juin 1989).

L'allusion, explicite pour quiconque possède quelques rudiments d'histoire régionale, fait directement référence à ceux qui autrefois furent appelés « rebelles », à savoir les camisards.

Les experts polémiquent

Lors de la conférence de presse – triomphale – qu'il organise au lendemain du référendum, le Collectif présente plusieurs études commandées par les diverses associations qu'il regroupe. Car parallèlement aux manifestations spectaculaires et médiatiques, les opposants ont fait appel à des experts afin de réfuter, point par point, les arguments des pro-barrage.

Ainsi en est-il de l'étude réalisée bénévolement, à la demande du Club cévenol, par Henri Boumendil, un ingénieur général des ponts et chaussées à la retraite. Cet éminent hydraulicien originaire de Nîmes et consultant senior auprès de la Commission des communautés européennes, s'est employé à comparer sur le plan économique le projet de barrage avec la solution alternative du pompage dans le canal du Bas-Rhône-Languedoc. Dans le rapport qu'il remet en juin 1989, il souligne en premier lieu le faible intérêt du barrage en termes de

protection contre les crues ainsi que l'impossibilité de concilier les différents usages envisagés ; si l'on veut tous les satisfaire, le barrage devra être, durant la période estivale, simultanément vide pour remplir sa fonction d'écrêtement des crues lors des pluies torrentielles d'équinoxe, parfois dès le début du mois de septembre, plein pour fournir de l'eau aux zones irrigables de la Basse-Garonne qui pâtissent de la sécheresse estivale et à niveau constant pour le bonheur des amateurs de baignade. Il examine également une autre possibilité de desserte pour l'irrigation, par pompage dans le canal du Bas-Rhône-Languedoc ; selon lui, outre les coûts sensiblement identiques des deux solutions comparées, il apparaît que le barrage n'assurera les besoins en irrigation que huit années seulement sur dix et donnera donc lieu à un déficit de satisfaction des besoins en eau pendant les années les plus sèches qui sont évidemment celles où sa nécessité devrait se faire le plus sentir.

Paul Ellenberger, un paléontologue qui est directeur de recherche au CNRS, affirme pour sa part que le barrage est dangereux pour les populations. Dans un reportage pour l'émission d'Antenne 2 « Envoyé spécial », il tient des propos alarmants. Après expertise des galeries de sondage, il constate une importante fissuration de la roche et considère en outre que le socle, très perturbé et instable, pourrait entraîner des infiltrations pouvant provoquer des éboulements de parois. Il présenterait donc des conditions « au moins équivalentes à Fréjus », c'est-à-dire au barrage de Malpasset qui dans la nuit du 2 décembre 1959 a cédé sous la pression

des eaux alors qu'il venait d'être rempli par les pluies automnales pour la première fois, faisant naître une vague de 40 mètres de hauteur qui emporta tout sur son passage, maisons, voies ferrées, ouvrages d'art et fit 423 victimes. Ses propos, largement repris par les médias, inquiètent vivement la population, d'autant que d'autres experts, comme Francis Nougarede, un ingénieur géologue membre de la Société géologique de France, partagent son point de vue, d'abord en raison de particularités géologiques pouvant entraîner un glissement de terrain capable de provoquer le déferlement d'une vague de boue, ensuite quant au choix de l'éperon d'ancrage sur la rive gauche du Gardon ²².

Deux autres experts, Henri Paloc et Maurice Mattauer, l'un directeur de l'unité d'enseignement et de recherche de ressources naturelles et d'aménagement régional de l'université Montpellier III et l'autre ancien directeur du service géologique du Bureau de recherches géologiques et minières du Languedoc-Roussillon (BRGM), vont également émettre un avis défavorable ²³. Bien que le BRL ait modifié la conception de l'ouvrage, passant d'un barrage de type voûte à un barrage poids, mieux adapté au substratum rocheux du site, ils signalent également un risque majeur de glissement de terrain et concluent que « dans ces conditions, et étant donné que par ailleurs le barrage ferait disparaître une haute vallée cévenole, dont la valeur écologique et surtout historique (vallée des Camisards) ne peut se chiffrer, nous ne pensons pas pouvoir donner un avis favorable à la réalisation d'un tel barrage ²⁴ ».

L'ouvrage pourrait selon eux connaître le même sort que celui du Salagon (Hérault) : plusieurs villages et hameaux ont été noyés – avec toutes les conséquences humaines et économiques que cela implique – pour réaliser ce barrage dont le coût, initialement estimé à 30 MF, a finalement atteint plus de 72 MF et qui a irrigué moins de 1600 ha alors qu'il était prévu pour 36 000 ha. H. Paloc est donc favorable à une solution alternative : dix forages, effectués dans la nappe phréatique de la basse Gardonnenque, un réservoir d'eau géant d'environ 200 millions de m³ et situé dans les couches calcaires profondes, selon lui suffisant pour couvrir tous les besoins en eau de la zone ²⁵. Le professeur M. Mattauer, directeur du laboratoire de géologie structurale de l'université de Montpellier, rejoint les conclusions de ses collègues : le site, soutient-il, présente des « risques de surprises » et la sécurité de l'ouvrage ne pourra être assurée qu'au prix d'un surcoût financier considérable ²⁶. Informé du dossier, le célèbre scientifique Hubert Reeves prend publiquement position en faveur des opposants ²⁷ ; enfin ce sont 55 chercheurs en géologie, en hydrologie et en irrigation qui en octobre de la même année signent une lettre-pétition réclamant son annulation définitive et immédiate. Ils insistent sur son manque de fiabilité ainsi que sur les problèmes de sécurité liés à l'instabilité du sol ²⁸.

La Borie occupée

Fort du résultat du référendum d'initiative populaire qui a largement dépassé ses espérances, le Collectif

monte d'un cran dans l'offensive en décidant d'occuper la Borie.

Le 1^{er} juillet 1989, un groupe hétéroclite d'opposants, composé d'habitants de la vallée et des communes voisines, de retraités, de militants écologistes et de néo-ruraux, dresse quelques tentes sur le site et y installe un vieux camion aménagé. Le mas de la Borie étant désormais la propriété du conseil général, ils ne veulent pas se mettre dans l'illégalité en investissant les bâtiments. C'est l'été, les nuits étoilées sont douces et bruisantes du chant strident et monotone des grillons, tapis dans l'herbe haute des prairies. Le Collectif organise des manifestations à la fois festives et revendicatrices qui, notamment pour les néo-ruraux impliqués, sont autant d'occasions d'apporter la preuve que bien que n'étant pas « d'ici », ils sont cependant « ici » (Sencebé 2004), bien décidés à y rester et à s'impliquer dans le devenir de leur terre d'élection. En effet, la méfiance des populations locales envers eux ne s'est guère relâchée au fil des ans et certains peinent encore à se faire accepter.

Les 22 et 23 juillet, le Collectif réunit sur le site environ 2500 personnes (ill. 15), parmi lesquelles de nombreuses personnalités politiques et intellectuelles, pour ce qui sera présenté comme une « journée œcuménique » rassemblant tous ceux qui sont hostiles au projet de barrage indépendamment de leur appartenance confessionnelle. Antoine Waechter ²⁹ et Pierre Juquin ³⁰, tous deux candidats malheureux aux élections présidentielles de 1988,

participent également à l'événement (ill. 16). À cette occasion, un Collectif national de protection des vallées cévenoles est créé avec le soutien de SOS Loire-vivante ainsi que d'autres associations de défense de l'environnement qui ont pris fait et cause pour les anti-barrage. Ces derniers reçoivent en outre le soutien des alternatifs ³¹ européens qui, rassemblés quelques jours auparavant sur le Larzac, ont décidé d'apporter leur concours à l'occupation du site (*Midi-Libre*, 23 juillet 1989), ainsi que celui des Verts, désireux d'appuyer « les derniers fidèles de la mémoire camisarde aussi bien que [...] les convaincus de la bataille chaque jour décisive de la sauvegarde de la nature ³² ».

À 13 heures, le déploiement en travers de la vallée d'un « contre-barrage » constitue le temps fort de la journée : il s'agit d'une banderole, confectionnée avec des milliers de cartes de soutien qui forment un immense NON barrant transversalement la gorge (ill. 17). Pour l'écrivaine Anne Bragance, qui participe à cette « manifestation de papier », c'est :

[...] un NON immense, tonitruant, 3 lettres géantes dressées sur une banderole, sorte de filet aérien qui barrait la gorge de part en part. Les caractères de cette grandiose protestation étaient formés de milliers de plaquettes rectangulaires, scintillantes dans la lumière et animées d'une palpitation telle que ce NON échappait à l'inertie de l'écrit pour devenir une vocifération silencieuse, lancée vers le ciel, un refus qu'entonnait tout le règne vivant de cette contrée menacée. Hommes, bêtes et végétaux confondus, un veto catégorique, véhément, sublime, qui retentissait, muet, dans la paix du matin.

Un mois plus tard, le 26 août, une journée culturelle réunit plus de 700 personnes autour de peintres, d'écrivains, de conteurs, d'intellectuels et de musiciens (ill. 18 et ill. 19). Parmi les participants, on trouve les ethnologues Jean-Noël Pelen et Daniel Travier, l'historien et président du Club cévenol Philippe Joutard ³³, le poète et romancier d'origine martiniquaise Joseph Zobel ³⁴, mais aussi Lucien Chabasson, le président du Parc national des Cévennes, ainsi que Jean-Pierre Richardot, un journaliste et écrivain qui est également l'un des proches collaborateurs de Lionel Jospin, alors ministre d'État de l'Éducation nationale. Une exposition de tableaux et dessins d'une vingtaine de peintres de la région a lieu en plein air, devant le mas (ill. 20).

Le Collectif lance depuis la maison natale du chef camisard Abraham Mazel un vibrant « Appel aux pays du Refuge ³⁵ », dans le but d'amener une prise de conscience internationale du scandale que représenterait la réalisation du projet de barrage, et notamment de mobiliser les descendants des huguenots qui ont fui les persécutions au cours des ^{xvi}e et ^{xvii}e siècles.

Ainsi s'achève l'été 1989, dans l'effervescence de la lutte. Un jour, raconte une personne qui a participé à l'occupation :

[...] quelqu'un a osé ouvrir la porte de la grande maison. Quand les pluies ont commencé à arriver, on a apprécié, parce que là-haut, la pluie est froide ! On a commencé à monter le mas, le mas du Collectif comme on l'appelle [...] il y avait une grande

cheminée, on pouvait se faire du feu. Petit à petit, on a commencé à calfeutrer un peu les portes, amener des matelas, des casseroles, du linge, beaucoup de choses pour s'installer parce qu'on ne savait pas jusqu'à quand on allait rester là...

Les néo-ruraux se montrent particulièrement motivés, mettant à profit leur expérience de l'activisme acquise généralement à la fin des années 1960, tandis que des militants de l'association SOS Loire-vivante qui occupent le site du Serre-de-La-Fare depuis le 20 février précédent viennent prêter main-forte au Collectif.

L'offensive protestante

Conscients du poids de la communauté protestante qui compte dans ses rangs des hauts fonctionnaires influents mais qui est également bien implantée dans d'autres pays européens, les opposants décident d'entreprendre une véritable campagne de sensibilisation à son adresse. L'un d'entre eux envoie au rédacteur en chef de la revue *Réforme* un véritable appel au secours :

Il est urgent que toute la communauté protestante, entre autres, française et internationale, se mobilise si nous entendons sauver la Vallée des Camisards, le site historique du musée du Désert et, au-delà, l'équilibre écologique d'une région exceptionnelle. D'ici un mois il sera trop tard ³⁶ !

Début septembre, le Collectif profite de l'assemblée du Désert pour solliciter la communauté protestante internationale dont de nombreux membres assistent

au culte qui se tient en plein air, sous le couvert des majestueux châtaigniers qui ombragent les terrasses encerclant le Mas Soubeyran. Les opposants, jouant l'identification huguenote de leur combat, n'hésitent pas à emprunter à Marie Durand son célèbre « register » ³⁷ dont ils jalonnent la route qui conduit au lieu du rassemblement à grands traits de peinture blanche (*Midi-Libre*, 3 septembre 1990). Comme l'a montré dans un autre contexte Berardino Palumbo, les puissantes émotions qui se sont exprimées « constituent des mécanismes essentiels dans la diffusion des adhésions, dans la production et la manipulation du consensus » (2000 : 40). La journée est de fait un succès pour le Collectif : une pétition demandant l'arrêt du projet de barrage recueille à cette occasion plus de 1000 signatures. Aussi, dès le lendemain, le président de la Fédération protestante de France accepte-t-il de recevoir une délégation d'opposants dans ses locaux parisiens.

De leur côté, les fédérations protestantes s'efforcent également de mobiliser leurs membres. Pendant que l'Église réformée de France (ERF) des Baronnies diffuse une pétition via son bulletin *Marchons ensemble*, le conseil presbytéral de Nyons (Drôme) se charge d'envoyer des communiqués à plusieurs conseils régionaux de l'ERF et interpelle le conseil national afin qu'il intervienne auprès du Gouvernement. L'Église protestante unie de Belgique rappelle pour sa part au Premier ministre français, dont les attaches protestantes sont bien connues, qu'« à une époque où la réflexion des Églises se porte sur la sauvegarde de la création, nous

sommes particulièrement sensibles à tout effort qui tend à préserver la nature dans toute sa beauté et son intégrité » ; il ajoute que « pour un grand nombre de membres de nos communautés, les vallées cévenoles représentent un lieu qu'ils aiment fréquenter ³⁸ ». Jusqu'au World huguenot Center ³⁹ qui assure les opposants de l'attention qu'il porte à l'affaire ⁴⁰ ! Parallèlement, la Haute Société protestante multiplie les initiatives, notamment en établissant le contact avec des personnalités politiques en vue, toutes liées au protestantisme. C'est ainsi que Georgina Dufoix, ministre du gouvernement Rocard et protestante notoire, déclare publiquement son hostilité au barrage. Avec Béatrice Marre, alors chef de cabinet de François Mitterrand, elle reçoit à l'Élysée les maires de Saint-Jean-du-Gard et de Saint-Etienne-Vallée-Française.

En janvier 1990, deux publications protestantes, *Réforme* et *Le Christianisme au XX^e siècle*, rédigent conjointement un « manifeste » qui souligne que le projet de barrage constitue une atteinte à la mémoire des protestants :

Pourquoi oublier, comme si c'était nécessairement sacrifier au culte douteux d'un lieu saint, que cette vallée et ses environs furent le théâtre de la guerre des Camisards ? De nombreuses voix se sont élevées dans la communauté protestante pour demander le respect de ces lieux chargés de mémoire. Il ne suffit pas de protéger quelques monuments pour conserver le patrimoine qui participe à l'identité cévenole.

Il serait toutefois exagéré d'affirmer que les protestants se sont tous montrés indignés. Le conseil

d'administration du musée protestant de Poët-Laval, par exemple, réagit négativement lorsqu'un fidèle demande à ses membres de prendre position en faveur des opposants ; de même, Elian Cuvelier, un docteur en théologie qui deviendra par la suite professeur à l'Institut protestant de théologie de Montpellier, publie dans *Réforme* un courrier d'humeur dans lequel il dénonce la « référence quasi incantatoire au "passé protestant" dont on use et abuse parmi les détracteurs du projet ». Pour cet homme qui revendique un droit de parole en tant que petit-fils d'un « paysan cévenol, conseiller presbytéral au temple de Taleyrac le dimanche matin, prédicateur laïc à la chapelle méthodiste de Valleraugue le dimanche après-midi ⁴¹ », la lutte des détracteurs du barrage n'a que peu de choses à voir avec le combat de la foi des camisards et il rappelle qu'à l'image du Seigneur, la patrie de l'homme, son identité, « ne sont pas de ce monde » (22 septembre 1990). De son côté, le délégué à la conservation du musée du Désert, depuis peu entré en fonction, ne souhaite pas se prononcer sur un sujet aussi brûlant, estimant qu'en raison de sa récente affectation il n'est pas en situation de bien mesurer tous les enjeux du conflit.

En revanche, la menace qui pèse sur la vallée des Camisards est toujours suivie avec autant d'attention par les médias. C'est ainsi qu'Alain Veinstein, célèbre animateur depuis 1978 des émissions nocturnes de France-Culture, consacrera quatre émissions à la vallée dans le cadre de ses « Nuits magnétiques ».

L'art de négocier

Durant tout l'automne, le Collectif multiplie les interventions auprès des instances politiques et économiques : entretiens avec le directeur départemental de l'agriculture et le président de la chambre d'agriculture du Gard, rencontre avec le Premier ministre, réunion à Bruxelles avec le directeur général de l'Environnement et le responsable du Fonds européen de développement régional (FEDER), puis à Strasbourg avec le député européen Antoine Waechter qui s'engage à confirmer son opposition au barrage auprès de la commission européenne.

L'Appel aux protestants et aux pays du Refuge a en outre porté ses fruits : comme on l'a vu, ce sont plus de 20 000 lettres qui sont parvenues de tous les coins de France et d'Europe jusqu'au bureau du Premier ministre, l'exhortant à abandonner le projet de barrage ! Au président du conseil général du Gard et au maire de Saint-Jean-du-Gard, tous deux socialistes, M. Rocard propose de faire financer par l'État une étude sur le coût comparatif des solutions alternatives. Mais la majorité socialiste du conseil général, favorable au barrage, se refuse à modifier sa position et déclare que le barrage se fera et que les solutions alternatives ne seront pas mises à l'étude. Sous la pression des partisans du barrage qui organisent le blocus de la Nationale 106 reliant Nîmes à Mende, les conseillers généraux favorables à sa construction publient même un communiqué exigeant que l'enquête hydraulique, dont on vient

de découvrir qu'elle a curieusement été « oubliée », commence au plus vite. Celle-ci est effectivement lancée le 23 novembre 1989 dans un climat extrêmement tendu, en présence de nombreux élus, des caméras d'Antenne2, de FR3 et de la TV suisse-romande et devant près de 300 opposants qui font face à une centaine de partisans de l'ouvrage. Une quinzaine d'agriculteurs des environs, opposés au barrage, sont venus en renfort avec leurs tracteurs ; ils veulent faire entendre la voix des paysans cévenols qui dénoncent le détournement des eaux du Gardon au profit des « riches exploitants » de la plaine.

Au cours des mois qui suivent, les opposants multiplient les manifestations. Ce sont d'abord les agriculteurs de la montagne qui se rendent à Nîmes, devant la préfecture du département, pour dénoncer le projet qui menace leurs activités, puis les membres du Collectif et ceux qui le soutiennent, soit environ 800 personnes, qui défilent le 13 janvier dans les rues de la préfecture gardoise en demandant l'abandon du projet. À la Borie, l'activité ne faiblit pas durant la période hivernale et les manifestations destinées à maintenir la pression sur les autorités se succèdent à un rythme soutenu. Le 20 janvier, un repas collectif réunit environ 150 personnes et une semaine plus tard un loto en rassemble 300. Le Collectif mène également des actions symboliques destinées à maintenir l'attention des médias, comme la plantation, le 3 mars suivant, de 45 arbres fruitiers – autant que de conseillers généraux. Par cet acte symbolique, il adresse un signe aux élus pour les prévenir que s'ils laissent construire le barrage, leur

homologue végétal sera également englouti sous les eaux : c'est un « suicide par procuration », plaisante un opposant (ill. 21).

Mais désormais il ne s'agit plus seulement d'occuper le site, des agriculteurs veulent également lui redonner vie. Après avoir exhumé du code rural une loi qui autorise à remettre en culture pour son propre compte des terres laissées en friche, ils ouvrent un jardin potager et projettent même de créer un rucher et un élevage. Au fil du temps, l'implication des militants écologistes dans le Collectif s'est renforcée. Un collectif nîmois d'opposants voit le jour en janvier 1990. En présence du député vert Yves Frémion, il organise un débat public au cours duquel l'agriculture productiviste est accusée d'entraîner les agriculteurs dans la spirale infernale de la dette (*Midi-Libre*, 9 janvier 1990). L'AREV s'associe à la dénonciation et ses militants mettent nommément en cause l'un des vice-présidents du conseil général du Gard, Francis Cavalier-Bénézet, en jouant de son homonymie avec le célèbre mais controversé chef camisard :

Comment se méprendre sur les intentions d'un Cévenol au nom historique qui a depuis si longtemps rejeté son opposition au barrage ? Nous avons compris que vous avez seulement voulu provoquer chez nous un sursaut d'amour-propre mobilisateur et que seul un coup de force au petit matin, à la manière des dragonnades, ferait se lever les Cévenols comme un seul homme ! (*Midi-Libre*, 20 mai 1990).

Une cascade de rebondissements

Au mois de mars 1990, le président de la République est officiellement saisi du dossier au motif que la Borie, située dans la zone de réserve de biosphère des Cévennes, serait protégée par les accords internationaux qui ont été signés avec l'Unesco en 1985. Parallèlement, la Commission européenne gèle les crédits FEDER qui représentent 15% du budget total de l'ouvrage, dans l'attente d'une nouvelle étude d'impact car les opposants ont fait valoir que des modifications avaient été apportées au projet ⁴². C'est un coup dur pour les partisans du barrage, mais du baume au cœur pour les opposants. Le député Vert A. Waechter annonce enfin la mise à l'étude du financement de solutions alternatives et dès le 12 avril un chantier de forages débute dans plusieurs communes de la Basse-Gardonnenque : Saint-Mamert, Gajan, Fons-outre-Gardon et La Calmette.

Pourtant, malgré ces signes positifs pour le camp des anti-barrage, l'enquête hydraulique donne son feu vert et F. Cavalier-Bénézet signe l'ordre de service qui autorise les entreprises à démarrer le chantier. Désormais, la partie semble jouée et il ne reste plus au Collectif qu'à poursuivre l'occupation du site afin de l'empêcher physiquement. Depuis l'été précédent, il s'est organisé : sur les conseils d'un militaire en retraite qui soutient l'occupation, des équipes se sont constituées afin de surveiller sans relâche les voies d'accès au site car le Collectif redoute l'arrivée des engins de démolition. Jour et nuit, elles se relaient, veillant dans des véhicules stationnés en

divers points névralgiques de la vallée, de manière à ce qu'aucune route n'échappe à leur vigilance. Équipés de talkie-walkie, ces militants sont en mesure, au moindre mouvement suspect, de donner l'alerte afin de mobiliser dans un temps record le plus grand nombre possible d'opposants capables d'empêcher les engins de chantier de s'approcher du mas. Les membres du Collectif craignent un coup de force depuis que le tribunal a rendu une ordonnance exigeant l'expulsion de toutes les personnes qui se maintiendraient sur les lieux.

C'est ainsi que le lundi 14 mai 1990, peu avant l'aube, l'entreprise Bec qui sous-traite le chantier pour le compte du BRL prend le Collectif par surprise en acheminant ses bulldozers sur le site dans le but de détruire le mas symbole de son occupation. Les engins sont escortés par une vingtaine de gendarmes qui décrochent aussitôt que le convoi atteint le chemin privé conduisant à la Borie et se replient sur la route qui surplombe la vallée. Cette nuit-là, la surveillance s'était relâchée ; une seule personne est présente sur les lieux : Guy, un militant de SOS Loire-Vivante venu épauler le Collectif, qui dort profondément à l'intérieur de l'un des bâtiments. Brutalement arraché à son sommeil, il est invité à quitter son abri immédiatement, les ouvriers s'apprêtant à le démolir ; mais sous le prétexte de rassembler ses affaires, il parvient à alerter les personnes figurant sur la liste d'urgence grâce à une ligne téléphonique clandestine. Quand il est rejoint dans le mas, le Collectif a été prévenu et le système d'alerte est entré en action. Comme les accès au mas

ont été bloqués, les opposants mettent à profit leur connaissance du terrain pour déjouer la surveillance des forces de l'ordre et parviennent ainsi à rallier la Borie, en empruntant des sentiers qui avaient échappé à leur vigilance. Dès 5 heures du matin, une vingtaine d'opposants est déjà sur place, aux prises avec les employés de la société qui montent les lames des bulldozers. Les maires de Saint-Étienne-Vallée-Française et de Saint-Jean-du-Gard, ceints de leur écharpe tricolore, les rejoignent bientôt sur les lieux où règne une grande confusion. Tandis que les opposants qui ont été prévenus convergent vers la Borie, les élus tentent de calmer les esprits échauffés, en l'absence des représentants de la gendarmerie qui campent sur les hauteurs et ne bougent pas de leur position. Soudain un bruit retentissant couvre les cris et les invectives, suivi immédiatement des volutes d'une épaisse et acre fumée noire : les bulldozers sont la proie des flammes ! (ill. 22) Une « combustion spontanée », affirmeront avec malice les opposants.

Pour tous les acteurs du conflit, l'incendie des bulldozers marque incontestablement un tournant. Du côté des partisans on mesure pleinement la détermination des anti-barrage que l'on qualifie immédiatement de « terroristes ». Chez les opposants, on a le sentiment qu'avec ce coup d'éclat un pas décisif a été franchi, sans possibilité d'un retour en arrière ; on s'interroge également sur l'attitude étonnamment passive des forces de l'ordre qui ont assisté à l'événement sans intervenir, laissant les bulldozers se consumer tout au long de la journée.

Une fois la tension retombée, la vie reprend son cours à la Borie où durant tout l'été se tiennent des rassemblements festifs, tandis que la remise en valeur des terres se poursuit et qu'une enquête est diligentée pour identifier les responsables de l'incendie. En septembre, un couple d'éleveurs s'installe avec un troupeau de brebis laitières venues du Larzac voisin tandis que des agriculteurs biologiques commencent à travailler les terres. Certains membres du Collectif redoutent des débordements qu'ils seraient incapables de contrôler si la décision d'expulsion venait à être exécutée. Ils renforcent donc leurs liens avec leurs « amis du Larzac » et organisent même un stage de formation à la non-violence animé par un membre du CUN du Larzac⁴³. Enfin, suite à la fête des vendanges qui se tient à la Borie en septembre 1990 en présence de quelques-uns des leaders historiques de la lutte contre l'extension du camp militaire, le Collectif lance *Sauve Gardon La Borie*, un journal d'information et d'opinion, véritable tribune ouverte dans laquelle tous ceux qui contestent le projet de barrage peuvent librement s'exprimer (ill. 23).

Craignant de s'enliser dans un conflit qui prend de l'ampleur et dont les récents développements pourraient leur être électoralement défavorables, les élus qui soutiennent le projet de barrage temporisent. Ils prennent des distances, laissant les responsables du BRL se confronter directement aux opposants qui, à coup de tracts vindicatifs, jettent publiquement le doute sur les réelles motivations des décideurs. Le BRL s'en émeut et riposte par voie de presse contre des propos que son président qualifie de « dérive », allant

jusqu'à faire procéder à une sommation interpellative par un huissier de justice qui ne parviendra pas à identifier qui se cache derrière le castor sardonique qui illustre les documents du Collectif (*Midi-Libre*, 3 octobre 1990). En effet, le titre de président du Collectif, échu au maire de Saint-Jean-du-Gard, ne le rend pas pour autant responsable aux yeux de la Justice des actions menées par ses membres car le Collectif n'est qu'un regroupement d'associations, sans existence juridique.

Le dénouement

Pour les opposants, le vent semble soudain tourner, après plusieurs années d'une lutte sans répit.

Ce sont d'abord les élus des deux métropoles régionales qui se rallient à leur cause : le maire de Nîmes, Jean Bousquet, et celui de Montpellier, Georges Frêche, se prononcent publiquement contre le barrage. Quant au député-maire du Vigan, l'une des sous-préfectures du département, il accorde à la presse régionale un entretien au cours duquel il s'arrête longuement sur les incohérences du projet (*Midi-Libre*, 30 octobre 1990). Le Parc national des Cévennes réitère son opposition en déclarant qu'il entend « appuyer toute démarche qui aurait pour objectif d'assurer un développement harmonieux à cette vallée, la protection des sites et la préservation de son patrimoine » et l'Unesco intervient à son tour auprès du gouvernement français afin qu'il respecte ses engagements en faveur de la réserve de biosphère. Quant au secrétaire du Conseil international de

coordination du programme MAB, il met en avant le fait que la Borie se situe dans l'aire de transition de la réserve de la biosphère des Cévennes, « un site privilégié, reconnu par la communauté internationale pour sa valeur de protection de la nature ⁴⁴ ». Fort de tous ces appuis, le Collectif en profite pour proposer un « plan de développement et de protection intégrée des Cévennes » qui soit conforme aux directives du MAB ⁴⁵.

Pour autant, les partisans n'acceptent pas de s'avouer vaincus et au mois de novembre suivant quelques-uns d'entre eux, particulièrement audacieux et déterminés, tentent de prendre d'assaut le mas. Les esprits s'échauffent, le ton monte, les invectives fusent de toutes parts, les gestes deviennent brusques, nerveux ; mais l'affrontement est finalement évité de justesse, le Collectif ayant mis en pratique sa formation à l'action non violente face aux partisans survoltés.

Quelques jours plus tard, le 27 novembre 1990, le Collectif remporte enfin sa première victoire juridique : il obtient un sursis à exécution en attendant le jugement de l'enquête hydraulique. L'avocat du Collectif a en effet démontré que l'arrêté préfectoral n'avait pas tenu compte de l'opposition de principe formulée par le secrétaire d'État à l'Environnement, alors que l'aval de tous les ministres concernés était requis.

Tout s'enchaîne alors rapidement. Au mois de mars, le conseil général du Gard vote la suspension du marché, indemnise les entreprises et débloque 5 MF

pour effectuer un forage profond. Il décide en outre de rehausser les barrages existants et d'encourager les agriculteurs à adopter l'irrigation au goutte-à-goutte. Les opposants affichent leur satisfaction : cette décision montre que les solutions alternatives qu'ils préconisaient depuis le début de la lutte ont enfin été prises en considération. Le barrage de la Borie semble avoir perdu toutes ses motivations officielles et le Collectif attend que les pouvoirs publics en tirent rapidement les conséquences.

Au mois d'août 1991, une autre nouvelle rassurante parvient aux opposants : l'association Loire-Vivante qui s'opposait au barrage de Serre-de-la-Fare a gagné son combat. Le projet vient d'être abandonné. Pour la Borie, tous les espoirs sont désormais permis.

Le 20 mars 1992, c'est le coup de théâtre qui met fin à une décennie de lutte ininterrompue : le Conseil d'État a annulé l'enquête d'utilité publique pour excès de pouvoir et graves irrégularités commises par les préfets signataires. En raison du coût élevé de l'ouvrage – il dépasse les 200 MF –, de l'emplacement du site – à cheval sur deux départements –, du fait que parmi les ministères concernés celui de l'Environnement avait émis un avis défavorable, le projet aurait dû être soumis à une commission nationale mixte avant d'être validé en dernière instance par le Conseil d'État.

Le Collectif triomphe, proclamant qu'il a remporté « une formidable bataille juridique ⁴⁶ ».

Le 19 juillet, une grande fête est organisée à la Borie afin de célébrer la décision tant attendue. C'est en des termes extrêmement sévères à l'égard de toute la classe politique que le président du Collectif s'adresse aux opposants venus savourer la victoire. Mais il faut maintenant se pencher sur le devenir du site. Après des années d'action défensive, de résistance, ses membres souhaitent s'engager dans une action plus « constructive de protection et de développement des vallées cévenoles ⁴⁷ » ; aussi proposent-ils d'acquérir la maison natale d'Abraham Mazel pour la transformer en Maison des Libertés. Ainsi protégée contre les promoteurs du barrage, elle deviendrait un « véritable verrou pour la vallée ⁴⁸ ».

Toutefois, la victoire n'est pas complète car si le projet a été abandonné sur la forme, il ne l'a pas été sur le fond. Bien que la décision du Conseil d'État leur ait porté un coup extrêmement sévère, les partisans du barrage font le siège du conseil général. Quelques mois plus tard, le président de l'assemblée départementale annonce la reprise imminente des travaux, tandis que les préfets du Gard et de la Lozère décident de prolonger la DUP – pourtant fondée sur une enquête annulée – pour 5 années supplémentaires. Le Collectif juge donc préférable de continuer à occuper le site et à tenir

des rassemblements publics afin que la pression ne se relâche pas. De la vallée d'Aspe, dont une partie de la population s'est opposée à la création du tunnel du Somport, parviennent par ailleurs des nouvelles alarmantes : la première DUP qui, comme pour la Borie, avait été annulée en Conseil d'État, vient d'être remplacée par une nouvelle DUP. De plus, un rapport émanant du conseil général du Gard laisse entendre que certains élus parleraient à nouveau du barrage.

Pour couper court à toute velléité de réouverture du dossier, le maire du Vigan, qui vient d'être élu à la tête de la collectivité départementale et soutient les opposants, nomme le maire de Saint-Jean-du-Gard, également élu conseiller général, à la tête d'une commission « Environnement ».

Au cours de cette période, la détermination du Collectif ne faiblit pas. Ses membres entendent bien poursuivre l'occupation du site, tant que le projet de barrage ne sera pas définitivement enterré. Bien que dans l'illégalité, ses occupants s'efforcent de faire vivre le mas en le remettant en exploitation tout en assurant un accueil permanent. En effet, les visiteurs se pressent à la Borie pour découvrir le théâtre d'une lutte qui, en faisant plier la force publique, est entrée dans la légende locale.

Notes :

1. En l'espace de quelques heures seulement, le débit du Gardon d'Alès peut en effet passer de 2 m³/s à 4000 m³/s.
2. Cette estimation a été faite en nouveaux francs qui en

1958 ont remplacé les anciens francs.

3. Les Cévennes comptent parmi les régions les plus arrosées de France. Annuellement, il tombe en moyenne 1406 mm

d'eau à Saint-Jean-du-Gard et jusqu'à 2359 mm au sommet du mont Aigoual. Ces pluies sont réparties de manière irrégulière. Elles se concentrent à la fin du printemps mais surtout en automne, pouvant atteindre 950 mm d'eau en 24 heures, comme ce fut le cas le 29 septembre 1900 à Valleraugue.

4. Le maître d'œuvre estime que le barrage devrait permettre à plusieurs centaines d'agriculteurs de cultiver la prune, l'abricot, le melon, la tomate, des oléagineux ainsi que des semences.

5. Concernant l'aménagement et la gestion des ressources hydrauliques, deux grandes sociétés d'économie mixte se partagent les départements du sud de la France. La Société du canal de Provence s'est vu confier la rive gauche du Rhône, tandis que sa rive droite est revenue à la Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc. Michel Marié souligne que la CNABRL (communément appelée BRL), créée en 1956, au moment de la décolonisation du Maroc, est de toutes les grandes sociétés nées dans l'après-guerre celle qui a reçu le plus d'influences coloniales, tant au niveau des projets techniques qu'elle développe que des appareils de pouvoir et de financement (1985 : 80-81).

6. Délibérations du 16 mai 1980.

7. Vote du 15 juillet 1982, conseil général du Gard, service de la programmation et de la coordination.

8. La Société d'histoire du protestantisme français, association reconnue d'utilité publique depuis 1870, a été fondée en 1852. Son actuel secrétaire général a été l'avocat du Collectif.

9. De la période qui a précédé la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, période au cours de laquelle les persécutions frappèrent les religionnaires, jusqu'à l'édit de tolérance de 1787 qui mit fin à plus d'un siècle de proscription, les protestants, privés du droit d'enterrer leurs morts dans les cimetières catholiques, ont dû les inhumer dans les propriétés privées. Il faut cependant rappeler que la Réforme n'attachait pas d'importance au lieu d'ensevelissement des morts et rejetait tout culte rendu aux défunts. C'est la raison

pour laquelle Jean Calvin demanda à être enseveli dans un lieu ignoré de tous.

10. Le Parti communiste soutient dans l'ensemble le projet de barrage car le chantier sera créateur d'emplois, le parti socialiste est plus divisé, ce qui vaut également pour les partis dits de droite. On trouve donc dans le camp des opposants comme dans celui des partisans aussi bien des élus de droite que de gauche.

11. Entretien du 13 novembre 1985, archives D. T.

12. Il montre notamment que si les besoins complémentaires en eau s'élèvent à 1,25 m³ à la seconde, il suffit d'investir 74 MF pour une satisfaction des besoins comparables à celle que procurerait la Borie pour un investissement de plus de 200 MF (*Bulletin municipal* n° 10, archives D. T.).

13. Leur requête sera rejetée en mai 1989.

14. Ce conseiller municipal de Saint-Jean-du-Gard, ardent défenseur du patrimoine et de l'identité cévenols, est le fondateur et directeur du musée des Vallées cévenoles.

15. Pour les références de ces articles de presse, on se reportera au panorama de presse.

16. Il s'agit de l'AIDVFVM, du Club cévenol, des communes de Saint-Étienne-Vallée-Française, Saint-Jean-du-Gard et Mialet ainsi que des fédérations des associations de pêche du Gard et de la Lozère.

17. On reproche notamment à l' élu de n'avoir opposé au projet de barrage qu'un refus de façade, alors qu'en marge des sessions de l'assemblée départementale il aurait exprimé son soutien au projet. Si l'on consulte l'ensemble des documents qui rendent compte des débats, le reproche d'avoir joué un « double jeu » ne trouve toutefois aucune confirmation. S'il est vrai qu'après le vote favorable du département il a choisi de négocier afin d'obtenir des compensations pour son canton, ses positions lors des différentes consultations semblent sans équivoque puisqu'il a toujours voté contre le projet. Peut-être faut-il voir également derrière son revers électoral la conséquence d'une longue investiture qui a nécessairement généré des mécontentements, du rejet des grandes familles qui ont longtemps dominé la politique locale ainsi que d'un

mouvement général de l'opinion globalement favorable aux partis de gauche.

18. Le Collectif fédère les mairies de Saint-Jean-du-Gard, Mialet, Saint-Etienne-Vallée-Française, l'office de tourisme de Saint-Jean-du-Gard, la section d'Alès-Cévennes de la Société nationale de protection de la nature, l'AIDVFVM, les associations PAIS, Le Gardon alésien, Les Amis du Galeizon, Nature et Progrès-Lozère, Les Amis de la vallée de Mialet, Fruits oubliés ainsi que le Club cévenol.

19. La loi Montagne du 9 janvier 1985 a pour objectif la protection et le développement équitable et durable des zones montagneuses.

20. Les conseillers généraux défendent pour leur part la fonction d'écrêtement. On peut donc considérer que les partisans du barrage forment deux groupes d'intérêt distincts, qui ne poursuivent pas exactement les mêmes objectifs et ne disposent pas non plus des mêmes moyens d'action.

21. Cette procédure de consultation sur un texte ou un événement qu'est le référendum d'initiative populaire à l'initiative d'une fraction du corps électoral n'est pas encore légalement reconnue.

22. Lettre de Francis Nougarede, 10 septembre 1989, Archives L. A.

23. « Avis sur le projet de réalisation d'un barrage de retenue au lieu-dit LA BORIE sur le Gardon de Mialet (Gard) », 12 août 1989, Archives L. A.

24. Les deux experts précisent que le barrage poids est une solution qui grèvera le coût de l'ouvrage.

25. J. Mordant, le président du BRL, ne partage pas cette analyse : selon lui le réservoir se limiterait à 45 millions de m³ et son exploitation risquerait de mettre en péril le tourisme du Pont-du-Gard ainsi que le débit du Gardon en aval.

26. Lettre du Professeur M. Mattauer, 29 août 1990, Archives L. A.

27. Lettre de Hubert Reeves, 28 novembre 1989, Archives L. A.

28. Déclaration contre le barrage projeté à La Borie (Gard),

Archives L. A.

29. Antoine Waechter est un homme politique français qui a fondé l'un des premiers mouvements politiques écologistes. À partir de 1984, il a été l'un des porte-parole des Verts, parti pour lequel il a été candidat à l'élection présidentielle de 1988.

30. Pierre Juquin est un ancien membre du Parti communiste français, exclu en octobre 1987. Il s'est présenté la même année qu'Antoine Waechter à l'élection présidentielle comme porte-drapeau d'un mouvement dans lequel on retrouvait aussi bien d'anciens membres du PCF que des trotskistes et des écologistes, avec le soutien du Parti socialiste unifié (dirigé de 1967 à 1973 par Michel Rocard) et de la Ligue communiste révolutionnaire.

31. Le terme désigne les membres d'Alternative rouge et verte (AREV), un parti politique écologiste et de gauche qui s'est formé en 1989. Il est issu de la fusion entre le PSU et les comités Juquin.

32. Lettre de soutien, 1989, Archives L. A.

33. P. Joutard a présidé le Club cévenol pendant 26 ans, de 1975 à 2001.

34. Cévenol d'adoption, il a été rendu célèbre par son roman intitulé *La rue Cases-Nègres* (1950), adapté à l'écran en 1983.

35. Voir en encadré le texte de l'[Appel aux pays du Refuge](#), page 89.

36. Lettre du 13 avril 1989, Archives J. V.

37. Issue d'une famille de huguenots vivarois du XVIII^e siècle et soeur du pasteur Pierre Durand, Marie Durand fut emprisonnée avec une vingtaine d'autres femmes dans la tour de Constance d'Aigues-Mortes pendant trente-huit ans. C'est elle qui aurait gravé sur la margelle du puits de sa prison le mot « Register » qui, depuis, habite la mémoire de toutes les générations de protestants. Sur une carte postale représentant la salle des prisonnières (voir ill. 55 page 220), on aperçoit le cadre noir qui met en valeur ce mot et le protège d'éventuelles dégradations. Cette devise est également gravée sur un rocher de la Cam de L'Hospitalet, à proximité d'une plaque commémorative qui rappelle que la

première assemblée du Désert se tint en ces lieux en 1689.

38. Lettre du 14 septembre 1989. Archives J. V.

39. Le World Huguenot Center est un comité, fondé en 1915, qui a pour vocation de faire connaître le protestantisme français dans le monde entier et de tisser des liens entre les protestants de France et des pays du Refuge huguenot. Constitué en association loi 1901, il entretient par conséquent d'étroites relations avec les sociétés huguenotes des différents pays où on trouve des descendants de réfugiés huguenots.

40. Lettre du 11 septembre 1989. Archives J. V.

41. Taleyrac est un village situé non loin de Valleraugue.

42. Il faut rappeler que le projet prévoyait initialement la construction d'un barrage-voûte. Suite aux critiques des experts mandatés par le Collectif, le BRL a été amené à le modifier mais n'en a pas informé les financeurs européens.

43. Le CUN est une association née en 1975 de la résistance non violente des paysans du Larzac à l'extension du camp militaire.

44. Lettre de B. Von Droste, 22 mai 1990, Archives L. A.

45. Cette prise de position vaudra au représentant de l'Unesco de vives critiques du président du directoire du BRL, outré qu'il ait passé sous silence le fait que la Borie n'est pas située en zone centrale du PNC, mais seulement en zone tampon (*Midi-Libre*, 29 septembre 1990).

46. C'est en ces termes que le Collectif résume l'abandon du projet.

47. « Allocution de Lucien Affortit », Fête de la Borie, 19 juillet 1992, archives L. A.

48. Selon M. Gravari-Barbas, certaines stratégies de revendication patrimoniale se fondent sur une instrumentalisation du patrimoine à des fins essentiellement défensives : une ferme devient soudainement patrimoine lorsque les riverains réalisent qu'un contournement autoroutier menace leur quartier, un four à chaux acquiert ses lettres de noblesse lorsqu'il s'agit d'empêcher la réalisation de projets immobiliers. Patrimonialiser un élément va alors permettre d'enraciner celui-ci dans un espace, et par cet intermédiaire de s'approprier l'espace dans lequel il se trouve. Le patrimoine est ainsi produit – et brandi – afin de servir de rempart (2005).

Appel aux pays du Refuge

Maison d'Abraham Mazel
Dimanche 27 mai 1990

Nous sommes dans un pays qui a eu beaucoup de chance parce qu'il a beaucoup reçu. Nous avons eu la chance de recevoir une leçon de courage chaque fois qu'il a été porté atteinte aux libertés fondamentales des Cévennes.

Nous sommes les fils et filles d'une longue lignée de résistants qui finalement depuis quatre cent ans ont toujours gagné la partie et rallié la majorité à eux. Nous sommes au cœur du pays cévenol qui a mis en échec le gouvernement le plus puissant d'Europe, le gouvernement de Versailles, dans une lutte qui a duré plus de cent ans, de 1685 à 1789. Cette lutte des camisards, des pasteurs clandestins et des passeurs de frontières comme Abraham Mazel – devant la maison duquel nous nous trouvons –, cette lutte est la seule insurrection paysanne qui a fait reculer l'Ancien Régime et qui, au demeurant, lui a survécu : la monarchie est morte, les Cévenols sont toujours là.

Cette longue lignée de résistance n'est en aucune mesure interrompue. Tout au long de cette vallée des camisards – qui porte fort bien son nom à cause des assemblées clandestines et parce qu'elle est au cœur du pays camisard – les citoyens, sous Vichy, ont su, dès la fin de 1940, désobéir aux autorités en place. Autorités puissantes, riches et organisées. Mais elles n'étaient que cela. Dès que les persécutions légales ont commencé contre nos compatriotes juifs, plus d'un mas s'est ouvert pour les cacher et très rapidement des filières et des réseaux se sont organisés à travers l'Ardèche et la Drôme pour les faire fuir vers la Suisse.

Depuis des siècles, quand nous avons le sentiment que les pouvoirs publics sortent de la raison et de la justice la plus élémentaire, nous estimons de notre devoir de faire front.

Nous sommes pour l'ordre public et le respect dû aux autorités légitimes, dès lors qu'elles sont dignes et ne rompent pas le contrat. Mais lorsqu'à regret, douloureusement, nous parvenons à la conclusion qu'elles ne respectent pas leur mandat, nous les enfants de la vallée, nous les Cévenols qui nous efforçons de juger par nous-mêmes, en conscience, nous exigeons avec force le retour au contrat, le retour à la loi, et la loi ce n'est pas l'intérêt de quelques-uns.

Ce que j'exprime là n'est pas une opinion personnelle, c'est l'histoire de cette vallée, de tout ce pays. C'est une histoire toujours vivante car elle nous inspire toujours aujourd'hui.

Nous lançons un appel au « refuge », à savoir à tous les pays qui jadis ont reçu nos ancêtres, au ^{xvii}^{ème} et au ^{xviii}^{ème} siècles. Ce refuge est toujours vivant et nous le remercions. Nous vous remercions, vous, nos frères de New York, de Berlin, d'Amsterdam, de Genève, de Lausanne, de Montréal, de Copenhague, de Bruxelles ou de Francfort. Merci d'avoir envoyé 26 000 lettres au premier ministre Michel Rocard et au président de la CEE Jacques Delors pour protester contre la destruction de cette vallée admirable, sans la moindre utilité d'intérêt public. Nous vous remercions frères d'Amérique et d'Europe d'avoir fait convoquer des ambassadeurs de France pour saisir le gouvernement de la République de l'injustice dont nous étions frappés.

Grâce à vous, grâce à votre aide, nous ne nous sommes pas sentis seuls aux moments les plus difficiles de la lutte – une lutte qui est loin d’être définitivement gâchée. C’est pourquoi, parce que le combat continue, nous nous adressons à tous les ambassadeurs accrédités en France, représentants de la Grande-Bretagne, de l’Allemagne, des Pays-bas, de la Suisse, des États-Unis, du Canada, du Danemark, de la Suède, de la Norvège, de la Finlande, de l’Irlande, de l’Australie et de la Belgique. Nous envoyons des télégrammes aux représentants de tous ces pays et nous remettrons à chacun d’entre eux un dossier montrant à quel degré le barrage projeté en ce lieu de La Borie est inutile, inefficace et dangereux. Nous dirons à nouveau, inlassablement, à la fois aux ambassadeurs et à la commission de Bruxelles que ce n’est pas un mais trois barrages que l’on veut édifier au profit d’intérêts privés. Non, ce n’est pas pour irriguer que l’on veut édifier ces ouvrages. On peut rapidement trouver de l’eau par forage, en abondance, et qui coûtera beaucoup moins cher que le barrage de La Borie et ceux qui doivent lui succéder à Saint-Jean et au Galeizon.

Juste un dernier mot : que l’on sache bien une chose : au pays des « petits prophètes », lorsqu’on va à l’encontre de l’unanimité du peuple, lorsqu’on bafoue le droit des gens, aujourd’hui comme hier, le parents sont soudain débordés, dépassés par leurs propres enfants.

[Retour au texte](#)

LE RÉPERTOIRE PROTESTATAIRE

Une guerre de mots

Pendant toute la durée du conflit, les opposants à l'ouvrage se sont livrés à une véritable guerre de mots, profitant de toutes les opportunités – débats publics, manifestations commémoratives, sollicitations des médias – pour instruire le procès du barrage. L'enquête ethno-historique a montré qu'une chaîne continue reliait les inquiétudes techniques et environnementales, les questionnements quant au devenir du territoire et aux orientations prises par les pouvoirs publics et les aménageurs, les préoccupations patrimoniales et identitaires. Le jeu des arguments ne peut en effet être ramené à la seule question patrimoniale, même si celle-ci a occupé une position à la fois fondamentale et stratégique dans la rhétorique des anti-barrage, comme on le verra par la suite.

Afin de rendre justice à la complexité des enjeux d'une lutte qui a mobilisé toutes les composantes de la population et de ne pas attribuer au sentiment patrimonial une importance exorbitante au regard des autres arguments avancés par les opposants, il importe donc dans un premier temps de situer le motif patrimonial au sein du répertoire protestataire afin de pouvoir par la suite, en suivant sa trajectoire, montrer que c'est sur lui que s'est cristallisé le débat.

On peut d'ailleurs se demander si les opposants seraient parvenus à faire entendre leurs voix et à gagner l'opinion publique à leur cause s'ils s'étaient cantonnés aux registres technique et économique ; d'abord parce que les médias auraient difficilement trouvé motif à intéresser un public étendu avec une querelle d'experts, ensuite parce que les élus et les responsables agricoles n'auraient alors pas manqué de leur opposer que l'ouvrage était néanmoins nécessaire tant pour protéger contre les risques d'inondation que pour le développement de la Basse-Gardonnenque. Mais inversement, la raison patrimoniale n'aurait pas fait le poids à elle seule : comme l'a souligné un commentateur de la presse régionale, « le sentimentalisme ne pourrait suffire à faire pencher la balance » (*Le Méridional*, 31 mai 1989). Et, peut-on ajouter, la protestation aurait pu être interprétée comme la défense d'intérêts égoïstes, à l'instar des contestations de proximité que l'on englobe désormais sous l'appellation de « syndrome Nimby ¹ ». Ce n'est donc qu'en conjuguant les registres du sentiment patrimonial et de l'expertise que les opposants pouvaient espérer se faire entendre.

Parler de guerre de mots, c'est d'emblée se situer sur le terrain de l'argumentation, aussi une incursion dans les théories afférentes est-elle nécessaire afin de leur emprunter des outils permettant de mettre en évidence la manière dont les différents registres de justification ont tissé la trame du refus. Cette

perspective permet d'examiner cette question sous un angle pragmatique qui me semble propre à rendre compte de l'usage que les groupes sociaux font du patrimoine. Puissant vecteur d'affirmation d'identité, celui-ci peut également être manipulé à des fins diverses fondées sur une logique d'intérêt, qu'il soit de nature économique, politique, voire même symbolique ².

L'argumentation appartenant à la famille des actions humaines qui ont pour objectif de convaincre, l'argument serait donc une opinion mise en forme dans cette intention (Breton 1996). Il concerne l'ensemble des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qui sont présentées à l'assentiment (Perelman & Olbrechts-Tyteca 1970) et, par conséquent, de les enrôler. C'est bien le but recherché par les opposants au barrage : convaincre à la fois les pouvoirs publics que ce projet est non seulement une erreur technique et économique, mais aussi un non-sens social et culturel, les sympathisants extérieurs et les médias qu'ils doivent soutenir ce combat, la population locale d'adhérer à la cause et de s'y impliquer activement, les agriculteurs de la plaine de se convertir à un développement qui tout en servant leurs intérêts préserve également ceux de leurs homologues de la montagne. Même si la pratique de l'argumentation n'est pas exempte d'une dimension coercitive, manipulatrice, l'acte de convaincre repose sur le renoncement à l'usage de la force en faveur d'une méthode plus pacifique qui s'appuie sur le raisonnement. On peut donc penser que les théories

de l'argumentation prolongent les dichotomies classiques entre l'esprit et le corps, la raison et les émotions. Selon Gwenole Fortin, elles s'inscriraient dans une perspective héritée des premières conceptions platoniciennes et aristotéliennes du langage et procédant d'une véritable « anthropologie du convaincre » (2006).

L'argumentation, l'une des principales voies de la persuasion, use de moyens rationnels, logiques. Mais la conviction d'autrui peut en réalité être emportée par divers moyens qui tiennent généralement de la démonstration mais sont susceptibles, le cas échéant, de prendre la forme de la séduction. Alors que la première relève du registre de la rationalité puisqu'elle a pour but de transformer un énoncé en un fait établi que personne ne pourra contester (Breton 1996 : 10), la séduction s'appuie au contraire sur des arguments d'une tout autre nature et qui n'excluent pas l'émotion quand celle-ci peut permettre de parvenir à ses fins. Selon P. Breton, elle occuperait même une place irréductible dans l'acte d'argumenter ³. Ainsi les entrepreneurs de cause font-ils feu de tout bois : ils ont recours aussi bien à la démonstration qu'à l'émotion pour persuader ceux et celles qu'ils entendent rallier. C'est bien ce qu'illustre la mobilisation collective ici étudiée. J'utiliserai donc le terme d'« argument » dans une large acception, considérant que celui-ci peut procéder aussi bien de la raison que de l'émotion.

Mais qu'elle soit fondée en raison ou en émotion, toute argumentation exige un auditoire qui selon les

cas peut être universel, lorsque les arguments avancés font sens à une vaste échelle, ou bien particulier, quand ils s'adressent à un groupe restreint d'individus, voire à une seule personne. Dans le premier cas, leur évidence et leur validité à la fois absolue et intemporelle sont mises en avant. Ainsi celui qui ne reconnaît pas l'évidence contenue dans un argument s'adressant à un auditoire universel est volontiers disqualifié, soit parce qu'il montre par là qu'il souffre d'un défaut de discernement, soit parce que par son refus il remet en cause une réalité connue de tous, comme celles qui relèvent du champ du savoir ou bien des valeurs unanimement partagées. En suivant Patricia Paperman, l'absence d'émotion peut, pour les mêmes raisons, être interprétée comme l'indice d'une défaillance du jugement et comme une offense pour le groupe car nous jugeons défavorablement les personnes qui n'expriment pas les émotions attendues (1995 : 175-196).

Les opposants au barrage se sont donc employés à établir la validité et l'unanimité de leurs arguments, articulant les grands domaines d'idées propres à légitimer et populariser leur cause que sont la science, l'économie et le patrimoine, tant historique que culturel et naturel. Ils vont être successivement examinés.

Savoirs experts, les fondements du recours

Comme le faisait remarquer un journaliste, « Au-delà de l'engagement émotionnel ou personnel, les détracteurs du projet réfutent les arguments du

promoteur sur le fond » (*Ulysses international*, août 1990).

Le registre techno-scientifique s'appuie sur les propos des experts qui ont émis des réserves sur le projet, tant en ce qui concerne l'utilité du barrage que sa faisabilité et sa fiabilité. Afin de fournir des arguments scientifiquement établis au débat qui les oppose au conseil général du Gard et au BRL, les opposants se sont en effet adjoint les compétences d'éminents chercheurs dont les avis font autorité et auxquels est reconnue une neutralité épistémique supposée les prémunir contre toute partialité, contrairement aux experts sollicités par le BRL, soupçonné de vouloir influencer leurs conclusions en raison de son statut ambivalent de prescripteur et de maître d'œuvre. C'est ainsi que le rapport Périgaud, commandé par le Premier ministre, est qualifié par le Collectif de « parodie d'enquête destinée à confirmer les thèses du Bas-Rhône ⁴ », tandis que des opposants soutiennent que son auteur a été « soudoyé ». Le Manifeste de la Borie que le Collectif adresse au président de la République est de la même veine : il dénonce « la partialité des études réalisées par les décideurs et au bénéfice des décideurs ». La presse joue au demeurant un rôle non négligeable dans cette entreprise habilement orchestrée de dénigrement des porteurs du projet ⁵. Ainsi un journaliste de la presse nationale fait état des suspicions qui pèsent sur eux :

On parle également d'études pluviométriques volontairement tronquées, de phénomènes sismiques absolument pas pris en compte dans les normes de construction du barrage, de gisements

hydrogéologiques largement sous-estimés voire niés par certaines administrations (*Le Quotidien de Paris*, 17 et 18 décembre 1988).

Toutes ces prises de position vont dans le même sens : elles contestent la neutralité des études techniques commandées par les pouvoirs publics.

L'autorité de ce type d'arguments tient au statut de la science dans notre société : elle bénéficie d'une délégation de savoir de la part de toutes les composantes du corps social. C'est pourquoi le Collectif s'est rapidement entouré d'un aréopage d'experts reconnus dont il souligne l'indépendance, garante de leur impartialité, ainsi que la reconnaissance scientifique dans des domaines aussi divers que l'hydraulique, la géologie, le génie civil et l'irrigation, comme lorsqu'il affirme : « Nous savons aujourd'hui, grâce au rapport H. Boumendil – expert mondialement connu et indiscuté – que [...] ». Le journal protestant *Réforme*, dont une partie de la rédaction soutient les opposants, ne procède pas autrement : invitant les collectivités territoriales à étudier les solutions alternatives au barrage, il rappelle que le BRGM et son ancien directeur « sont plus qualifiés que quiconque dans leurs dires car c'est leur spécialité, reconnue de façon indiscutable et ce sur les cinq continents » (*Midi-Libre*, 30 octobre 1990). Des rapports défavorables au barrage, le Collectif extrait ce qui est propre à susciter l'émotion des populations concernées, comme la référence à la catastrophe du barrage de Malpasset qui a cédé le 2 décembre 1959, alors qu'il venait tout juste d'être mis en eau, libérant 50 millions de mètres cube d'eau

qui, sous la forme d'une vague de 40 m de haut, ont tout emporté sur leur passage et laissé 423 victimes. Le Collectif remporte une victoire sur l'opinion quand il proclame publiquement qu'il refuse « que la vie des habitants de la vallée de Mialet et de la ville d'Anduze soit menacée par un barrage dangereux, car il y aurait danger à bâtir un tel barrage sur une faille, comme l'indique dans son rapport le professeur Ellenberger ». Un tel argument, qui ne peut être contesté en rationalité compte tenu de l'autorité de l'expert impliqué, soulève en retour l'exaspération des responsables du BRL qui sont bien conscients de l'impact extrêmement négatif qu'il pourrait avoir sur l'opinion locale.

Une variante de l'argument d'autorité consiste à s'appuyer sur des aspects cachés de l'autorité de l'auditoire lui-même pour lui faire accepter une opinion (Breton 1996 : 60). C'est exactement ce qui se produit lorsque le président du Collectif profite du trouble causé par l'incendie des bulldozers pour retourner contre les partisans les conclusions d'une étude commandée par le conseil général à l'Agence du bassin Rhône-Méditerranée-Corse ⁶. À la faveur de la conférence de presse qu'il tient peu après l'événement, il s'adresse aux militants tout comme aux journalistes de la presse écrite et de l'audiovisuel qui se pressent en nombre sur le site et martèle solennellement les propos suivants :

Écrêtement des crues : l'étude SAFEGE répond NON à l'efficacité d'un tel projet ; production d'électricité : l'étude SAFEGE répond NON à l'opportunité de la réalisation d'une micro-centrale ;

eau potable : l'étude SAFEGE répond NON à cette fonction ⁷.

La force de persuasion du propos tient au fait que l'agence citée est une autorité sollicitée par les élus pro-barrage ; on ne peut donc pas la suspecter d'œuvrer contre son commanditaire et, ainsi présentée, l'expertise semble se retourner contre le BRL lui-même, résonnant comme un véritable désaveu. De même, le maire du Vigan et vice-président du conseil général se fait l'avocat des solutions alternatives au barrage en se référant aux propos d'un ancien directeur départemental de l'agriculture, organisme qui soutient ouvertement le barrage : « Cette solution n'est pas utopique, je l'ai retrouvée dans un rapport vieux de 20 ans écrit par Mr Lannehoa » (*Midi-Libre*, 30 octobre 1990). Le président de l'Association des amis de la vallée du Gardon de Mialet, afin de souligner l'inutilité de la retenue, procède de la même manière : il affirme que le pouvoir écréteur du barrage à l'entrée de la plaine de la Gardonnenque « ne serait que de 10 % dans le meilleur des cas, autant dire presque nul » (*Le christianisme au XX^e siècle*, n° 270).

L'expertise vient également étayer le mobile écologique. Là encore, les opposants font appel à des représentants d'organismes reconnus et dont les aptitudes dans le domaine sont incontestables. Le directeur du PNC, Jean-Jacques Ducros, dont on ne saurait douter des compétences en matière d'environnement, insiste sur l'impact désastreux du barrage sur l'écosystème : marnage de la retenue,

uniformisation de la végétation, disparition d'une partie de l'avifaune et de certains mammifères protégés, modification du peuplement piscicole, risques d'érosion des plages en période hivernale, etc. Par la voix du secrétaire du Conseil international de coordination du Programme MAB, l'Unesco fait également part de ses inquiétudes quant à l'impact de l'ouvrage sur le site. Dans un courrier, il rappelle au président du comité français que la Borie se situe dans une zone transitoire puisqu'elle est à la frontière d'une nature dite « sauvage » – correspondant à l'aire centrale de la réserve – et de secteurs modifiés par l'intervention de l'homme. Dans le cas des Cévennes, il s'agirait selon lui d'une nature humanisée qu'il y a lieu de sauvegarder car « les paysages façonnés au long des siècles y présentent une harmonie et une beauté sans pareil ». La réserve a donc comme objectif de « respecter ces paysages », non en les figeant mais en permettant leur « évolution en douceur, dans l'espace et dans le temps ». Selon lui, elle serait ainsi amenée à jouer un rôle d'avant-garde dans le débat qui attribue à l'environnement une « valeur d'existence », conformément aux analyses de l'OCDE et de la Banque mondiale. Les anti-barrage peuvent alors faire valoir combien sont surprenants et la déclaration d'utilité publique qui a été prise, et l'acharnement des élus à faire aboutir ce projet dont les répercussions environnementales négatives sont soulignées par les plus grands spécialistes.

Toute la force de l'argument écologique tient au fait qu'il mobilise simultanément des arguments d'autorité et de communauté, faisant appel à des

croyances, à des valeurs partagées – ou supposées l'être – par l'auditoire et qui reposent sur l'existence d'une communauté de pensée entre ce dernier et l'orateur.

L'écologie relève incontestablement du champ scientifique, comme en témoigne l'implication des directeur et président du conseil d'administration du Parc national des Cévennes ainsi que des représentants du programme MAB de l'Unesco, dont les objectifs généraux sont d'établir les bases d'une utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère ainsi que des zones naturelles, des paysages et du matériel génétique qu'elles recèlent. La caution scientifique apportée au Collectif par des écologues de renom ne peut être contestée à moins de mettre en doute leur compétence scientifique ou leur honnêteté intellectuelle. C'est ainsi que le groupe des Verts Gard-Écologie, membre du Collectif, sollicite un hydraulicien du Centre d'études nucléaires de Cadarache afin qu'il expose lors d'une réunion publique toutes les conséquences de la mise en service du barrage : faiblesse des débits en aval de la retenue durant l'hiver et le printemps, débits trop faibles pour le maintien de la faune et de la flore aquatique, piégeage d'alluvions, dégradation des nappes alluviales, inefficacité de la construction pour protéger contre les crues, etc. (*Midi-Libre*, 9 janvier 1990). De même, la visite « amicale » du site de la Borie par Jacques Lecomte, le président du Comité français du programme MAB, par ailleurs directeur de recherches à l'INRA, apporte de l'eau au moulin de la contestation, sa venue étant interprétée comme

un soutien implicite au Collectif (*Midi-Libre*, 3 décembre 1990).

Mais la rhétorique écologique recourt également à un argument de communauté dans la mesure où le projet de barrage entre en contradiction non seulement avec les intérêts des collectivités locales, mais également avec les objectifs de développement durable qui sont assignés au territoire dans le cadre du rattachement du site au périmètre de la zone de biosphère ainsi qu'au Parc national des Cévennes. Les opposants rappellent que le bureau du Conseil international de coordination du programme MAB pourrait bien mettre la France en accusation si elle maintenait son projet. Ce faisant, ils suggèrent que ce projet va à l'encontre de valeurs communes qui justifient des normes sociales instituées à l'échelle planétaire. De ce point de vue, l'édification du barrage reviendrait à contrevenir à des directives qui découlent de la reconnaissance de l'environnement comme bien commun, c'est-à-dire devant être protégé pour l'ensemble de l'humanité. C'est ce que laisse entendre Yves Bernard, le président de l'Association des amis de la vallée du Gardon de Mialet, lorsqu'il déclare :

En cette affaire, où est donc le bien, ou, si vous préférez, quel bien est le meilleur ? Le collectif d'opposition auquel j'appartiens a le sentiment que le meilleur bien est celui qui garantit tous les besoins en même temps que l'avenir du plus grand nombre (*Le Cep*, septembre 1989).

La préservation de la nature ainsi érigée en référent commun dessine un espace éthique de régulation du

vivre-ensemble propre au dépassement des conflits d'intérêt verticaux. Dans cette perspective, les attentes des partisans du barrage semblent accuser un déficit de légitimité au regard des raisons invoquées par les opposants qui situent leur combat à une échelle supérieure, définie comme celle de l'intérêt du plus grand nombre. L'affaire de la Borie vérifie l'idée, soutenue par le politiste Michel Offerlé, selon laquelle la légitimation des causes passe, notamment, par l'appel au nombre (1994 : 112-127). Elle en fournit l'illustration : tracts, témoignages auprès des médias, lettres de soutien, signatures des pétitions, présence aux manifestations sont inlassablement comptabilisés afin d'attester de l'ampleur de la protestation (ill. 24). Le président des Amis des Cévennes l'exprime clairement :

Défenseurs des Cévennes, vous êtes le nombre. À l'heure où l'on bicentenarise avec faste les Droits de l'homme, il est impensable que vos voix majoritaires ne soient pas écoutées, ou alors ces fêtes célébrant la Révolution de 89 ne seraient qu'une sinistre comédie montée pour endormir nos esprits (*Cévennes Magazine*, 1989).

Un « éléphant blanc »

Pour légitimer l'action des opposants, « il fallait contrecarrer les arguments économiques de la Compagnie du Bas-Rhône », assure un commentateur. Avec la dimension économique de l'argumentation des anti-barrage, on s'écarte de la logique de l'intérêt général pour aborder un registre

qui, pour être plus localiste, n'en a pas moins un poids considérable sur le plan régional. Pour certains opposants, il aurait même tenu un rôle central dans leur engagement contre le projet de barrage. Ce registre s'articule autour de trois dimensions qui sont en premier lieu la préservation des ressources économiques des cantons concernés, en second lieu l'irrationalité et l'inutilité économique du projet dont témoignent ses multiples « lacunes » et ses « incohérences », et enfin son caractère scandaleux.

La première série d'arguments insiste donc sur l'impact probable de la construction du barrage sur l'économie du canton. Dans un courrier adressé au Premier ministre, une opposante se montre particulièrement virulente, soutenant que le barrage, loin de développer les ressources locales, de créer par exemple des emplois stables ou de favoriser le tourisme, ne fera que transformer en un marécage malsain ou assécher complètement une vallée aujourd'hui source de vie végétale, animale et touristique. Un Saint-Jeannais affirme de son côté que le barrage sera « un handicap majeur et évident au tourisme de la vallée » qui est ici « l'activité économique la plus importante », ce dont le Club cévenol, qui a vocation à soutenir les initiatives orientées vers le maintien et la création d'activité – notamment le tourisme –, est pour sa part convaincu. Pour l'association, il ne fait aucun doute qu'il est même le principal moteur de l'économie cévenole. Après s'être interrogé sur les conséquences de la construction du barrage sur le paysage, le conseil municipal de Saint-Jean-du-Gard en tire toutes les

conséquences quant aux modifications susceptibles d'émousser l'attractivité touristique des lieux : « Avec la disparition du lit inférieur du Gardon en amont de la retenue, les berges apparaîtront comme très abruptes, décharnées, ou recouvertes de boues et donc inutilisables par les touristes », tandis que l'aval, « compte tenu de l'abaissement de la température de l'eau et de la perte en graves des berges, risque aussi de perdre son attrait ». On s'accorde pour considérer que le tourisme assure le maintien de nombreux autres secteurs économiques, de l'agriculture aux services et à l'artisanat, tout en favorisant une relative croissance démographique. L'AIDVFVM estime donc que le barrage sera une catastrophe pour l'économie de la vallée. Dans sa partie amont, les sites de baignade pourraient disparaître du fait des variations fréquentes du niveau de l'eau durant l'été et de la baisse de niveau qu'entraîneraient les prélèvements d'eau pour l'irrigation de la Gardonnenque : ce serait le cas pour les trois campings de Mialet situés en aval de la retenue et qui accueillent environ 2000 personnes pendant la période estivale. Pour l'association, sa construction signifie la fin du tourisme « social » pratiqué jusque là en raison de tarifs attractifs et celle du tourisme « éducatif », lié à la concentration de sites « historiques et pittoresques » dans le secteur. Selon Michel Monod, conseiller général de la Lozère, les mesures compensatoires destinées à favoriser un développement touristique à partir de la mise en valeur du plan d'eau entrent par ailleurs en contradiction avec la volonté locale de ne rien artificialiser en vallée Française et d'y promouvoir

au contraire un tourisme harmonieux dont les collectivités locales auraient la maîtrise et la gestion.

Mais le barrage ne portera pas seulement préjudice à l'économie locale : il est aussi, affirment les opposants, économiquement inutile, injustifié, ce qui rend son coût élevé d'autant moins acceptable. Ces derniers arguent du fait que les agriculteurs de la Gardonnenque disposent déjà de leurs propres forages et n'ont donc pas réellement de besoin en eau pour l'irrigation et que le BRL est dans l'incapacité de préciser combien coûtera à terme l'eau fournie par le barrage. En l'absence de données précises, il pourrait donc être un « gouffre financier », endettant l'ensemble de la population d'un département dont les ressources sont déjà lourdement grevées par le budget consacré à l'indemnisation du chômage. Comme exemple de ce qu'il ne faut précisément pas faire et qui devrait par conséquent servir de leçon aux collectivités territoriales, le Collectif rappelle que le barrage sur le Salagou (Hérault) a vu son coût passer de 30 à 70 millions de francs, soit une augmentation de 75 %, alors qu'il n'irrigue qu'une faible partie de la superficie agricole initialement prévue. Pourquoi également fournir la Basse-Gardonnenque en eau d'irrigation alors que les agriculteurs reçoivent dans le même temps des primes d'arrachage pour des cultures excédentaires, interroge un habitant d'Anduze. Un ingénieur en chef du Génie rural et des Eaux et Forêts se demande s'il ne vaudrait pas mieux « réfléchir à deux fois lorsqu'il s'agit de choisir entre une réalité et une certitude » : face à des prévisions assises sur des hypothèses de production dont on

est loin de maîtriser tous les paramètres – comme par exemple ce que sera le comportement futur d'agriculteurs confrontés à un avenir incertain –, on a la réalité d'une destruction définitive, « celle d'un site qui, pour n'être pas grandiose ni exceptionnel, est simplement beau et d'un réel intérêt écologique ⁸ ».

La raison économique vient s'inscrire en creux dans le discours des anti-barrage lorsqu'ils dénoncent le sacrifice de toute une région pour un « profit matériel ». Selon ce point de vue, souvent adopté par les militants, ce n'est pas seulement l'économie locale qui serait affectée par la construction du barrage mais bien la qualité de vie des populations concernées, alors que les entreprises désignées pour le construire ainsi que les habitants de la Basse-Gardonnenque en retireraient des avantages considérables. Le BRL est en premier lieu visé, la société se trouvant alors dans une mauvaise passe financière dont on la soupçonne de vouloir sortir grâce à cet important chantier qui viendrait opportunément renflouer sa trésorerie défaillante. « Déshabiller Pierre pour habiller Paul ⁹ » : l'expression populaire bien connue revient de façon récurrente dans les témoignages, suggérant que la construction du barrage pourrait générer une sorte de transfert de ressources des collectivités locales pour lesquelles le tourisme familial est une source importante de revenus vers celles de la plaine qui grâce à l'eau des montagnes verront un développement de leur activité touristique. « À un pays pauvre qui n'a pour seules ressources que sa beauté et son histoire, on va enlever sa principale richesse, l'eau, pour la donner aux moindres frais à d'autres », s'indigne

une opposante dans le courrier qu'elle adresse au Premier ministre ¹⁰. Il en est encore question dans une délibération du conseil municipal de Saint-Jean-du-Gard qui oppose les « seules richesses » de la région qui résident « dans ses beautés naturelles et ses valeurs spirituelles forgées par l'histoire » à celles que ne manquerait pas de générer le futur barrage pour la population de la Basse-Gardonnenque. C'est aussi ce que le Collectif dénonce devant les protestants rassemblés au musée du Désert en septembre 1990 : la finalité du projet n'est pas celle qui est publiquement énoncée car, avec l'eau fournie par la montagne, ce que voudraient en réalité les élus de la plaine c'est réaliser des aménagements touristiques luxueux dotés d'un plan d'eau et d'un golf. L'opération serait donc particulièrement alléchante pour certains propriétaires dont les biens bénéficieraient d'une plus-value importante.

L'argument économique est donc également polémique dans la mesure où il instaure une opposition entre les « gens de la montagne » et ceux « de la plaine ». Selon *Réforme*, ce serait même au plus haut niveau de l'État que l'on admettrait l'incompatibilité entre les intérêts des populations cévenoles et ceux de la Gardonnenque. Au nom de l'intérêt général, « on sacrifie la montagne à la plaine » (15 et 17 juillet 1989), dénonce le média confessionnel. Journaliste au *Monde*, Marc Ambroise-Rendu reprend à son compte le thème récurrent du conflit entre la plaine et les hautes terres, opposant la sensibilité religieuse et écologique des « gens de la montagne » aux « gros sous » qui

motiveraient les habitants de la Gardonnenque (25 juillet 1989). En écho, le conseiller général de la Lozère précédemment cité constate qu'« encore une fois les pauvres débrouillards viennent au secours des riches boulimiques, encore une fois la sagesse de la montagne paiera les difficultés de la plaine et de la ville ».

De la dissimulation des « vraies raisons » au mensonge puis au scandale, il n'y a qu'un pas, que beaucoup n'hésitent pas à franchir. L'auteur d'un ouvrage, paru en 1980, consacré au peuple protestant français, en publie en 1992 une nouvelle version augmentée d'un chapitre intitulé « Un barrage sans eau qui arroserait pourtant beaucoup de gens ». Faisant état de « malhonnêtetés inscrites dans les documents officiels », de « bakchich », il y réitère son accusation de corruption en affirmant que le barrage serait en réalité ce que les Africains appellent un « éléphant blanc » (Richardot 1992 : 327-328). Lors d'un entretien, il précise ce qu'il faut entendre par cette expression imagée :

C'est un aéroport où il n'y a pas de tour de contrôle et où jamais aucun avion n'atterrira, c'est l'autoroute qui sort de la savane et va dans le désert mais il n'y aura jamais le moindre camion... mais beaucoup de gens toucheront sur l'autoroute ! Le barrage de la Borie était une entreprise malhonnête de détournement de fonds publics en vue de remplir les poches de beaucoup de gens.

« À qui profite le crime ? À de gros entrepreneurs constructeurs de barrages ? À des sociétés immobilières avides de juteuses tractations ? »,

s'interroge un autre opposant tandis qu'un tract diffusé par le Collectif leur fait écho : « À qui ce scandale financier va-t-il profiter ? Est-ce seulement à quelques dizaines d'agriculteurs ? N'y aurait-il pas des spéculations immobilières en préparation ou des campagnes électorales à financer ? » ; « Ouvrez les yeux ! Supercherie ! », proclame un tract qui circule parmi les opposants ; « Doit-on reparler de pots de vin ? », demandent ironiquement les auteurs d'un autre document qui met en cause la majorité socialiste du conseil général du Gard, en distillant eux aussi le soupçon qu'elle aurait « des campagnes électorales à faire financer ».

La suspicion prend une tournure judiciaire lorsque Joël Dombre, l'avocat du Collectif, s'inquiétant de la manière dont le BRL gère les fonds publics qui lui ont été confiés, dénonce l'opacité de ses comptes. Il sollicite même un audit, rappelant que les présidents des conseils généraux sont membres du conseil de surveillance de la société incriminée et réclamant que des associations soucieuses du respect des fonds publics y soient désormais représentées.

Des lieux d'histoire et de mémoire

Ces lignes argumentatives qui s'organisent autour d'aspects technoscientifiques et économiques ne doivent cependant pas masquer que la mobilisation du passé, à travers l'appel au patrimoine historique et culturel, a tenu une place fondamentale dans la rhétorique des opposants.

La menace d'une atteinte au patrimoine collectif a soulevé des réactions exceptionnellement vives non seulement au sein de la population résidente mais également chez tous ceux qui se sentent liés à la région par un puissant attachement, même s'ils en vivent la plupart du temps éloignés pour des raisons familiales et/ou professionnelles.

Les anti-barrage appuient leur défense du patrimoine cévenol sur des arguments d'autorité émanant des spécialistes de l'histoire et de la culture qui sont aussi bien des érudits locaux que des scientifiques attachés aux grandes institutions de recherche. De ce point de vue, le Club cévenol a joué un rôle de premier plan. Outre sa mission de sauvegarde du patrimoine naturel et culturel cévenol et caussenard et d'accompagnement du tourisme, il se présente en effet, quoique plus discrètement puisque cette dimension n'est pas officiellement inscrite dans ses objectifs, comme une véritable société savante, en raison de l'excellence scientifique de ses publications et de la qualité des conférenciers invités à ses manifestations. La forte implication d'historiens et d'ethnologues reconnus¹¹ vient authentifier la qualification érudite de l'association et lui confère toute légitimité pour se prononcer sur les situations soumises à son appréciation. Combinant les aptitudes savantes des chercheurs qui en sont membres avec celles des érudits locaux, en prise directe avec un « terrain » qu'ils pratiquent quotidiennement, le Club cévenol est donc en position d'émettre des avis fondés sur une

double recevabilité, celle conférée par le savoir et celle fondée sur le territoire vécu ; c'est pourquoi il a pris une part active au débat relatif au barrage. Plus tard, il réservera même une place d'honneur à son implication dans cette lutte, soulignant sur son site Internet¹² le rôle « remarquablement efficace » qu'il y a tenu et se flattant « d'avoir contribué efficacement à la sauvegarde de la vallée des Camisards pour sa valeur culturelle, historique et naturelle connue de toute l'Europe¹³ ».

L'autre famille d'arguments avancés par les opposants est, rappelons-le, celle des arguments dits « de communauté » (Breton 1996). Dans la situation étudiée, l'argument de communauté correspond à l'approbation collective de l'intérêt public qui s'attache aux éléments du patrimoine culturel, à l'obligation dans laquelle chacun se trouve de les respecter ainsi qu'aux significations qui lui sont prêtées. Ce point d'accord porte donc sur le fait que le patrimoine cévenol doit être compris comme un bien commun, non seulement local mais aussi, comme on le verra, universel. Lui porter atteinte revient par conséquent à trahir cet accord puisque la valeur symbolique des lieux transfigurés en patrimoine est – ou devrait être – admise par tous. Le président de l'Association des amis des Cévennes s'interroge sur les mobiles qui incitent à détruire la vallée des Camisards « au regard de la PATRIE HUMAINE¹⁴ ». En effet, loin de n'être que la « petite patrie » de quelques-uns, elle revêt une signification dont la portée déborde largement du périmètre cévenol.

Enfin le champ couvert par l'écologie, notamment dans le cadre du programme MAB qui concerne le territoire du Parc national des Cévennes, s'attache aux rapports entre diversité biologique et diversité culturelle. Un document de présentation met en avant le souci de sensibilisation au « rôle des sites sacrés, des paysages culturels et du patrimoine immatériel » dans la gestion des écosystèmes ainsi que l'utilisation durable de la biodiversité ; ce registre fait donc le pont avec l'argument patrimonial, non seulement dans sa dimension culturelle au sens large, mais également « communautaire ». Dans un très éclairant article où il souligne les similitudes entre pensée religieuse et pensée écologique, André Micoud identifie un mode spécifique d'opérativité dans le registre du symbolique qui mobiliserait ce qu'il appelle une « pensée emblématique ». Celle-ci consisterait à poser une singularité, une histoire ou un événement comme exemplaires au triple sens du terme – comme spécimen au sein d'une série, paradigme illustrant une règle générale et modèle digne d'être imité – car ils permettant de donner à comprendre une « Vérité » (1993 : 168).

On peut se demander dans quelle mesure les discours sur le patrimoine culturel et identitaire

cévenol et ceux sur la préservation de la biodiversité dans son lien à la diversité culturelle n'entretiennent pas entre eux une étroite parenté, du fait qu'ils se fondent l'un comme l'autre sur une emblématisation de la nature ¹⁵, comme on le verra plus loin lorsqu'on examinera plus en détail la patrimonialisation de la vallée des Camisards. Dans cette perspective, toute atteinte à celle-ci est ressentie comme une forme de profanation. En témoigne la réaction du conseil synodal de l'Église protestante unie de Belgique qui se déclare « particulièrement sensible à tout effort qui tend à préserver la nature dans toute sa beauté et son intégrité », à une époque « où la réflexion des Églises se porte sur la sauvegarde de la création ». On voit par là que la pensée protestante est ouverte à une spiritualité de l'environnement susceptible d'opérer un déplacement du sacré dans des secteurs *a priori* séculiers (Tessier 1994). On remarquera alors que ces représentations et ces discours produisent de l'universel, ce qui confirme l'idée, soutenue par de nombreux opposants, que la vallée du Gardon de Mialet, rebaptisée vallée des Camisards, constitue véritablement un bien commun pour l'ensemble de l'humanité.

Notes :

1. Les opposants au barrage se sont attachés à prouver que leur refus du barrage ne se fondait pas sur des motifs égoïstes, mais sur une juste appréciation des inconvénients que la réalisation du projet entraînerait et sur l'existence de

solutions alternatives. Sur le « syndrome Nimby », voir en particulier Trom 1999 et Mandinaud & Viot 2006.

2. À l'appui de cette remarque, on peut aussi bien mentionner l'étude de Françoise Alcaraz sur la conquête patrimoniale des

terrasses de culture à des fins de stratégie commerciale (2001) que celle de Patrice Béghain qui interroge la manipulation de l'argument patrimonial par l'extrême droite française (1998 : 81-87).

3. On notera que son emploi soulève la question de la manipulation insidieuse des consciences dont elle ne serait qu'une forme affaiblie.

4. Dans un courrier adressé à la presse, un opposant affirme qu'avant même la remise de son rapport l'expert désigné par le ministère de l'Agriculture déclarait à qui voulait l'entendre qu'il était « économiquement favorable au barrage ».

5. Il n'y a évidemment pas lieu ici d'émettre quelque jugement que ce soit quant à la pertinence des critiques qui ont été formulées.

6. L'agence regroupe les services et les organismes producteurs et détenteurs d'information sur l'eau et les milieux aquatiques du bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

7. On notera l'emploi des lettres majuscules. Elles viennent opportunément rappeler cet autre NON érigé en travers de la vallée. L'effet suggestif est immédiat : c'est comme si le bureau d'étude commandé par le conseil général reprenait à son propre compte la formule des opposants.

8. Cette analyse est publiée dans *Causses et Cévennes*, la revue du Club cévenol (décembre 1989), en réaction à un courrier reçu par l'association.

9. On l'utilise généralement pour signifier : « se tirer d'une difficulté en s'en créant une nouvelle ».

10. Lettre du 2 janvier 1989, Archives D. T.

11. L'association a été présidée pendant plus d'un quart de siècle par P. Joutard, alors professeur d'histoire à l'université de Provence, auteur d'une quarantaine d'ouvrages et de plus d'une centaine d'articles portant principalement sur le protestantisme cévenol et sur le fonctionnement de la mémoire collective, en particulier protestante. De même, D. Travier, le fondateur du musée des Vallées cévenoles aujourd'hui agréé par la direction des musées de France (DMF), par ailleurs ethnologue reconnu, a longtemps occupé la fonction de président de la commission d'action de l'association.

12. On peut consulter le site de l'association à l'adresse suivante : <http://www.club-cevenol.org>

13. On notera en outre que Jean-Hugues Carbonnier, qui fut l'un des avocats du Collectif, a été un temps le président du Club cévenol.

14. Les termes ont été mis en majuscules par l'auteur lui-même.

15. La remarque d'A. Micoud rejoint les analyses de nombreux chercheurs concernant les relations entre religion et environnement. On consultera sur ce thème Hervieu-Léger 1993 et Tessier 1994.



Carte 1 Carte générale, Florence Troin, CITERES.



Carte 2 Projet de barrage, Florence Troin, CITERES.



ill. 1

Lâcher de ballons au-dessus des arènes de Nîmes. Photo Christian Quet.



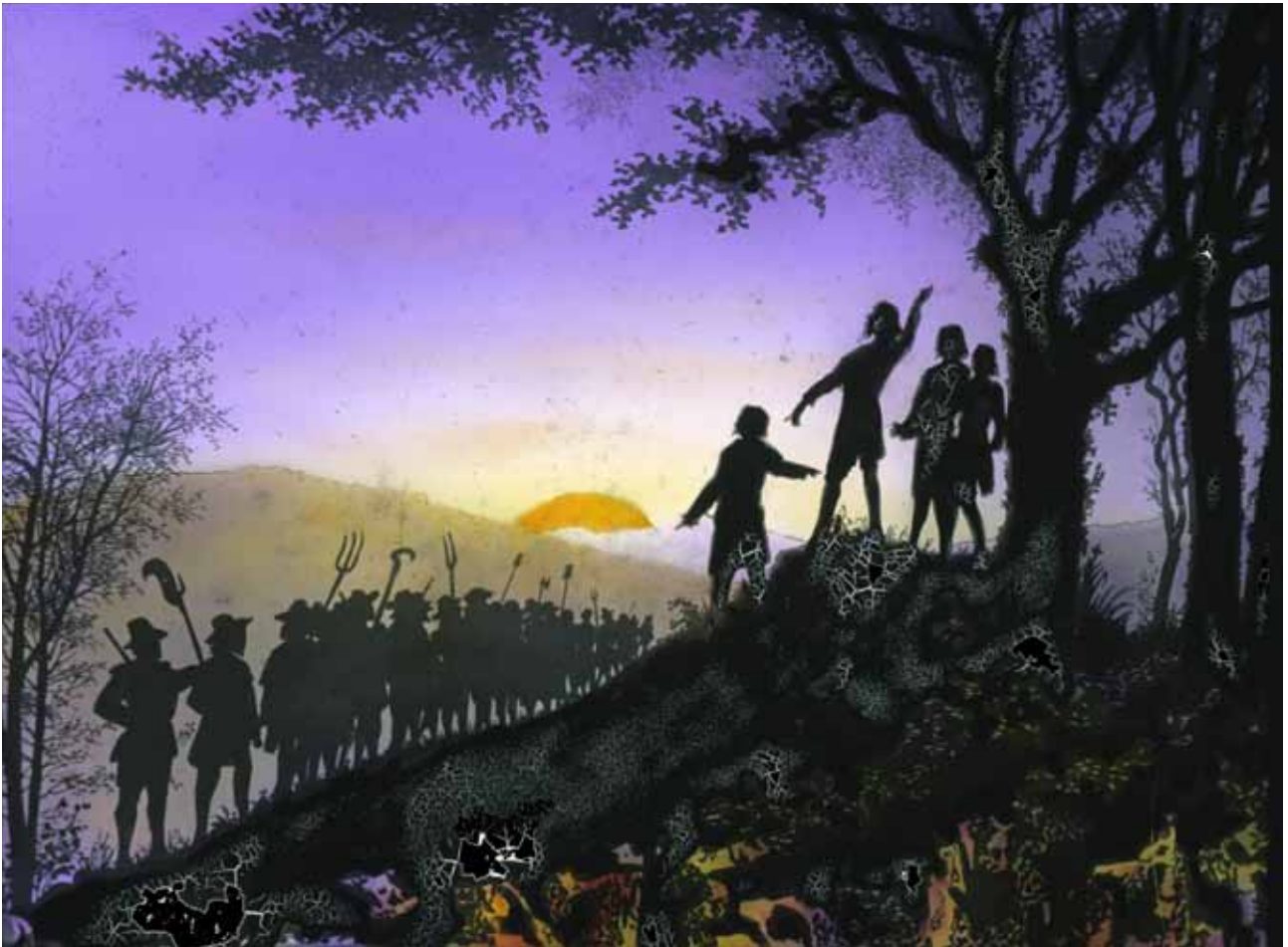
ill. 2

Le Gardon du Mialet à proximité du pont des Camisards.
Photo Françoise Clavairolle

ill. 3

Serres et valats : une vue des Cévennes.
Photo Françoise Clavairolle





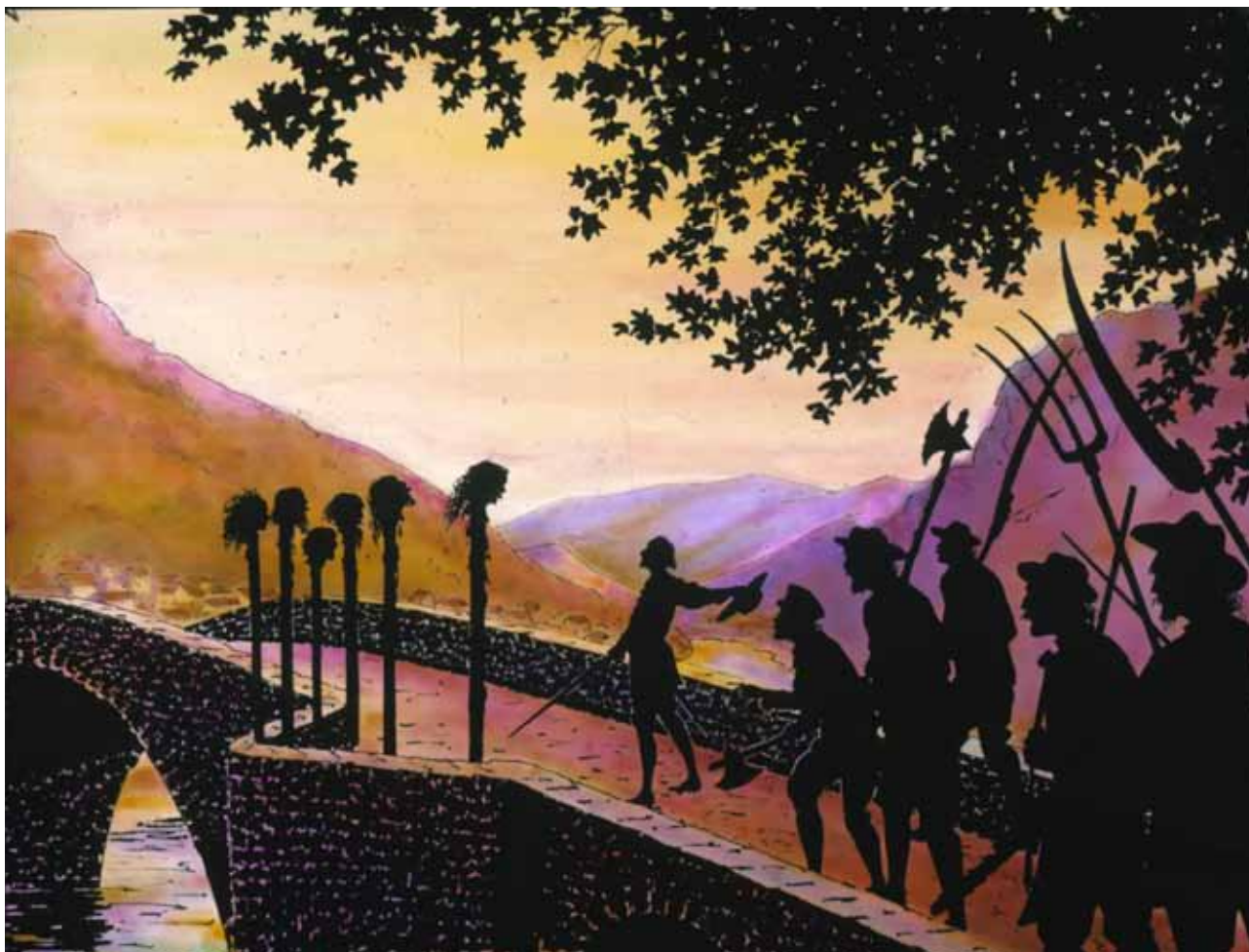
ill. 4

Abraham Mazel prophétisant. Samuel Bastide, plaque de verre peinte pour projection à la lanterne magique. Cliché musée des Vallées cévenoles.



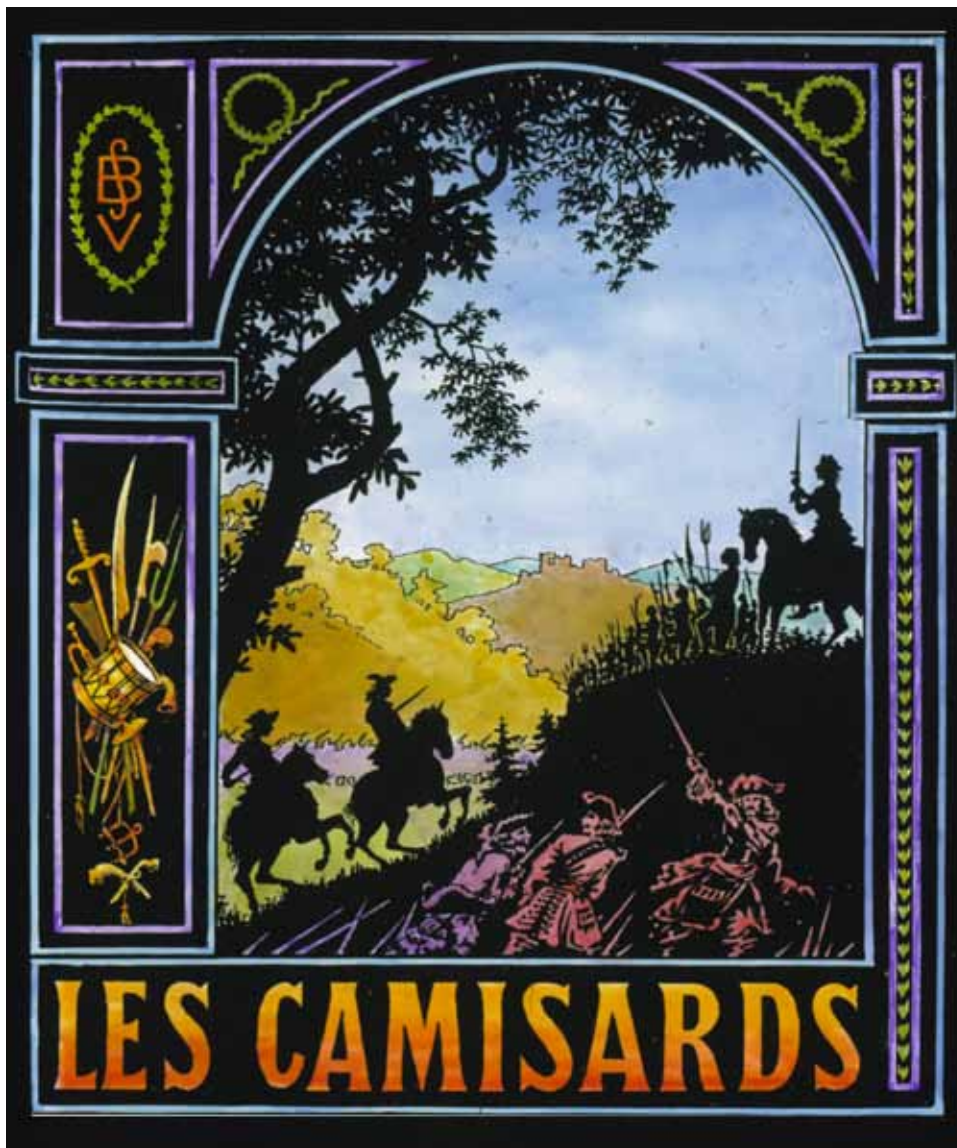
ill. 5

Supplice du prophète Pierre Séguier dit « Esprit » au Pont-de-Montvert le 11 août 1702. Samuel Bastide, plaque de verre peinte pour projection à la lanterne magique. Cliché musée des Vallées cévenoles.



ill. 6

Après la défaite de Témélac le 22 septembre 1702, les têtes du chef Gédéon Laporte et de 13 autres camisards sont exposées sur le pont d'Anduze, puis sur l'Esplanade à Montpellier. Samuel Bastide, plaque de verre peinte pour projection à la lanterne magique. Cliché musée des Vallées cévenoles.

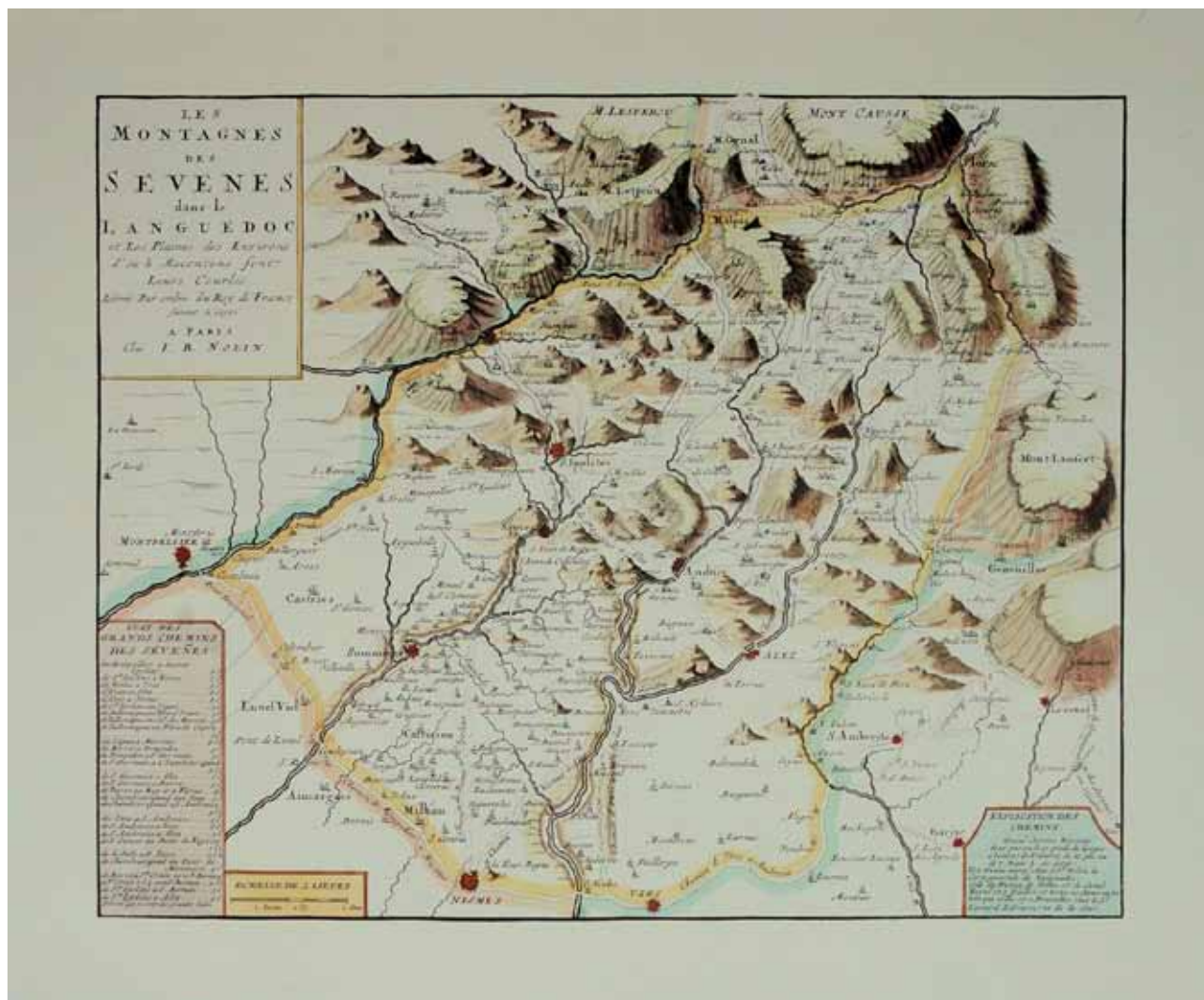


ill. 7

Les camisards, genoux à terre chantant un psaume dans l'attente de la bataille.

Samuel Bastide, plaque de verre peinte pour projection à la lanterne magique.

Cliché musée des Vallées cévenoles.



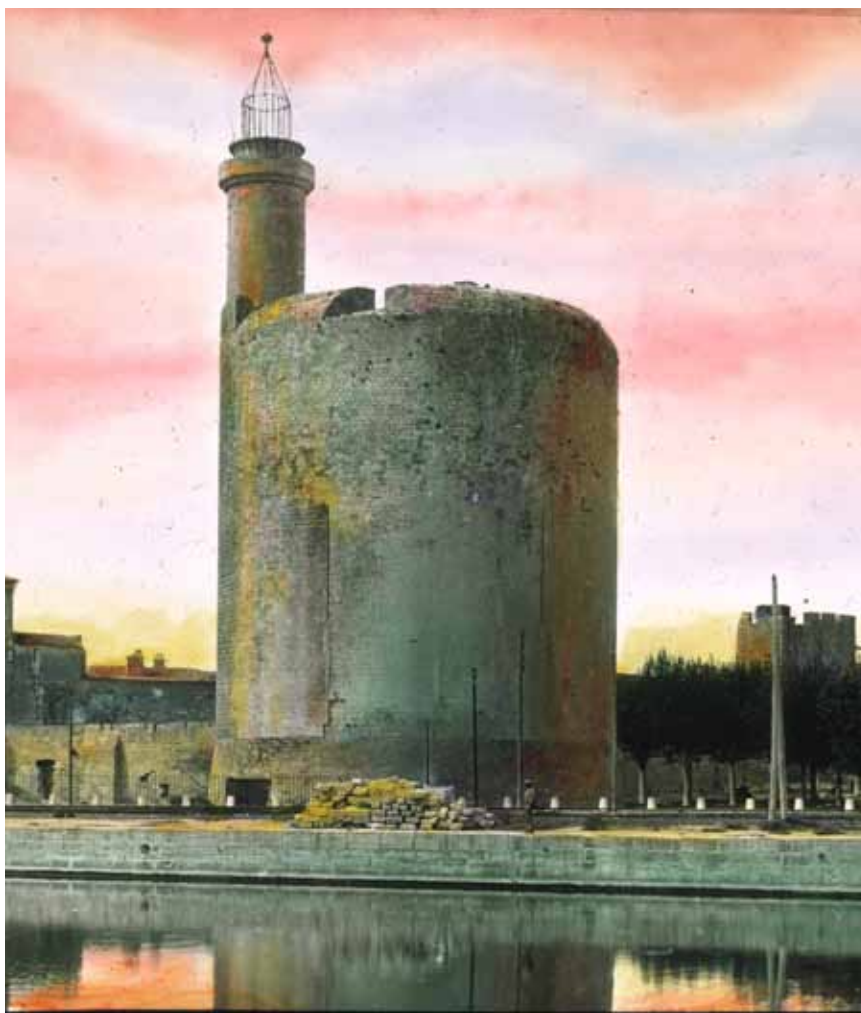
ill. 8

Carte des Cévennes : Les montagnes des Sévennes dans le Languedoc et les plaines des environs d'où les mécontents font leurs courses, tirée par ordre du Roi de France. Gravure, Paris, Nolin, 40/52 cm. Coll. musée du Désert. Photo Michel Caby.



ill. 9

Le brûlement des Cévennes d'octobre à décembre 1703. Samuel Bastide, plaque de verre peinte pour projection à la lanterne magique. Cliché musée des Vallées cévenoles.



ill. 10

La tour de Constance à Aigues-Mortes.

Samuel Bastide, plaque de verre peinte pour projection à la lanterne magique.

Cliché musée des Vallées cévenoles.



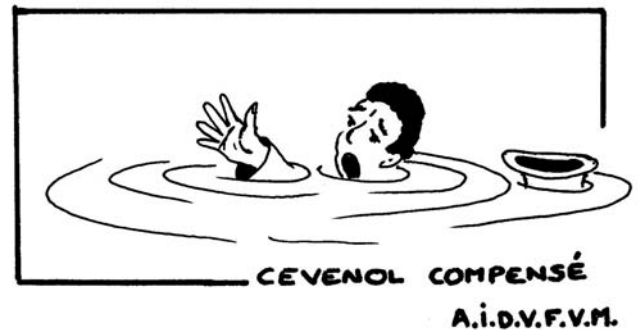
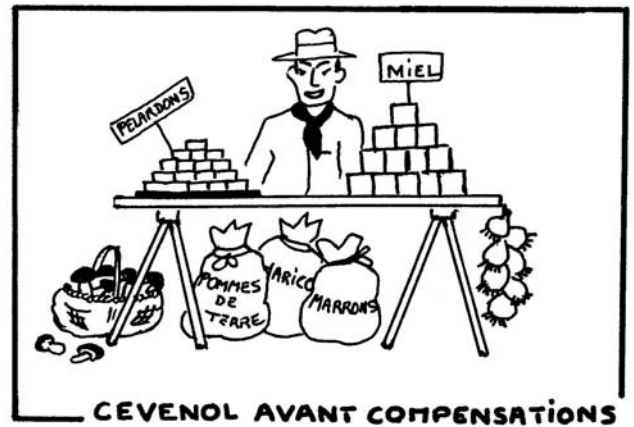
ill. 11

Publicité pour le Dessert du Camisard, 2006.
Collection Françoise Clavairolle.

ill. 12

Tract. Association interdépartementale de défense de la vallée Française et de la vallée de Mialet (ou AIDVFVM).

BARRAGE DE LA BORIE COMPENSATIONS





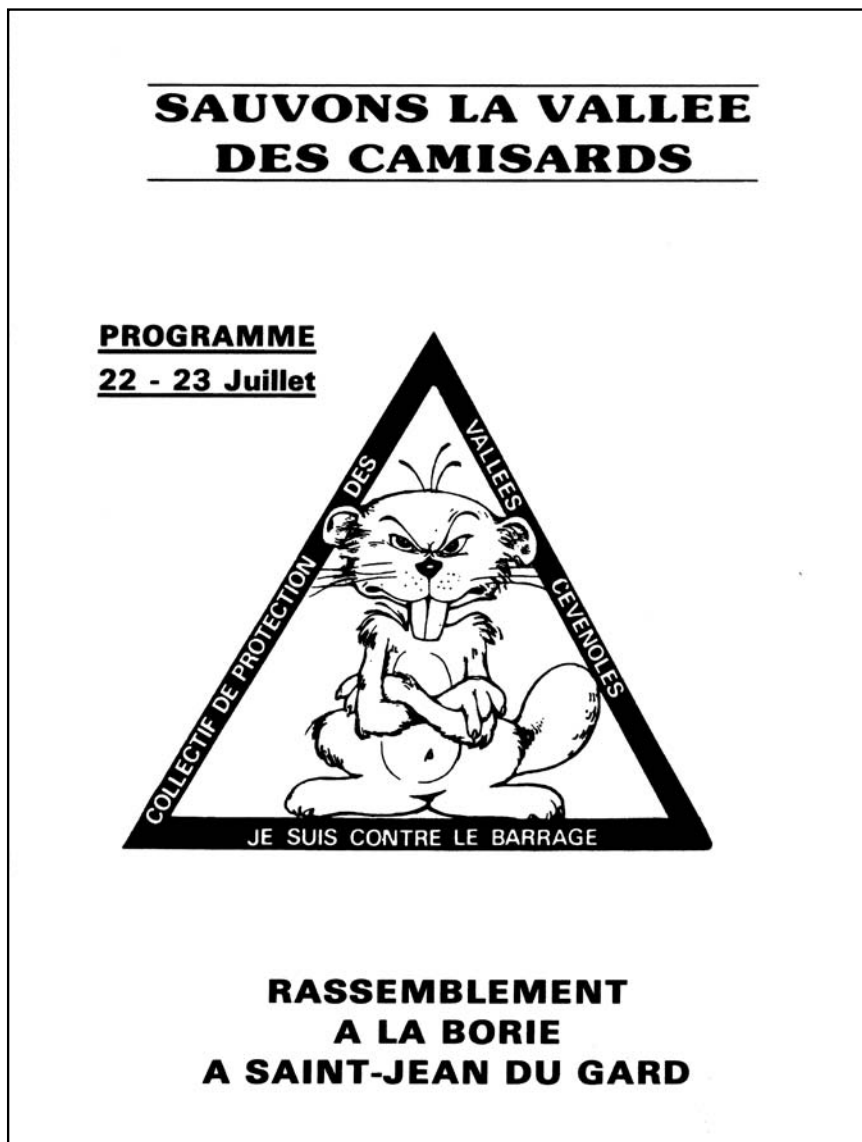
ill. 13

Tract invitant à la mobilisation pour le référendum d'initiative populaire du 18 juin 1989. Collection Collectif de protection des vallées cévenoles.



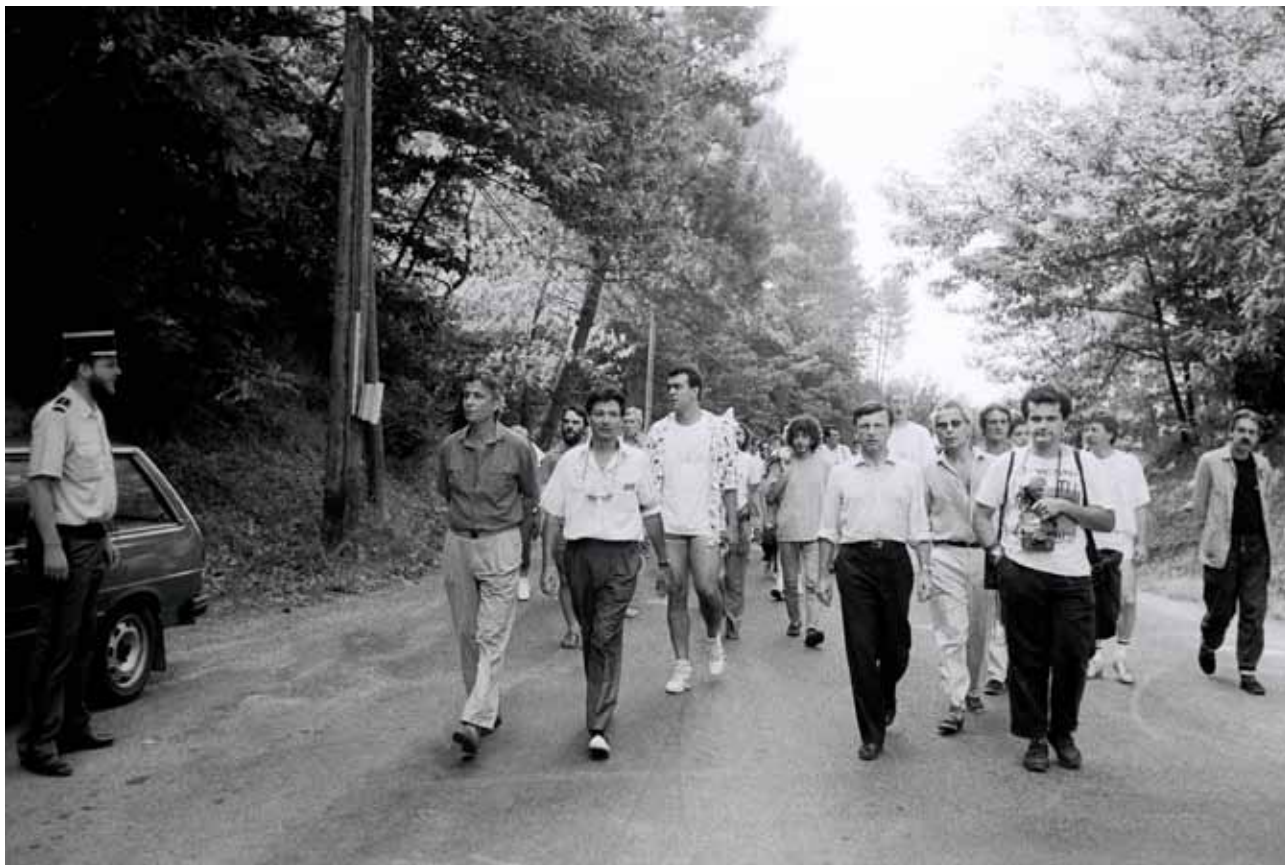
ill. 14

Référendum d'initiative populaire du 18 juin 1989. Collection Archives municipales d'Alès. Photo Lucien André.



ill. 15

Tract invitant au rassemblement du 22 et 23 juillet à la Borie. Collection Collectif de protection des vallées cévenoles.



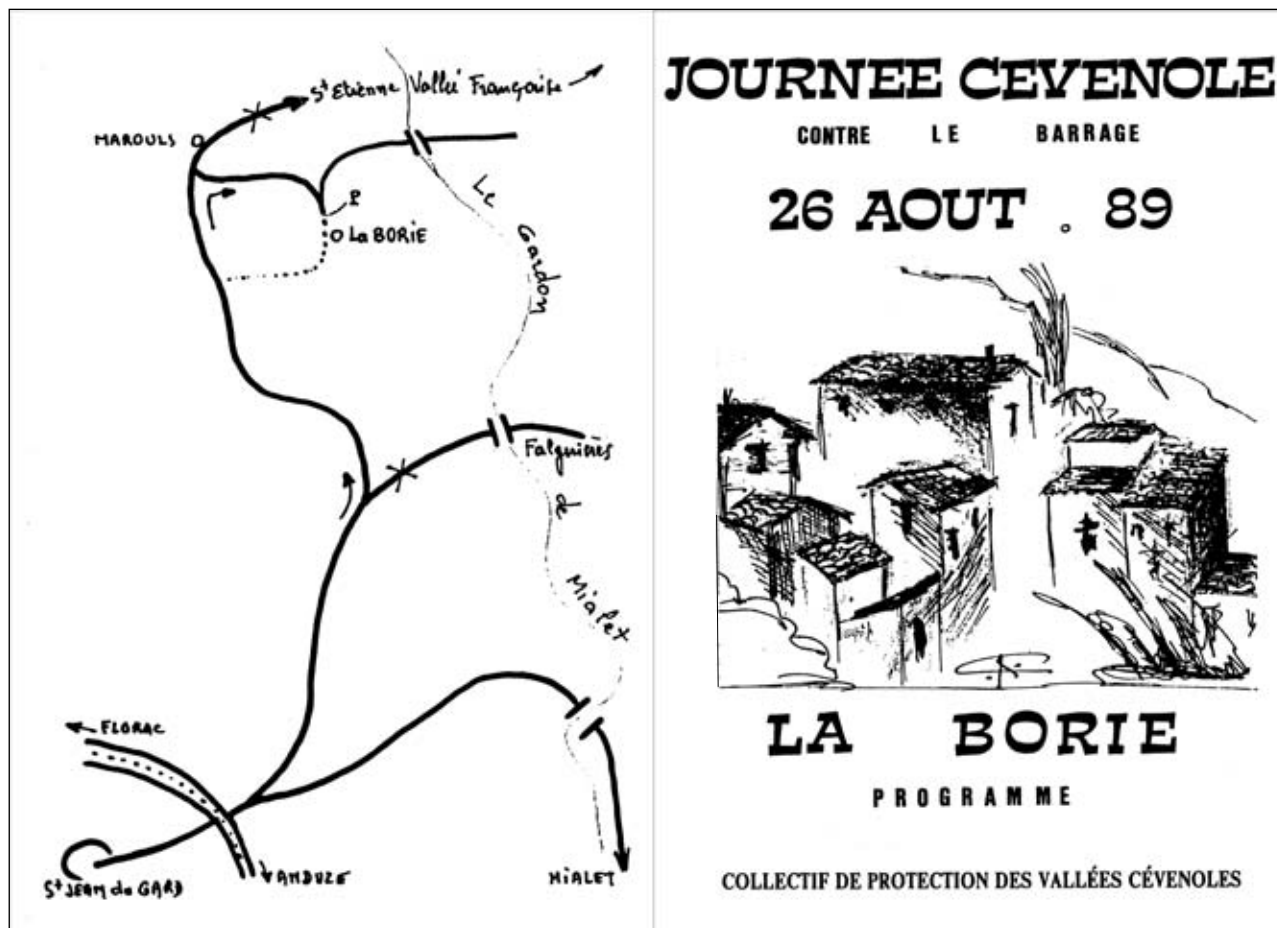
ill. 16

Manifestation de rue à l'occasion du rassemblement de juillet 1989, avec, en tête de cortège, l'écologiste Antoine Waechter. Collection Archives municipales d'Alès. Photo Lucien André.



ill. 17

Déploiement du NON, 23 juillet 1989. Photo Christian Quet.



ill. 18

Journée cévenole contre le barrage, le 26 août 1989. Collection du Collectif de protection des vallées cévenoles.



ill. 19

Exposition de peinture, Journée cévenole contre le barrage du 26 août 1989. Photo Jean-François Gallier.



ill. 20

Peinture d'André Lacassin représentant une vallée cévenole. Collection Éliette Tardres-Lacassin. Photo Françoise Clavairolle.



ill. 21

Plantation par le Collectif de 45 arbres fruitiers, le 3 mars 1989. Photo Lucien André.



ill. 22

Incendie des bulldozers, 14 mai 1990. Collection Archives municipales d'Alès. Photo Lucien André.

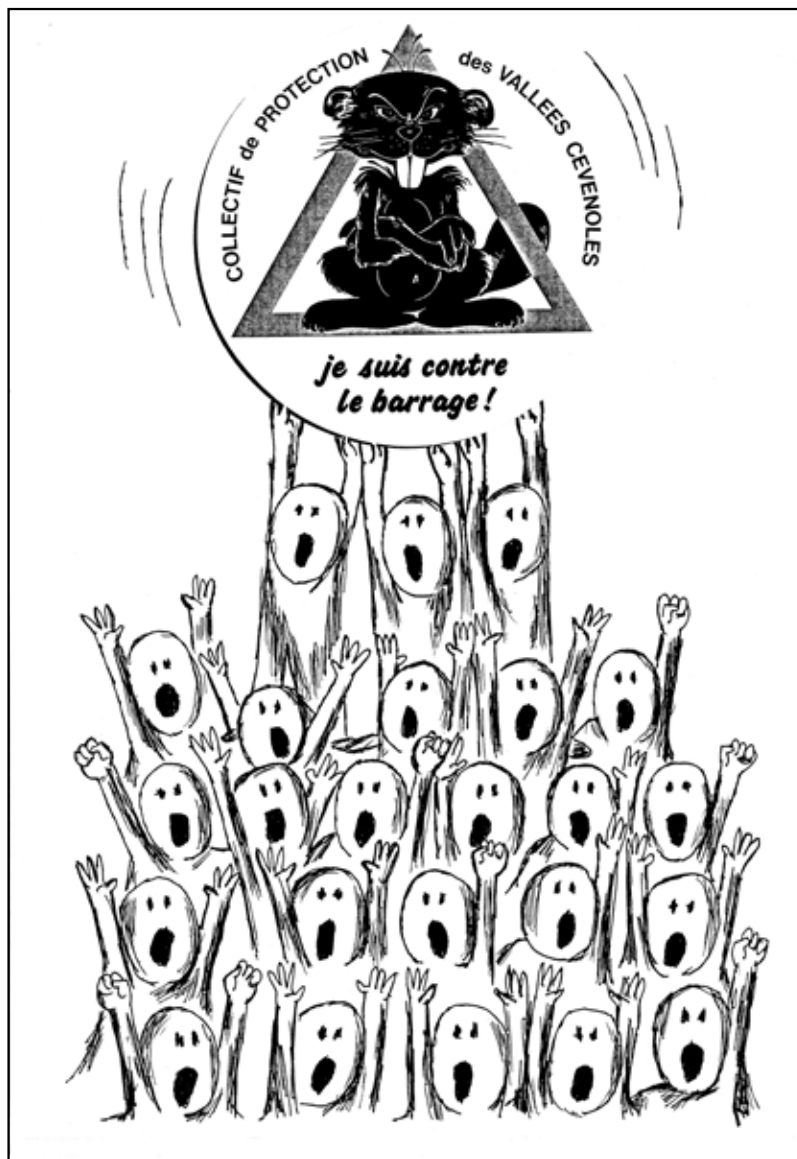


ill. 23

Illustration parue dans *Sauve gardon La Borie*, août 1991. Collection du Collectif de protection des vallées cévenoles.

Deuxième partie

DES ÉMOTIONS QUI RASSEMBLENT



ill. 24

Tract anonyme, inspiré par *Le cri*, tableau du peintre Edvard Munch.
Collection Archives municipales d'Alès.

LA VALLÉE DES CAMISARDS À LA CROISÉE DES PATRIMOINES

Une vallée « à part »

En 1877, August Ebrard, un Allemand bientôt sexagénaire, accomplit enfin son rêve d'enfant : partir à la découverte du pays de ses ancêtres. Dans les premières pages de *Voyage dans les Cévennes en l'an 1877*, l'ouvrage qu'il publie à son retour, il énonce les raisons pour lesquelles ses recherches personnelles pourraient intéresser le lecteur :

Les Cévennes sont un massif qui offre autant de plaisir à l'ami de la nature qu'à l'amateur de l'histoire universelle en général ; au premier par leur abondance de superbes sites à la fois sauvages et accueillants [...] leur structure géologique et leur riche végétation méridionale, au second [...], par le simple fait qu'elles ont été la scène d'une mémorable guérilla où se mêlent de façon étrange, la force de la foi et l'esprit de liberté à une agitation pathologique (1880 : 20).

Un siècle plus tard, Michel Monod, le maire de Sainte-Croix-Vallée-Française, prenant la défense de la vallée menacée devant une assemblée d'opposants, déclare qu'en Cévennes :

Chaque sentier, chaque bancel nous raccorde à un itinéraire culturel où les aïeux, les Camisards ou tout bonnement les gens d'aujourd'hui ont travaillé, peiné, se sont reposés ou battus pour la liberté ou encore plus spirituellement ont prophétisé, prié ou médité.

Les idées qu'ils expriment présentent des similitudes ; elles témoignent de la continuité d'une représentation du patrimoine de la vallée des Camisards qu'il faut maintenant examiner, considérant que la patrimonialisation est avant tout une construction discursive. Il y a donc lieu d'interroger les représentations que se font les opérateurs de la patrimonialisation de ce qu'ils reconnaissent comme faisant patrimoine.

Voyageurs, érudits locaux, historiens et ethnologues ou simples « amoureux » des Cévennes, tous l'affirment : la vallée des Camisards est véritablement « à part ¹ ». Si les seules richesses de la Cévenne des Gardons résident « dans ses beautés naturelles et ses valeurs spirituelles et culturelles forgées par l'histoire », il faut par conséquent considérer que « la vallée de Mialet, prolongée par la vallée Française est le haut lieu par excellence où ces richesses sont les plus mises en valeur ² ». Ce point, central dans l'argumentation des anti-barrage, a évidemment été contesté par les partisans de l'ouvrage qui rappellent que la révolte des protestants du Midi contre les troupes de Louis XIV s'étant déroulée dans l'ensemble du Bas-Languedoc et du Vivarais, aucune vallée ne peut par conséquent se prévaloir du titre de vallée des Camisards. Il s'agit, affirment-ils, d'une

expression « à la charge émotionnelle forte... mais fausse ³ ! ».

Quel est donc ce patrimoine constamment invoqué et qui justifierait aux yeux des opposants que les pouvoirs publics renoncent à leur projet de barrage et prennent des mesures de protection en faveur de la vallée ? La notion de « patrimoine », notamment appliquée à l'espace rural, renvoie à des réalités extrêmement variées : traces laissées par l'action humaine sur son milieu de vie, objets utilitaires ou symboliques, mais aussi toponymes, parlers vernaculaires et même conceptions philosophiques, religieuses et morales auxquelles un groupe attribue une valeur. On pourrait ainsi dire du « patrimoine » ce que dit Régis Debray du « monument ⁴ » : il est un « gouffre sémantique », un « mot-carrefour » qui recouvre une réalité complexe et diversifiée (1999 : 30).

Une série de remarques préalables s'impose avant d'examiner ce qui fait patrimoine dans la vallée des Camisards.

La première remarque est que celui-ci n'a pas été inventé par les opposants au barrage : dès la fin du XIX^e siècle, l'ensemble des vallées des Gardons a bénéficié d'une reconnaissance que l'on peut qualifier de patrimoniale. Dans un ouvrage qui retrace les origines du Parc national des Cévennes, Karine-Larissa Basset montre comment est née, dans le sillage de l'écrivain Robert-Louis Stevenson, une représentation des Cévennes fondée sur l'histoire et sur la culture. Elle serait, avec la promotion de

l'économie touristique et l'épopée forestière, l'un des ancrages de l'invention du Parc qui a officiellement vu le jour en 1970 (2010 : 32-33). La lutte contre le barrage, à partir du milieu des années 1980, est donc venue renforcer, voire exacerber, une sensibilité patrimoniale qui dans le passé s'était déjà largement manifestée. On pourrait même parler à son propos d'un processus de réinvention patrimoniale, comme on le verra avec le changement de statut de la maison natale du chef camisard Abraham Mazel, un bâtiment en mauvais état et mal connu de la population jusqu'à ce qu'il soit placé au cœur de la lutte. Il faudrait donc faire l'archéologie fine du discours patrimonial pour identifier la manière dont des « motifs » anciens ont été réactualisés et des éléments, auparavant passés inaperçus, ont fait l'objet d'une réappropriation au moment du conflit.

La seconde remarque porte sur le fait que le processus de patrimonialisation par lequel s'institue le patrimoine est le reflet de la société qui le produit : de même que la population d'un lieu est un agrégat de groupes et d'individus qui n'ont pas tous le même usage du territoire auquel ils sont attachés, de même ces groupes et ces individus vont adhérer selon des modalités variables au sentiment patrimonial dont il est le support. La mise en valeur patrimoniale met en branle des mécanismes et de représentations qui, loin d'être homogènes, s'adosent au contraire aux différents collectifs et réseaux sociaux qui se le partagent. Ces représentations se nourrissent des identifications socio-biographiques de chacun ; Cévenol de souche ou d'adoption, protestant de foi

ou seulement de cœur, humaniste ou naturaliste, travailleur manuel ou intellectuel, chacun invente sa propre alchimie patrimoniale, agençant les ingrédients qu'il juge digne d'y figurer selon une recette dont lui seul a le secret : des traces historiques inscrites dans l'espace, les jeux d'ombre et de lumière qui courent sur les prairies, les paysages intimes d'une destinée familiale enracinée, les valeurs universalisées de la liberté de conscience... On sait en effet que n'importe quoi de matériel ou d'immatériel peut être mobilisé à des fins patrimoniales. Aussi chaque tentative pour cerner le sentiment patrimonial est-elle en situation d'en trahir la complexité qui n'est autre que celle de la société locale elle-même ; ce qui semble au premier regard relever d'un consentement patrimonial dévoile en réalité une mosaïque d'interprétations qui sont source de malentendus et parfois même de désaccords profonds⁵. À la prolifération des patrimoines répond celle des significations qui leur sont conférées, leur polysémie n'étant en fin de compte que le reflet de l'irréductible diversité humaine.

Une troisième remarque a trait au fait que la mémoire des souffrances infligées à la population protestante trois siècles plus tôt a contribué à l'émergence ou au renforcement du sentiment patrimonial. Comme pour la Vendée étudiée par Jean-Clément Martin, la société locale s'est en Cévennes en quelque sorte « fabriquée » autour de son opposition au pouvoir qui, à maints égards, apparaît comme l'un des principaux vecteurs de la patrimonialisation, ou pour le moins celui qui semble

le plus saillant (Martin 1998 : 216). Les Cévennes, a-t-on coutume de dire, sont « terres de résistance ».

La dernière remarque concerne la place qu'occupe la vallée des Camisards au sein de l'ensemble cévenol. André Dumas, pour qui le désert cévenol forme un losange mordant sur les départements contigus de la Lozère, du Gard et de l'Ardèche, situe l'intersection de ses diagonales « non loin d'Anduze, entre les deux Gardons » ; ce serait selon lui « le cœur des Cévennes, là [...] qu'aujourd'hui se dresse le musée du Désert » (1932 : 8). On verra plus loin que cette vallée que l'on place au centre de la « Cévenne des Cévennes⁶ » semble réunir aux yeux de la population l'intégralité des éléments distinctifs qu'elle a identifiés comme appartenant au patrimoine cévenol. C'est pourquoi j'appuierai ma démonstration sur des témoignages extraits aussi bien de l'abondante littérature savante et populaire consacrées aux Cévennes que des sources orales et écrites produites pour cette recherche.

Par « vallée des Camisards » on entend un segment de l'un des principaux affluents du Gard, le Gardon de Mialet, correspondant plus particulièrement à la section qui inclut le musée du Désert. Dans le débat relatif à la construction du barrage, ses limites varient : pour les uns, elle commence au confluent des Gardons de Saint-Germain-de-Calberte et de Sainte-Croix-Vallée-Française⁷, non loin de Saint-Étienne-Vallée-Française, pour se terminer en aval de Générargues, au confluent de ceux de Mialet et de Saint-Jean-du-Gard, à seulement quatre kilomètres de la petite ville d'Anduze ; pour

d'autres, sa limite supérieure se situerait nettement plus en aval, au niveau du pont des Abarines. La question de sa délimitation peut sembler accessoire et ne faire qu'entretenir l'incessante polémique à laquelle se livrent depuis des décennies tous ceux qui cherchent à donner une définition « objective » des Cévennes ⁸ ; mais en réalité la controverse renvoie à des enjeux dont on peut saisir l'importance lorsqu'on cartographie ces deux définitions : tandis que la première, extensive, inclue le barrage et sa retenue, la seconde les exclue afin de réfuter l'argument selon lequel ils défigureraient une vallée si chère au cœur des Cévenols et de tous ceux qui éprouvent un fort attachement à la région.

La vallée des Camisards, relativement étroite, est creusée dans une roche siliceuse dure qui alterne avec des micaschistes dont l'éclat confère au paysage son austère beauté. En filtrant l'eau vive, ils lui donnent une limpidité particulière. Encaissée dans sa partie supérieure ⁹, elle est longée sur la rive droite du Gardon par un chemin départemental tandis que l'autre berge, difficilement accessible, offre un paysage agreste où se mêlent taillis de chêne verts et plantations de résineux. Le ruban de l'eau, aux transparences d'émeraude (ill. 25), contraste avec le vert luxuriant des prairies qui entourent les mas et les hameaux : Fabrègues, Cabrespis, Marouls, situé plus en hauteur sur les gradins des terrasses, l'Oustalet et enfin la Borie, vaste ensemble de bâtiments environné de prés auxquels l'occupation du site, après des années de quasi-abandon, a redonné vie. La vallée s'élargit à hauteur de Falguières, un hameau

édifié à proximité du Gardon et niché dans un écrin de verdure que surplombent des mas étagés sur les versants envahis par les résineux. Au-delà, elle se resserre à nouveau, formant des gorges encaissées et difficilement accessibles. Le site, recensé à l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique ¹⁰, abrite de nombreuses espèces protégées : hérons cendrés, cingles plongeurs, martins-pêcheurs, reptiles et amphibiens ainsi qu'une colonie de castors. S'étirant sur près de trois kilomètres, jusqu'au pont des Abarines, cette portion de vallée est considérée comme une « zone relique », antérieure aux routes de vallées qui furent construites au XIX^e siècle ¹¹. Elle ne peut être parcourue qu'à pied, le long de sentiers creusés à même la roche ou ouverts dans les taillis, la zone ne comptant qu'un faible nombre d'habitations et offrant un paysage très peu dégradé. Au sortir de ce défilé, la vallée s'ouvre largement et la végétation y prend soudain des accents méditerranéens ; un véritable maquis à bruyère arborescente mêlée de chêne vert tapisse les pentes encore abruptes dont certaines s'élèvent en de véritables falaises. Son évasement a permis l'implantation de plusieurs villages et hameaux le long des méandres de la rivière. Mialet a été relativement peu modifié au cours des siècles, avec ses maisons aux proportions harmonieuses regroupées autour de l'église et du temple. En revanche, ses alentours ont beaucoup souffert de la déprise agricole : les jardins et les prairies sont désormais laissés à l'abandon, les terrasses inexploitées disparaissent sous une végétation envahissante. À l'orée du village, le

vieux pont dit « des Camisards » (ill. 26) franchit le Gardon pour conduire au hameau de Paussanel situé en bordure d'un ancien chemin qui reliait autrefois Saint-Jean-du-Gard à Mialet. En poursuivant en direction de G  n  rargues, on croise ensuite le Mas Soubeyran, un hameau dress   contre un   peron rocheux, en retrait de la route de la vall  e, dont les maisons imbriqu  es, comme tass  es les unes contre les autres et reli  es par des ruelles aussi   troites que tortueuses abritent depuis 1911 le mus  e du D  sert (ill. 27). Des ch  taigniers s  culaires    l'ombre g  n  reuse se dressent sur les terrasses qui entourent le groupe de maisons, formant un th   tre de verdure o   les participants de l'assemblée    laquelle le lieu a donn   son nom se retrouvent chaque premier dimanche de septembre pour assister    un culte en plein air et   couter les allocutions de th  ologiens et historiens du protestantisme (ill. 28). Puis, pass   le village de Paussan qui s'  tire sur la rive droite du Gardon, la vall  e s'  trangle    nouveau et le Gardon s'enfonce dans un chaos de blocs granitiques, une gorge profonde,   troite et sinueuse qui d  bouche sur le vaste confluent des deux Gardons de Mialet et de Saint-Jean-du-Gard, limite aval de la vall  e.

D'o   vient l'appellation de vall  e des Camisards ?

Selon D. Travier, la vall  e du Gardon de Mialet aurait   t   baptis  e ainsi suite    la publication d'un article de Henri Boland dans *L'  cho des touristes* (1907). L'auteur y raconte qu'ayant franchi la cluse d'Anduze et laissant derri  re lui le bas-pays   cras   par un soleil de plomb il p  n  tre dans la fra  cheur

bienfaisante des montagnes c  venoles : «... le pays des Camisards, la C  venne dans les C  vennes, une France    part dans la grande France ». Bien qu'il mentionne deux des plus illustres chefs camisards, Roland et Cavalier, plusieurs indices ¹² donnent toutefois    penser que l'itin  raire emprunt   par l'auteur correspond davantage    la route qui relie Anduze    Saint-Jean-du-Gard en passant par le pont de Salindre, confluent du Gardon de Saint-Jean et de la Salindrenque. Ces deux figures majeures de la guerre des C  vennes ont certes fr  qu  nt   la vall  e, Roland parce qu'il y est n   et Cavalier parce qu'il se serait abrit   avec son arm  e de paysans dans des grottes proches du pont des Abarines, mais elles sont en r  alit   associ  es    l'ensemble du pays c  venol et protestant, leurs nombreux faits d'armes ayant eu comme th   tre l'ensemble des C  vennes protestantes. Si on n'a pas de certitude quant au trajet empunt   par H. Boland, il ne fait en revanche aucun doute que c'est bien de cette vall  e dont il est question dans un texte nettement plus tardif intitul   « Le pays camisard ». Son auteur, Maurice Chauvet, y fait l'  loge de la foi r  form  e et c  l  bre la « noblesse rustique » du ch  taignier qui « remplit tout le paysage » (1967 : 56). Au cours d'un p  riple qui le m  ne d'Anduze    Saint-Jean-du-Gard, il traverse d'abord G  n  rargues, puis longe le Gardon qui « coule clair sur des galets de quartz polis, roulant des paillettes d'or et de mica    travers les "vig  res" o   le saule blanc, l'osier qu'on appelle "amarign  " et le peuplier, jalonnent son cours d'un fr  missement continu » (*ibid* : 54) ; il atteint ensuite le Mas

Soubeyran, « foyer de fierté et de foi huguenote » qui abrite le « mémorial de la foi calviniste » avant de rejoindre le hameau des Aigladines où d'après la tradition orale se serait tenu, dans les années 1560-1561, le premier synode de la religion réformée.

C'est à ces hauts lieux de la mémoire réformée que la vallée doit de s'appeler vallée des Camisards.

À l'orée des années 1980, son intérêt patrimonial ne se serait pas imposé d'emblée à un visiteur extérieur. On n'y trouve en effet aucun de ces édifices prestigieux, de ces vestiges antiques, de ces monuments exemplaires ni même de ces ouvrages d'art qui touchent habituellement la sensibilité esthétique de l'homme contemporain et composent l'ordinaire du patrimoine depuis le ^{xix}^e siècle ¹³. La confusion entretenue entre le patrimoine et le système des beaux-arts et des monuments a en effet longtemps empêché de reconnaître comme patrimoine des lieux et des objets échappant à l'une ou l'autre de ces catégories (Béghain 1998 : 34). La présence d'un lieu de mémoire confessionnel ne saurait suffire à fonder une reconnaissance patrimoniale publique car depuis la séparation de l'Église et de l'État la valeur patrimoniale des édifices religieux tient avant tout à leurs qualités monumentales et esthétiques. Mais une mutation profonde du regard patrimonial s'est accomplie dans le courant de la décennie 1980, à la faveur d'un double mouvement : l'effondrement du pouvoir régalien sur l'introduction des biens dans le patrimoine et la dilatation du champ patrimonial, consécutive à la (re)découverte des

identités qui composent la trame de la société française contemporaine (Leniaud 1992) ainsi qu'à l'émergence d'une nouvelle catégorie : celle du patrimoine ethnologique.

Un patrimoine historique : la topographie légendaire de la guerre des Camisards

De la vallée des Camisards, Lucien André dit que de toutes les vallées cévenoles elle est incontestablement la plus « émouvante », celle dont le « nom seul suffit à nous plonger au sein d'une épopée dont le bruit a bouleversé les échos du monde entier » (1970 : 207). Mais si, comme le soutient Patrice Béghain, le patrimoine est généralement constitué par les « vainqueurs et destiné à assurer la permanence de leur puissance » (1998), on conçoit alors que cette vallée austère et sauvage, qui s'offre comme le symbole de la volonté de résistance de toute une population contre le pouvoir royal, n'ait pu que difficilement trouver place dans le dispositif patrimonial légitimé par les institutions garantes de l'intégrité de l'État. Pour qu'on reconnaisse une valeur et une légitimité patrimoniales à ces témoignages humbles, peu spectaculaires d'une culture minoritaire qui n'occupe qu'une position marginale dans l'ensemble national, il a donc fallu qu'une nouvelle image du patrimoine parvienne préalablement à s'imposer.

L'inventaire des ressources « patrimoniales » monumentales de la vallée est d'évidence rapidement établi. Sa partie située en amont de la Borie, là où se serait étendue la retenue, ne compte pas d'éléments

architecturaux conformes aux canons patrimoniaux « classiques ». L'austère château de Marouls, signalé dès le XIII^e siècle, est une imposante bâtisse fortifiée dont l'architecture, plusieurs fois remaniée, n'offre rien de remarquable (ill. 29). Il vaut surtout par les événements qui s'y sont déroulés au XVIII^e siècle : pillé en 1703 par les camisards, il fut en octobre 1704 le théâtre des négociations préliminaires à la reddition du chef camisard La Rose et de ses soldats, puis d'une tentative infructueuse d'arrestation d'Abraham Mazel, le 6 janvier suivant. En aval du barrage se trouvent en revanche deux sites répertoriés : le pont des Camisards ¹⁴, classé monument historique le 4 février 1974 (ill. 30), et, non loin de là, le Mas Soubeyran et son musée du Désert, site qui a également fait l'objet d'un classement partiel en 1930 puis d'une inscription à l'inventaire départemental en 1959. D'autres monuments ayant fait l'objet d'une inscription et/ou d'un classement sont bien mentionnés dans le rapport Besson-Ducros, mais aucun ne se situe à proprement parler dans la vallée des Camisards mais plutôt sur ses marges, à l'instar de la tour de l'Horloge de Saint-Jean-du-Gard (ill. 31), inscrite à l'inventaire départemental des monuments historiques depuis 1963, ainsi que du Vieux-Pont qui franchit le Gardon au cœur même de la petite cité, inscrit depuis 1950 (ill. 32).

Aussi enchanteur qu'il soit, le paysage de la vallée n'offre rien d'unique au regard des vallées voisines, comme la vallée Borgne ou la Salendrinque. Il associe pareillement l'austérité de versants abrupts couverts d'une dense végétation, la géométrie rigoureuse

des terrasses de culture et la douceur des prairies baignées d'une lumière toute méditerranéenne. Comme dans ces autres vallées, les sinueux méandres de la rivière surmontés par des serres effilées forment des écarts difficilement accessibles, de même que les valats encaissés qui fracturent les massifs perpendiculairement au cours d'eau principal. L'architecture des mas et des hameaux présente des caractéristiques similaires : disséminés, ils se confondent presque avec les affleurements de roche aux éclats argentés et sont le plus souvent implantés directement sur le socle rocheux afin de ne rien perdre de la surface cultivable. Leur structure est le résultat d'une adaptation aux contraintes et ressources naturelles du milieu dans le but de satisfaire toutes les exigences d'une économie autrefois fondée principalement sur l'exploitation du châtaigner, « l'arbre à pain » qui occupait une grande partie de la SAU, et le mûrier, « l'arbre d'or » qui, grâce à la sériciculture, apportait un complément monétaire important. Ces constructions isolées sont certes de magnifiques exemples d'architecture rurale : comme l'écrit M. Verrot, l'architecte des bâtiments de France pour la Lozère, « il y a ici une telle unité entre paysage et architecture que les constructions paraissent sorties de terre » (*Cévennes* 1990 : 3) ; mais cette remarque vaut en réalité pour l'ensemble des vallées des Gardons et non pour la seule vallée des Camisards.

Du point de vue paysager, la vallée est donc plus représentative que remarquable ; elle ne revêt pas un caractère exceptionnel, comme c'est le cas

pour les gorges du Tarn, classées au patrimoine mondial de l'humanité (Unesco), ou le cirque de Navacelles qui fait partie du réseau des « grands sites de France ¹⁵ ». Mais s'il existe des paysages plus « grandioses », des gorges « plus profondes », comme en convient M. Monod, elle n'en demeure pas moins sans équivalent en raison de l'événement historique dont elle fut l'épicentre. Dans leur plaidoyer en faveur de la vallée des Camisards, G. Besson et J.-J. Ducros l'affirment : son intérêt patrimonial réside principalement dans « la place qu'elle occupe dans l'histoire des Cévennes et plus encore dans la construction de l'identité culturelle de la communauté protestante française et internationale » (1989 : 86).

Selon le Collectif de défense de la vallée, elle serait « devenue le symbole du protestantisme », tandis que l'Église réformée d'Alsace et de Lorraine y voit « le cœur de la mémoire protestante de notre pays ». Les lieux témoins des événements qui ont marqué l'histoire du protestantisme cévenol ont donc reçu une signification majeure dans la constitution du patrimoine local. Bien que les zones insurgées durant la guerre des Cévennes couvrent un territoire beaucoup plus vaste, incluant notamment une partie de la plaine du Bas-Languedoc, cette vallée, indissociable de son prolongement amont, connu sous le vocable de vallée Française, furent « l'axe central de communications entre les basses et hautes Cévennes, mais aussi le centre géographique du théâtre des opérations » (Besson & Ducros 1989 : 86). Ainsi, selon L. André :

Les vallons, les fermes isolées, les hameaux, les villages, les ruines qui émergent de la végétation, les cols, témoignent de la vie intense des hommes qui s'est manifestée souvent par des luttes [...] aux traces toujours brûlantes, du Mas-Soubeyran au Plan de Fontmort (1970 : 208).

De l'une de ses extrémités à l'autre, la vallée est donc ponctuée de lieux où se sont déroulés des épisodes marquants de cette guerre. Aux confins de la vallée Française qu'elle domine en la fermant se dresse la Cam de l'Hospitalet, un plateau calcaire d'une altitude moyenne de 1000 m qui fut le cadre du tout premier soulèvement, organisé par les prédicants François Vivent et Claude Brousson ¹⁶ (ill. 33) ; au Plan de Fontmort (ill. 34), sur l'un des flancs de la vallée, se sont déroulés de nombreux combats, parfois couronnés par la victoire des troupes camisardes sur les détachements royaux ; à Témelac, dans la vallée de Trabassac, le chef camisard Gédéon Laporte fut tué par les troupes du capitaine Poul et le château de la Devèze, qui se dresse sur le versant opposé de l'étroite vallée, a également été le théâtre d'un épisode sanglant : quelques jours après l'assassinat de l'abbé du Chayla, un groupe d'« inspirés » l'a en effet incendié après avoir mis à mort les seigneurs du lieu. En se rapprochant de la zone d'implantation du barrage, on trouve une concentration de sites, réels ou légendaires, liés à cette guerre : sur les hauteurs de Moissac se dresse un menhir qu'une légende locale désigne comme la « tombe du Camisard » (Bastide 1983) ; au château de Marouls, qui se serait retrouvé en bordure de la retenue, Abraham Mazel fut cerné

par les soldats avant d'être capturé et à Falguières se trouve sa maison natale ; au hameau des Aigladines eut lieu en 1559 le premier synode de la religion réformée des provinces du Languedoc ; non loin du pont des Abarines, le chef camisard Jean Cavalier se serait caché dans des grottes avec son armée ¹⁷ ; quant au village de Mialet, il occupe une place particulière dans l'historiographie protestante, d'abord parce que le 28 mars 1703 ses habitants furent enlevés en représailles pour avoir refusé de ravitailler les troupes royales, puis déportés dans les prisons de Perpignan, ensuite parce que Pierre Laporte naquit le 7 janvier 1680 au Mas Soubeyran, et enfin parce que le musée du Désert occupe sa maison natale depuis un siècle (ill. 35).

Sur elle s'est progressivement cristallisée la mémoire des événements tragiques qui ont marqué la révolte des camisards, l'érigeant par conséquent en « haut lieu des guerres de Religion », en dépit de l'absence de traces tangibles des événements dans la partie susceptible d'être submergée par la retenue. Plus que toute autre, cette vallée aurait bénéficié de la camisardisation de l'espace :

La grotte des fées [...] devient la grotte des Camisards, [...] le discours, au moment de l'inauguration du pont des Abarines, [...] tourne sur la résistance des camisards, le sang versé par les camisards pour la liberté de conscience, pour la République – parce qu'on associe liberté de conscience et République, forcément ; y compris le ministre du transport qui vient faire l'inauguration et fait un très, très beau discours là-dessus ! Et les cartes postales que l'on publie ce jour là indiquent : « Pont des Abarines,

construit à côté des grottes où Cavalier avait ses Camisards, ses réserves »... Depuis le début du ^{xx}e siècle, il y a plein d'éléments comme ça (Entretien avec D. Travier).

Bien qu'aucun de ces lieux n'ait été directement menacé de disparition par le projet de construction du barrage, la vallée n'en est donc pas moins fortement lestée de références historiques. Cette absence de monuments institutionnellement reconnus ne renvoie pas à un oubli ou un déni de mémoire : leur inscription spatiale est portée par une mémoire qui est transmise et entretenue au sein des lignées familiales ainsi que par le roman collectif. Chaque événement, réel ou imaginaire, est ainsi resitué dans le lieu où il s'est déroulé. S'interrogeant sur le rapport qu'entretient le récit à l'espace, J.-N. Pelen montre que le toponyme, en permettant de dresser une topographie du paysage, lui confère une épaisseur historique. La possibilité de micro-récit que propose l'assonance accrédite ainsi un récit relatif au lieu et qui « s'abreuve de ces opportunités pour se territorialiser ». Ainsi, dans les Cévennes, divers toponymes ont-ils été réinterprétés en rapport avec la guerre des Camisards, comme, au nord-est de la vallée, le col du Pendédis, désigné comme le *col du pendéjia* – le col du pendu – ou bien la montagne du Mortissou, censée signifier *los morts i son* – littéralement, les morts y sont –, en référence aux camisards qui y périrent au combat (Pelen 2002).

Comme le fait remarquer Raphaël Larrère, justement à propos des Cévennes, « le haut lieu est un lieu du “*ici a eu lieu*” » (1991 : 37). La mémoire

historique spatialisée se sédimente, s'arrime au territoire, s'emparant des accidents de terrain, des sentes qui sillonnent la montagne, des sous-bois ; elle leste les lieux d'une charge évocatrice pour tout regard un tant soit peu averti. Ce haut lieu à l'échelle d'une vallée est en réalité un maillage de lieux portant l'empreinte des épisodes tragiques qui ont jalonné la guerre des Cévennes, ainsi que celle des hommes qui en ont été les principaux protagonistes et que l'imaginaire contemporain a érigés au rang de héros. La vallée des Camisards naît donc comme haut lieu de la densité des traces indicielles des événements dont elle a été le théâtre et auxquels la mémoire écrite et orale a fait franchir les siècles. Elle est l'expression sensible d'une histoire, la mise en espace d'un récit.

Toutefois, souligne Bernard Poche, l'histoire du lieu est simultanément celle du mythe qui l'accompagne (1990 : 70). En faisant de la vallée un haut lieu de l'histoire protestante, le groupe écrit à son tour sa propre histoire, autrement dit sa représentation « perpétuellement réactivée », et institue par là son patrimoine. On n'est donc pas autrement surpris quand Andrée Mazzolini, rendant compte du conflit relatif au barrage pour *L'Événement du jeudi*, se demande s'il ne serait pas possible de « déclarer des montagnes "monuments historiques" » (25 et 31 mai 1989). Mais comme Moses I. Finley en fait le constat, le passé ne peut en réalité fournir rien de plus que des exemples venant confirmer des conclusions qui, elles, sont toujours tirées au présent (1981 : 38).

Le marquage historique de l'espace ne se résume pas aux différents lieux qui ont vu les camisards s'affronter aux soldats royaux ou bien qui tiennent une place dans la biographie des figures héroïsées de cette rébellion, comme par exemple les maisons natales de plusieurs chefs camisards. Il repose également sur des indices disséminés qui témoignent de la persécution ordinaire, quotidienne, dont furent victimes les milliers de huguenots anonymes que leur foi mettait au banc de la société. Ce serait donc l'ensemble du paysage des Cévennes, et plus particulièrement de la vallée Française qui, en réalité, porte l'empreinte du protestantisme. À la question de savoir s'il existe un « paysage protestant », l'historien P. Cabanel répond par l'affirmative, en soulignant qu'il s'affirme en quelque sorte par le manque : paysage « hérétique » aux yeux des catholiques, il offrirait au regard l'absence de ce qui, partout ailleurs, rappelle l'emprise de la catholicité. Ce qui, dans ce paysage, serait protestant, écrit-il, c'est finalement le religieux qui ne s'y voit pas (2004 : 93). De la présence protestante, les signes sont en effet extrêmement discrets. On n'y trouve ni croix dressées au détour des chemins, ni calvaires érigés, ni chapelles, ni statues par lesquels, au contraire, se donnent à voir ostensiblement les enclaves catholiques en terre huguenote, pas plus qu'il n'existe selon Jacques Bethemont (2002) de marquage sonore indiquant les heures, tel l'angélus, ou cérémoniel, comme des processions et des rogations. En revanche, pour tous ceux dont la mémoire individuelle s'est construite au contact des représentations collectives afférentes au

protestantisme cévenol, c'est le territoire dans son intégralité qui est sémiotisé, saturé de signes. Dès lors, les mas à l'architecture austère, d'apparence défensive, avec leurs corps de bâtiments qui se distribuent à partir d'une courette intérieure protégée de l'intrusion des regards extérieurs par des murs presque aveugles, les hameaux ramassés, aux maisons imbriquées que relie un dédale de ruelles tortueuses, d'escaliers dérobés et de passages couverts, les silhouettes élancées des cyprès qui se dressent à proximité des habitations ou ponctuent des parcelles bien délimitées sur des terrasses isolées... tous ces détails qui singularisent le paysage sont perçus au-delà de leur apparence sensible et s'inscrivent dans une topographie non pas légendaire mais bien réelle du protestantisme cévenol.

S'il est un lieu par excellence de la mémoire protestante, c'est certainement le cimetière : « Étrange Cévenne, toute pavée de tombes ! » s'émeut Romain Roussel (1968a : 172). Jean-Yves Durand y voit même un « haut lieu ordinaire », soutenant la transmission de la tradition historique et que seul un gradient d'intensité et non une différence de nature distingue d'autres hauts lieux (1993 : 125). Avant la Révocation, les protestants se faisaient enterrer dans un carré qui leur était réservé dans le cimetière catholique. Après la Révocation, considérant qu'il n'y avait plus désormais d'hérétiques, ces carrés leur ont été interdits et tous les défunts, qu'ils soient catholiques ou « nouveaux convertis » ont dû être inhumés dans la terre consacrée du cimetière de la paroisse. Dans ces conditions, ceux qui entendaient rester fidèles à

l'Église réformée ont été tout bonnement interdits de sépulture et n'ont eu d'autre alternative que de créer leurs propres cimetières, d'abord secrètement, puis, par la suite, sur autorisation. On trouve des sépultures protestantes en bordure des jardins et des champs, aux abords des propriétés familiales, aux lisières des châtaigneraies (ill. 36). Chaque cimetière privé est ainsi devenu un témoin du passé qui, même s'il appartient à une famille, concerne l'ensemble de la communauté protestante (Delolme 1996 : 328). Cette pratique, indice discret mais partout présent de l'exclusion des protestants, est toujours observée et selon R. Roussel il existe « d'innombrables propriétés où la population couchée est dix fois plus importante que la population debout » (1968a : 173). Si le visiteur de passage, l'étranger, ignore le plus souvent que ces humbles tertres dont l'emplacement est parfois seulement marqué par une simple pierre fichée dans le sol sont des tombes, comme le rappelle J.-N. Pelen, on sait en revanche ici « le sens de ce cyprès avoisinant le mas » (1979 : 263) (ill. 37). Les opposants au barrage ne l'ignorent évidemment pas lorsqu'ils soutiennent J.-P. Cogno dont la maison et le cimetière attenant sont sous la menace des eaux : en les noyant, ne serait-ce pas une fois encore le pouvoir qui traque les protestants jusque dans leur dernière demeure ? Le quotidien *Midi-Libre* s'en fait l'écho en publiant une photographie de sa propriété, Malmeillas, avec comme légende : « La maison symbole du combat contre le barrage. Demeure de famille, un Cévenol y habite avec tout à côté

les tombes protestantes de ses parents » (11 février 1990).

Comme le fait remarquer un des opposants, est-il tolérable que l'inaliénabilité et l'incessibilité des sépultures protestantes, que le droit de propriété n'a pas réussi à remettre en cause, puissent être bafouées par des élus prêts à capituler face à des intérêts privés ?

Érigé en patrimoine, le théâtre géographique de la guerre des Camisards est donc devenu le symbole que la « communauté ¹⁸ » protestante cévenole reconnaît comme sien et qu'elle entend défendre contre toutes les forces extérieures qui pourraient le menacer. La valeur que nous reconnaissons aux biens patrimonialisés, de quelle nature qu'ils soient, nous rend débiteurs de ceux qui les ont produits, affirme Jean Davallon qui voit de fait dans le patrimoine une « filiation inversée » (2000 : 6). Dans ces conditions, la patrimonialisation des lieux historiques, telle qu'on la voit à l'œuvre avec la vallée des Camisards, ne témoignerait-elle pas du sentiment de dette que les protestants d'aujourd'hui ont contracté envers leurs ancêtres huguenots ? On sait depuis les lumineuses analyses de Marcel Mauss que ce que l'on reçoit doit être rendu d'une manière ou d'une autre et que, comme l'affirme Paul Ricœur, « nous sommes redevables à ceux qui nous ont précédé d'une part de ce que nous sommes » (2000 : 108). Autrement dit, le devoir de mémoire ne serait-il pas, finalement, un devoir de gratitude ? C'est l'idée que l'on peut retenir des commentaires faisant suite à un article de David Veldhuizen dans l'hebdomadaire

Réforme ¹⁹ : « Un héritage pour quoi faire ? » (2-8 septembre 2004). La « mémoire longue » de la guerre des Camisards est également reliée à une obligation de mémoire exprimée par de nombreux témoignages d'opposants qui voient dans cette affaire comme un bégaiement de l'histoire : « Verrons-nous les gens d'armes de la République prendre le relais des dragons du Roi ? ²⁰ ». On peut donc se demander si la transcendance qui fonde la valeur de cette vallée ne s'accompagne pas simultanément d'une exigence de réparation du préjudice autrefois subi, obligeant l'ensemble du corps social, et qui n'en finit pas de hanter les vivants.

Un patrimoine immatériel : entre éthique de la liberté et esthétique de la résistance

Le protestantisme et en particulier la guerre des Camisards n'ont pas seulement occupé une place majeure dans l'histoire cévenole et laissé de multiples quoique discrètes traces dans le paysage, ils ont également modelé les consciences, donné sens à l'action des hommes, fondé des valeurs aujourd'hui réappropriées par l'ensemble de la population locale, quelles que soient l'origine et l'appartenance religieuse de chacun ²¹.

Le patrimoine de la vallée, c'est aussi son « âme » soutient un opposant au projet de barrage. Que faut-il entendre par là ? L'histoire ne se réduit pas à la mise en ordre chronologique d'événements localisés, elle a également pour objet ce que depuis Marc Bloch et Lucien Febvre on appelle « mentalités », et que

les sciences sociales préfèrent désigner par le terme de « représentations », c'est-à-dire des formes de pensées, des sentiments, des croyances et des modes d'appréhension du monde propres à un groupe humain considéré dans la longue durée²². Il faut donc renoncer momentanément, comme grille de lecture patrimoniale, à l'histoire événementielle qui donne sens et valeur aux traces matérielles spatialisées pour s'attacher à une autre facette de ce qui constitue le patrimoine de la vallée des Camisards. Celle-ci serait faite de valeurs, d'une manière d'être au monde et de l'appréhender, d'un état d'esprit qui trouvent leur origine dans la césure historique majeure opérée par la révocation de l'édit de Nantes et dans les persécutions à l'encontre des huguenots qui s'en sont suivies ; sorte de monument intangible dont la spécificité tient précisément à ce qu'il s'incarne dans des réalités plus idéelles que factuelles et matérielles, mais néanmoins objectivables (Ciarica 2006 : 4), dans des emblèmes ou des supports physiques dans lesquels elles prennent corps ; c'est notamment le cas avec le mot « Register » gravé par Marie Durand, l'obélisque du Plan de Fontmort dressé en souvenir de l'édit de Tolérance de 1787 et dédié à la paix et à la mémoire des martyrs ou encore le mémorial du musée du Désert.

En Cévennes, la mémoire collective s'est depuis le début du XIX^e siècle abreuvée au récit des événements dont les vallées des Gardons ont été le théâtre. Chaque famille possède ainsi sa propre histoire, marquée par le souvenir de ses héros et de ses martyrs dont elle cultive la mémoire, rappelant aux jeunes générations

la signification profonde de leur combat pour la défense de leur foi et des valeurs éthiques qui y sont attachées. Comme le faisait remarquer l'écrivain André Chamson lors d'une allocution prononcée à l'assemblée du Désert :

[...] derrière chacun de nous marchent notre père et notre mère, derrière eux nos grands-parents et derrière ce front des quatre, le front des huit de nos bisaïeux [...] Cette histoire n'est pas, pour nous, Histoire qui dort dans les livres, elle vit dans notre mémoire, c'est un souvenir de famille qui se passe de bouche à bouche (1954).

Du protestantisme cévenol, P. Cabanel dit même que « la mémoire le porte, au point de l'encombrer » (1998a : 84). Ainsi l'histoire de chacun se conjugue-t-elle avec l'histoire collective dont la mémoire est entretenue par toute une littérature qui met constamment en exergue la lutte obstinée des huguenots pour la liberté de conscience. Ce sont en effet plusieurs centaines d'ouvrages et d'articles, savants ou de vulgarisation, qui ont été publiés depuis 1702 rien que sur l'histoire des camisards, publications constamment rééditées et que l'on peut facilement acquérir chez les commerçants locaux, que ce soient les épiceries villageoises ou les maisons de la presse des bourgs plus importants. P. Cabanel constate que le récit de la guerre des Camisards est un empilement extraordinaire « de témoignages, de traditions, de lectures confessionnelles, d'émotion et de piété » (2007 : 213) dont la large diffusion donne une idée de l'intérêt que la population, mais aussi les visiteurs, portent à l'histoire locale.

Cette histoire n'a pas seulement été une « ouverture sur un monde héroïque et merveilleux », peuplé de combattants aussi farouches qu'audacieux dont les récits célèbrent les exploits en les colorant de fabuleux, à l'instar de la parabole du merle chanteur qui entonnait le célèbre psaume « des batailles » pour désorienter les troupes ennemies, ou de celle des abeilles qui auraient mis en déroute les dragons du roi (Joutard 1977 : 305-306). Pour A. Chamson, sa force et sa permanence dans la mémoire et l'imaginaire tiennent au fait qu'elle incarne « l'affirmation du plus sacré des principes, du plus fondamental et du plus essentiel : celui de la liberté de conscience et, par la liberté de conscience, du respect de l'homme par l'homme » (1954). Toucher à l'intégrité de la vallée des Camisards reviendrait par conséquent à s'en prendre à un symbole, à remettre en cause l'une des valeurs fondamentales de la « communauté » protestante. Dans les Cévennes, le sentiment d'appartenance identitaire s'appuie sur la conjugaison de la mémoire, intime et familiale, et de la conscience du rôle majeur qu'elle a tenu dans la conquête de cette valeur hégémonique qui tend à se globaliser, s'approchant par là de ce qu'Arjun Appadurai désigne sous le terme d'*idéoscape* (1986) ²³. Culturellement enracinée, elle a progressivement étendu son emprise à travers le monde. La liberté de conscience, c'est-à-dire le droit individuel absolu à l'autodétermination morale, est en effet l'une des valeurs fondatrices des démocraties, véritable pierre angulaire des sociétés modernes. Elle apparaît comme le principe unificateur du système de valeurs

de l'esprit de la démocratie auquel adhèrent de nombreuses sociétés à travers le monde ²⁴. Aussi, pour P. Joutard, la révolte des camisards a-t-elle « non seulement valeur d'avant-garde pour la France, mais pour l'humanité entière » (1977 : 267).

On considère que l'idée de liberté de conscience a vu le jour lorsque le moine allemand Martin Luther, refusant de se rétracter après avoir été excommunié pour ses prises de position, déclara que « rétracter quoique ce soit, je ne puis, ni ne veux car agir contre sa conscience, ce n'est ni sûr ni honnête ²⁵ ». En tant que principe de droit, il revient à Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne ²⁶ – le fils de Paul Rabaut, un pasteur du Désert qui eut à subir les persécutions dont les huguenots qui refusaient d'abjurer leur foi étaient victimes (ill. 38) – de l'avoir énoncé devant l'Assemblée constituante où il proclama que « la liberté de la pensée et des opinions est un droit inaliénable et imprescriptible. Cette liberté est la plus sacrée de toutes... la contraindre est une injustice, l'attaquer est un sacrilège... ». Il rédigea par la suite l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme qui stipule que « nul ne doit être persécuté pour ses idées même religieuses », autrement dit que l'individu ne peut être séparé de sa propre conscience, fût-ce par son statut de citoyen. En France, la Déclaration des droits de l'homme appartient à la catégorie des biens proprement « intouchables », non négociables, au même titre que la « culture » ou le « patrimoine ». Sa sacralisation l'exclurait de certaines pratiques : clef de voûte de l'édifice civil et politique, elle bénéficierait

à ce titre d'un « statut d'intangibilité » (Céfaï 2007 : 495).

Selon L. André, cette vallée encore si imprégnée de l'esprit des camisards devrait plutôt s'appeler « Vallée de la Liberté » (1970 : 210). La place qu'occupe la liberté de conscience, aujourd'hui à la racine de toutes les libertés, lui confère le statut de quasi-valeur identitaire. Elle est un patrimoine immatériel, à la fois spirituel et moral, reliant les hommes du présent à leurs lointains ancêtres, anonymes pour la plupart, qui ont vaillamment lutté pour la défendre et en particulier aux camisards qui ont payé de leur vie leur combat en sa faveur. C'est ce que rappelle Frank Puaux (ill. 39), fondateur avec Edmond Hugues (ill. 40) du musée du Désert, lors de son discours inaugural de 1911 ; pour lui, il y a lieu de s'incliner devant les défenseurs de « la plus sainte des libertés, la liberté de conscience » et, ajoute-t-il :

Nous n'avons au cœur ni passion, ni haine, car nos héros nous condamneraient, en nous rappelant que le pardon est la loi suprême de l'Évangile... Mais, qui donc oserait nous reprocher d'avoir le culte d'un si grand passé, et quelle ingratitude serait la nôtre, si nous laissions les ombres envahir un tel sanctuaire ! (*Le musée du Désert en Cévennes* : 26).

Un point de vue partagé par A. Chamson qui se livre à une véritable naturalisation de ce principe ; soulignant la « dot » que chaque province a apportée à la France – la Provence lui aurait donné ses chants et sa poésie, la Bourgogne ses bâtisseurs, la Bretagne ses marins – il soutient que ces terres de montagne qui comptent parmi les plus pauvres de l'Hexagone lui

auraient amené « le domaine immatériel de la liberté de l'esprit » qui s'y serait véritablement « incarné ». Aussi, Pour D. Travier :

Chaque pouce de terrain est marqué par une histoire qui est majeure dans le cadre de la lutte pour la liberté de conscience, et ça c'est vrai pour toutes les Cévennes et *a fortiori* pour cette vallée parce que c'est là que s'est concentrée – on l'appelle vallée des Camisards –, dans sa partie aval, pour un certain nombre de raisons historiques, la symbolique forte de cette résistance.

Les Cévennes rappellent irrésistiblement ces « collines inspirées » dont Maurice Barrès célébrait la mystérieuse puissance, estime André Dumas qui voit dans cet humble désert « un de ces lieux où souffle l'esprit [car] toute pierre qui roule sous les pas dans le chemin soulève la poussière du passé » (1932). Ainsi sacralisé par l'histoire locale, l'espace donne non seulement à voir mais aussi à éprouver les vestiges du passé (Bensa 2001). L'opacité mystérieuse des taillis, les plaintes du vent qui tourmente les châtaigniers, le murmure de l'eau qui court sur les galets de quartz poli, partout la pierre scintillante, aux reflets irisés, délivreraient un message d'une portée qui transcende les limites du pays cévenol et fait sens à plus vaste échelle. Pour M. Chauvet, on y respire « les effluves d'un parfum biblique, insidieux et discret » (1967 : 54), tandis que R. Roussel compare les environs de Mialet à un « décor biblique » (1970 : 196).

En conséquence, toute modification du paysage qui en est le vivant symbole reviendrait à attenter à une mémoire et à une identité collective qui ne

se laissent pas contenir dans le cadre régional et interpellent en réalité l'humanité toute entière.

Nombreux sont les Cévenols qui sont plus des « protestants de mémoire » que de foi (Carbonnier 1985) ²⁷. Le patrimoine abstrait, symbolique, auquel ils ne cessent de clamer leur indéfectible attachement, reposerait donc sur un partage de significations et de valeurs en acte qui ont été érigées en emblèmes communs (Fabre 1998 : 287). Pour Claude Nicolet, la Déclaration des droits de l'homme de 1789 est bien autre chose qu'une simple constitution politique : elle est un texte sacré issu des progrès des Lumières et appartient de ce fait au domaine du spirituel, « celui de la nouvelle morale républicaine » (1982 : 358). C'est au nom de cette même liberté de conscience que les hommes s'autorisent parfois à contester certains actes des institutions religieuses et des régimes politiques, comme nous le rappelle l'engagement des maquisards durant la Seconde Guerre mondiale. L'esprit de résistance, pendant d'une liberté de conscience qui n'est jamais acquise une fois pour toutes, se voit ainsi doté d'un statut quasi patrimonial.

Le musée du Désert, situé à quelques kilomètres seulement de la retenue projetée, est l'un des principaux « lieux de mémoire » – l'ouvrage dirigé par Pierre Nora lui consacre d'ailleurs tout un chapitre (1992) – non seulement des protestants français mais également des descendants des huguenots exilés. Il est le lieu physique à travers lequel s'incarne ce patrimoine intangible, le vecteur

d'un message qui s'est d'abord enraciné localement avant de s'universaliser. Il est ce que B. Palumbo appelle un *hyper-lieu* ²⁸, « à travers lequel on produit et on transmet le sens de l'histoire, de la mémoire et de l'identité » (2000 : 49).

En tant que lieu patrimonial, le musée ne prend pleinement son sens qu'avec l'éclairage des valeurs qu'il met en exergue. C'est ainsi qu'il propose aux visiteurs un parcours balisé qui, de salle en salle, leur fait découvrir, à travers une collection riche de milliers d'objets, de documents et d'ouvrages, la résistance des huguenots contre l'intolérance du pouvoir et leur rappelle comment et à quel prix fut conquise la liberté de conscience.

Le musée est organisé en deux ensembles complémentaires.

Le premier, installé dans la maison natale du chef camisard Pierre Laporte (ill. 41), dit Roland ²⁹, propose un parcours chronologique qui retrace les différents épisodes de la lutte des huguenots, depuis les premières persécutions jusqu'à la restauration des églises protestantes en passant par les assemblées clandestines et l'épisode majeur de la guerre des Cévennes. Les quatre salles qui composent l'ensemble portent les noms de grandes figures du protestantisme : Claude Brousson, un avocat au parlement de Toulouse, consacré pasteur en 1689, qui périt sous la torture pour avoir prêché l'insurrection ; Roland et Cavalier, du nom des deux chefs camisards ; Antoine Court, qui organisa en 1715 le premier synode au Désert au cours duquel ont été jetées

les bases de la restructuration du protestantisme français ; et enfin Paul Rabaut, également ministre de la religion réformée et incarnation de la résistance du Désert, ce qui lui a valu le surnom d'« apôtre du Désert ».

Le second ensemble, signalé par une inscription extérieure indiquant « Aux martyrs du Désert, Les protestants de France et du Refuge », est avant tout un mémorial (ill. 42). Il occupe des bâtiments attenants, annexés à la maison de Roland. C'est un hommage rendu à tous ceux, hommes et femmes, qui luttèrent pour faire triompher la liberté de conscience. Une première salle est dédiée aux prédicants et pasteurs du Désert ; la seconde est consacrée aux huguenots qui choisirent l'exil vers les pays du Refuge ; la troisième est en l'honneur des forçats et galériens pour la foi ; quant à la quatrième salle, elle célèbre la mémoire des prisonnières de la tour de Constance d'Aigues-Mortes.

Mais cette « mise en matière de fragments d'immatériel » (Ciarcia 2006 : 4) ne suffisent pas à restituer toute la richesse et les significations de ce patrimoine. Il convient, comme le propose P. Joutard (1992), de le mettre en relation avec les entreprises commémoratives qui lui sont associées : d'abord l'assemblée du Désert qui depuis la création du musée rassemble, tous les ans, des milliers de protestants venus assister à un culte en plein air et écouter des conférences qui traitent chaque année d'un thème particulier en rapport avec l'actualité commémorative ; ensuite les manifestations qui

à intervalle régulier ravivent le souvenir par une opération de matérialisation de la mémoire, comme la pose de plaques commémoratives rappelant certains épisodes tragiques de la résistance camisarde – l'enlèvement et la déportation de centaines d'habitants de Mialet en 1703, par exemple (ill. 43) –, ou bien le destin de ses chefs emblématiques, comme Abraham Mazel (ill. 44). Tous ces lieux témoignent de l'oppression à laquelle furent confrontés les huguenots et de leur résistance qui fut parfois violente. Mais ces célébrations, en assurant la transmission des valeurs partagées par le groupe afin d'entretenir sa cohésion, confèrent à l'histoire un sens unique qui a pour conséquence d'étouffer le bruissement des voix discordantes (Gillis 1994) ; c'est pourquoi il existe, écrit Joutard, un autre système commémoratif³⁰, celui-ci centré sur les prisonnières de la tour de Constance auxquelles le musée du Désert rend un hommage appuyé et qui fait valoir une forme non violente de résistance. Marie Durand en est la figure centrale (ill. 45) ; elle serait un « contrepoint à l'exaltation des camisards », sa mise en lumière coïncidant avec la montée du pacifisme et la faveur dont a bénéficié l'idée de non-violence après la Seconde Guerre mondiale (Joutard 1992 : 2662). Elle incarne « l'obstination admirable, la résistance douce et prête à tout de la conscience qui ne veut pas plier », écrit à son propos N. Weiss (*in* Krumenacker 2009 : 89). Dans la salle consacrée aux prisonnières, on retrouve à deux reprises son célèbre « Register », reproduit une première fois dans la mosaïque qui orne le sol et fondu une seconde

fois dans les transparences d'un vitrail représentant la tour de Constance. Le dessin des lettres se veut rigoureusement fidèle à l'inscription initiale, allant même jusqu'à reproduire le S maladroit, semblable à un G, de la 3^e lettre du mot ³¹.

L'ensemble du dispositif patrimonial vise donc non seulement à éclairer les conditions objectives de vie des huguenots victimes de persécutions, mais également à célébrer l'esprit des lieux, lequel ne réside pas seulement dans l'histoire qui a imprimé ses marques dans le paysage mais également dans le sens et les valeurs qui s'y sont forgés. Ces valeurs patrimonialisées s'inscrivent dans une rhétorique universaliste qui confère à la lutte une grandeur d'échelle dépassant son enracinement local, la pertinence de la cause défendue étant en lien étroit avec l'étendue des arguments avancés.

Un patrimoine « naturel » : du pays vécu à la nature sublimée

Depuis le milieu du xx^e siècle, la nature, le pays et le paysage sont de plus en plus souvent perçus comme des supports de résistances symboliques et érigés en emblèmes des identités locales ou nationales. Considérés comme des constructions sociales, les objets « naturels » sont devenus la cible de processus de patrimonialisation et ont été placés au cœur de multiples enjeux sociaux, aussi bien idéels que pratiques.

Ces notions agrègent une grande diversité de significations. Sous l'empire de la nature on désigne tantôt un principe, véritable entité qui se définit par son opposition à la culture, tantôt l'environnement, c'est-à-dire un milieu de vie fait d'air, d'eau, de matériaux géologiques, d'éléments faunistiques, floristiques et biologiques, que l'homme a transformés en ressource tant matérielle que symbolique. Le pays, dans son acception classique – qui est celle que nous devons considérer ici –, correspond à une entité territoriale à la fois naturelle, car fondée sur des traits morphologiques et climatiques distinctifs, et culturelle, en tant qu'espace de l'identité et horizon de l'intersubjectivité. Quant au paysage, il désigne dans le langage courant aussi bien une portion d'espace telle que la perçoit un observateur que le fruit de l'interaction entre l'homme et la nature, dans un sens proche de celui de « pays ». Il serait, selon Michel Conan, le « symbole d'un groupe réuni dans son appropriation par des formes d'expériences ritualisées d'un lieu qui lui assigne une identité schématique » (1994). La valeur attribuée au paysage reflète donc les idéaux collectifs du groupe dont il constitue un emblème par sa matérialité ainsi que par la valeur de représentation et le sens qui s'y attachent. Ces termes, étroitement noués les uns aux autres, font l'objet de l'incessante sollicitude des hommes : s'inquiétant de l'avilissement de la nature, de la dégradation des paysages ou de la disparition des pays – ces « petites patries » qui ne vivent plus que dans le souvenir et l'expérience sentimentale des

populations locales –, ils leur ont conféré le statut de biens à protéger.

Les typologies de la nature élaborées par Olivier Godard (1990) puis par Bernard Kaloara (1998) dans le prolongement des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991)³² offrent un cadre stimulant d'interprétation des significations attachées à la vallée des Camisards. Ils proposent en effet d'organiser l'univers de ses représentations en plusieurs catégories pouvant soit coexister, soit au contraire s'exclure l'une l'autre (Kaloara 1998 : 120). Dans cette perspective, la nature « inspirée » correspondrait à la nature à la fois sauvage, idéale et religieuse ; la nature « de renom » est associée aux hauts lieux et se caractérise selon O. Godard par son indice de notoriété ; la nature « domestique » représente l'héritage, l'inscription dans une tradition ; la nature « civique » renvoie quant à elle à l'espace public : elle se constitue pour O. Godard autour de la figure de la volonté générale ; la nature « industrielle » est perçue comme « matière première » par B. Kaloara, comme « ressource naturelle à exploiter » par O. Godard ; la nature « marchande » se situe dans le cadre de l'appropriation et de l'échange et serait source d'activité économique. Pour B. Kaloara, il conviendrait d'ajouter à ces catégories une nature « administrative » et une nature « à protéger » ; catégories qui semblent cependant redondantes avec certaines de celles qui ont déjà été mentionnées³³. Leur thèse permet de saisir comment, dans le système de représentations des opposants, peuvent coexister plusieurs « natures » : inspirée, de renom,

domestique et civique. Ce sont elles que l'on peut subsumer sous le vocable « patrimoine », qui dans l'acception contemporaine du terme agrège les principales caractéristiques attachées à ces différentes catégories³⁴. À cette conception de la nature engagée dans le discours patrimonial s'oppose celle des partisans de l'ouvrage qui, la considérant au contraire exclusivement comme matière première et source de développement d'une agriculture industrielle, se refusent à la prendre en considération.

En reprenant la typologie proposée par O. Godard puis B. Kaloara, il semble donc possible d'identifier trois axes de patrimonialisation de la vallée en tant qu'espace de nature/culture. On verra donc qu'elle est perçue tantôt comme un espace construit, tantôt comme une nature esthétisée et enfin comme une nature sauvage dont la grandeur incommensurable transcende tous ses autres usages et significations. Ces trois axes entrent en résonance avec les représentations idéal-typiques de la campagne³⁵ établies par Jean-Pierre Sylvestre : celle de l'autochtone qui la perçoit avant tout comme pays, celle de l'esthète qui voit en elle un paysage et enfin celle de l'écologiste qui la conçoit comme écosystème (1998 : 133). Toutefois, comme on va le voir, la modernité a quelque peu brouillé les repères entre ces idéal-types. En effet, le producteur-usager, sous l'effet de la « désagricolisation » des campagnes, appréhende de plus en plus son territoire comme lieu du regard et non plus seulement comme espace domestique, l'esthète dont la sensibilité ethnologique s'est affinée notamment sous l'impulsion des politiques

culturelles a appris à apprécier la beauté secrète de ces paysages « fonctionnels », tandis que l'écologiste a été conquis par le naturalisme esthétique.

La première figure patrimoniale correspond à la reconnaissance du pays comme espace vécu, territoire approprié par un groupe humain et dont la puissance intégratrice repose sur l'harmonie entre les hommes qui le peuplent et le milieu naturel ; pour H. Boland, « telle est la nature et tel est l'homme, l'un procédant de l'autre, tous deux s'harmonisant, s'expliquant et se justifiant, dans cette Gardonnenque » (1907 : 482). La nature se fait alors pays, espace construit, modelé par l'homme dans un véritable corps à corps : la Cévenne, affirme P. Cabanel, « est un jardin, elle est un verger. Les hommes y ont pratiquement fabriqué la terre... » (2004). Tant d'un point de vue externe, celui porté par le discours des voyageurs et des observateurs, qu'interne, celui des natifs, l'accord parfait entre l'homme et son terroir est constamment mis en avant dans les récits et les témoignages. Les terrasses en sont présentées comme l'élément le plus marquant : pour Olivier et Annie Poujol, le paysage « est né d'une lente et incessante confrontation entre le site et l'homme » (1988 : 85). De même H. Boland, lors de son périple cévenol, s'était émerveillé devant le panorama qui s'offrait à ses yeux. Dès l'entrée du pays, écrit-il, on peut voir :

[...] les cultures en terrasses qui escaladent les flancs des collines, avec leurs murs de pierre grise ou brune soutenant la terre apportée à dos d'homme, par les canaux d'irrigation ou béals qui fertilisent ces

maigres lopins de terre et y entretiennent la fraîcheur fécondante (1907 : 482).

Dans un réquisitoire contre le barrage, D. Travier développe également l'idée d'un espace profondément humanisé. Pour lui, la présence de l'homme est partout sensible :

[...] pour vivre dans ce pays, il a dû le construire de toutes pièces [...]. L'ensemble du paysage cévenol [...] est le support privilégié de la vie de l'homme, car construit et entretenu par lui (1984 : 220).

C'est pourquoi les terrasses représentent la « vie du pays », en sont véritablement « l'âme » (ill. 46). Une riche littérature ethno-historique ³⁶ forge ainsi l'image d'un espace aménagé qui serait la face visible, spatialisée de l'identité, véritable témoin de l'opiniâtreté des hommes qui l'ont modelé afin de se l'approprier.

Typé par ses terrasses de culture ³⁷, ce pays-paysage l'est également par d'autres éléments qui sont autant de témoignages éloquents du labeur humain qui fut nécessaire pour domestiquer l'espace. L'habitat, expression majeure de la relation qui unit l'homme à son territoire, est ainsi constamment mis en avant. La configuration du terrain permettant rarement d'étendre les constructions au sol, excepté dans les fonds de vallées, les maisons rurales ont généralement été édifiées en hauteur, en rupture de pente, chaque niveau correspondant à l'une des fonctions dévolues au bâtiment : au niveau inférieur se trouvent les bergeries, au-dessus les pièces d'habitation et au niveau supérieur les magnaneries et les fenils, tandis

que les constructions adjacentes étaient réservées au(x) cochon(s) et aux activités qui, parce qu'elles nécessitaient l'usage du feu, comme le four à pain et le séchoir à châtaignes, pouvaient constituer une menace pour les autres bâtiments (« Pierre sur pierre » 1990 : 84). Un projet de ZPPAUP ³⁸ dans le secteur de Mialet et Paussan témoigne de la reconnaissance de l'architecture vernaculaire comme élément paysager à part entière (Guillaume & Perron 1990). Le tableau serait cependant incomplet si on n'évoquait les traces de l'activité agricole qui a considérablement décliné depuis un siècle : présence du châtaignier, « l'arbre à pain » dont la masse sombre habille les versants situés à l'ubac, ainsi que du mûrier, « l'arbre d'or » qui est aujourd'hui presque entièrement gommé du paysage ; l'un et l'autre rappellent que l'exploitation de la châtaigneraie et la sériciculture furent autrefois les deux piliers de l'économie.

Cette nature socialisée est certes, pour les Cévenols, « l'héritage que les anciens nous ont laissé », mais celui-ci a subi les dommages du temps, du changement des modes de vie et du rapport au territoire, lié à l'exode rural qui a durement touché la région. La déprise paysagère a donc suivi de près la déprise agricole ; aussi, à parcourir du regard la vallée des Camisards – comme au demeurant d'autres secteurs de la Cévenne des Gardons –, a-t-on quelque peine à identifier ce qui persiste encore de ce formidable travail de domestication de la nature, tant le paysage de terrasses est aujourd'hui dégradé, au point de sembler vaincu par une nature qui reprend progressivement ses droits. Quand elles ne sont pas

déjà effondrées, les terrasses délaissées disparaissent sous les assauts d'une végétation exubérante.

À cet égard, le discours patrimonial relève très largement d'un imaginaire ; il tend à redonner consistance à un paysage en réalité partiellement effacé ou en passe de l'être. Au même titre que le savoir-faire mis en œuvre pour la construction des murs de soutènement, il se situe de moins en moins dans une continuité d'usage, l'agriculture sur terrasses étant en effet devenue résiduelle. Elle est aujourd'hui de l'ordre de la curiosité ethnographique ou du divertissement esthétique et affectif (Poche 1998 : 297), en dépit de tentatives de réhabilitation des murets de soutènement et de l'essor très localisé de la culture de l'oignon doux. C'est pourquoi le sentiment patrimonial que suscite ce paysage est avant tout le fait des plus âgés ainsi que de personnes dont la vision, que l'on peut qualifier de « traditionaliste » (Babadzan 2001 : 4), se signale par des propos à la fois apologétiques et élogiques sur un passé qui prend progressivement le visage d'un paradis perdu ³⁹. Avec la disparition des terrasses, « Les Cévennes perdent une bonne part de ce qui a fait leur identité », déplore D. Travier (1999 : 14). Le pays est ainsi passé en quelques décennies d'une fonction d'usage à une fonction essentiellement symbolique. Patrimonialisé, il vise à déciller des récepteurs potentiels, qu'il s'agisse des nouvelles générations qui méconnaissent le mode de vie de celles qui les ont précédées, ou bien des touristes qui au contraire y voient une nature authentique, plus vierge que retournée à la friche.

Lors d'une allocution prononcée à l'occasion de l'inauguration du musée des Vallées cévenoles qu'il a fondé, D. Travier évoquait avec émotion Noémie, femme âgée à la silhouette recroquevillée qui lui « apprit, enfant, quelle était la réalité quotidienne dans ce pays sacré, dur et âpre s'il en est » (1982 : 6-7). Mais le tableau sensible qu'il brosse de ce pays qui, affirme-t-il, le « lie jusqu'aux entrailles » est aussi celui d'une réalité en partie obsolète : en effet la vallée du Gardon de Mialet ne comptait plus que quatre agriculteurs en activité au début des années 1980. Aussi son souvenir s'efface-t-il en même temps que périssent les derniers témoins et, sa mémoire, dans un proche avenir, pourrait bien ne plus vivre qu'à travers la mise en récit et en exposition ⁴⁰.

En dépit de la disparition de ces supports matériels, l'entreprise de connaissance et de reconnaissance des composantes ⁴¹ du paysage, de l'histoire et de la vie matérielle des Cévenols menée par les érudits locaux, les chercheurs et les écrivains et soutenue par des institutions nationales et dans une moindre mesure par les collectivités territoriales semble toutefois avoir eu un réel effet de réassurance identitaire. Il a rendu possible leur réhabilitation symbolique auprès d'une population qui, au fil des ans, a redécouvert et s'est réapproprié un territoire qu'elle a longtemps cru sans qualité, toute valeur économique lui ayant été déniée. L'extraordinaire travail humain que représente l'édification de ces innombrables murettes de soutènement aurait très peu marqué les Cévenols d'autrefois car, pour D. Travier, c'était l'évidence même de leur terre (1984 : 52). Sans doute aussi,

compte tenu de l'ancienneté de la déprise agricole, les terrasses ont-elles été perçues comme un frein à la modernisation. Au labeur des anciens, la progression de la friche a en quelque sorte conféré une inutilité difficilement acceptable. Ce n'est donc que tardivement, dans le courant du ^{xx}e siècle seulement, que cet héritage est devenu « fabuleux » (*ibid.*). Pour cela, il a fallu qu'il soit perçu comme le témoignage d'un pays autrefois « en bonne santé » – les terrasses incarnant une montagne jadis « vivante » – et que les habitants et les visiteurs communient dans une fascination partagée pour le « travail de titan » accompli par ces générations de bâtisseurs qui ont sculpté les montagnes jusqu'à leurs sommets en de vastes amphithéâtres.

Un second axe de patrimonialisation se fonde sur sa qualification esthétique. L'institution du paysage comme entité phénoménale est en effet corrélative de l'émergence d'une conscience esthétique de la nature. Que sur les deux livres d'or de la Borie ne soit porté qu'un faible nombre de commentaires relatifs à la nature domestiquée alors que son attractivité en tant que nature sauvage est au contraire placée au centre des préoccupations des signataires semble de prime abord confirmer la thèse de Yves Luginbuhl selon laquelle le paysage, désormais désocialisé, serait moins envisagé comme « l'œuvre de la société paysanne » que comme un « ensemble de formes et de couleurs » (1989 : 233). Il serait instauré, affirme-t-il, par la mise en forme du pays en objet de contemplation, de poésie et d'identification. Dans cette hypothèse, la société élitare française

n'aurait retenu de la théorie du paysage élaborée en Occident dans le courant du XVIII^e siècle que sa dimension esthétique (Lenclud 1995). C'est sans tenir compte du facteur sociologique auquel une grille d'interprétation plus fine des discours et des comportements des agents sociaux, prenant en considération leur degré d'autochtonie, leur âge et leur métier, confère tout son poids. On peut ainsi considérer que la sensibilité paysagère esthétisante – le paysage artialisé – doublée généralement de considérations écologiques dont témoignent les messages des livres d'or est principalement le fait d'individus jeunes et ayant un usage désinvesti du territoire, autrement dit contemplatif et ludique, comme c'est le cas pour les visiteurs occasionnels.

En effet, si comme l'affirme Gérard Lenclud (*ibid.* : 14-15) ce qu'il vit et travaille quotidiennement, l'homme ne saurait le recevoir comme paysage, il faut en ce cas qu'un regard étranger l'institue comme tel ou bien qu'une transformation du rapport au lieu instruisse sa requalification paysagère. C'est ce qui s'est semble-t-il produit pour les Cévennes. Alors que les Cévenols d'installation récente ont « appris » le pays en s'y investissant, tout en le regardant comme paysage en raison de leurs origines extérieures, les autochtones, confrontés à la perte de leurs repères, se sont laissés gagner par le sentiment paysager à la faveur des contacts qu'ils ont noués avec ces nouveaux usagers du territoire que sont les néo-ruraux et les touristes.

Le développement d'un tourisme de nature appuyé par des associations comme le Club cévenol qui depuis près d'un siècle célèbre la splendeur à la fois sauvage et socialisée – culturelle – des Cévennes ⁴², l'implantation dans les années 1970 d'un Parc national qui leur reconnaît comme principal attrait d'être éminemment humanisées en dépit de leur apparente naturalité, puis l'installation de néo-ruraux qui se poursuit depuis près d'un demi-siècle ont incontestablement contribué à révéler aux habitants les attraits de leur environnement quotidien, au moment où le « pays », devenu l'un des pivots des politiques publiques, connaît un retour en force. Aussi, bien que les effets de l'abandon se fassent fortement sentir, les terrasses redeviennent-elles le quotidien de beaucoup de gens qui « par obligation et aussi par amour, poursuivent ce travail et retrouvent les gestes des anciens et mettent les mains dans la terre... » (Benoit 1997), tout en étant simultanément reconnues pour leur valeur esthétique, la beauté du paysage cévenol n'étant aussi « saisissante que parce que d'extraordinaire jardiniers lui ont donné et ont entretenu un parfait équilibre » (Travier 1999 : 14).

Mais si aux yeux des « connaisseurs » la valeur esthétique du paysage est étroitement liée à la domestication de la nature et à sa réception comme « pays », pour d'autres elle se cristallise principalement autour de la double symbolique du pittoresque et du sauvage qui s'exprime depuis près d'un siècle dans de nombreux écrits consacrés aux Cévennes et notamment à la vallée du Gardon de Mialet. La

région n'a évidemment pas échappé au modèle visuel qui s'est élaboré dès la fin du XIX^e siècle. Le Club cévenol, dont il faut rappeler qu'il fut fondé en 1894 par Paul Arnal, disciple de l'« inventeur » des Causses et de la spéléologie moderne Édouard-Alfred Martel, précise dans l'un de ses premiers bulletins (1896) que ce sont deux touristes qui les premiers ont découvert en Lozère l'existence de sites pittoresques comparables aux plus beaux d'Europe, « émules des paysages alpestres, pyrénéens ou norvégiens » (*in* Basset 2005 : 54).

C'est du charme et du pittoresque du paysage cévenol qu'il est également question dans le récit de H. Boland (1907) qui occupa un poste de direction au Touring Club de France, fut rédacteur pour les guides Joanne ⁴³ ainsi qu'un temps président du Club cévenol. Il y relate son parcours le long du Gardon,

[...] au sein d'un cirque circonscrit par des cimes rondes et partiellement boisées, derrière lesquelles s'estompent dans le lointain violet d'autres cimes hérissées dans le ciel d'un bleu profond, qui se reflètent, avec le vert des arbres, dans le maigre filet d'eau coulant parmi les pierrailles... (1907).

Une esthétique des paysages cévenols, directement ancrée dans une représentation picturale, affleure sous la plume de nombreux auteurs, comme, une fois encore, H. Boland. Trouvant le trajet « fort beau [...], je ne peux m'empêcher de songer aux toiles de Poussin et à certains coins d'Apennin » écrit-il, lorsqu'il contemple « les cirques qui succèdent aux cirques, les défilés aux défilés, tous pareils, dans l'uniformité d'un paysage classique » (*ibid.* : 483).

Dans la même veine, l'historien P. Cabanel s'émerveille devant les « paupières de schiste » qui habillent les toits de sa maison lozérienne et lui rappellent l'abstraction graphique d'une œuvre de Pierre Soulages ou de Nicolas de Staël (2004). La « pureté » figure comme une qualité majeure de ces paysages ; elle renvoie à une véritable esthétique du sauvage ⁴⁴. Pour D. Travier, la vallée Française – dont la vallée de Mialet est le prolongement – est « un site tout à fait exceptionnel ». Son attractivité tiendrait en grande partie à la pureté de l'eau du Gardon et des espèces qui le peuplent. C'est en effet un « joyau écologique » qui abrite des colonies d'espèces protégées, comme le castor, choisi comme emblème de la lutte contre le barrage, ainsi que le cingle plongeur. C'est pourquoi Mayliss, dans un courrier publié par *Sauve Gardon*, insiste sur le caractère exceptionnel de la vallée. Devant ce patrimoine naturel « d'une grande beauté », aux paysages « encore purs et harmonieux », elle émet un vœu : « que cette vallée continue d'être une terre bénie où chacun peut venir se ressourcer en écoutant couler le Gardon ou chanter le rossignol » (n° 83). En écho, de Bruxelles où elle réside, Germaine s'adresse au maire de Saint-Jean-du-Gard : « Est-il vrai que l'on va noyer votre belle région ? Que vont devenir vos paysages si merveilleux dans leur sauvage nature ? » ; consternée, elle n'hésite pas à naturaliser les vivants, ainsi transformés en éléments du décor : « Et vos bergers et les troupeaux qui complètent si bien la poésie vivante de vos sites seront-ils à jamais perdus ⁴⁵ ? ».

Depuis les années 1970, une nouvelle représentation de la nature, en tant que bien public, est venue s'ajouter aux précédentes : celle d'une nature en soi, et non plus pour soi. Elle n'est plus seulement perçue comme un paysage, qu'il soit le « support d'une perception » (Lenclud 1995 : 4), une réalité subjective parce que n'existant que dans et pour le regard qui la contemple, ou un espace « construit » par et au bénéfice des populations locales. Cet ajout sémantique, qui n'est pas sans rapport avec la montée en puissance de l'écologisme, conduit à conférer à la vallée une nécessité qui serait située dans un au-delà de l'appréhension sensible qu'en ont les sujets qui la parcourent ainsi que des fonctions qu'elle peut remplir ⁴⁶. Le monde naturel puiserait en lui-même sa légitimité, et il convient donc de le protéger contre le pouvoir destructeur de l'homme, son principal prédateur, qui depuis l'avènement de l'ère moderne n'a cessé d'attenter à l'intégrité du système naturel. C'est la raison pour laquelle il y a lieu d'y mettre un frein, considérant que le patrimoine vaut pour lui-même, indépendamment de l'usage qu'on peut en faire.

Pour nombre d'opposants, la lutte contre le barrage s'inscrit dans cette perspective qui, selon les individus, peut prendre un caractère radical ou plus conciliant. Les personnes qui ont une bonne connaissance du territoire en raison de leurs histoires familiales ou bien grâce à une pratique quotidienne liée à leurs activités défendent la valeur intrinsèque de la nature cévenole mais rappellent qu'il s'agit d'un écosystème hérité, situé à l'interface de la nature et de

la culture. Par patrimoine naturel, ils entendent une nature certes déjà transformée mais dont il s'agit de préserver l'actuel équilibre afin qu'elle ne se dégrade pas davantage. Se situant dans la continuité d'une représentation de la vallée des Camisards comme paysage construit, ils défendent en quelque sorte un *statu quo* : une nature « sauvage » « inviolée » bien que déjà socialisée, et sur laquelle il convient de ne pas intervenir.

Toute autre est la vision de ceux qui ne sont pas originaires de la région, comme les militants écologistes venus soutenir les anti-barrage ; leur représentation de la vallée comme « patrimoine naturel » est alors fortement influencée par certains courants récents de la pensée de la nature qui considèrent que cette dernière, séparée du sujet, vaudrait d'être protégée non pour l'homme qui en jouit mais pour elle-même. Ce cadre de représentations accorde une place prépondérante à la faune sauvage, vue comme un élément majeur de naturalité. Comme le montre bien Philippe Descola (2008), l'idée d'une valeur intrinsèque se fonde fréquemment sur la présence d'espèces dont il convient d'assurer la perpétuation, comme ici le castor qui figure sur les autocollants et les badges diffusés par le Collectif (ill. 47). Plus encore que la flore, il témoigne de l'intégrité d'une nature qui résiste à l'impact croissant de l'intervention humaine. Sa présence vaut pour preuve de la qualité du milieu et c'est pourquoi il est la cible de toutes les attentions. C'est lui que Paulette interpelle directement dans le livre d'or, en lui souhaitant « longue vie » ; ignorant délibérément la médiation humaine, elle confère à

la nature, incarnée par cette figure emblématique, le statut d'acteur à part entière de sa propre histoire, non assujetti aux entreprises de l'homme, et lui accorde une priorité ontologique sur ce dernier.

Dans *What is nature ?* (1995) Kate Soper examine la panoplie des arguments généralement avancés en faveur de la protection de l'environnement. Au côté de l'« argument esthétique » qui considère que la nature doit être préservée pour le plaisir qu'elle offre aux humains et de l'« argument d'utilité » qui insiste sur son importance pour leur survie et leur épanouissement, elle note l'existence d'une troisième ligne d'arguments qui invoquent sa valeur intrinsèque. Dans cette perspective, l'homme serait tenu d'en prendre soin « parce qu'elle est précieuse en elle-même, en tant que nature en soi [...] indépendamment des fins et des perceptions humaines » (1995 : 73). L'auteur montre cependant que les thèses concernant la valeur autonome de la nature – oscillant entre écocentrisme et biocentrisme – font en réalité toujours référence à sa beauté et échouent en fin de compte à l'abstraire d'un jugement portant sur ses propriétés esthétiques. Les inscriptions dans le livre d'or le montrent bien : Paulette, encore elle, s'adresse au castor et « à tous ceux de son espèce,

et aux hérons cendrés, et aux cingles plongeurs, et aux truites argentées, et aux libellules dorées et aux reinettes chantantes » dans des termes qui renvoient à une perception de la nature relevant tout autant de l'expérience esthétique que de la conscience de la biodiversité. De même, l'inventaire du patrimoine naturel de la zone menacée effectué par la section alésienne de la Société de protection de la nature qui a adhéré au collectif anti-barrage insiste sur le caractère « exceptionnel » des gorges situées entre le pont des Abarines et la Borie, riches de granites à cristaux géants, de roches métamorphiques de quartz aux « formes tourmentées spectaculaires », de maquis de bruyères arborescentes, de futaies d'aulnes ainsi que de cyclamens et d'orchidées sauvages, etc.

C'est là toute l'ambivalence de cette perspective, incarnée par une frange des opposants au barrage qui s'est particulièrement exprimée dans le livre d'or ⁴⁷ (ill. 48 et ill. 49). L'appréhension d'une nature hypostasiée, érigée en espace d'un sauvage sublimé et puisant en elle-même le ressort de sa légitimité ne peut en effet faire l'économie du jugement sensible, esthétique, en vertu de l'alliance entre beauté et nature qui est au cœur de notre rapport contemporain à cette dernière.

Notes :

1. L'expression, que l'on retrouve également chez les opposants au barrage de la Borie, est reprise par l'avocat Joël Dombre dans l'opuscule qu'il lui a consacré (1989 : 86).

2. Conseil municipal de Saint-Jean-du-Gard, Archives D. T.

3. Le barrage de la Borie. Quelques éléments d'appréciation, s.d., Archives L. A.

4. Ces deux notions sont éventuellement substituables l'une à l'autre.

5. Ils feront l'objet de la dernière partie.

6. C'est André Chamson qui proposa l'expression « Cévenne des Cévennes » que Henri Boland avait utilisée dès 1907 pour désigner les « Cévennes des Gardons ». Elle est à rapprocher de celle de « Cévennes des Cévennes » inventée en 1878 par l'écrivain R.-L. Stevenson. Qu'elle s'énonce au singulier ou au pluriel, l'entité « Cévenne(s) des Gardons » renvoie à cette partie de l'ensemble cévenol qui trouve son unité dans la conjonction de traits géographiques et paysagers et d'un facteur religieux, le protestantisme. Mais, ajoute P. Cabanel, c'est aussi la « petite patrie », un pays intérieur auquel certains vouent un attachement pouvant aller jusqu'à l'obsession (1998a : 9).

7. Certains considèrent même qu'elle commencerait au Plan de Fontmort.

8. La région des Cévennes est l'une de celles dont la délimitation pose le plus problème. Elles sont désignées jusqu'au début du ^{xx}e siècle dans les manuels scolaires de géographie comme un vaste territoire formé par la bordure orientale et méridionale du Massif central, du Morvan à la Montagne noire. Avec Edouard-Alfred Martel, leurs limites se rapprochent. Ce dernier soutient en effet que « dans le pays des Gardons c'est tout au plus depuis le mont Lozère et même seulement depuis la montagne du Bougès que l'on nomme Cévennes les arêtes tortueusement ramifiées qui n'atteignent nulle part 1200 m et qui sur 50 km se développent jusqu'à l'Aigoual » (1890).

9. Je considère ici les limites extensives de la vallée qui sont celles que prend en considération l'association de défense qui s'est constituée à l'annonce du projet de barrage.

10. Une ZNIEFF est un inventaire patrimonial visant à identifier à l'échelle régionale les secteurs qui présentent une valeur écologique particulière. La démarche, coordonnée par les directions régionales de l'environnement (DIREN) sous l'égide scientifique du Muséum d'histoire naturelle, a été lancée par les pouvoirs publics en 1982. Dépourvus de toute valeur réglementaire, les inventaires ZNIEFF donnent toutefois lieu à l'établissement d'un document de référence qui fournit aux communes concernées des recommandations

de gestion, avec comme priorité la préservation des potentialités du milieu et de la diversité des espèces ainsi que le maintien des activités humaines qui ont façonné le paysage.

11. Voir le dossier établi par la Société de protection de la nature du Languedoc-Roussillon - section Alès et Cévennes.

12. H. Boland mentionne notamment la ligne de chemin de fer qui reliait Anduze à Saint-Jean-du-Gard en longeant le cours d'eau.

13. Jean-Michel Leniaud date de 1978 le remplacement des termes « beaux-arts » et « monuments historiques » par celui de « patrimoine » pour désigner les choses du passé qui ont été transmises à la postérité en raison de leur intérêt historique et esthétique (1992 : 1).

14. Ce pont, dont la construction a été achevée en 1718, est donc en réalité postérieur à la guerre des Camisards.

15. Les « grands sites de France » sont des sites protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque.

16. C'est durant la nuit du 23 au 24 septembre 1689 qu'une centaine de Cévenols armés et menés par les deux prédicants participèrent à un rassemblement sur la Cam de L'Hospitalet au cours duquel ils décidèrent d'attaquer Florac où stationnaient des dragons du roi. On considère que cette attaque qui a échoué annonçait la révolte armée qui allait suivre au début du ^{xviii}e siècle. Depuis 1956, une plaque commémorative scellée dans la roche rappelle cet épisode (voir ill. 33, p. 199).

17. La coïncidence des lieux avec l'histoire peut même être fabriquée *a posteriori*, comme en témoigne une ancienne carte postale représentant le pont des Camisards et légendée : « Mialet - Pont construit par Jean Cavalier pendant la guerre des Camisards » (Pelen & Travier 1993 : 319). Comme l'a établi Halbwachs, la mémoire collective cherche souvent à localiser ses souvenirs après coup (1971 : 136-137).

18. Y. Bizeul souligne la dimension « ethnique » du protestantisme français, selon lui profondément attaché à

ses traditions ainsi qu'à ses terroirs (2004).

19. L'histoire du journal est étroitement liée à celle de ses fondateurs qui durant la Seconde Guerre mondiale se sont engagés dans la Résistance au nom de leur foi et ont tiré de cette expérience le souci d'établir des passerelles entre religion et société.

20. Lettre au Ministre de l'Intérieur, Ministre des Cultes, 19 mai 1990, Archives J. V.

21. Si Cévenols d'origine et néo-ruraux peinent parfois à trouver un terrain d'entente, ces derniers venant « concurrencer » leurs prédécesseurs par leur activisme économique et politique, c'est autour de la défense de la liberté de conscience et de l'idéal de résistance à toute forme d'oppression que s'opère un rapprochement, comme en témoigne leur coopération dans la lutte contre le barrage.

22. Florence Hulak affirme que l'histoire des mentalités telle que la pratiquait Marc Bloch n'est pas tant sociologique qu'anthropologique. La notion de « mentalités » désignerait par conséquent les représentations qui sont devenues des habitudes affectives et/ou intellectuelles, mais aussi corporelles (2007-2008 : 93).

23. A. Appadurai appelle idéoscapes des schémas idéo-pratiques principalement empruntés à la vision du Siècle des lumières (2005).

24. Voir Prades 1994.

25. Il fit cette déclaration le 16 avril 1521.

26. J.-P. Rabaud Saint-Étienne a par ailleurs participé à la rédaction de l'édit de tolérance, signé en 1787 par le roi Louis XVI. Ce dernier rétablissait un grand nombre de droits dont les protestants avaient été privés près d'un siècle plus tôt par l'édit de Fontainebleau.

27. Non pratiquants, ils affirment que bien qu'ils ne fréquentent pas le temple ils seraient pourtant prêts à « prendre le fusil » s'il était nécessaire de le défendre car, par son existence, il témoigne de la liberté de conscience pour laquelle leurs ancêtres ont farouchement lutté, souvent au péril de leur vie. Ce type de propos, que j'ai eu

personnellement l'occasion de recueillir au cours de mes enquêtes, est également signalé par Y. Bizeul (1991 : 45) ainsi que par P. Joutard (1992 : 2656).

28. En italique dans le texte.

29. Également orthographié Rolland.

30. Il se déploie sur un territoire plus vaste, entre la maison natale de Marie Durand, en Ardèche, et la petite ville d'Aigues-Mortes.

31. Qu'il s'agisse bien d'un G ou, comme le subodore l'auteur d'un guide du visiteur du musée (1951), d'un C corrigé en S, ce détail, passée à la postérité, a rendu ce mot à l'orthographe singulière indissociable de la résistance huguenote dont il est désormais l'emblème.

32. Sur ce sujet, voir *De la justification. Les économies de la grandeur*, l'ouvrage de référence de Boltanski & Thévenot 1991. Ils y démontrent que les individus, pour asseoir un accord ou soutenir un litige, ont recours à six principes supérieurs communs.

33. On ne voit pas ce que ces deux catégories supplémentaires apportent à l'analyse, ces différentes « natures » étant également représentées comme « à protéger » – c'est ce que laisse entendre O. Godard (1990) – et soulevant les unes comme les autres la question de leur mode propre d'administration.

34. O. Godard consacre d'ailleurs la suite de son étude des politiques de l'environnement au patrimoine naturel qui a pris une place décisive dans les discours de légitimation de la protection de la nature (*ibid*).

35. Le terme « campagne » est ici pris comme synonyme de « nature » et de « paysage ».

36. Voir notamment Travier 1999 ; Ambroise, Frapa & Giorgis 1989 ; Blanchemanche 1990. Une bibliographie complète sur ce thème se trouve dans l'ouvrage collectif *La remise en valeur des terrasses de cultures cévenoles* (1999).

37. Selon les secteurs, les terrasses peuvent être appelées tantôt faïsses, bancels ou traversiers.

38. La création d'une ZPPAU – à laquelle a été ajouté le P

de paysage, en 1993 – vise à renforcer la protection d'un ensemble patrimonial, urbain et rural considéré comme représentatif. Le projet de mise en place d'une ZPPAU dans la vallée du Gardon de Mialet avait pour principal objectif d'instaurer un périmètre de protection dans la zone située en aval de la retenue, afin d'empêcher la construction du barrage.

39. Une nostalgie dont le charme doux amer serait, selon M. Guillaume, « le piège même du temps » (1980).

40. Il faut mentionner l'existence de deux musées d'identité, le musée Cévenol du Vigan et le musée des Vallées cévenoles de Saint-Jean-du-Gard ainsi que les diverses manifestations organisées par le Parc national des Cévennes.

41. C'est à dessein que je n'utilise pas ici le terme « patrimoine » car sa généralisation est postérieure aux efforts déployés pour valoriser la culture cévenole et restaurer son image longtemps défailante.

42. Un rapport de K.-L. Basset montre que l'intégration de la dimension culturelle du paysage ne s'est opérée que progressivement, l'association limitant dans un premier temps son intérêt pour les Cévennes à leur valeur esthétique (2005 : 54).

43. Les guides Joanne sont les ancêtres des célèbres Guides bleus.

44. Celle-ci se fonde sur le renversement de l'opposition canonique sauvage/domestique. Dans son acception initiale, le sauvage désignait en effet ce qui constitue une menace pour l'homme et recevait donc une connotation négative, tandis que le domestique s'appliquait à l'univers maîtrisé par ce dernier.

45. Lettre du 15 janvier 1989, archives L. A.

46. Un journaliste rendant compte du conflit à propos du projet de barrage sous l'angle de la protection du patrimoine naturel rappelle une remarque du naturaliste Maurice Blanchet : celui-ci, questionné sur l'utilité du castor, répondit : « c'est comme Mozart, il ne sert à rien » (*Midi-Libre* 14 juillet 1989).

47. Ceci invite à s'interroger sur les biais introduits par les conditions de réalisation de l'enquête. Les entretiens réalisés entre 2003 et 2006 auprès d'anciens opposants ne permettaient pas d'appréhender cette dimension de la rhétorique des anti-barrage que seule la lecture tardive des livres d'or m'a fait entrevoir.

SAUVEGARDONS LE GARDON.

sur l'air de: l'Eau Vive.

Coule, coule le gardon,
 coulent tes eaux limpides,
 oui nous te protégerons
 de ce barrage stupide...

REFRAIN:

LUTTONS, LUTTONS,
 POUR SAUVEGARDER LE GARDON !
 JAMAIS, JAMAIS,
 VOUS NE LE BETONNEREZ...

La Borie est bien gardée
 par des amis fidèles,
 comme dans les temps passés
 ce sont de vrais rebelles...
 au refrain...

En Cévennes, c'est bien connu,
 on fait de la résistance,
 le pouvoir n'a jamais pu
 éteindre notre vaillance
 au refrain...

Texte d'une chanson interprétée lors des rassemblements du Collectif de protection des vallées cévenoles. Collection Association Abraham Mazel.

LA RHÉTORIQUE DE L'ÉMOTION

L'opposition au barrage apparaît donc comme un continuum qui mobilise plusieurs registres de sens étroitement corrélés à la représentation de la vallée des Camisards comme patrimoine. On peut ainsi distinguer : un registre identitaire lié à l'établissement d'un rapport analogique entre la guerre des Camisards et la lutte contre la construction du barrage ; un registre cognitif qui confère à l'émotion une dimension évaluative au regard des événements ; et enfin un registre sociologique, l'émotion patrimoniale, bien qu'éprouvée de manière intime, revêtant également une dimension d'action collective.

Il va sans dire, cette fois encore, que ces modes de construction du sens sont étroitement coordonnés les uns aux autres, ce qui confère aux émotions la richesse de leur palette et leur force persuasive, en même temps que leur ambivalence. Tantôt elles se manifestent de manière spontanée et incontrôlable, submergeant les personnes prises dans le feu de l'action, tantôt elles se rattachent à une intentionnalité qui à certains égards pourrait les rapprocher de comportements organisés. On peut en effet se demander dans quelle mesure les agents sociaux n'ont pas instrumentalisé leurs propres affects afin d'enrôler – dans un sens proche de celui que Michel Callon donne à ce terme (1978) – une opinion publique dont la faculté à se laisser « prendre » par les sentiments est fréquemment soulignée. Il s'agit

donc d'examiner, par une investigation empirique, le dispositif de sensibilisation que les entrepreneurs de la cause anti-barrage ont mis en œuvre afin de l'édifier et la légitimer.

Les vertiges de l'analogie

La mobilisation contre le projet de barrage a incontestablement offert une occasion de choix pour réactiver la camisardisation du territoire et de l'histoire, mais sur un mode qui rompt avec la dérive commerciale ¹ que l'on peut observer depuis une vingtaine d'années. Elle repose sur l'idée qu'une étroite parenté relie la révolte des Camisards contre le pouvoir royal à celle des opposants au barrage contre ses partisans, et en particulier contre le conseil général du Gard, son instigateur. Suggérant l'existence de nombreux traits similaires entre ces deux situations pourtant très espacées dans le temps, elle établit des corrélations opérantes, fondées sur un rapport à la fois historique et typologique.

Bien que les opposants s'en défendent farouchement – pour des raisons complexes sur lesquelles je serai amenée à revenir – et préfèrent imputer aux seuls médias la responsabilité de la forme prise par la présentation publique du conflit, affirmant, à l'instar de ce membre du Collectif, qu'« on nous a qualifiés globalement

dans les médias de “camisards” et, je dois le dire, à notre corps défendant, à notre grande surprise » (*in* Richardot 1992 : 319-331), la camisardisation de la lutte – et même du conflit puisqu’elle fut également le fait des pro-barrage – doit en réalité leur être imputée autant qu’aux médias qui se sont employés à la populariser.

Il est effectivement courant de reprocher à la presse audiovisuelle ou écrite la manière dont elle fabrique l’événement et cherche à influencer l’opinion publique. L’approche constructiviste en sciences sociales tend même à considérer tout événement médiatisé comme une construction des médias eux-mêmes (Arquembourg 2006) ². Ils sont critiqués pour leur façon de mettre en scène et d’encourager les manifestations émotionnelles et on les soupçonne d’être des dispositifs pour provoquer, canaliser et diffuser les émotions ; afin d’accroître leur audience, ils rechercheraient plus particulièrement les situations susceptibles de déclencher de fortes émotions en captant l’attention populaire (Esquénazi 2004 : 47). L’affaire du barrage présente incontestablement un potentiel émotionnel qui ne leur a pas échappé et dont ils se sont rapidement saisis. Elle répond à la définition sociale, commercialement rentable, de l’événement jugé digne de faire la Une des journaux (Champagne 1991 : 65). Lorsque *Ouest-France* évoque sur trois colonnes la vallée des Camisards, « devenue le symbole de la résistance huguenote », en déclarant : « Émotion dans les Cévennes : bientôt vont démarrer les travaux de la construction du barrage de la Borie qui va noyer sous 20 millions

de mètres cubes d’eau l’un des plus célèbres lieux de pèlerinages protestants ³ », il ne fait aucun doute que la manière dont l’information est mise en récit vise à opérer un effet de dramatisation. Le sobre « Camisards » qui chapeaute un article du quotidien *Libération* (22 juin 1989) s’inscrit, par sa concision même, dans une veine identique ; de même que le « Succès supplémentaire pour les “Camisards” du collectif cévenol », par lequel *Le Quotidien de Paris* commente la suspension des fonds européens que Bruxelles avait alloués au projet.

Dans les exemples cités, le mot « camisard » fait fonction de mot-accroche, propre à stimuler la curiosité des lecteurs et à susciter un élan d’empathie. Les médias l’ont bien compris quand, passant d’une information dépouillée de toute rhétorique à une communication qui s’appuie au contraire sur la mise en œuvre d’opérateurs de connivence, ils s’emparent d’un sujet dans lequel se joue une exaltation collective, ici identitaire et « communautaire ⁴ », mais qui pourrait être, par exemple, patriotique, dans d’autres circonstances (Bougnoux 1995 : 37).

Toutefois attribuer aux seuls journalistes la paternité du rapprochement, voire, comme le propose Pierre Nora (1974) ⁵, considérer l’action des médias comme la condition même de l’existence de l’événement, serait réducteur. Le projet de barrage fait en réalité vaciller un horizon de représentations relativement stabilisé, opère une rupture qui est socialement éprouvée par les acteurs eux-mêmes. Les médias, en lui donnant une publicité, ne font que

l'entériner et confèrent à l'interprétation portée par les opposants un écho démultiplié. Arnaud Mercier a bien montré qu'ils sont des vecteurs culturels de labellisation et de circulation des représentations ainsi que de cadrage des phénomènes en événements (2006 : 24). Ainsi certaines situations mettant en scène des enjeux, des valeurs ou des principes chers à une société donnée vont-elles s'imposer aux journalistes dans leur sélection des faits qui relèvent d'un traitement médiatique, lequel, en retour, renforce leur interprétation dans l'espace collectif. Les événements médiatiques procèdent donc davantage d'un processus interactif de construction sociale – A. Mercier parle de « boucle interactive » – que d'une invention dont ils seraient seuls à assumer la paternité. Comme le montre Jocelyne Arquembourg, les relations médias/acteurs contribuent à la détermination du sens donné à l'événement, son traitement médiatique imbriquant « la présence du public qu'il affecte, pour lequel il provoque une rupture dans un ordre des choses et une demande de sens corrélée à cette dernière » (2006 : 17). L'événement mobilise en effet des procédures de détermination de sens qui sont disséminées dans la société (*ibid.* : 16) ; on peut même considérer que l'émotion induite par les médias ne diffère pas fondamentalement de l'émotion directe qui a été déclenchée, dans la mesure où, dans le cas particulier de la société cévenole, une valeur culturellement partagée comme celle de liberté de conscience bénéficie d'une résonance suffisamment puissante pour affecter également les individus ⁶. Il

y aurait lieu en ce cas, considérant que l'émotion véhiculée par le langage se déploie à l'intérieur des cadres de la mémoire, de se demander si la force de la mémoire collective liée à l'insurrection camisarde n'est pas à l'origine d'une sensibilité particulière venant confirmer, comme le pense Klaus Scherer, que « les émotions ont un passé » (2006 : 277).

Comme pour le Larzac templier étudié par Jean-Luc Bonniol (2001), la presse locale et nationale a certes assuré « une mise en allusion permanente, une imprégnation de tous les instants » fondées sur la référence récurrente aux camisards. Mais s'il est incontestable qu'elle a aiguisé la sensibilité au passé des populations et utilisé le ressort de l'émotion pour faire du conflit à propos du barrage un événement journalistique, les opposants, tant par leurs actes que par leurs propos, n'ont pas été en reste et y ont largement pris part. Ce sont les plus actifs d'entre eux qui ont d'abord établi le rapprochement avec les événements du passé, les autres ne répugnant pas à leur emboîter le pas car ils se reconnaissaient probablement dans une image propre à flatter leur amour-propre et à leur donner le sentiment réconfortant de marcher dans les traces de leurs glorieux aînés. Aussi les opposants n'ont-ils assisté au déchaînement médiatique ni passifs ni pris au dépourvu ; ils l'ont au contraire bien souvent accompagné par leurs déclarations et par des actions hautement symboliques – on pense en particulier à l'appel aux pays du Refuge (voir page 95) –, n'hésitant pas, de leur aveu même, à surenchérir lorsqu'ils espéraient par l'entremise des médias

réveiller la « communauté » protestante à laquelle ils reprochaient un excès de tiédeur et mobiliser au sein de la société civile tous ceux et celles qui étaient susceptibles de se reconnaître dans les symboles ainsi activés. Pour faire naître une communauté d'affects, le recours aux figures analogiques surpasse le discours de la raison. C'est pourquoi le président de l'AIDVFVM conclut son témoignage auprès d'un grand quotidien régional par une figure métonymique éloquente : « Les Camisards ne désarment pas. » La médiatisation de l'événement peut en effet conduire les acteurs concernés à se positionner en fonction de ce que les médias font circuler à son propos et à se transformer à leur tour en entrepreneurs d'événementialisation par un pacte tacite avec ces derniers.

La place accordée au conflit par la presse d'information tient donc incontestablement à sa faculté de résonance médiatique. Le thème se prête en effet particulièrement bien à un tel traitement et incite les journalistes à user des propriétés d'un langage connotatif : une région sauvage qui bénéficie dans l'imaginaire national contemporain d'une image positive depuis la création du Parc national des Cévennes ; une minorité qui fut historiquement opprimée et ses héros tragiques et indomptables ⁷ ; un « petit peuple » irréductible et démuné qui s'oppose à la puissance des technocrates et de l'argent, etc. Tous les ingrédients sont rassemblés pour déclencher un mouvement d'empathie. Si les médias ont su habilement jouer de l'emploi métonymique du mot « camisards », les opposants au barrage s'en

sont également emparés, non seulement parce qu'ils étaient conscients des bénéfices symboliques qu'ils pouvaient en retirer mais aussi parce qu'ils s'identifiaient spontanément à ces héros du passé qui peuplent parfois jusqu'à l'obsession l'imaginaire cévenol ⁸. Selon Gregory Derville, « les médias reprennent, popularisent, amplifient certaines “typifications”, c'est-à-dire [...] des représentations simplifiées que nous nous formons à propos de certaines catégories d'individus » (2005 : 97), au risque parfois de réduire les membres du groupe à des attributs frisant la caricature. La référence récurrente au « camisard » dessine ainsi une figure qui peut en effet sembler stéréotypée mais dans laquelle, incontestablement, de nombreux opposants se sont reconnus ou à laquelle ils se sont plu à être associés. La ligne de transmission « historiographique » qui d'après P. Cabanel mêle « au récit des faits des formes d'indignation devant les persécutions et de pieuse fierté devant les fidélités » se conjugue en effet avec une autre, « proprement cévenole, populaire, orale ». Il en conclut d'une part que le temps écoulé depuis l'événement n'est pas venu à bout de cet héritage mémoriel et d'autre part que les scientifiques eux-mêmes – dans lesquels il s'inclut – peuvent également être portés « par “ces morts qui parlent” à travers eux » (2007 : 213-214). De nombreux articles, des plus savants aux plus populaires, ont ainsi repris, alimenté et légitimé des représentations qui, loin d'être ressenties comme réductrices par les personnes concernées, ont au contraire rencontré leur adhésion.

Durant les premières années de la lutte, seule la presse régionale s'en fait l'écho. Entre 1984 et 1987, *Midi-Libre*, le quotidien régional d'information le plus lu, informe au jour le jour ses lecteurs de son déroulement, mais exclusivement dans ses pages locales. Les journalistes adoptent durant cette période un ton mesuré, se bornant à signaler ses incessants rebondissements ; leurs communiqués, concis, délivrent une information sèche, sans fioriture : « Barrage de la Borie, le "oui" du Conseil général » ; « La Borie... vaste débat », etc. Le propos, délibérément factuel, rend compte des décisions prises par l'assemblée départementale et des conclusions des experts sans qu'on puisse à quelque niveau que ce soit soupçonner les journalistes de prendre parti en faveur de l'un ou l'autre camp.

Puis le ton change. C'est la presse nationale qui en décembre 1988 donne le *la*. *Le Figaro* publie dans une même édition deux articles dont l'un retrace le conflit à travers sa mise en parallèle avec la guerre des Camisards, tandis que l'autre expose le point de vue de notabilités protestantes. Le premier, sobrement intitulé « La révolte de la vallée des Camisards », relie clairement les événements contemporains à ceux qui se sont déroulés dans la région près de trois siècles auparavant. Le propos est délibérément polémique, la journaliste opposant « ceux de la plaine », suspectés de vouloir sacrifier au nom du « progrès » et pour leur seul profit matériel « cette vallée célèbre où se réunissaient, au XVII^e siècle, les calvinistes cévenols », à « ceux d'en haut », c'est-à-dire aux détracteurs du projet qui

entendent conserver intacts les sites historiques et spirituels qui furent le théâtre de la révolte de leurs ancêtres. Le second article, intitulé « Ce qu'en disent les protestants », déroule plusieurs entretiens : la députée Catherine Trautmann, avec la retenue verbale qu'exige sa fonction, explique qu'elle vivra la construction du barrage comme une « rupture » avec ce lieu auquel elle est sentimentalement attachée ; Jean-Marc Vernes, un membre de la haute finance protestante, dit éprouver pour sa part « un sentiment de tristesse » à l'idée que ce lieu de recueillement puisse disparaître ; François Goguel, ancien président du conseil presbytéral de l'Église réformée de France, juge le projet « regrettable » et rappelle que le musée du Désert possède une grande « force affective » pour les protestants ; seul l'historien Pierre Chaunu fait entendre une voix discordante : selon lui, il n'y a pas lieu de préserver la vallée de Mialet car « quand on est protestant on n'est pas très attaché aux lieux » (*Le Figaro*, 13 décembre 1988).

Mais c'est seulement deux jours plus tard, le 15 décembre 1988, qu'une dépêche de l'AFP intitulée « La vallée des Camisards va être noyée par un barrage » met véritablement le feu aux poudres. La presse nationale s'empare immédiatement de la nouvelle. Dès lors, les médias vont suivre le déroulement de l'affaire avec une attention qui ne se démentira plus jusqu'à l'heure du dénouement, quatre ans plus tard.

C'est sans doute dans ce registre analogique qui relie des événements et des acteurs du passé à leurs

homologues contemporains qu'il est le plus délicat de parvenir à démêler la part revenant aux réactions spontanées et aux attitudes construites. Ainsi la phrase sibylline du journaliste Guy Privat qui, à propos de la « Journée cévenole » organisée en août 1989 par le Collectif, écrit qu'« une force en marche [...] nous ramène, par bien des aspects, plusieurs siècles en arrière dans cette vallée chargée d'histoire... » (*Midi-Libre*, 28 septembre 1989) entre-t-elle en résonance avec la protestation de Denise qui exige le respect des « étonnants souvenirs de résistance ». J'ai donc choisi de ne pas séparer le discours médiatique de celui des opposants, considérant que s'est établi entre les acteurs de la lutte et les journalistes qui en rendaient compte à l'opinion publique une connivence à travers laquelle les uns et les autres se sont constamment situés dans une position symétrique d'interlocuteurs, chacun identifiant l'autre et s'identifiant lui-même à travers le dialogue qu'ils ont instauré.

En d'autres termes, je considérerai la camisardisation du conflit comme une co-production, véritable opérateur de connivence qui permet aussi bien aux opposants d'asseoir ou de renforcer leur sentiment d'appartenance territoriale qu'aux médias d'accrocher et de fidéliser leur lectorat.

Quels sont les moyens discursifs mobilisés afin d'établir l'analogie entre la lutte des camisards et celle des opposants au barrage ?

On constate en premier lieu qu'elle repose sur l'emploi d'une expression métonymique qui relie la guerre des Cévennes au conflit contre la construction

du barrage, qualifié tantôt de « nouvelle guerre des Camisards », tantôt de « deuxième guerre des Camisards », les opposants recevant quant à eux l'épithète de « nouveaux camisards ⁹ ». La presse a tout particulièrement recours à cette image dont l'efficacité tient à sa concision. Tour à tour *Politis*, *L'Événement du Jeudi*, *L'Express* feront leurs titres avec « la deuxième » ou « nouvelle guerre des Camisards », tandis que *Le Quotidien de Paris* mise sur « la révolte des nouveaux camisards » et se demande si, trois siècles après, « les protestants cévenols ne vont pas reprendre les armes pour défendre leur patrimoine » (18 décembre 1988). La journaliste A. Mazzolini file la métaphore sur quatre pleines pages en s'appuyant sur un montage particulièrement astucieux : elle entrelace deux récits distincts, l'un qui retrace la guerre des Camisards, l'autre la lutte contre le barrage, entre lesquels elle jette sans cesse des ponts afin de suggérer l'étroite parenté qui par delà le temps unit ces deux épisodes de l'histoire locale (*L'Événement du Jeudi*, 25-31 mai 1989). Les documents illustrant l'article sont explicites : la photographie d'un paysage cévenol considéré comme typique, la reproduction d'un tableau exposé au musée du Désert qui représente une assemblée au Désert ainsi qu'une image extraite de la fiction historique du cinéaste René Allio sobrement intitulée *Les Camisards*.

Les deux événements ont également en commun de s'être déroulés dans les mêmes lieux, bien qu'à près de trois siècles de distance. Dans sa « Complainte d'un Cévenol nostalgique à l'idée du barrage de la

Borie », Pierrounet de la Racarédo – il s’agit d’un pseudonyme – se dépeint de la façon suivante :

Un pauvre cévenol qui, au bord du Gardon,
Regarde avec douleur, avec peur avec crainte,
La mort de sa vallée sous l’eau et le béton [...],
Pour avoir un grand lac on va tout saccager.
Pourtant cette vallée est vraiment camisarde.

Camisarde donc, cette vallée qui fut le « cœur de la résistance des huguenots cévenols contre l’église romaine et le pouvoir royal », selon le rapport de G. Besson et J.-C. Ducros (1989 : 83). Pour accentuer le trait, certains n’hésitent pas d’ailleurs à la rebaptiser « vallée d’Abraham Mazel », comme en témoigne le texte d’une pétition. Dans une autre, adressée aux « amis des Pays du Refuge », elle est présentée comme la « terre d’Abraham Mazel », ce chef camisard également bien connu des protestants de l’extérieur puisque non seulement il est à l’origine du déclenchement de la guerre des Cévennes et a ensuite participé au groupe religieux millénariste des *French Prophets*, mais a aussi laissé des mémoires qui sont un témoignage exceptionnel sur cette période ¹⁰. Seuls le château de Marouls, où il fut surpris et arrêté, et sa maison natale, située sur les hauteurs du hameau de Falguières, auraient en réalité été touchés par la construction du barrage : le premier aurait eu « quasi les pieds dans l’eau », tandis que la seconde aurait été dominée par l’écrasante muraille de béton. Mais les opposants n’en ont cure. Pour eux, cette vallée qui s’est trouvée au centre des opérations de maintien de l’ordre menées par les dragons du roi et du soulèvement camisard occupe de ce fait une

place toute particulière dans la mémoire collective protestante. Peu importe donc que sa retenue ne noie en réalité aucun vestige historique correspondant à la définition canonique du patrimoine : ce qui déclenche l’émotion collective et suscite la colère, c’est qu’édifier le barrage équivaldrait à rayer de la carte, au sens premier du terme, ces lieux chargés de mémoire, à effacer la présence diffuse de l’histoire. La vaste étendue d’eau aurait en effet gommé les détails du relief, dissimulé sous la surface plane du lac de retenue les sinueux méandres du Gardon, la mosaïque des prairies, le tracé des voies de communication. Elle aurait de fait modifié jusqu’à leur représentation cartographique, comme en témoignent les photomontages qui ont été réalisés par le BRL.

Loin de rassurer les opposants quant à l’impact paysager du barrage, ces clichés ont au contraire attisé leur indignation. Sur l’un d’entre eux, publié dans le *Midi-Libre*, on peut voir un homme désignant d’un ample geste de la main les toits imbriqués du château de Marouls où il réside, avec pour toute légende « Si le barrage se fait, sa maison sera au bord d’un “lac” » (11 février 1990). « Faut-il décourager les pèlerins du Désert en transformant cette vallée superbe en un second et irrémédiable désert ? » s’interroge une personne qui revendique ses origines cévenoles – durant ses congés, elle fait visiter le temple d’Anduze aux touristes étrangers, « souvent des pasteurs ou des descendants de huguenots émigrés dans les pays du Refuge », précise-t-elle. Par un habile glissement sémantique qui amalgame Désert

huguenot et désert physique, elle propose donc une variante de l'analogie fondée sur la polysémie du terme ; du Désert au désert, il n'est en effet que l'espace d'une majuscule !

Un autre rapprochement fécond se fonde sur une similarité entre les acteurs des deux soulèvements. C'est ainsi qu'il est fait régulièrement allusion au caractère éminemment populaire de la guerre des Camisards et du conflit contre le barrage : dans un cas comme dans l'autre, le recrutement s'effectuerait parmi le « petit peuple ». La rébellion des anti-barrage, à l'instar de l'insurrection camisarde, est présentée comme un soulèvement populaire : la « révolte des sans-grade, des petits contre ceux qui de là-haut décident » offrirait de nombreux points de ressemblance avec celle des « bergers de peu, [...] pauvres pour le plus grand nombre » que décrit Jean-Paul Chabrol dans un texte consacré au prophétisme cévenol (2002 : 212). Dans *Réforme*, un autre opposant se fait le porte-parole des « petits habitants anonymes de Falguières, hameau de Saint-Jean-du-Gard, placé juste sous le barrage dans ce vallon plein de lumière, [qui] avons l'impression que nul ne nous entend ». La thèse d'une insoumission globalement populaire est défendue par la plupart des historiens et des écrivains ¹¹. Explorant l'institution imaginaire de cette « passion pour un peuple », de cette « insistance [...] qui vaut incantation », Daniel Vidal en propose une vision nuancée, la référence au peuple servant selon lui de vecteur dans l'imaginaire historique à une idéologie de la permanence (1983 : 298-299). Observation pénétrante qui éclaire en

retour le discours des anti-barrage : en revendiquant le caractère populaire de leur lutte, ils suggèrent l'idée qu'une continuité ¹² de nature sociologique relie ces deux mouvements d'insoumission par delà les siècles. Ne pourrait-on en ce cas leur appliquer la remarque de D. Vidal selon laquelle c'est parce qu'il est la proie d'enjeux perçus comme identiques que ce peuple, d'une insoumission à l'autre, perdure en son identité (*ibid.* : 309) ?

Le fait que les Cévennes des années 1980 soient une région marginalisée sur un plan socio-économique est un élément de plus à apporter au moulin de l'analogie : aujourd'hui, comme elle le fut autrefois par la négation de son identité religieuse, la région est traumatisée par la dissolution de son tissu social, imputable aux orientations économiques générales qui ignorent des pans entiers du territoire national. Les situations mises en perspective apparaissent comme le fruit de l'intolérance, de l'absolutisme du pouvoir. Les « rebelles » de la fin du ^{xx}e siècle – le terme avait été utilisé pour désigner les camisards – protesteraient à l'instar de leurs prédécesseurs contre une vision impérialiste qui voudrait tout soumettre à une loi unique, qu'il s'agisse d'une religion officielle autrefois imposée par le pouvoir royal ou de l'aménagement du territoire aujourd'hui décidé par le pouvoir décentralisé. Aux ^{xvii}e et ^{xviii}e siècles, c'est le calvinisme qui est réprimé par la puissance royale ; dans les années 1980, ce sont les aspirations de la population qui sont sanctionnées et la mémoire dont elle est porteuse qui est ignorée par ceux qui tiennent les rênes du pouvoir. Causes différentes, mais même

système de domination et effets similaires : dans les deux cas, la paternité de la crise incomberait aux détenteurs de l'autorité publique tandis que la population locale en subirait les conséquences. Aussi les autorités départementales et régionales, les « technocrates aveugles » qui ont programmé sa construction, sont-ils rapprochés des sbires tant honnis du « persécuteur » des Cévennes, l'intendant Bâville, le barrage étant quant à lui assimilé par les opposants à une « ultime dragonnade ». Comparant le premier élu du département à l'intendant de sinistre mémoire, un opposant proclame que « Bâville n'est pas mort, il a simplement changé de nom et il règne encore sur les Cévennes », tandis qu'un pasteur qui vit dans la vallée, comme en écho, se met dans la peau d'un cévenol du siècle passé pour s'interroger :

Le sinistre intendant Bâville pour tenter de se débarrasser des protestants, a essayé de brûler nos vallées, se peut-il qu'au siècle prochain le Bâville qui régnera en ce temps là sur les Cévennes essaye de les noyer ? De qui voudra-t-on alors se débarrasser ? (*Cévennes Magazine*, 27 juillet 1989)

Un autre demande s'il faut que les Cévenols « qui ont su résister aux Dragons du roi, soient aujourd'hui vaincus pas les bulldozers de la République » ; quant à René, dans une lettre adressée au ministre de l'Intérieur, il clame son indignation : « Verrons-nous les gens d'armes de la République prendre le relais des dragons du roi ? » De son côté, le Collectif diffuse auprès des participants à l'assemblée du Désert un ardent appel à soutien :

La vallée qui vous accueille est une vallée qui souffre ! Après avoir résisté aux dragons d'un roi qui se prenait pour le soleil et avait décidé de la rayer de la carte [...], la voilà à nouveau qui résiste pour éviter que ses terres hautes ne soient englouties par les eaux et que ses terres basses ne voient leur environnement souillé à cause du barrage de la Borie.

La presse fait son miel de cette salve analogique qui fait mouche auprès des lecteurs, à l'instar de ce journaliste du *Monde*, Marc Ambroise-Rendu, qui voit dans le projet de barrage la « dernière dragonnade technologique ».

Pour certains, les « persécutions » subies tant par les camisards que par les opposants au barrage confèrent à l'amalgame toute sa légitimité. De nombreux opposants au barrage brodent en effet autour des thèmes de l'exil et de la déportation, deux motifs centraux de l'histoire des huguenots, afin de rapprocher les deux situations : « Faut-il exiler une seconde fois ces Huguenots fidèles ? » se désole la petite-fille du pasteur Ruben Saillens, l'auteur de *la Cévenole* ; Sylvie, elle, s'insurge : « On ne peut pas déporter des habitants, c'est un non-respect des Droits de l'homme. » Ces mots font immédiatement sens pour tout Cévenol un tant soit peu au fait de l'histoire de sa région et en particulier de celle de la vallée de Mialet. Localement, nul n'ignore en effet que des milliers de religionnaires ont été contraints à la fin du XVII^e siècle à prendre le chemin de l'exil et chacun se souvient également que le 28 mars 1703, sur ordre du maréchal de Montrevel, la quasi-totalité des habitants de Mialet furent enlevés avant d'être

déportés dans les prisons de Perpignan ¹³. Aboutissant l'une comme l'autre à une mort sociale des sujets, niés dans leur identité ¹⁴, les deux situations sont mises en parallèle à travers la référence récurrente à l'usage d'éléments naturels comme l'eau et le feu à des fins destructrices. L'engloutissement programmé de la vallée sous les eaux du barrage entre ainsi en résonance avec le « grand bruslement » des Cévennes. Dans la même veine, Fabrice Lengronne, dans *Réforme*, annonce dans un article intitulé « L'eau des collines » que « deux siècles après le prophétisme cévenol, l'histoire recule pour nous préparer une épopée noachique dans la vallée des Camisards (7 janvier 1989) ¹⁵.

L'attachement à des valeurs communalisées permet également d'amalgamer les deux insurrections, l'éloignement dans le temps n'interdisant pas leur parenté idéologique et symbolique. Car les militants anti-barrage, comme les camisards autrefois, se présentent comme les ardents défenseurs de la liberté de conscience. Relayés et même parfois devancés par la presse, ils affirment l'existence d'une filiation entre ces deux luttes, menées l'une et l'autre au nom de la fidélité envers une valeur considérée comme absolue. La défense de la liberté de conscience passe par un mode d'action privilégié : la résistance. C'est pourquoi les opposants sont convaincus de poursuivre le combat de leurs lointains prédécesseurs et, par là, de s'affirmer comme leurs dignes héritiers. « Privés de toute identité pendant un siècle, nous avons résisté pour garder notre foi », déclare Janine qui s'empresse d'ajouter : « nous résisterons encore

pour conserver notre authenticité cévenole » (ill. 50). C'est pour cette raison que les rédacteurs du *Camisard libertaire*, un bulletin à l'existence éphémère qui apporta son soutien au Collectif, prennent soin de préciser que bien que n'étant ni calvinistes, ni luthériens, ils retiennent néanmoins des camisards leur « formidable culture de l'autonomie ¹⁶ ».

La manière dont le Collectif s'est organisé apporte de l'eau au moulin de l'analogie. Il s'agit d'un regroupement informel d'associations et d'individus, sans existence légale. Le titre de président qui est échu de fait au maire de Saint-Jean-du-Gard n'a en réalité aucune valeur juridique auprès des instances administratives et judiciaires. Son fonctionnement est collégial, les représentants de ses différentes composantes associatives se concertant pour prendre collectivement les décisions. Pour l'un de ses membres, cette « attitude collective » rappelle à maints égards celle des camisards :

[...] chacun agissant individuellement et travaillant avec les autres sans hiérarchies formelles, sans organisations rigides et centralisées, mais dans une volonté d'action collective, pour défendre, comme jadis les camisards, une cause qui nous apparaissait – et qui nous apparaît toujours – comme sacrée (*in* Richardot 1992 : 321).

Mais les anti-barrage ne se contentent pas de débattre et d'interpeller les médias en filant la métaphore, ils agissent également de concert, animent des manifestations publiques, s'impliquent même physiquement le cas échéant. Par leur engagement, ils contribuent à la camisardisation de la lutte, comme

on va le voir maintenant en examinant quelques-uns de ces « moments effervescents », pour reprendre une expression d'Émile Durkheim, qui signent toutes les mobilisations collectives.

Dans l'effervescence de la lutte

De toutes les actions qui ont rythmé la lutte, l'Appel aux pays du Refuge est probablement celle qui a le plus nettement contribué au rapprochement entre opposants et camisards. Au lendemain de l'incendie des bulldozers, le Collectif s'inquiète de la tournure que prennent les événements. Craignant qu'ils ne jouent en sa défaveur, notamment parce que les probarrage ont trouvé dans cet épisode une occasion de faire entendre haut et fort leur voix en dénonçant un acte qu'ils qualifient publiquement de « terroriste », les militants doutent de pouvoir repousser une nouvelle « attaque » ; aussi appellent-ils tous les sympathisants à un soutien plus actif :

Grande manifestation dimanche 27 mai à La Borie et partout dans le monde pour sauver la vallée des Camisards. Aidez-nous (ill. 51).

Les membres du Collectif désirent que leur lutte connaisse un plus large écho, mais comment y parvenir ? Laissons à l'un d'entre eux le soin d'en faire le récit :

On s'est dit qu'on pouvait faire un appel aux pays du Refuge, c'est-à-dire essayer de donner un écho à ce qu'on était en train de vivre [...]. Puis j'en avais parlé à Violette Brianson, qui est la poétesse de Mialet, et elle m'a regardé et m'a dit : « un écho, un

écho ? Mais qu'est-ce que vous voulez dire ? » Moi, évidemment, je pensais à un écho médiatique, et elle me dit : « vous ne savez pas ce que sont les échos en Cévennes ? [...] Les échos, ce sont tous les endroits où on sait se poster, se poser exactement et où on peut parler d'une vallée à l'autre, et tout s'entend et on se donne des nouvelles ». Elle m'a alors raconté toutes les histoires de sa vie et de sa famille, où en passant par Saint-Paul-Lacoste, on sait qu'on peut se mettre à tel endroit pour parler, ça fait un écho et on entend loin, « c'est ça, l'écho, en Cévennes ! » [...], elle m'a dit, « mais ça ne peut pas marcher, si c'est pas l'écho des Cévennes ! Ça ne peut pas ! » ; elle ne comprenait pas [...]. Je disais : « mais c'est la radio, la télévision... C'est symbolique ! ». Alors elle m'a dit : « il faut regarder où est-ce qu'il est, cet écho ! », et elle m'a amené à côté de la maison d'Abraham Mazel : « C'est là qu'il faut le faire ». Et c'est là, effectivement, qu'on s'est posté et qu'on a lu le texte qui était à destination de 16 ou 17 pays !

Ainsi, le dimanche 27 mai 1990, des membres du Collectif se retrouvent devant la maison natale d'Abraham Mazel. Le président du Collectif, le premier à prendre la parole, lit le texte d'un appel qui est adressé aux protestants de la diaspora :

Nous sommes les fils et les filles d'une longue lignée de résistants qui, finalement, depuis quatre cents ans ont toujours gagné la partie ou rallié la majorité à eux. Nous sommes au cœur du pays cévenol, qui a mis en échec le gouvernement le plus puissant d'Europe, le Gouvernement de Versailles, dans une lutte qui a duré plus de cent ans, de 1685 à la Révolution de 1789. [...] Cette longue lignée de résistance n'est en aucune mesure interrompue, tout au long de cette Vallée des Camisards, qui porte fort bien son nom

à cause des assemblées clandestines et parce qu'elle est au cœur du pays camisard [...]. Nous lançons un appel au pays du Refuge, à savoir à tous les pays qui, jadis, ont reçu nos ancêtres [...] ¹⁷.

Violette Briançon, la poétesse locale, lui succède. Elle déclame quelques vers de sa composition :

Mes frères, mes Frères,
Venez vers les Cévennes,
Ô peuple de cette terre,
Enfants de vos ancêtres [...],
Écoutez mon appel,
C'est celui de ma terre,
Approchez, venez tous,
Implorons notre père,
Seigneur vers toi, on lève,
Nos regards pleins de larmes,
Ils ont su résister,
Aux temps des dragonnades [...],
Et quand de ces hauts lieux,
Vous vous retirerez,
Apportez le message,
Redites à nos frères,
Qu'au cœur de ces montagnes,
Un peuple se rebelle,
Pour sauver ses ancêtres.

L'appel, qui a donné lieu à un communiqué de presse transmis aux grandes agences européennes, est immédiatement relayé par les réseaux protestants et la presse confessionnelle. Dans les milieux protestants des pays du Refuge, sa diffusion provoque une vive réaction suivie d'un envoi massif de lettres de protestation et de pétitions.

Pour les anti-barrage, les occasions ne manquent pas d'évoquer le fil continu qui les relierait aux

camisards. Les « journées » qu'ils organisent sur le site constituent de ce point de vue des dispositifs de sensibilisation visant à catalyser l'indignation tout en nourrissant le sentiment d'appartenance à une communauté d'affect en même temps que d'intérêt. Le rassemblement du 23 juillet 1989 est de ce point de vue exemplaire tant les symboles mobilisés sont éloquents. Il est annoncé par des tracts très largement diffusés localement et, dans un cercle plus large, grâce à un réseau de sympathisants particulièrement actif. Il se tient par une belle journée estivale, de celles qui incitent à se baigner dans les eaux cristallines et fraîches du Gardon qui borde les prairies entourant le mas. De nombreux participants exhibent le t-shirt « anti-barrage » qu'a fait imprimer le Collectif. Un motif le décore : un triangle vert au centre duquel campe un castor aux bras croisés et aux sourcils froncés dans une expression à la fois inquiète, narquoise et réprobatrice, avec comme légende : « Je suis contre le barrage. » Le « castor vigilant », dessin original de Christian Quet qui l'a créé à la naissance du Collectif, est l'un des emblèmes de la lutte. Sur la poitrine de nombreux participants, on peut également voir des croix huguenotes, qui, pour la plupart d'entre eux, signent leur appartenance au protestantisme, mais parfois aussi indiquent, pour ceux qui les arborent tout en s'affirmant athées, leur adhésion aux valeurs morales qui lui sont attachées.

Tandis que les enfants s'ébattent joyeusement dans les eaux peu profondes de la rivière, à proximité d'un pont noyé, les orateurs se succèdent sur une estrade improvisée. Le premier à intervenir est le

président du Collectif. En préambule, il donne le ton : « Assemblée protestante “au Désert” ? Non, rassemblement des opposants », avant de reprendre les arguments des anti-barrage pour les réfuter un à un. M. Monod, le maire et conseiller général de Sainte-Croix-Vallée-Française, une figure locale, lui succède pour se lancer à son tour dans un vibrant plaidoyer contre le barrage. L'historien P. Joutard, qui a acquis une grande notoriété scientifique en même temps que régionale avec son remarquable ouvrage consacré à *La légende des Camisards* et qui préside alors le Club cévenol prend ensuite le relais ; puis vient le tour d'A. Waechter, récemment élu député européen, qui soulève notamment la question des projets de barrage qui sont à l'étude dans de nombreuses régions françaises. L'ambiance, solennelle en même temps que joyeuse, militante tout en étant festive, tient à la fois de la kermesse et du meeting politique.

Sur le stand du Collectif, l'avocat Joël Dombre signe son ouvrage intitulé *Sauvez la Borie et la vallée des Camisards* (1989) qui vient tout juste de sortir de l'imprimerie, pendant que les caméras d'Antenne 2 et FR 3, ainsi que leurs antennes régionales, suivent la colonne animée des opposants qui pataugent dans les eaux basses de la rivière. Chantant à l'unisson *la Cévenole*, ils en remontent le cours en direction de l'emplacement du futur barrage, symboliquement matérialisé par une banderole qui a été tendue entre les deux rives du Gardon (ill. 52). C'est Peter, un agriculteur néorural, qui l'a conçue et fabriquée avec des milliers de cartes de soutien (ill. 53 et ill. 54).

Le lendemain, la presse écrite et audiovisuelle rend largement compte du déroulement de la journée et publie une photo du spectaculaire calicot qui enjambe le cours d'eau¹⁸. Dans son compte rendu de la journée, *Midi-Libre* signale en particulier les croix huguenotes qui ornent la poitrine des participants :

Des croix huguenotes, beaucoup de croix huguenotes. En bois, en métal, subtilement discrètes ou vraiment ostentatoires (24 juillet 1989).

Parmi les moyens offensifs couramment utilisés dans tout combat idéologique, les graffitis qui permettent de marquer physiquement et visuellement le territoire figurent en bonne place. La technique du badigeonnage qui s'est imposée en France dans l'immédiat après-68 en raison de la rapidité et de la facilité avec lesquelles des slogans peuvent être apposés dans l'espace public a remporté un vif succès chez les opposants. Plusieurs « Register » ont ainsi été hâtivement badigeonnés à la peinture blanche sur les routes qui conduisent à la Borie et au musée du Désert. Le mot est « tout un symbole » pour la population locale et plus largement pour les protestants : il fait en effet écho au « Register » gravé par Marie Durand sur la margelle du puits de la tour de Constance (Aigues-Mortes) durant ses longues années d'enfermement, de 1730 à 1768 (ill. 55). C'est également par ce mot que se concluent le plus souvent les conférences de presse des élus hostiles au barrage et c'est son fac-similé qui est imprimé sur certains numéros de *Sauve Gardon*, le bulletin de liaison du Collectif. C'est encore par lui que se termine le poème de Rémi, qui invite à « dresser

un barrage de consciences contre un barrage de béton », car « déjà dans une tour obscure, bâtie pour les croisades, Marie Durand avait gravé ce seul mot : RESISTER ¹⁹ ».

Dans le livre d'or de la Borie, trois jeunes filles, membres de l'Église réformée de France, témoignent de leur soutien au Collectif en ces termes :

Attachés aux lieux foulés par nos prédécesseurs dans la foi et solidaires avec ceux qui aujourd'hui y vivent [...] nous nous associons au collectif de protection par un mot : « REGISTER » ²⁰.

Plus récemment encore, le 20 juin 2005, suite à la déclaration d'utilité publique du site de la Borie prononcée par le préfet du Gard en faveur d'un projet d'« Écosite », le maire de Saint-Jean-du-Gard, invite l'assemblée départementale à céder à la commune l'ensemble des bâtiments et terrains expropriés pour un euro symbolique car, affirme-t-il :

le symbole de La Borie, petite fille du « Régister » de Marie Durand, gravé sur les murs de la prison de la Tour de Constance à Aigues-Mortes, à jamais inscrit dans le cœur du Cévenol, qu'il soit de souche ou d'adoption et de quelque confession que ce soit, vaut bien ce geste ²¹.

La manière dont les opposants ont conduit physiquement la lutte offre un autre motif de rapprochement avec l'insurrection camisarde contre le pouvoir royal. Lorsque dans la nuit du 13 au 14 mai 1990, l'entreprise à laquelle a été confié le chantier achemine sur le site ses bulldozers pour détruire les bâtiments, les ouvriers sont accompagnés des forces de l'ordre. Elles ont déjà bouclé le périmètre

d'accès aux lieux afin d'empêcher les anti-barrage de rallier la Borie pour s'opposer physiquement à la démolition. Alertés, ils parviennent néanmoins à rejoindre le site sans difficultés. C'était sans compter sur leur connaissance intime de la vallée : devant l'impossibilité à atteindre le mas par les voies habituelles, ils ont emprunté des sentiers ignorés des forces de l'ordre. L'épisode est rapporté par tous ceux qui ont participé à cette mémorable journée comme un moment d'effervescence collective, alliant l'action avec le frisson de ses conséquences éventuelles. L'un des participants en fait le récit :

Les gendarmes avaient bloqué toutes les routes, mais les Cévenols connaissent des chemins carrossables ou non que les citadins ignorent, c'est peut-être cela l'un des éléments de la ressemblance avec les camisards.

Un propos qui fait écho à ce commentaire d'André Dumas concernant ces derniers : « Ils connaissent chaque sente de leur pays qui, avec ses ravins et ses gorges, est resté une forteresse » (1932 : 190).

Tous les ingrédients qui participent à la construction légendaire des camisards sont donc ici réunis : détermination, audace, faculté d'improvisation.

Enfin, on ne peut manquer de mentionner le rôle qu'a tenu *la Cévenole*, ce chant dont on a vu qu'il revêtait chez les protestants cévenols une dimension identitaire. Dans l'article qu'il consacre à « La nouvelle guerre des Camisards », un journaliste rend compte de son entrevue avec une opposante :

Josette P. est née ici, comme son père et son grand-père, sur ces hauteurs qui dominent le gardon de Mialet, là où jadis les camisards résistèrent aux dragons de Louis XIV. *La Cévenole*, elle la connaît par cœur. Si elle l'entonne ce matin-là, c'est qu'une sacrée menace pèse de nouveau sur le pays, et qu'elle est vraiment partie en guerre (*L'Express*, 11 août 1989).

Midi-Libre, dans sa relation du rassemblement du 23 juillet 1989, précise : « quelqu'un entonne *la Cévenole*. Côté écolo, on découvre les paroles sur des tracts judicieusement répartis. Côté croix huguenotes, on connaît par cœur » (24 juillet 1989). Une photographie légendée « 13 h 30 : au pont de la Borie : tandis que les jeunes se baignent, la foule entonne *la Cévenole* » illustre le texte. On peut y voir une foule dense, comme soudée, dans laquelle les visages juvéniles se mêlent aux chevelures blanchies par les ans. C'est encore et toujours *la Cévenole* que le maire de Saint-Jean-du-Gard entonne sur les marches du tribunal d'Alès où il vient de comparaître suite à une assignation des partisans du barrage pour entrave à la loi. Des membres du Collectif l'entourent, ainsi que les avocats en charge de l'affaire, Joël Dombre ²², Jean-Hugues Carbonnier ²³ et François Roux ²⁴, tous trois appartenant au monde protestant. Il s'agit là d'un intense moment de ferveur collective, durant lequel les participants éprouvent l'exaltation d'appartenir à une même communauté, au-delà de l'hétérogénéité de leurs parcours individuels puisque les néo-Cévenols sont aussi nombreux que les autochtones à s'être déplacés pour la circonstance.

Les propos des opposants sont cependant ambigus. Bien qu'ils dénie toute volonté d'instrumentaliser l'image des camisards au profit de leur cause et s'emploient à rejeter sur les médias l'entière charge de la camisardisation du conflit, ils ne cessent d'y faire allusion dans leurs témoignages. Ainsi J.-P. Cogno, dont la maison pourrait disparaître sous les eaux du barrage, estime-t-il que « le fait protestant que certains [leur] reprochent d'avoir mis en avant existe bel et bien ». (*Midi-Libre*, 11 février 1990), tandis que J. Verseils admet qu'« après tout, on avait raison de [nous] traiter de “camisards”, même si, au début, cela faisait drôle » (*in* Richardot 1992 : 331). Il faut cependant tenir compte du fait que ce déni s'est particulièrement exprimé lors des entretiens effectués à partir de 2004. On peut donc se demander dans quelle mesure il ne traduit pas une réécriture tardive de l'histoire, liée aux nombreuses critiques qui ont été formulées pendant et après les événements et qui dénonçaient un usage inapproprié de l'image des camisards :

Ne mêlons pas le pauvre Camisard, qui est peut-être passé par là il y a trois siècles, dans cette vallée étroite qui risque d'être inondée sur huit kilomètres en noyant quatre maisons plus ou moins en ruines. Où, dans ce pays, un Camisard n'est-il pas passé ? (*Réforme*, 15 juillet 1989)

C'est donc bien ce que d'aucuns considèrent comme une instrumentalisation de la légende des camisards qui est ici mise en cause : il y aurait confusion des genres, la lutte des détracteurs du projet, aussi juste soit-elle, n'ayant que peu de choses à voir

avec le combat pour la foi des camisards. Cet autre lecteur de *Réforme* conteste également l'usage qui est fait du passé protestant, devenu selon lui « un outil idéologique au service d'une lutte politico-économico-régionale » (22 septembre 1990).

Doit-on en effet interpréter cette propension à user de l'analogie comme l'indice d'une instrumentalisation de la mémoire ? Certainement en partie, tout argument étant potentiellement bon à utiliser s'il peut contribuer à accrocher l'opinion publique et à gagner son soutien, comme l'admet volontiers l'un des leaders du Collectif. Le débat public repose en effet sur la mise en œuvre de pratiques argumentatives susceptibles de faire appel à ce procédé. Mais ceci ne signifie pas pour autant que les énoncés se réduisent à un affrontement discursif fondé sur des figures de rhétorique dont la visée ne serait que persuasive, destinées à entraîner la conviction par tous les moyens, fût-ce par la manipulation des affects (Perelman 1997). On peut également envisager que cette salve analogique puisse procéder d'une forme d'inconscient collectif ou d'habitus, prompt à resurgir chaque fois que l'intégrité du territoire est perçue comme menacée. Le rapprochement entre le combat des opposants au barrage et la révolte des camisards fait véritablement sens pour de nombreux acteurs du conflit, dans un contexte avéré de camisardisation de l'histoire et de l'identité qui s'ancre dans les structures imaginaires de la population cévenole, dans le légendaire de son « identité communautaire » (Pelen 1982).

Dans ces conditions, l'analogie entre camisards et opposants au barrage ne saurait être vue comme une simple figure de rhétorique qui dévoilerait une dérive sophistique ; elle remplit également une « fonction éclairante » puisqu'en rabattant l'inconnu sur le connu, elle effectue de nouvelles connexions sémantiques (Schlanger 1983). Celles-ci permettent de formuler une autre interprétation du conflit que celle qui consiste à assimiler hâtivement les mobilisations de ce genre à des phénomènes de type Nimby, ce qui a pour effet de les disqualifier en les réduisant à la défense d'intérêts particuliers.

La fonction performative de l'émotion

Le fait que des personnes qui revendiquent ordinairement une maîtrise d'elles-mêmes et affirment que seule la raison les a guidées dans leur choix de participer à la mobilisation déclarent en même temps avoir été saisies par une émotion impossible à réfréner ne manque pas d'intriguer. D'ailleurs plusieurs opposants s'interrogent aujourd'hui encore, s'étonnant d'avoir vécu cette lutte avec une telle intensité émotionnelle et un sentiment aussi puissant d'implication personnelle. À maints égards, leur récit s'apparente à celui d'une passion sentimentale dont l'intensité confère par contraste de la fadeur aux expériences ultérieures.

Dans les textes classiques, la technique rhétorique exploite trois types de preuves : la première consiste à informer en déroulant les faits examinés, la seconde à argumenter en apportant des justifications objectives

et la dernière fournit « des indices périphériques de vérité » qui sont des moyens de pression et d'orientation à la fois éthiques et pathétiques (Plantin 1997 ; 1998). Cependant, comme on l'a vu dans la première partie, la pensée occidentale tend à opposer depuis Platon la raison à l'émotion, l'homme neuronal à l'homme humoral. Notre tradition philosophique retient ainsi un axe d'objection principal face à la question des émotions : elles seraient « irrationnelles, au sens normatif du terme, car elles n'ont absolument rien à voir avec le jugement et la cognition. Ce sont des forces aveugles, provenant de quelque partie animale de notre nature qui ne participe pas au jugement » (Nussbaum 1995 : 24) ²⁵. Ainsi la faculté de « bien juger », de discerner le vrai du faux, dépendrait de la capacité à se rendre maître de ses impulsions, de son imagination, dans ses actes comme dans ses paroles. C'est la raison pour laquelle, selon P. Paperman, l'une des orientations récentes de la sociologie des émotions souligne leur caractère « disruptif » et ne les analyse que sous l'angle de leur domestication (1995 : 175 note).

Bien que la pensée occidentale admette que certaines émotions comme l'amour ou la pitié jouent un rôle dans la production du jugement et que la sociologie et les sciences cognitives soient venues conforter cette analyse, ce point de vue dépréciatif a conservé une emprise incontestable sur la façon de les appréhender. Ceci est particulièrement évident pour les sociétés qui ont été influencées par les églises protestantes historiques ; cultivant le détachement émotionnel, elles prônent la retenue en toutes

circonstances, réprouvent tout débordement collectif et se méfient des situations dans lesquelles la capacité de jugement des individus est compromise, altérée par l'exaltation. Au mieux, l'émotion constitue un avantage adaptatif dans la lutte pour la vie ; au pire, elle est le signe d'un désordre mental ou tout au moins d'une dégradation de l'« âme raisonnable ».

Les théories héritières du système de pensée platonicien se sont longtemps satisfaites du dualisme structurel de la raison et de l'émotion, dont Vinciane Despret (1999) a montré qu'il était construit sur une suite de contrastes entre débordement et contrôle, corps et esprit, passivité et volonté, croyance et fait, etc. Dans ce cadre de pensée, l'émotion est représentée comme un élément perturbateur faisant obstacle au plein exercice de la pensée rationnelle. On en trouve l'expression jusque chez Max Weber qui, bien qu'il n'ignore pas l'affect, le représente néanmoins comme l'un des parasites de la raison (Favret-Saada 1994 : 108). De plus, le ^{xx}^e siècle a plus que tout autre fourni des raisons de se méfier des émotions. Toute une littérature contemporaine qui va d'Arthur Koestler à Emil Cioran souligne les innombrables mobiles de crainte face à elles, en recensant tous les exemples de ferveur destructrice qui l'ont jalonné (Lacroix 2001 : 75).

Un courant de pensée s'est toutefois attaché à la réhabilitation de l'émotion. Henri Bergson, par exemple, s'est employé à rapprocher émotion et création, considérant que la première est génératrice d'idées au sens où elle peut être à l'origine des grandes

créations de la science et de la civilisation (1976). Il distingue cependant deux types d'émotion : l'une, infra-intellectuelle, est « consécutive à une idée et résulte d'un état intellectuel qui ne lui doit rien » : elle n'est par conséquent qu'un simple reflet de la représentation (1976 : 40-41) ; l'autre, supra-intellectuelle, précède la représentation et peut devenir génératrice d'idées : elle pousse l'intelligence en avant, « vitalise les éléments intellectuels » et recèle « une puissance propulsive » suscitant, selon cet auteur, « un élan du côté de la volonté, et une représentation explicative de l'intelligence » (*ibid.* : 43-46). Plus récemment encore, les sciences de l'homme et de la société se sont employées à proposer une conception de l'émotion qui souligne son rôle dans les conduites d'évaluation et dans les jugements de valeur (Paperman & Ogien 1995). Mais pour les philosophes Julien Deonna et Fabrice Teroni (2009), s'il y a bien appréhension de valeurs au sein des émotions, elles ne peuvent toutefois pas être assimilées à des jugements ²⁶. Il faut donc envisager la possibilité d'une « rationalité affective » qui offre l'avantage de tenir compte de la dimension intentionnelle des émotions tout en ne négligeant pas leur aspect phénoménal. Dans l'émotion, soutiennent-ils, « le corps est ressenti comme mobilisé en vue d'actions potentielles et [...] la manière spécifique dont il est mobilisé s'interprète tout naturellement comme appréhension de certaines parties de l'environnement sous leurs aspects évaluatifs » ; c'est en ce sens que l'on peut les

considérer comme des expériences de valeur (*ibid.* : 29-41).

En suivant ce fil, l'ébranlement émotionnel déclenché par le projet de barrage apparaît en quelque sorte comme une expérience incorporée de valeurs. Émotions et valeurs sont ainsi prises dans une spirale de co-justification, les émotions conférant aux valeurs la force de leur spontanéité et ces dernières donnant en retour aux émotions une légitimité qui, dans une société marquée par le calvinisme, est loin d'aller de soi. L'expérience émotionnelle communalisée vient ainsi étayer la pertinence de la cause défendue : l'indignation soulevée par la possible destruction d'un site qui « sans contestation possible » fait partie du patrimoine culturel national conforte son appartenance et vaut comme condamnation des partisans du barrage qui contreviennent aux exigences de respect attaché aux lieux de mémoire ²⁷. Leur hostilité, leur refus d'adhérer à cette rationalité affective est perçue par les opposants au mieux comme l'indice d'une carence, d'un aveuglement impardonnable face aux multiples éléments de ressemblance qui fondent l'analogie entre leur lutte et celle des camisards, au pire comme une offense (Paperman 1995). L'émotion entre ainsi dans un dispositif de sensibilisation qui en appelle à l'existence de valeurs fondamentales devant être impérativement préservées. Elle laisse entendre que la réaction exceptionnellement vive que le projet a suscitée chez des individus qui, en d'autres circonstances, se font fort de toujours demeurer maîtres d'eux-mêmes, est à la mesure des enjeux qui lui sont liés. L'émotion serait

ainsi l'expression, dans le registre de la sensibilité, de la manière dont chacun vit l'événement à la fois individuellement, comme traduction immédiate et intime d'une valeur confrontée au monde (Le Breton 1998), et collectivement, en tant que valeur socialement partagée. Les émotions ressenties sont donc indissociables d'une évaluation, elles sont « une pensée en acte, étayée par un système de valeurs et de sens » (*ibid.* : 9). C'est pourquoi les réactions des opposants, qu'elles soient écrites ou orales, peuvent être appréhendées simultanément comme des « paroles émues » et comme des formes argumentatives, ces deux dimensions ne pouvant être détachées.

En exprimant, presque à leur corps défendant – l'expression prend ici toute sa saveur tant le corps entre en jeu dans le vécu émotionnel – l'« inquiétude », la « colère », le « désespoir », l'« indignation », la « révolte », le « chagrin » dont le projet de barrage est le levier, les opposants érigent les valeurs ainsi exemplifiées en normes éthiques, auxquelles ne peut être opposée aucune contre-valeur. L'émotion est donc conçue comme un mode d'interprétation de la réalité qui acquiert sa légitimité de son jaillissement même. Elle est simultanément forme de connaissance et jugement (Forthomme 2004). Au côté de l'évidence purement intellectuelle qui découle du déploiement d'arguments rationnels, se dresse l'évidence émotionnelle. Suspendant momentanément le discours argumentatif, elle exprime le jugement sur le mode de l'immédiateté, à travers une expression verbale et physique irruptive.

Toute la force du langage des émotions tient précisément dans le court-circuit qu'il provoque, l'expression sensible du jugement brûlant en quelque sorte la politesse à sa formulation argumentée, pour dire finalement la même chose mais d'une façon qui suscite entre les personnes un rapprochement immédiat. Dans cette perspective, comme l'a bien observé É. Durkheim, la réaction émotionnelle est tout autant une expression d'engagement de l'individu vis-à-vis du groupe auquel il appartient que sa réaction à l'événement lui-même. Traduisant des exigences de justification (Thévenot 1995 : 156) elles-mêmes reliées à l'espace social dans lequel elles se manifestent, les émotions doivent donc être examinées comme des compétences humaines et sociales, à la fois sous l'angle de l'intime et du collectif.

De l'intime au collectif : une relation dialogique

L'effervescence émotionnelle qui a accompagné la lutte contre le barrage a donc été un facteur de rapprochement entre des personnes qui étaient jusque là dépourvues de liens interpersonnels, notamment entre « attachés » et « engagés », pour reprendre la typologie empruntée à Yannick Sencebé (2004). On verra ainsi que tandis que chez les premiers elle a conforté leur sentiment d'appartenance à une « communauté » ancrée dans une tradition et un territoire, elle a contribué à le faire naître chez les seconds.

Selon M. Weber, le sentiment subjectif d'appartenance à une même communauté, qu'il appelle communalisation, « peut se fonder sur n'importe quelle espèce de fondement affectif, émotionnel ou encore traditionnel » (1971 : 41). Il ne s'agit pas de soutenir que la lutte contre le barrage aurait en quelque sorte fabriqué une communauté, au sens d'une réalité substantielle fondée sur l'existence d'une unité homogène et cohérente, mais seulement d'émettre l'hypothèse qu'un vécu émotionnel partagé, lié à une revendication collective de valeurs, peut favoriser la création du lien social ou son renforcement, fût-ce de manière transitoire. Dans cette perspective, le sentiment d'unité repose sur la stabilisation temporaire du processus de communalisation à l'œuvre. Née du mouvement même des affects, cette communauté aurait à voir avec ce que Françoise Champion et Danièle Hervieu-Léger appellent les « communautés émotionnelles » (1990), une expression empruntée à M. Weber ²⁸ – ou plus précisément, selon J. Favret-Saada, à ses traducteurs ²⁹ – pour qualifier ce qui se situe « du côté de la prophétie, du sentiment, du transitoire » et qui est par conséquent éloigné « du pôle de l'institué, du rationnel, du durable » (1990 : 99). Ces communautés sont donc éminemment fragiles, leur instabilité tenant non seulement à la nature par essence éphémère de ce qui les constitue – l'émotion –, mais aussi au fait que les références communes indéniables qui les cimentent peuvent être inégalement partagées ou bien s'articuler

avec des définitions qui en réalité sont loin d'être consensuelles.

Lorsque la collectivité territoriale met à l'étude le projet de barrage, au tout début des années 1980, le diagnostic sur le devenir de la société locale est pessimiste, en dépit des signes annonciateurs d'un réinvestissement du territoire par la population autochtone à laquelle se sont joints des habitants récemment installés en Cévennes. Comme l'a souligné P. Cabanel, le ^{xx}e siècle y a globalement été celui de « l'abandon » (1998a : 98), conjuguant étiage démographique et débâcle économique ³⁰. Ce n'est évidemment pas sans conséquences pour la population autochtone, celle des « attachés » dont l'autodéfinition de soi, le sentiment d'identité sont brouillés, et qui oscillent entre une fierté de leurs origines quelque peu écornée par l'exode rural et le pressentiment d'un avenir annonciateur de bouleversements. C'est pourquoi ils balancent fréquemment entre l'empathie envers ces nouveaux habitants qui contribuent au repeuplement des Cévennes et participent à leur revitalisation et une inclination au repli et à l'entre-soi, certains appréhendant de voir se dissoudre progressivement une « identité » qui jusque là avait été d'une certaine façon préservée par le vide.

On peut donc se demander si, dans ce contexte, la mobilisation collective contre le barrage n'a pas été cet « objectif commun et fondamental » qui, selon A. Schenk, faisait auparavant défaut à la population locale (1962a : 427) ³¹. Tout se passe en

effet comme si à travers cette lutte se réinventait un lien social d'abord altéré par des décennies de déclin démographique et économique, puis difficilement retissé dans le contexte de la recomposition sociale consécutive à l'enracinement local d'une nouvelle population mêlant néo-ruraux et retraités. Pour certains opposants, autochtones ou « pièces rapportées », il est évident que le conflit a eu une incidence majeure sur le cours de leur existence et a représenté une opportunité inespérée d'ouverture aux autres. Il a rempli une fonction d'intégration des acteurs sociaux puisqu'en se fondant sur un objectif commun, à savoir contrecarrer par tous les moyens l'édification du barrage, il a modestement contribué à une reconfiguration de la société locale ³². Tous les témoignages concordent : dans le feu de l'action, des opposants se sont rapprochés de personnes qu'ils croisaient parfois quotidiennement depuis des années sans pour autant entrer dans des relations d'échange. Entre les différentes fractions de la population locale, les relations se limitaient le plus souvent à de simples signes de reconnaissance, comme ceux que l'on adresse à ces visages familiers souvent croisés mais auxquels on est pourtant incapables d'associer un nom. S'il leur arrivait de converser devant les étals du marché de Saint-Jean-du-Gard, à la faveur d'un spectacle présenté dans une salle communale ou bien lors des fêtes votives qui animent les villages pendant la période estivale, ils n'allaient que rarement au-delà d'un bref échange de paroles convenues, courtois mais impersonnel. Or la lutte collective est venue bouleverser les codes, créant les conditions d'un

frayage que probablement l'isolement spatial et le tempérament réservé ³³ que l'on prête aux Cévenols n'avaient pas jusque là permis d'instaurer. À cet égard, la texture affective de la mobilisation semble avoir fait office de liant entre les catégories sociales hétérogènes qui se sont agrégées au sein du Collectif. Les élans de fraternité qui s'y sont exprimés pourraient fort bien traduire un sentiment d'appartenance assez proche de ce que R. E. Park appelle l'« esprit de corps », né des épreuves partagées (Park cité *in* Céfai 2007 : 158). Les manifestations, les marches ainsi que tous les moments intenses de communion, comme lorsque les opposants interprétaient d'une seule voix *la Cévenole*, ont ainsi fabriqué un collectif. Dans l'expérience à la fois intime et mutualisée de la révolte qui les a rapprochés, les habitants ont trouvé un dénominateur commun qui les a inscrits dans une même communauté d'expérience et, espèrent certains, de destin. Autochtones n'ayant jamais vécu ailleurs que sur leur lieu de naissance, jeunes retraités venus – ou revenus – vivre dans la région après avoir cessé leur activité, néo-ruraux ayant fui les grandes métropoles... Tous, en dépit de trajectoires individuelles souvent fort éloignées, se sont retrouvés côte à côte lors des rassemblements ou des manifestations.

On pourrait dire, en se référant à M. Weber, que l'émotion partagée est l'opérateur qui a permis de transformer une « sociation » rationnelle, fondée sur la défense d'un espace physique identifié comme territoire commun, en une « communalisation » affective (1971). Elle est le facteur qui a favorisé

le passage d'un « lien qui noue » (Gilbert 1995), c'est-à-dire qui fige le groupe solidaire – ici celui des « attachés » qui composent la société locale dite « traditionnelle » – dans des réflexes défensifs contre ceux qui lui sont extérieurs, à un « lien qui relie », unissant l'ensemble des acteurs de la lutte à travers une indignation partagée. Il ne s'agit évidemment pas de réduire l'engagement militant à une réaction émotionnelle, mais d'insister sur le rôle catalyseur de l'émotion qui, parce qu'elle induit une dimension de partage, instaure les conditions nécessaires à la fabrication du lien social. C'est pourquoi, explique un opposant :

Ceux qui n'étaient pas camisards le sont un peu devenus. Je pense à cet ami qui s'est souvenu d'une origine protestante de sa famille et a demandé si ma mère pourrait lui confectionner une croix huguenote en bois, qu'il a immédiatement arborée (*in* Richardot 1992 : 321).

Si maintenant on examine les prises de parole et les actions des opposants au barrage à la lumière des axes structurant la parole émotive mis en évidence par C. Plantin ³⁴, on voit que toutes les conditions sont réunies pour la stimuler : l'importante mobilisation de la population lors des rassemblements au regard du faible nombre d'habitants que comptent les communes concernées ; l'existence d'un puissant sentiment de légitimité renforcé par la faiblesse des arguments des adversaires – « muets, ils étaient muets, ils n'avaient rien à dire ! » – et les soupçons pesant sur le maître d'ouvrage du chantier – « l'escroquerie » – ; le caractère irréparable des dommages que la

construction du barrage aurait occasionnés au paysage ; la perte d'un support essentiel de la mémoire collective ; la portée symbolique de cette construction au regard des valeurs auxquelles la population clame son attachement ; et surtout l'analogie établie et sans cesse convoquée entre cette lutte et celle des camisards.

L'émotion est souvent envisagée comme la traduction immédiate, dans le registre de la sensibilité, de la confrontation au monde du système de valeurs de l'individu, inséré dans son espace social ³⁵. Elle aurait donc à voir avec le sentiment d'appartenance collective qui entretient au fil des générations la mémoire des événements qui l'ont structuré. Or parmi les protagonistes de la lutte contre le projet de barrage, ce sentiment d'appartenance était loin d'aller de soi puisque nombre d'entre eux soit n'étaient pas originaires de la région, comme c'est le cas pour la plupart des néo-ruraux, soit n'y avaient vécu que par intermittence, généralement pendant les périodes de congés.

On peut donc se demander comment cette « émotion des profondeurs ³⁶ » a pu être le levier d'un sentiment généralisé d'appartenance à la localité. Avant de devenir affinitaire, le rapprochement des personnes s'est effectué sur une base émotionnelle qui, en agrégeant les individus par le truchement d'une indignation partagée – éprouver ensemble – et en rapprochant les corps – agir et protester ensemble –, a finalement créé les conditions nécessaires à l'émergence d'un être ensemble,

adossé à des objectifs, des sentiments et des valeurs communalisées. De plus, comme l'a bien montré É. Durkheim, « le seul fait de l'agglomération agit comme un excitant exceptionnellement puissant » et il émane du rapprochement des individus « une sorte d'électricité qui les transporte à un degré extraordinaire d'exaltation » (1994 : 308). Les agents sociaux ont ainsi été pris dans une spirale émotionnelle qui s'est constituée sur un mode dialectique : la décision de construire un barrage a d'abord déclenché en chacun une vive colère qui l'a conduit à vouloir partager son expérience sensible en participant à des manifestations collectives au cours desquelles l'émotion, électrisée par le groupe, a en retour alimenté le sentiment du collectif, lui insufflant à la fois sens et consistance. Un témoignage recueilli par Danièle Léger et Bertrand Hervieu illustre parfaitement un point de vue partagé par la plupart des néo-ruraux que j'ai rencontrés :

Je me rends compte que dans ma démarche je rejoins un type de démarche réfractaire qui est inscrite dans les pierres de cette maison [...]. Les Cévennes, c'est un pays qui résiste [...]. La rencontre entre tous ces réfractaires – Cévenols de souche et Cévenols d'adoption – offre des capacités d'invention et de création extraordinaires (1978 : 48).

Tous les récits de vie recueillis pour une étude en cours sur les néo-ruraux ³⁷ confirment en effet que le choix de s'installer en Cévennes correspond à un véritable projet de vie qui résulte souvent d'une rencontre avec un territoire chargé de sens et d'histoire ainsi qu'avec les hommes et les femmes qui le peuplent : « on ne

s'est pas arrêté là par hasard », affirme la plupart d'entre eux.

« On s'approprie un territoire à travers des pratiques », constatent E. Filippova et F. Guérin-Pace ; l'expérience, un univers commun de représentations, une histoire et une mémoire collective forgent le sentiment d'appartenance et amènent les individus à prendre conscience qu'ils partagent le territoire non seulement avec les générations actuelles mais également avec celles qui les ont précédées (2008 : 23). À Monoblet et dans ses environs, c'est en s'investissant dans la sériciculture que certains ont trouvé un ancrage, à la fois social et symbolique ³⁸ (Clavairolle 2008). Pour les personnes installées à proximité de Saint-Jean-du-Gard, Mialet ou Saint-Étienne-Vallée-Française, la lutte contre le barrage a rempli une fonction similaire. La quasi-unanimité émotionnelle qui s'est exprimée durant le conflit incite à penser que l'émotion a contribué – d'une manière plus ou moins portée à la conscience des personnes – à forger du lien social, notamment entre les Cévenols d'origine et les néo-ruraux qui pour la plupart d'entre eux étaient en quête d'une naturalisation culturelle. En défendant le paysage de la vallée, en se réclamant des mêmes valeurs que les premiers et en s'associant à leur révolte, ils se sont inscrits dans l'histoire du pays où ils avaient choisi de vivre. Pour plusieurs d'entre eux, la lutte contre le barrage a été une étape décisive car elle les a fait se sentir pleinement de là. Dépourvus de la légitimité que confère l'ancrage généalogique, ils se sont donné celle de l'action et de l'attachement à des valeurs sociales et symboliques élevées et localement partagées.

Certains se souviennent de l'« ambiance extraordinaire » qui régnait lors des grands rassemblements collectifs qui ont rythmé la lutte. Pour une opposante, originaire d'un pays du nord de l'Europe, l'incendie des bulldozers a été un moment intense et fusionnel :

Les gens communiaient, il y avait de vieux Cévenols de Saint-Étienne, des purs et durs Cévenols (...), il n'y avait plus de différence entre nous à ce moment-là, je n'étais plus une étrangère.

« On était comme une grande famille », confirme un opposant qui se présente comme « une pièce rapportée ». Pour cet autre encore, le conflit fut véritablement le moment « où les néos sont devenus cévenols ». Une vision certes magnifiée – l'avenir se chargera de tempérer cet enthousiasme –, mais qui montre bien que l'émotion collective a la capacité, même temporairement, de rapprocher les individus et de leur donner le sentiment, aussi fugace soit-il, de faire communauté en faisant cause commune. En ce sens, les journées organisées par le Collectif apparaissent comme des moments rituels au cours desquels le groupe affirme et consolide son unité momentanément stabilisée. C'est pourquoi leur préparation est rigoureuse, leur déroulement minutieusement orchestré, prévu dans les moindres détails afin que le sentiment d'un être-ensemble soit constamment réactivé au fil de la journée. Des allocutions que l'on écoute allongés côte à côte sur l'herbe tendre des prairies au repas pris en commun en passant par les baignades dans le Gardon voisin ou la confection de la banderole, chaque moment

participe de ce qui est à la fois mise en œuvre, mise en sens et mise en scène du c(C)ollectif. Pour nombre d'opposants, l'indignation mutuelle et le sentiment d'une connivence fondée sur le partage de valeurs ont constitué le sel même de leur lutte.

Durant les moments effervescents, les membres du Collectif ont en quelque sorte rejoué la geste héroïque des camisards. Résistant contre le pouvoir politique et administratif, ils se sont ainsi adjugé une part de cet héritage symbolique. Comme eux, comme les résistants de la Seconde Guerre mondiale – bonheur du langage qui par une simple permutation de syllabes permet de confondre camisard et maquisard ! –, ils ont voulu montrer qu'ils ne reculaient pas « devant le geste nécessaire, fût-il violent », pour défendre une liberté de conscience qui est un des droits fondamentaux de l'humanité. Aussi l'un des opposants agrégera l'ensemble des membres du Collectif par un « les vrais camisards, c'est nous ! ».

Dans le premier numéro du *Journal de Saint-Jean* (novembre 1989), publié par la nouvelle équipe municipale qui a « pris » la mairie au mois de mars 1989 – « tout un symbole ! », clament les plus enthousiastes –, un membre du Collectif prend des accents quasi « prophétiques » :

le lundi 22 mai à 20 h 30 [...] un événement s'est produit [...] par delà les orientations politiques, les origines, les appartenances religieuses ou philosophiques différentes, un courant a passé qui a rassemblé ces gens si divers, lesquels ont commencé à vivre une aventure commune. Les barrières sont

tombées. Très vite on a renoncé à se dire « monsieur » ou « madame » pour user des prénoms... Un climat de confiance réciproque et d'espérance commune a désormais régné (1989 : 11).

Une vision quelque peu irénique car si durant la lutte les divergences entre les différentes fractions

– et factions – de la population locale ont été momentanément suspendues – se déployant dans une même arène elles auraient en effet pu fragiliser le mouvement –, elles se sont en revanche réactivées aussitôt le projet de barrage abandonné. C'est tout l'objet de la troisième partie.

Notes :

1. L'expression est en effet fréquemment associée à un usage marketing visant à vendre des productions plus ou moins locales : pâtisseries, boissons alcoolisées, etc.
2. J. Arquembourg voit dans le terme « événement » un concept devenu fourre-tout, regroupant aussi bien des faits que des actions, des situations ou d'authentiques événements (2006 : 16).
3. Le musée du Désert, situé en aval de l'ouvrage, n'était en réalité aucunement menacé de noyade !
4. Entendu ici au sens de « communauté » protestante.
5. Ce qui définit l'événement dans sa modernité, c'est qu'il n'existerait que par les *mass media* : « Dans nos sociétés contemporaines, c'est par eux et par eux seuls que l'événement nous frappe, et ne peut pas nous éviter ». La médiatisation ne se contenterait pas de relayer l'événement, pour Pierre Nora, elle le constitue : « Presse, radio, images n'agissent pas seulement comme des moyens dont les événements seraient relativement indépendants, mais comme la condition même de leur existence. La publicité façonne leur propre production. Certes, des événements capitaux peuvent avoir lieu sans qu'on en parle », concède l'historien, mais le fait qu'ils aient eu lieu ne les rend qu'historiques car « pour qu'il y ait événement, il faut qu'il soit connu » (1974). Aussi l'événement existerait-il uniquement dans ce rapport au temps qui accompagne la médiatisation, celui de la modernité.
6. K. Scherer envisage la possibilité que les événements rapportés par les médias revêtent une grande importance

pour un grand nombre d'individus mais peu d'importance en revanche pour chaque individu séparément (2006).

7. Selon A. Mercier, le tragique de l'existence serait l'un des plus vieux ressorts du journalisme (2006 : 27).

8. C'est ce que montrent notamment P. Joutard (1977) et J.-N. Pelen (1982).

9. Rappelons que la métaphore correspond chez Aristote au transport à une chose d'un nom qui en désigne une autre ; transport ou du genre à l'espèce, ou de l'espèce au genre ou de l'espèce à l'espèce ou encore selon un rapport d'analogie.

10. Voir Bost 1931 et Joutard 1965.

11. Voir notamment sur ce thème Joutard 1977 ; Roussel 1968.

12. « Continuité : image rassurante, tapie au cœur de la légende », écrit D. Vidal (1983 : 308).

13. Une plaque commémorative, fixée sur la façade du temple, est là pour le rappeler.

14. Le président des Amis des Cévennes qualifie le barrage de « démolisseur de l'identité d'un pays minuscule » (*Cévennes Magazine*, 27 juillet 1989).

15. Rappelons que Noé est un patriarche biblique lié au récit du déluge. Il construit une arche, sur les ordres de Dieu, afin d'échapper aux eaux destructrices.

16. En 2007, l'indignation face au rasement du mas de la Picharlerie, érigé en patrimoine de la Résistance, s'est adossée aux mêmes références (Clavairolle 2011).

17. Voir le texte intégral de l'appel en annexe page 95.
18. La scène sera même immortalisée par un jeune photographe et le cliché, édité en carte postale, sera commercialisé au profit du Collectif. Il illustre la couverture de cet ouvrage.
19. Ce poème a été publié par *Sauve Gardon* 1991, n° 4.
20. Les majuscules sont dans le document original.
21. Il s'agit d'un éditorial de L. Affortit dans *La lettre de La Borie*, n° 20, juillet 2005.
22. Ce jeune avocat montpelliérain, fils de pasteur, a joué un rôle actif dans la lutte contre le barrage. Il est notamment l'auteur de *Sauvez La Borie et la Vallée des Camisards* (1989), plaidoyer contre le barrage.
23. Jean-Hugues Carbonnier est l'avocat auquel le Club cévenol a fait appel pour contrecarrer le projet de barrage. Actuellement secrétaire général de la Société de l'histoire du protestantisme français, il est le fils de Jean Carbonnier qui fut durant plus de 40 ans le conservateur du musée du Désert ainsi que le frère de Denis qui a remplacé ce dernier à la tête de l'établissement.
24. François Roux est un avocat international reconnu qui fit ses premiers pas professionnels en assurant la défense des paysans du Larzac dans les années 1970. Il devint ensuite le défenseur de Jean-Marie Djibaou et de la cause canaque, puis de José Bové et des faucheurs volontaires de maïs transgénique. Plus récemment, il a été l'avocat de Zacharias Moussaoui, l'inculpé français des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis et de l'ancien chef khmer rouge Kang Keck Leu, plus connu sous le nom de Duch. D'origine cévenole et protestante, il dit dans un de ses ouvrages s'inscrire dans la filiation de Marie Durand, de Gandhi et de Lanza del Vasto (2002).
25. Dans ce remarquable article, l'auteure esquisse un bref historique de la tradition de pensée occidentale. La citation ne présente donc pas son point de vue mais expose les thèses propres à cette tradition.
26. Des créatures incapables de pensées évaluatives peuvent en effet ressentir des émotions.
27. Un pasteur de l'Église réformée d'Alsace et de Lorraine a pris position contre le barrage au nom du « respect du patrimoine historique de la communauté protestante ».
28. M. Weber précise au demeurant que la « communauté émotionnelle » correspond à une catégorie, autrement dit qu'elle n'existe pas véritablement en tant que telle.
29. J. Favret-Saada considère que les traducteurs ont fait ce choix de traduction par défaut, n'ayant pas trouvé de formulation plus satisfaisante (1994).
30. Il convient toutefois de nuancer cette assertion car c'est sans compter avec le mouvement d'installation qui s'est engagé dans l'après-1968.
31. Un objectif qu'A. Schenk a cru reconnaître dans la relance séricicole dont il a été l'un des principaux promoteurs au cours des années 1970 et 1980. Voir Clavairolle 2008.
32. On verra dans la suite de ce travail qu'il s'agissait bien d'une « communauté » éphémère, liée au contexte émotionnel et cimentée par l'effervescence collective.
33. Le rapport particulier entre protestantisme et austérité qui a été largement souligné vaut avant tout pour le calvinisme.
34. Au sein du débat contemporain sur la conception de l'argumentation, C. Plantin représente la perspective « socio-énonciative » qui examine de quelle manière prend forme la raison sociale dans le discours persuasif.
35. Pour J. Deonna et F. Teroni, il convient en effet de spécifier le rôle des émotions par le biais de l'organisation sociale singulière au sein de laquelle vit le sujet (2009).
36. L'expression est empruntée à É. Durkheim (1968).
37. Cette recherche est menée en collaboration avec l'anthropologue N. Bonini, dans le cadre du laboratoire CoST/CITERES (Tours).
38. Il en est question dans l'ouvrage que j'ai consacré à la relance locale de la production de la soie (2008).



[ill. 25](#)

Les méandres du Gardon, vallée des Camisards. Photo Christian Quet.



ill. 26

Le pont des Camisards. Photo Françoise Clavairolle.



ill. 27

Le Mas Soubeyran (extérieur). Collection musée du Désert. Photo Michel Caby.



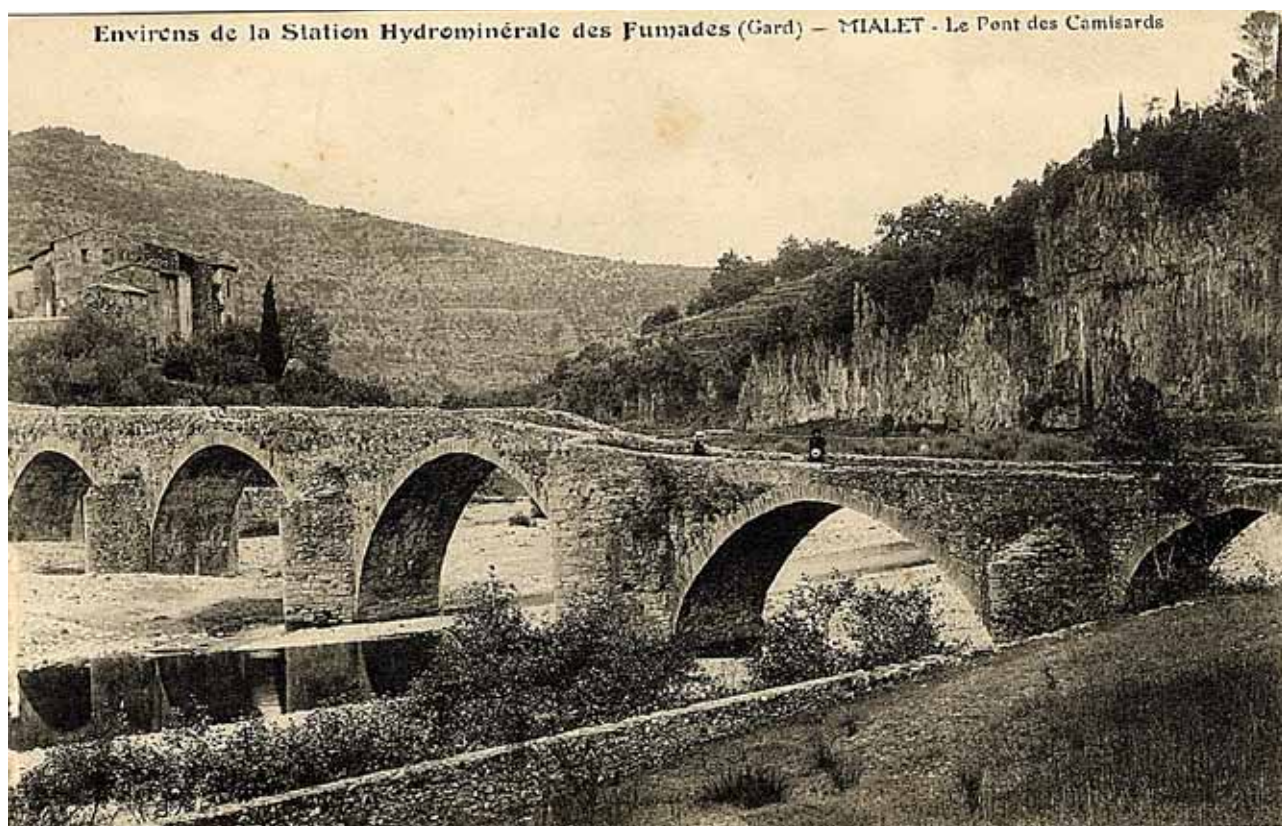
ill. 28

Assemblée du Désert au Mas Soubeyran. Collection musée du Désert. Photo Michel Caby.



ill. 29

Le château de Marouls. Photo Françoise Clavairolle.



ill. 30

Le pont des Camisards. Carte postale. Collection Françoise Clavairolle.



ill. 31

La tour de l'Horloge, ancien clocher de l'église Saint-Jean-de-Gardonnenque, Saint-Jean-du-Gard. Photo Françoise Clavairolle.



ill. 32

Le vieux pont, Saint-Jean-du-Gard. Photo Françoise Clavairolle.

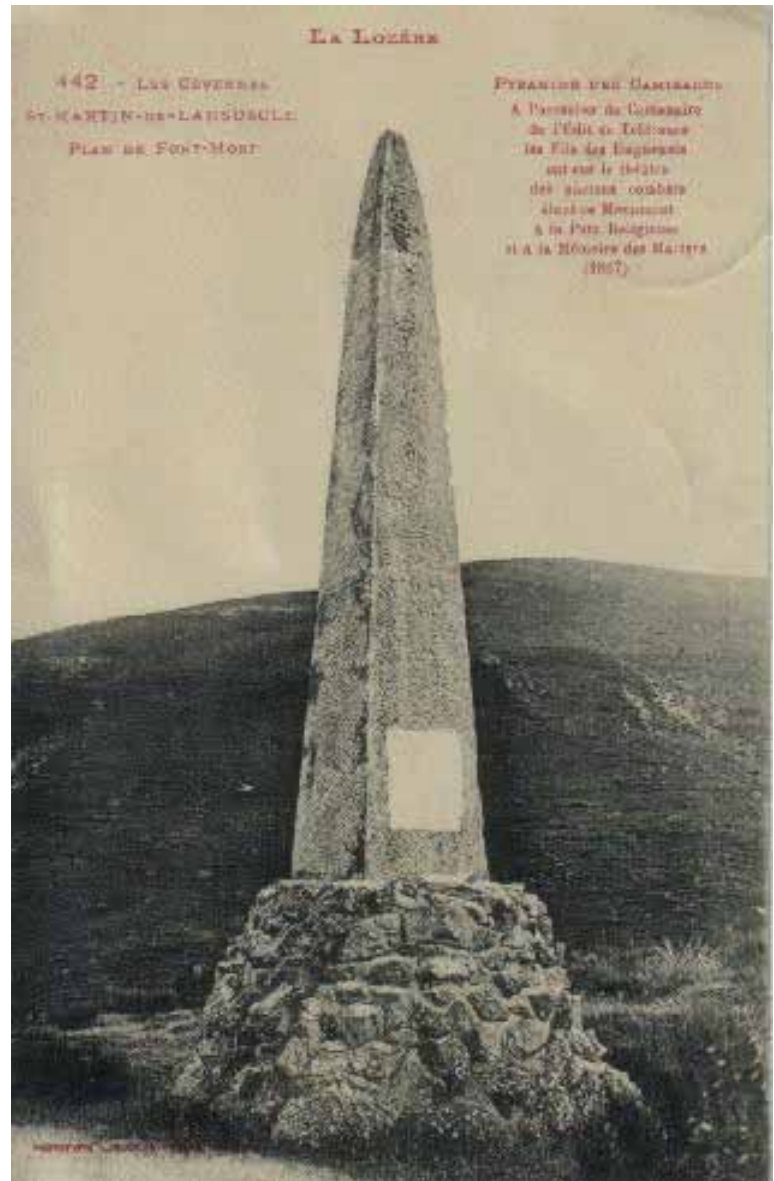


ill. 33

Plaque commémorant l'assemblée de la Cam de l'Hospitalet, le 23 septembre 1689.

Photo Françoise Clavairolle.





ill. 34

Obélisque du plan de Fontmort érigé en 1887 pour commémorer les martyrs de la guerre des Camisards. Carte postale. Collection particulière.



ill. 35

Entrée de la maison natale de Pierre Laporte dit Roland, chef camisard. Collection musée du Désert. Photo Michel Caby.



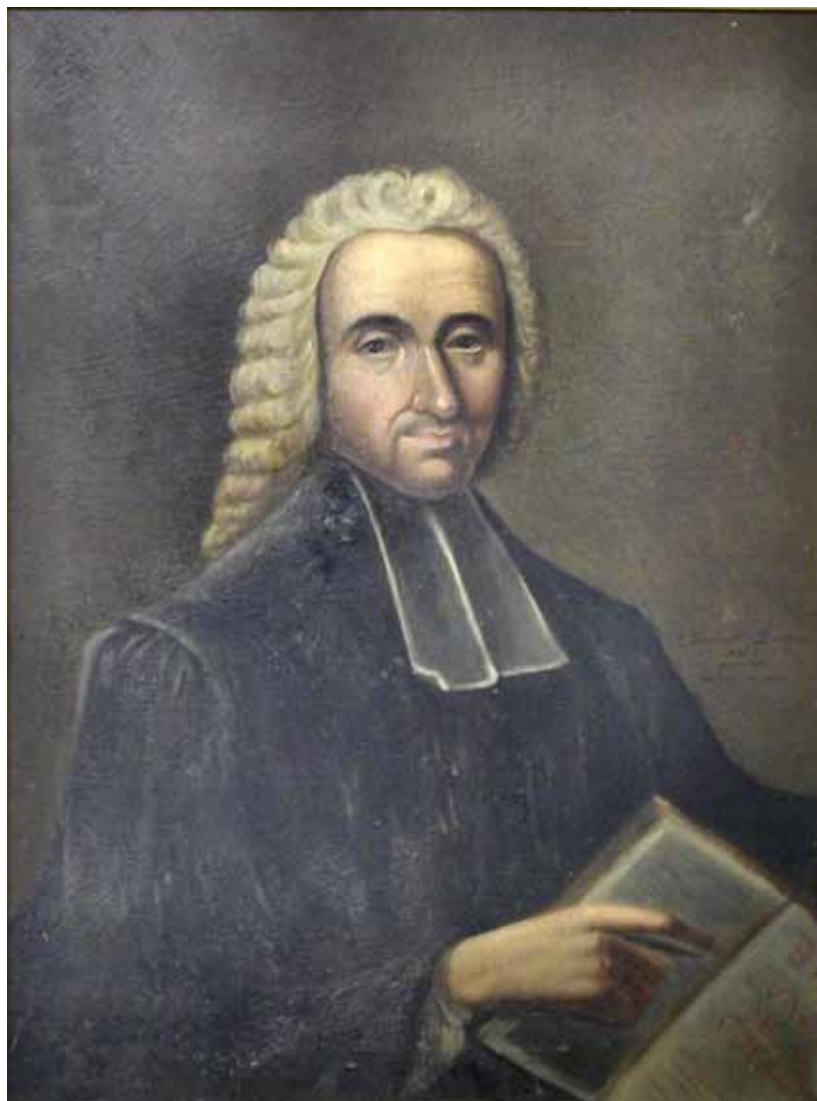
ill. 36

Cimetière protestant privé. Photo Françoise Clavairolle.



ill. 37

Cypres marquant la présence d'un cimetière protestant privé. Photo Françoise Clavairolle.



ill. 38

Paul Rabaud, peinture sur toile, s. d. Collection musée du Désert.
Photo Michel Caby.



ill. 39

Frank Puaux, co-fondateur du musée du Désert, détail d'un vitrail de la salle des martyrs, musée du Désert. Photo musée du Désert.

ill. 40

Edmond Hughes, co-fondateur du musée du Désert, détail d'un vitrail de la salle des martyrs, musée du Désert. Photo musée du Désert.





ill. 41

Salle Roland et Cavalier, maison natale du chef camisard Pierre Laporte, musée du Désert. Photo musée du Désert.



ill. 42

Le Mémorial du musée du Désert, vue extérieure. Photo Françoise Clavairolle.



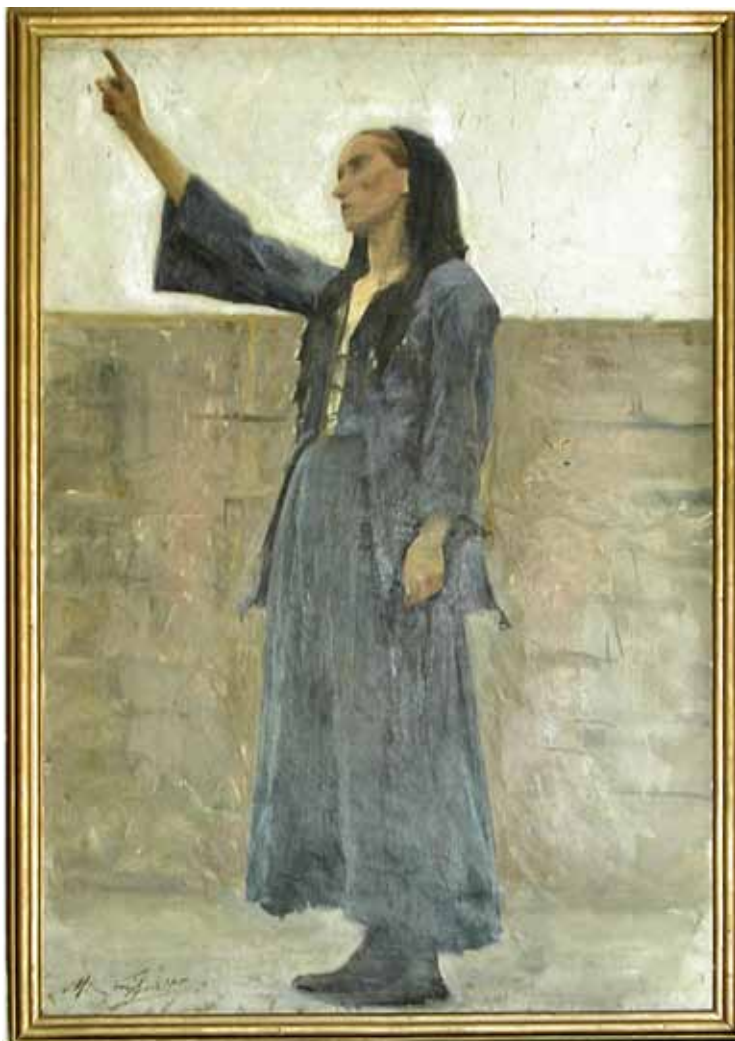
ill. 43

Plaque scellée sur le mur du temple de Mialet, rappelant la déportation en 1703 des habitants de Mialet. Photo Françoise Clavairolle.



ill. 44

Plaque commémorative scellée sur la maison natale d'Abraham Mazel.
Photo Association Abraham Mazel.

**ill. 45**

Marie Durand, esquisse d'une femme debout, main droite levée vers le ciel, étude pour le tableau *Les prisonnières de la Tour de Constance*, Max Leenhardt, peinture sur toile 126 x 86 cm. Collection musée du Désert. Photo Michel Caby.



ill. 46

Terrasses de culture à l'abandon. Photo Françoise Clavairolle.



ill. 47

Le « castor vigilant », badge édité par le Collectif de protection des vallées cévenoles.
Photo Françoise Clavairolle.

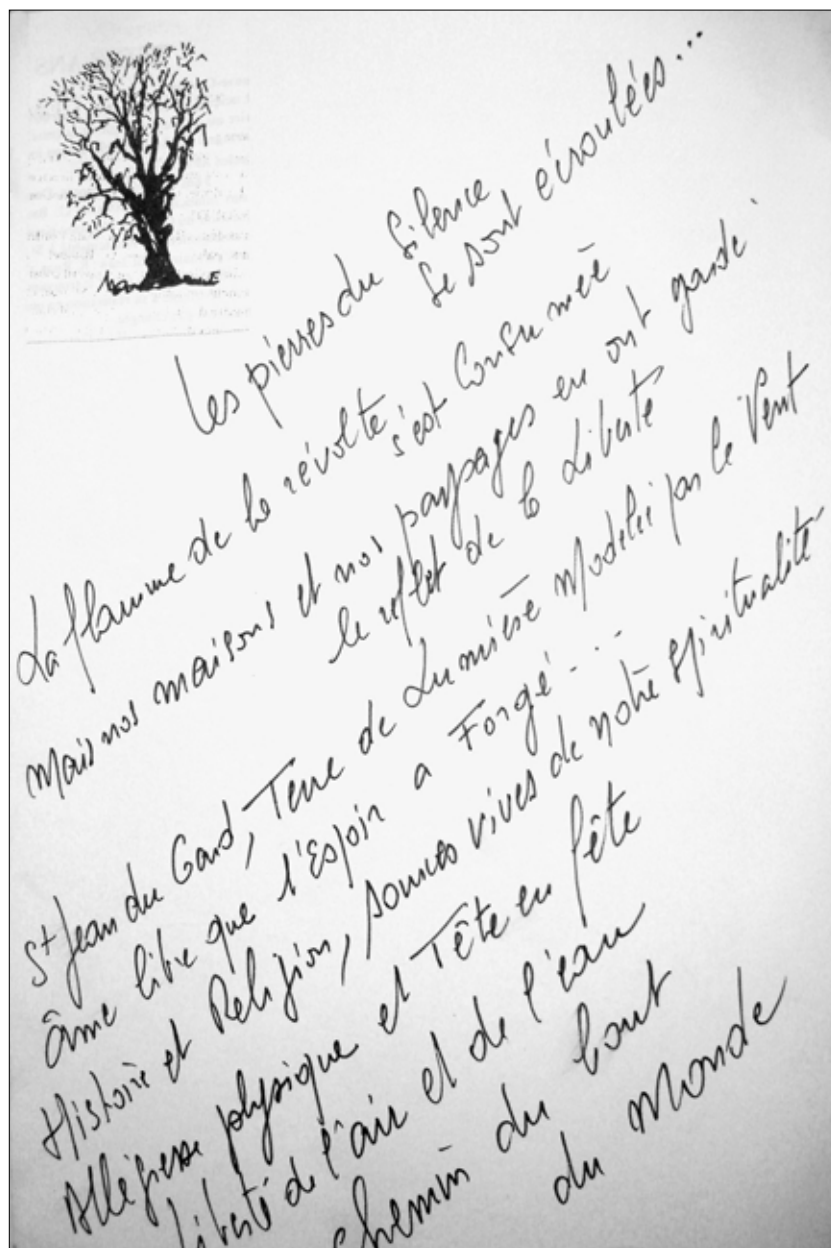


Toute "culture" dépend de la
 Nature, ne l'oublions jamais
 Cette nature n'a pas de prix
 Sans le Soleil, la Veu, l'eau
 le feu, l'espace qui servent nous?
 Non nous battons jamais assez
 pour tout ça. Merci à vous
 ceux qui se battent pour ça.



ill. 48

Livre d'or de la Borie. Collection
 Collectif de protection des vallées
 cévenoles.
 Photo Françoise Clavairolle.



ill. 49

Livre d'or de la Borie. Collection
Collectif de protection des vallées
cévenoles.

Photo Françoise Clavairolle.



ill. 50

Banderole accrochée au pont de chemin de fer d'Anduze. Photo Christian Quet.



ill. 51

Tract annonçant le rassemblement du 27 mai 1990 à la Borie. Collection du Collectif de protection des vallées cévenoles.



ill. 52

Marche dans le Gardon, 23 juillet 1989. Photo Christian Quet.



ill. 53

Confection de la banderole NON. Collection Archives municipales d'Alès. Photo Lucien André.



ill. 54

Invitation à participer à la confection de la banderole NON. Collection Archives municipales d'Alès. Photo Lucien André.



ill. 55

Salle des prisonnières de la tour de Constance.
Carte postale, début xx^e siècle. Collection
particulière.

Troisième partie

UN PATRIMOINE QUI DIVISE



ills. 56

Flacons d'eau du Gardon prélevée
à la Borie. Collections particulières.
Photos Françoise Clavairolle.

LA CONFUSION DES GENRES

De tout temps, les religions ont questionné les rapports entre l'homme et la nature. Alors que nombre d'entre elles attribuent à celle-ci un caractère sacré, la Réforme protestante se positionne différemment. Selon Sébastien Fath, elle aurait préparé l'avènement de la modernité, non seulement parce qu'elle promeut le choix personnel et affiche une culture démocratique, mais également parce que d'un point de vue doctrinal elle refuse toute forme de sacralisation (2003 : 61). Dénonçant le panthéisme diffus qui caractérise le catholicisme et se focalisant sur le salut dans l'histoire, la religion réformée s'élève contre l'idée d'une institution médiatrice entre profane et sacré. Ainsi que le fait remarquer Roger Mehl, la Réforme proteste moins contre les abus que contre l'idée selon laquelle l'homme pourrait s'assurer le salut par ses actes (1967).

Dans ces conditions, les protestants font un usage très « sobre » de pratiques et de concepts qui sont communs à la plupart des religions, comme le pèlerinage, le culte des reliques et surtout la notion de sacré (Lautman 1990 : 89). Pour eux, la présence divine ne se manifeste que par la Bible qui incarne sa Parole, et non en des occasions ou des lieux particuliers. Sa présence est donc partout et en chaque être et rien en dehors de lui ne saurait être reconnu comme sacré ou absolu.

Protestantisme et processus de désacralisation

Au journaliste qui l'interroge sur les réflexions que lui inspire le projet de barrage, l'historien protestant P. Chaunu soutient que « quand on est protestant, on n'est pas très attaché aux lieux, on n'a ni saints ni pèlerinages ¹ » car le protestantisme trouve son origine dans un rapport critique au catholicisme, rapport désormais constitutif de son identité. La religion réformée prône en effet une relation directe entre les hommes et Dieu, chacun pouvant entendre la Parole divine et s'adresser directement à lui par la prière. Elle affirme ainsi simultanément le *Soli Deo Gloria* – « à Dieu seul la gloire » – qui signifie que rien n'est sacré, divin ou absolu en dehors de Dieu (Père, Fils et Saint-Esprit) ; la *Sola Scriptura* – « l'écriture seule » –, expression qui désigne le principe selon lequel les Écritures, qui sont la Parole de Dieu, sont l'unique et ultime autorité à laquelle les croyants doivent se soumettre en ce qui concerne leur foi, leur éthique et leur pratique religieuse ; et la *Sola Gratia* – « par la grâce seule » – qui en faisant de l'élection divine un mystère impénétrable « balaye toutes les dévotions » (Mehl 1967 : 52).

« Dieu seul est saint, le mot “sacré”, c'est ça », explique le délégué à la conservation de musée du Désert, l'un de ceux qui ont dénoncé avec le plus

de fermeté ce qu'ils considéraient comme une sacralisation de la vallée des Camisards. Ceci aboutit à une définition très restrictive du sacré et conduit à exclure de son champ tous les objets, lieux, pratiques et êtres qui en relèvent dans d'autres contextes religieux. Dès lors qu'il n'est rien de sacré en dehors de Dieu, il ne peut y avoir de lieux sacrés (le temple, le cimetière ²), ni de personnages sacrés (le pasteur, le martyr pour la foi). Dans ces conditions, le pèlerinage, assimilé à une œuvre méritoire, à une forme d'achat d'indulgence, est donc proscrit, de même que la sanctification des figures héroïques de la guerre des Camisards et par conséquent des lieux qui furent le théâtre de leur résistance autant physique que spirituelle. Jusqu'à la liturgie qui évite l'obscurité, les lumières « suggestives » et même les odeurs : « ni encens, ni cierges, les rares bouquets eux-mêmes semblent sans parfums... rien d'autre qu'une irréprochable netteté » afin que rien ne puisse évoquer une sacralité de l'espace (Lautman 2000). Les comportements eux-mêmes n'échappent pas à cette exigence puisque toujours par souci de prévenir la sacralisation des lieux, ajoute Françoise Lautman, « on prend des notes ostensiblement pendant lecture et prédication, on sort sans se donner la peine de contourner l'assemblée si nécessaire... ». De ces principes intangibles résulte une piété épurée – désenchantée, disent certains –, fondée sur l'interdit de toute idolâtrie.

Les déplacements du sacré

Émile Durkheim, en affirmant que la religion organise toute réalité autour des pôles du sacré et du profane, a ouvert la voie à une théorie générale du sacré qui a conduit M. Mauss et l'école sociologique française à étendre considérablement l'espace sémantique du concept (Karady 1968 : xxix). Le sacré est vu comme « la sphère du social par excellence » et tout ce qui qualifie la société est dès lors considéré comme tel : la patrie, la propriété ou encore le travail (Mauss 1968 : 16-17). Les sociétés modernes occidentales, qui connaissent une crise de la religiosité consécutive à la sécularisation, elle-même découlant de la laïcisation et de l'affaiblissement des pratiques religieuses, adhèrent donc désormais à une vision du sacré qui doit se comprendre, comme D. Hervieu-Léger en fait la proposition, sur un mode tout à la fois mineur et extensif car ses points d'ancrage se sont aujourd'hui déplacés. À l'extrême, soutient-elle, serait sacré « tout ce qui, dans ces sociétés, a un lien quelconque avec le mystère, ou avec la recherche du sens ou avec l'invocation de la transcendance, ou avec l'absolutisation de certaines valeurs » (1993 : 66). Il existe donc, selon la sociologue, un « religieux hors religion » qui pour certains serait le signe de sa décomposition.

Le champ que recouvre cette notion est par conséquent sans limites, l'homme débusquant le sacré dans des lieux inattendus et finalement l'instituant

d'avantage qu'il ne le reçoit. Historiens, sociologues et anthropologues en ont repéré la présence dans de nombreux domaines qui se situent en dehors de l'expérience religieuse, mais semblent l'évoquer sous certains aspects. Dans cette perspective, le terme inclut alors tout ce que les hommes souhaitent mettre à l'écart de la violence ou du changement, ce qui est considéré comme inviolable et qui force le respect : une forme politique comme la nation (Willaime 1988 ; Nora 2005), l'idée républicaine et les Droits de l'homme (Nicolet 1982), mais également la nature (Hervieu-Léger 1993), les concerts de rock (Cathus 1989), les stars (Schmitt 1983) ou encore les activités sportives (Yonnet 2004). Le sacré témoignerait donc de la propension humaine, vérifiée dans toutes les cultures, à situer certaines réalités matérielles – objets, animaux, personnes, lieux physiques – et/ou immatérielles – institutions humaines ou valeurs morales – au dessus de l'ordre commun en leur attribuant une valeur incontestable et qui exige le respect (Perrey 2005 : 346).

À considérer attentivement cette définition, on s'aperçoit qu'elle pourrait tout aussi bien s'appliquer au patrimoine. Ainsi la production de la valeur culturelle peut également être envisagée comme un avatar de la « dissémination » du sacré qui caractérise les sociétés modernes. Rendu inviolable par notre affection collective, par les systèmes institutionnels de protection ainsi que par la montée en puissance de la fréquentation touristique qui motive sa conservation, le patrimoine serait l'une des formes modernes d'un sacré qui a débordé la sphère religieuse dans laquelle

il était autrefois contenu. C'est pourquoi D. Fabre considère que tout lieu élu comme patrimonial et comme matriciel bénéficie d'un traitement symbolique tendant à l'assimiler à un lieu sacré (1998 : 292) ³. Le patrimoine – et cela vaut également pour les lieux de mémoire, comme le souligne J.-P. Willaime (1988) – contiendrait ainsi l'idée d'un « dépôt sacré » qu'on ne saurait aliéner sans raisons exceptionnelles (Bourdin 1986). Bien plus, dans les lieux « où souffle l'Esprit », ceux qui sont constitutifs de l'expérience du sacré, l'homme contemporain perçoit un « esprit des lieux ⁴ », présence intangible et indicible, puissance éthérée qui imprègne aussi bien leurs réalités concrètes que leurs composantes immatérielles, signe d'une transcendance que vient authentifier la reconnaissance patrimoniale.

La vallée des Camisards, « inaliénable et sacrée »

Épicentre d'une lutte qui a ravivé une mémoire historique déclinante, contribué à ériger en lieux de mémoire des « monuments-traces » avérés (Debray 1999 : 27-44), à l'instar de la maison natale de Roland ou de celle d'Abraham Mazel ⁵, la vallée des Camisards se serait donc chargée d'une « très moderne sacralité » (Fabre 1998 : 293) dont on comprend sans peine qu'elle ait pu heurter ceux qui revendiquent leur fidélité à la littéralité de la doctrine réformée. L'un d'entre eux s'insurge contre ce qu'il appelle « un passage au sacré au sens religieux du thème », ce qui n'a aucun sens, ajoute-t-il, ni dans

l'expression de sa foi, ni en tant qu'historien des Cévennes.

Ce qui a été perçu comme une « sacralisation » du territoire s'est manifesté à travers diverses actions engagées par le Collectif de protection de la vallée. Le projet – rapidement abandonné suite au mouvement de protestation qu'il a déclenché – d'organiser un culte œcuménique sur le site même de la Borie est interprété comme une tentative inadmissible de sacralisation du site, un transfert de sacralité indu : « Une église est sacrée, c'est un lieu qui dans la conception catholique est sacré, c'est un lieu à part à l'intérieur duquel Dieu se trouve. Mais pour les protestants, ça n'existe pas ! », précise le délégué à la conservation du musée du Désert. Un autre le conteste tout aussi fermement : « On nous proposait une célébration œcuménique sur les lieux, je trouvais qu'on dérivait complètement ! ». Un exégète du protestantisme publie même en 1990 dans *Réforme* une tribune intitulée « Non au "culte" anti-barrage » dans laquelle il rejette avec véhémence la confusion entre la fidélité à Dieu et celle à une région, induisant une forme de sacralisation de celle-ci. D'autres encore protestent contre l'affirmation de l'inviolabilité des sépultures protestantes, au motif qu'elle pourrait suggérer une forme déguisée de « culte des ancêtres ». Quant aux marches protestataires organisées par le Collectif dans le lit même du Gardon et que la presse locale n'hésite pas à qualifier de « bibliques », elles sont également vilipendées, car on peut aisément les assimiler à un pèlerinage ou à

une requête de dévotion. Le responsable du musée du Désert s'interroge :

Qu'est-ce que ça veut dire, dans le protestantisme ? Le protestantisme qui s'élève contre des processions de statues, le salut par les œuvres, qui reconnaît « à Dieu seul la gloire » comme l'un des principes de la Réforme !

Mais ce qui met véritablement le feu aux poudres, c'est la vente de fioles remplies d'eau du Gardon (ills. 56). Alors qu'il s'agissait d'une facétie dont l'objectif était de collecter des fonds pour financer les actions du Collectif, elle est prise au sérieux par certains qui ne goûtent guère l'allusion à peine voilée aux flacons d'eau miraculeuse de Lourdes et, par là, à une sacralité des eaux : « On a même vendu de l'eau de la Borie ! Que des protestants aient pu faire cela ! » Il est vrai que l'étiquette portant malicieusement la mention « sérum anti-béton » n'arrange rien à l'affaire ⁶.

L'interprétation, dans un contexte profane, de *la Cévenole* ⁷, s'inscrit également selon certains dans ce mouvement de sacralisation qu'ils réprouvent :

Ils sont allés chanter *la Cévenole* ! En général, quand on la chante, on pense à quelque chose de bien précis, et là c'était cet esprit « camisard » qui ressortait !

Ses paroles sont en effet distribuées aux opposants lors des rassemblements et le président du Collectif et ses trois avocats l'entonnent à l'issue d'une comparution au tribunal d'Alès.

Enfin le risque d'une « sanctification » des combattants-prophètes qui, comme Abraham Mazel, se sont particulièrement illustrés pendant

la guerre des Camisards, à travers les lieux-témoins de leur existence et de leur résistance, est pointée : « Paysage de mémoire et lieu sacré, ce sont des choses radicalement différentes ! Je marche pour l'un et pas pour l'autre », prend soin de préciser le directeur du musée local.

Le paradoxe protestant

À y regarder de plus près, on s'aperçoit cependant que la référence au sacré est récurrente dans les propos des protestants, y compris chez ceux qui clament leur réprobation.

Dans un important article, F. Lautman a bien montré l'importance de la commémoration « organisée en pèlerinage aux reliques » dans l'expression de la foi réformée (1990 : 91). Les allocutions de Frank Puaux et d'Edmond Hugues lors de l'inauguration du musée du Désert (*Le musée du Désert* 1912) sont en effet émaillées de références à la sacralité des lieux et des objets. Frank Puaux : « cette vieille bible, relique sacrée » (*ibid.* : 20) ; « il n'était pas possible que des étrangers vinssent habiter cette demeure, à laquelle s'attache pour toujours le nom du héros camisard [...] elle devait rester pour nous, protestants français, un lieu sacré » (*ibid.*) ; Edmond Hugues : « ce musée [...] conservera toutes les reliques qui dorment dans nos vieilles familles » (*ibid.* : 27). De même, le pasteur Daniel Benoît, lorsqu'il visita la maison natale des deux condisciples dont il s'apprêtait à publier l'histoire :

foula avec émotion cette terre sacrée des Cévennes, chère à tout cœur huguenot. [...] visita ces lieux sanctifiés par tant de précieux souvenirs (cité in Cabanel 2007 : 216).

Durant la lutte contre le barrage, une opposante, petite-nièce de l'auteur de *la Cévenole*, envoie au Premier ministre une lettre de protestation dans laquelle elle enjoint « l'ancien éclaircur, le protestant [qu'il est] resté », d'entendre « l'écho lointain de “ces montagnes bien-aimées, pays sacré de [leurs] aïeux” ». Ce vers est d'ailleurs, pour nombre de protestants, source de questionnement et d'embarras, comme l'exprime ce témoignage ⁸ :

Il [l'auteur de *la Cévenole*] était en plus un théologien d'une théologie évangélique qui normalement est encore plus opposée au sens de « sacré sur la terre ». Ça m'avait choqué et je pense qu'il n'avait pas tellement réfléchi à ce qu'il écrivait, quand il a écrit ça. Il n'avait pas mûrement réfléchi car, à mon avis, il ne l'aurait pas écrit (Entretien avec D. Travier).

Pourtant ce directeur d'un musée d'identité qu'il a fondé en hommage « aux hommes qui ont lutté pour créer, entretenir et défendre le pays cévenol » (1982 : 5), soutient dans ses écrits que :

Porter atteinte à ces paysages, à ces vallées, et en particulier à la vallée de Mialet qui est celle où cette notion de paysage sacré est la plus exacerbée est synonyme d'atteinte au patrimoine culturel et historique des Cévennes.

Cette ambiguïté suggère que le patrimoine est bien, comme l'affirme N. Heinich, « la version immanente et laïcisée de l'objet sacré », l'indice d'un « transfert de

sacralité » qui s'opère au sein du système symbolique des sociétés modernes confrontées à un processus de « désenchantement » (2009 : 29).

Le maire de Sainte-Croix-Vallée-Française, éminente figure de la vie locale, avoue également son profond embarras : s'interrogeant sur la possibilité de « réclamer le respect des hauts lieux spirituels d'une minorité », il rappelle néanmoins que « pour les huguenots il n'existe pas de lieux sacrés » (1989). Dans un courrier qu'il adresse à M. Rocard, il réclame également le « respect du patrimoine historique de la communauté protestante », « sans tomber dans le culte du passé ou l'idolâtrie de la terre » prend-il soin de préciser. Une ambivalence qui s'exprime jusque dans les propos du délégué à la conservation du musée du Désert ; bien qu'il réprouve les actes et les propos de certains opposants, il n'en affirme pas moins que si les lieux de mémoire, comme ce musée, « ne sont pas sacrés pour autant », les lieux de l'histoire protestante peuvent néanmoins être comparés au casque du poilu ou à la légion d'honneur :

C'est le sacré parce qu'il s'agit de sa vie ou de ses compagnons d'armes morts dans les tranchées et ça l'a tellement marqué dans sa vie que c'est quelque chose de très, très précieux. Ici, c'est la même chose...

Ces quelques témoignages confirment combien le refus de toute sacralité est en réalité une position intenable. Ils vont tous dans le même sens : en dépit de la volonté de nombreux protagonistes de bien séparer le profane et le sacré, leurs propos sont truffés d'incessants glissements d'un registre

à l'autre. Le malentendu ne proviendrait-il pas d'une confusion entre le sacré religieux et un sacré « additionnel » pénétrant au plus profond de la vie profane ? Comment interpréter ces résurgences spontanées ainsi que ces brouillages de sens entre sacré religieux et sacré profane ? Que nous dévoilent-ils de la place de cette notion dans nos sociétés et plus particulièrement dans l'univers de pensée protestant dont on a vu le sort qu'il réserve à la notion de sacré ? Porter son attention sur la mémoire et non sur les lieux, ne revient-il pas, en fin de compte, à déplacer le sacré plus qu'à le faire disparaître ? La « resacralisation patrimoniale » (Willaime 1988 : 127) n'est-elle pas en fin de compte le revers de la désacralisation religieuse ?

Mémoire sans lieux *versus* lieux de mémoire

La question soulevée par les références récurrentes à la sacralité que font ceux-là mêmes qui la récusent invite donc à s'interroger sur la possibilité de concevoir une mémoire qui serait détachée des formes matérielles dans lesquelles elle s'incarne, alors que le protestantisme se veut ouvertement anti-commémoratif et désacralisateur. Or, constate l'historien P. Joutard, s'il est un groupe qui a développé la notion d'histoire humaine, notamment en faisant du musée du Désert un lieu de mémoire, ce sont bien les protestants.

À l'occasion des « Journées du patrimoine » de 2004, la rédactrice en chef de *Réforme*, questionnant l'utilité de cette plongée dans le passé, se demande

s'il n'y aurait précisément pas une contradiction à ouvrir au public des lieux protestants chargés d'histoire alors que le protestantisme se dit par ailleurs vigilant « à ne sacraliser ni objets, ni sites, ni rien qui y ressemble » (Senneville-Leenhardt 2004 : 7). Pourtant, depuis près d'un demi-siècle la conscience historique fait un retour en force dans le protestantisme, comme en témoignent les fréquentations en hausse du musée du Désert et de l'assemblée annuelle ainsi que la multiplication des manifestations mnémotiques. Y. Bizeul décèle dans cette ritualisation de l'acte mémoriel le signe d'une « esthétisation » qui selon lui est le signe d'un véritable renversement de perspective : la méfiance pour les images laisse désormais place à l'engouement (1993 : 419-420). Pour les Cévennes, on ne compte plus les spectacles audiovisuels, les expositions, les randonnées à thème qui célèbrent les camisards ou mettent en scène certains événements qui leur sont associés. Pas un été ne s'y écoule sans que leur épopée ne soit représentée dans une pièce de théâtre, évoquée par un diaporama ou célébrée par une projection publique du film de René Allio.

La sacralisation des hauts lieux du protestantisme est un processus refoulé dans l'inconscient, voire même combattu, observe Y. Bizeul (1991 : 66). Professeur aux universités protestantes de Paris et de Montpellier, Laurent Gagnebin envisage pour sa part la possibilité de réhabiliter les notions d'espace et de lieu sans nécessairement sombrer dans leur sacralisation, sachant que, comme le souligne J.-H.

Carbonnier, toute la difficulté tient à l'exigence de se positionner entre ces deux extrêmes que sont « l'oubli de l'histoire ou sa sacralisation ». Aussi la question posée par Bernard Cottret, « Y-a-t-il des terres sacrées ? » (2000 : 7), demeure-t-elle ouverte car, bien que le rigorisme calviniste amène à refuser tout lieu de mémoire par crainte d'une sacralisation du passé, on peut néanmoins se demander dans quelle mesure « une mémoire sans lieux » est véritablement possible. Dès lors que la foi réformée se refuse à reconnaître des lieux comme sacrés, comment faire pour entretenir sa mémoire en dehors de tous support lui permettant de se perpétuer ? Les protestants mobilisés contre le barrage ont résolu cette délicate équation en désignant la vallée des Camisards comme patrimoine collectif ; cette qualification leur permet de s'arranger à bon compte en conciliant subtilement une sacralité a-religieuse avec l'a-sacralité huguenote.

Mais affirmer le caractère inaliénable de cette vallée, souligner le fait que toute intervention susceptible de la dénaturer constituerait une profanation de la mémoire dont elle est porteuse ne revient-il pas finalement à la désigner comme une chose séparée, intouchable, dont les opposants au barrage se reconnaissent comme les dépositaires, autrement dit comme un bien sacré ? Le sacré, dans lequel Pierre Nora voit la présence de « l'invisible dans le visible » (2005 : 12), pourrait bien être en fin de compte, comme le suggère D. Vidal, une sorte de « concept-joker », aussi flottant qu'impératif (2006).

Notes :

1. Voir l'entretien accordé au *Figaro* le 13 décembre 1988.
2. R. Mehl voit dans le refus de considérer que les enterrements font partie de l'office pastoral le signe d'une volonté de démystifier l'idée de cimetière (1967 : 52).
3. Sur la sacralisation des objets du passé dans le cadre d'opérations de mise en valeur muséale, voir également Boursier 2004.
4. La notion d'« esprit des lieux » a fait récemment une entrée en force dans la rhétorique patrimoniale. Voir notamment la Déclaration de Québec sur la « sauvegarde de l'esprit des lieux » du 4 octobre 2008.
5. Avant leur réhabilitation par l'association créée au lendemain de l'abandon du projet de barrage, la maison éponyme et son environnement avaient été laissés à l'abandon durant plusieurs décennies.
6. D'autant que le sacré, comme le rappelle H.-P. Jeudy, a souvent été lié à des expressions insolentes et ironiques, ce qu'attestent les sculptures grotesques qui ornent les chapiteaux des églises romanes (1990 : 53).
7. Durant la lutte contre le barrage, *la Cévenole* est devenue le chant de ralliement des opposants et le trait d'union qui dans leur imaginaire rattachait leur combat à celui des camisards.
8. Voir notamment le chapitre introductif à l'ouvrage que D. Travier a publié en collaboration avec J.-N. Pelen (1984).

LA MAISON ABRAHAM MAZEL

L'étroite route qui à la sortie du col de Lamira plonge dans la vallée du Gardon de Mialet puis, après en avoir franchi le cours, chemine à flanc de collines jusqu'au hameau de Falguières, connaît chaque année un afflux de véhicules tout à fait inhabituel durant les premiers jours de juillet. L'attrait du Gardon ne saurait seul suffire à l'expliquer. Ignorant en effet les accès à ses eaux fraîches et limpides qui font la joie des baigneurs, ils suivent les méandres de la route goudronnée qui finit par laisser place à un chemin reliant des habitations nichées dans une végétation touffue dont la palette des verts se marie avec le cuivré de la terre et les miroitements argentés du schiste. Un dernier lacet et le paysage s'ouvre : perché au sommet d'un dôme de prairies et surplombant la vallée, se dresse un vieux mas formé de plusieurs corps de bâtiments imbriqués. C'est la maison natale du chef camisard Abraham Mazel, devenue par la volonté d'un groupe d'opposants au barrage un lieu d'histoire et de mémoire. Depuis 1998, s'y tient en chaque début d'été un cycle de conférences, de tables rondes et de manifestations culturelles baptisées « Rencontres Abraham Mazel ».

Après avoir abandonné leur véhicule sur un parking sommairement aménagé dans une prairie

odorante et pentue, les participants empruntent le chemin montant qui conduit au mas (ill. 57).

Toute la journée, les intervenants se succèdent sur une estrade rudimentaire, dressée en bordure d'une terrasse et qu'une simple bâche de toile protège des rayons du soleil, particulièrement ardents en ce début d'été. Le public s'installe sur des gradins en demi-cercle, les uns assis à même la pierre, d'autres nonchalamment allongés sous le couvert des arbres, tandis que les plus âgés préfèrent le confort tout relatif d'un fauteuil pliant qu'ils déplacent en fonction de la marche du soleil.

Le repas, préparé par des producteurs locaux, membres ou sympathisants de l'association, est pris en commun sur de grandes tables installées sur une terrasse ombragée. Les intervenants se mêlent convivialement à l'auditoire (ill. 58). Tout en se délectant d'un repas du terroir préparé par des producteurs locaux, les discussions passionnées qui se sont amorcées à l'issue des communications se poursuivent, on s'échange les dernières anecdotes sur la vie locale et il arrive même qu'on se remémore non seulement les moments marquants des éditions précédentes des rencontres, mais aussi les événements dont nombre de participants actuels ont été les témoins et les acteurs, lors de la lutte contre le barrage.

Naissance d'un lieu de mémoire

Du 27 février au 11 mars 1992, l'équipe de rédaction de *Sauve Gardon*, le journal du Collectif, présentant que le vent est en train de tourner ¹ et que le projet de barrage est en passe d'être suspendu, organise une exposition-rétrospective à Saint-Jean-du-Gard. Intitulée « La Borie s'affiche », elle retrace l'histoire de la lutte contre le barrage à travers les innombrables documents de toutes natures qui ont été produits ou collectés durant près d'une dizaine d'années. L'affiche qui annonce l'événement reprend la figure emblématique de la lutte : celle du castor au regard scrutateur et narquois, affublé pour la circonstance d'un pinceau coincé entre les incisives.

Les différents volumes du livre d'or de la Borie sont également exposés ; les visiteurs sont invités à le signer et le cas échéant à y inscrire leurs témoignages ou leurs commentaires. Pour Mireille, qui vit à Mialet, « ces images, ces photos, ces articles, ces tracts, ces affiches encourageant d'autres luttes, seuls nous ne pouvons rien, tous unis nous pouvons l'impossible », alors que Paul se déclare « heureux de retrouver tant d'amis avec lesquels les liens tissés depuis trois ans demeurent une source de joie et de reconnaissance et une promesse pour de nouveaux engagements dans l'avenir ». Josette, qui habite également la vallée, se félicite quant à elle que des liens d'amitié et de solidarité se soient créés et renforcés à la faveur de la lutte ; même constat pour Rémi qui s'est récemment installé dans la région : « La lutte nous a plus que jamais rapprochés et enracinés sur la terre cévenole »,

affirme-t-il. Union, amitié, joie, solidarité, rapprochement, enracinement... Le vocabulaire est éloquent : ce dont tous se souviennent, c'est du formidable élan collectif déclenché par le projet honni et des liens d'amitié et de solidarité qu'il a fait naître.

Quelques jours plus tard, lorsque survient l'annonce officielle de l'abandon du projet, les opposants voient leur obstination enfin récompensée. Si tous éprouvent l'intense satisfaction d'une victoire acquise au terme d'un combat aussi long qu'épuisant, ils sont cependant tenaillés par l'incertitude des lendemains. Que deviendra ce bel élan collectif lorsque tout sera rentré dans l'ordre ? « S'il n'y a plus de barrage en prévision, nous en inventerons un ! », proclame Alex, dans le livre d'or. Marie se refuse également à tourner la page : « Que vive le Gardon, que durent les fêtes, luttons, battons-nous, vivons, continuons... » La victoire est à la fois délectable et amère car le silence retombera sur la vallée des Camisards alors que dans les esprits la fièvre est loin de s'être apaisée. Certains ont le sentiment d'avoir vécu « une aventure incroyable », « des « moments uniques », d'avoir fait « des choses dont je ne me serais jamais cru capable, avant ». Rares sont ceux qui se sentent prêts à retourner au cours ordinaire de leur existence ; la plupart exprime le désir que les liens tissés pendant la mobilisation survivent à l'abandon du projet de barrage. De plus, l'affaire n'est pas totalement close car certains conseillers généraux n'ont pas renoncé au projet et le bruit court qu'il en est même quelques-uns qui espèrent lancer une

nouvelle enquête d'utilité publique, cette fois-ci dans le strict respect de la procédure afin qu'elle ne puisse être invalidée. « Vigilance ! » pensent et clament les opposants.

Au sein du Collectif on se concerte, on débat, à la recherche de l'idée originale qui renouvellera l'engagement collectif tout en inversant le slogan. D'abord rassemblés autour d'un refus, les opposants doivent maintenant s'unir autour d'un projet. Jacques s'interroge :

En définitive, c'est plus facile de cristalliser avec un « non », mais il faut savoir que nous risquons de ne pas être tous d'accord sur les mêmes objectifs, et donc il faut faire attention à ça. C'est pour ça que en même temps et très rapidement, il fallait aussi montrer quelles étaient les valeurs positives ; on nous avait beaucoup reproché de mobiliser sur un « non », on nous avait dit que même médiatiquement c'était mauvais – ce qui était une erreur !

Mais comment donner corps à ce « oui » que tous appellent de leurs vœux ?

Le 19 juillet 1992, un grand rassemblement est organisé à la Borie afin de fêter la décision du Conseil d'État. Le président du Collectif s'adresse aux militants pour les remercier de leur engagement sans faille et esquisser quelques pistes pour l'avenir car il redoute que désormais ils se dispersent. Il se fait donc l'écho des discussions enflammées des opposants, tout à leurs efforts pour imaginer l'après-barrage. Les idées fusent : on pourrait créer à la Borie un lieu d'expositions et de recherches artistiques, ou une maison de la biosphère, ou un lieu d'accueil

pour des classes vertes... ou encore acquérir la maison natale d'Abraham Mazel, l'inspirateur et le prophète de l'insurrection protestante qui fut également le « dernier » des camisards. Située sur les hauteurs du hameau de Falguières, en bordure d'un bois touffu de châtaigniers et de résineux, non loin de l'endroit où le mur de retenue devait prendre appui, la maison, qui selon les porteurs du projet recèle encore quelques « souvenirs historiques » comme une cache, un passage secret, etc., menace ruine. Sa propriétaire âgée de 82 ans n'y faisant que de brefs séjours estivaux, elle vient, comme un signe du destin, de la mettre en vente.

Son acquisition satisferait un triple objectif.

En premier lieu, sa réhabilitation comme monument historique empêcherait que d'autres projets viennent menacer l'intégrité de la vallée et en consoliderait donc la protection : « Quel merveilleux “verrou” pour cette vallée que l'on a cru un instant ouverte ! », s'enthousiasme le président du Collectif.

En second lieu, sa mise en valeur en tant que « centre de rencontre des pays du Refuge », dans la continuité de l'appel lancé durant l'été 1989 afin de sensibiliser la diaspora huguenote à la menace qui pesait sur la vallée des Camisards, apporterait une pièce complémentaire au dispositif mémoriel qui est déjà en place, notamment avec le musée du Désert distant de quelques kilomètres seulement.

Ce serait enfin un objectif commun qui permettrait aux opposants de maintenir voire même de dynamiser les liens tissés à l'acmé de la lutte et

dont on a vu que nombre d'entre eux redoutaient la dissolution.

L'idée séduit aussitôt les participants du rassemblement et quelques-uns décident de s'engager dans cet ambitieux projet d'aménagement. Dans les semaines qui suivent, un tract, traduit en anglais, allemand et néerlandais, est diffusé par l'intermédiaire de *Sauve Gardon* auprès de ses abonnés des pays du Refuge. Il accompagne un numéro spécial de la publication, rédigé par le Collectif (n°23). Les Cévennes, affirme le texte de présentation, restent en effet « un lieu de mémoire pour les huguenots dispersés à l'époque de la guerre des Camisards » et la vallée est le symbole de cette tradition de résistance huguenote qui s'est récemment manifestée lors de la lutte contre l'implantation du barrage ; c'est pourquoi la transformation de la maison en centre international de rencontre et de diffusion des pays du Refuge peut être envisagée. Il s'agira d'en faire une plate-forme d'échanges culturels et religieux ainsi qu'un centre de recherches généalogiques et de découverte du pays cévenol.

Fin août 1992, les porteurs du projet vont de commune en commune afin de le soumettre à l'appréciation des membres des différentes associations affiliées au Collectif. L'annonce officielle de son lancement a lieu le samedi 5 septembre, date anniversaire de la naissance d'Abraham Mazel – le 5 septembre 1677 –, mais aussi veille du rassemblement protestant du musée du Désert. À cette occasion, est organisée à Saint-Jean-du-Gard une projection

publique des *Camisards*, le film de René Allio dans lequel le comédien Gérard Desarthe campe un Abraham Mazel extrêmement convaincant, ombrageux et prophétique (ill. 59).

Une première version du projet propose d'aménager le lieu en espace polyvalent centré sur la figure d'Abraham Mazel. Les documents diffusés retracent sa biographie et font de sa maison natale un lieu-symbole de « résistance contre l'oppression, de lutte contre l'intolérance et de défense des cultures minoritaires ² ». La dimension historique du projet est particulièrement mise en avant à travers trois épisodes majeurs qui, selon les rédacteurs du projet, confèrent aux Cévennes leur singularité : d'abord la défense de la liberté de culte et de pensée incarnée par la guerre des Camisards ; ensuite la résistance pendant la Seconde Guerre mondiale et l'accueil des victimes du nazisme, juifs, Arméniens et Allemands traqués par ce régime ; et enfin la récente mobilisation collective contre le projet de barrage, point de départ de cette nouvelle aventure. *Sauve Gardon* en détaille les grandes lignes : outre le centre international de rencontre des pays du Refuge et de recherche généalogiques, il est question de construire une médiathèque ainsi qu'un centre d'accueil pour étudiants et chercheurs sur la propriété qui couvre 7 hectares de prairies et de bois.

Le 25 octobre 1992, une association loi 1901 ayant pour vocation de mettre en œuvre le projet voit le jour. Les demandes de soutien envoyées à tous ceux qui se sont exprimés en faveur du combat

du Collectif se traduisent par un afflux de courriers provenant de personnalités politiques de premier plan, d'intellectuels, d'artistes et de membres influents ou anonymes de l'Église réformée. Un comité de parrainage composé de deux anciens Premiers ministres et d'un ministre, d'élus, d'un conseiller d'État, de scientifiques et d'un journaliste écrivain, pour la plupart d'entre eux liés au protestantisme, est même constitué. Le Premier ministre, qui a suivi de près l'affaire du barrage, se réjouit « que la maison d'Abraham Mazel puisse devenir un lieu de mémoire de cette résistance exemplaire ³ », tandis que Ségolène Royal accepte de parrainer cette initiative à laquelle elle se déclare sensible car elle concerne un « lieu de mémoire des combats contre l'intolérance ⁴ ».

L'étape préalable est l'achat de la maison natale d'Abraham Mazel par l'association. Elle se donne donc pour objectif de réunir les 800 000 F (environ 122 000 euros) qui permettront non seulement d'acquérir la propriété mais également d'effectuer une première tranche de réhabilitation et d'aménagement afin que la maison ne se délabre pas davantage. Le 1^{er} juin 1993 est lancée une souscription internationale baptisée « 100 jours pour trouver 8000 pierres » qui propose d'acquérir symboliquement une pierre de la maison d'Abraham Mazel pour la somme de 100 F.

La mairie de Saint-Jean-du-Gard et le quotidien *Midi-Libre* financent l'édition d'une affiche diffusée dans les communes environnantes (ill. 60) et des dépliants sont distribués par les membres du Collectif. Certains profitent des marchés sur lesquels ils tiennent

un stand pour les proposer aux chalands. Tandis que *Sauve Gardon* s'appuie sur son réseau international d'abonnés pour faire connaître le projet dans plusieurs pays européens, la Fédération des églises réformées des Cévennes publie une information dans le journal gratuit qu'elle distribue lors de ses manifestations estivales et plusieurs revues qui comptent au sein de leurs équipes de rédaction des personnes qui ont soutenu la lutte en font également la publicité, comme *Historia* dont la rédactrice en chef insère un texte de présentation dans le courrier des lecteurs.

Durant deux années, l'association multiplie les actions de communication pour faire connaître son projet et inciter la population à y adhérer : cycles de conférences, accueil d'étudiants-stagiaires en maîtrise de sciences et techniques du patrimoine, randonnées pédestres reliant la maison natale de Roland à celle d'Abraham Mazel, spectacles et exposition itinérante dans plusieurs grandes villes régionales et de l'Hexagone donnent un avant-goût de ce qu'elle prévoit d'organiser lorsqu'elle sera entrée en possession du mas. À la fin du mois d'octobre, elle organise même à l'Espace Gard-Paris, la vitrine parisienne du département, une manifestation intitulée « Cévennes, terre de liberté » qui rassemble durant trois jours des personnalités du monde des médias, des intellectuels et des représentants des pays du Refuge ainsi que des grandes institutions spécialisées dans la défense des libertés comme la Ligue des droits de l'homme. Plusieurs conférences sont au programme de ces journées : Lucie Aubrac, l'illustre résistante, évoque la relation entre tolérance et résistance, l'historien

Philippe Joutard expose les liens entre mémoire et identité cévenole tandis que le journaliste Jean-Pierre Richardot envisage les Cévennes comme le « carrefour européen de la liberté » et que le sociologue et historien Jean Bauberot, alors titulaire de la chaire d'histoire et de sociologie de la laïcité à l'École pratique des hautes études, traite de la tolérance et de la liberté de conscience ; quant au comédien Gérard Desarthe et au directeur du théâtre des Amandiers de Nanterre, Jean-Pierre Vincent, qui ont tous deux interprété un rôle dans le film de René Allio, ils ont accepté de faire une lecture publique de textes consacrés à ces thèmes. Ces journées sont non seulement l'occasion de faire connaître le projet mais aussi de collecter des souscriptions car l'association peine à rassembler les fonds qui permettront l'achat de la maison.

Des lettres de soutien affluent de tous les coins de France et même d'Europe, généralement accompagnées de chèques de souscription, comme celle d'un descendant direct d'Abraham Mazel qui, « élevé dans le culte du souvenir et du respect » pour son « ancêtre Abraham », se réjouit de l'initiative, ou encore celle du poète Tristan Cabral qui tient la Cévenne pour un « lieu d'insoumission et de refus » au même titre que le Machu-Picchu ou le Sinaï⁵. Mais les souscripteurs sont également des anonymes, Cévenols d'origine ou d'adoption qui, après avoir le plus souvent découvert la figure d'Abraham Mazel lors de la lutte contre le barrage, espèrent que sa maison natale sera sauvée de l'oubli. Tandis que les plus aisés « achètent » plusieurs pierres pour des montants dépassant parfois les 1000 F, les moins fortunés, qui

sont aussi les plus nombreux, tiennent à participer, ne serait-ce que symboliquement, en envoyant un chèque d'un montant modeste, parfois inférieur à l'achat d'une seule pierre. À la demande de Béatrice Marre, chef de cabinet du président de la République qui est déjà intervenue à plusieurs reprises en faveur des opposants au barrage, le ministre du Tourisme décide en mars 1993 d'allouer à l'association une subvention de 200 000 F pour sa contribution au développement touristique de la zone périphérique du PNC⁶ ; puis, au printemps 1995, le conseil général du Gard vote à son tour une subvention d'un montant équivalent qui permet à l'association de boucler son budget.

Deux pleines années seront nécessaires pour réunir la somme requise : la signature de l'acte de vente de la maison Abraham Mazel à l'association a finalement lieu le 31 mai 1995 et quelques jours plus tard les travaux de débroussaillage et les premières opérations de réfection du bâtiment principal, extrêmement délabré, peuvent commencer avec le concours des militants.

Mazel, un héros opportuniste

Les chroniques de l'insurrection camisarde donnent généralement d'Abraham Mazel une image sombre. Il figure dans les principales sources historiques comme un illuminé, à l'origine du déclenchement de cette guerre sanglante puisque c'est à la suite de l'un de ses songes que le meurtre de l'abbé du Chayla aurait été perpétré ; meurtre dont la violence a longtemps suscité un vif désaveu et contribué à ternir l'image

des camisards. Leur réhabilitation dans le courant du XIX^e siècle ne bouleverse pas fondamentalement la donne : certes les camisards bénéficient d'un retournement de l'opinion, mais, à Abraham Mazel, on persiste à préférer Pierre Laporte, « le chevalier Roland », en raison de sa prestance et de sa probité, Jean Cavalier dont l'intelligence se doublait d'un remarquable talent de prêcheur, ou encore Marie Durand qui affrontera 38 années d'emprisonnement dans le froid et la promiscuité sans que sa foi en soit ébranlée. Alors que la maison natale de Roland a été transformée en musée du Désert, que Jean Cavalier est devenu la figure centrale de nombreux romans et que Marie Durand a été érigée en symbole de la résistance non violente des huguenotes, Abraham Mazel a en revanche été écarté du système commémoratif qui s'est mis progressivement en place. En 1952, pour le 250^e anniversaire du début de la guerre des Camisards, le musée du Désert a certes scellé une plaque sur la façade de sa maison natale, juste au-dessous de l'étroite ouverture par laquelle il avait réussi en 1704 à échapper à l'arrestation, mais le lieu, propriété depuis le début du XIX^e siècle de la même famille, n'a donné lieu par la suite à aucune manifestation commémorative : « Personne n'y pensait plus », constate un voisin.

Ce n'est donc qu'avec la lutte contre le barrage de la Borie qu'Abraham Mazel a fait un retour en force dans la mémoire collective : « La maison Abraham Mazel n'existait pas encore dans la conscience des gens [...] on a commencé à en parler seulement après l'incendie des bulls », affirme un membre du

Collectif. Apprenant qu'elle vient d'être mise en vente, un groupe d'opposants juge que « le chef Abraham Mazel correspond bien à cet esprit de résistance ». Une idée qui a depuis fait son chemin : pour l'écrivain et éditeur Max Chaleil, il est « le père de toutes les révoltes et toutes les espérances » (2004) et Enrico Bénédetto, qui voit dans les camisards « les ancêtres des guérilleros, des zapatistes avant l'heure », l'associe au sous-commandant Marcos, héros contemporain de la lutte très médiatisée des Indiens du Chiapas (2004). Le rapprochement est facilité par le fait qu'à l'instar des zapatistes, les camisards ne menaient pas une guerre militaire pour le pouvoir, mais pour la reconnaissance⁷. Quant à Philippe de Robert, il estime que si les camisards étaient sans doute en leur temps ce que l'on appelle des « terroristes », ce n'est pas autrement que « l'étaient il y a soixante années, dans le discours de l'occupant, ceux que nous appelons résistants ou maquisards » (2002). Par conséquent, nombreux sont ceux pour qui ce symbole incarné de l'insurrection camisarde – « le premier et dernier camisard » – constitue une force catalysante, profondément positive, anticipant en cela l'idée, depuis répandue, selon laquelle toute résistance est création et dans une certaine mesure réenchantement du monde.

Le premier acte de la réhabilitation d'Abraham Mazel a été, durant la lutte contre le barrage, le choix de sa maison natale comme lieu approprié pour lancer l'Appel aux pays du Refuge afin de sensibiliser les descendants des huguenots exilés à la cause des anti-barrage. Le second acte, qui en consacre

résolument la stature de héros, est certes lié au souci des opposants de « mettre une clé » à la Borie, comme le dit joliment l'ancien président du Collectif, mais on ne saurait l'y réduire. Sa biographie, mal connue du public, est revisitée et vient nourrir les plaidoyers des porteurs du projet de réhabilitation de sa maison natale. Il suffit de consulter les documents diffusés par l'association ainsi que les articles de presse consacrés à l'opération « 100 jours pour 8000 pierres » pour prendre la mesure des enjeux symboliques alors liés à son destin hors du commun. De lui, on retient en premier lieu sa naissance à Falguières, sur la commune de Saint-Jean-du-Gard. On se souvient ensuite que c'est à l'âge de 25 ans qu'il rejoint l'insurrection protestante. L'épisode sanguinaire du meurtre de l'abbé du Chayla, dont il fut l'instigateur, est passé sous silence et on préfère retenir qu'il fut l'un des principaux meneurs de la lutte des camisards ainsi qu'un prophète qui a su galvaniser ses coreligionnaires⁸. Sa brève existence est ensuite présentée comme une épopée héroïque, pleine de panache, jalonnée d'actions spectaculaires au cours desquelles il n'a cessé de défier ses adversaires : son évasion par l'une des fenêtres de sa maison natale alors qu'il est cerné par une cinquantaine de soldats en armes, suivie d'une seconde évasion quelques semaines plus tard quand les soldats l'encerclent au château de Marouls, puis d'une troisième, cette fois-ci de la tour de Constance d'Aigues-Mortes dont personne jusque là ne s'était échappé, son exil en dehors du royaume de France qui le conduisit dans plusieurs pays du Refuge afin de mobiliser les

insurgés contraints comme lui à l'exil, son retour en 1709 pour tenter un ultime soulèvement et enfin sa mort violente, à seulement 32 ans, par décapitation. Les conditions de son existence viennent ainsi conforter la conviction des porteurs du projet qu'il ne faut jamais renoncer à lutter pour la liberté de pensée et la tolérance : « Pour nous, les Espagnols qui ont résisté en grand nombre pendant la guerre d'Espagne, les résistants pendant la Seconde Guerre mondiale ou Abraham Mazel [...], c'est la même chose », commente l'un d'eux. La résistance d'Abraham Mazel cristallise donc les identifications puisque avec la mise en valeur de sa maison natale les membres du Collectif ont eu l'opportunité non seulement de renforcer le verrouillage de la Borie contre une nouvelle offensive des pouvoirs publics favorables au barrage mais également de se doter d'un objectif commun propre à consolider les relations qui s'étaient nouées durant la lutte entre autochtones et allochtones, protestants et athées, citoyens français et ressortissants des pays du Refuge.

Les programmes des rencontres permettent de se faire une idée plus précise des intentions de l'association et de la manière dont elle tisse un discours s'efforçant de lier passé et présent dans une réflexion qui fait se tenir ensemble territoire et système de valeurs. Les thèmes liés au protestantisme alternent avec d'autres qui portent sur des questions d'actualité ayant une portée universelle. Ainsi la première session était-elle consacrée au « 4^e centenaire de l'édit de Nantes » (1998), celle de l'année suivante aux « montagnes méditerranéennes, terres de

résistance, de refuge et d'échange » ; en 2000, ce sont les « échanges méditerranéens » qui sont à l'honneur et l'année suivante le « prophétisme », suivi par les relations « majorités/minorités » ; en 2002, le thème retenu est celui des « Camisards imaginés ». À partir de 2003, les intitulés gagnent en généralité pour ne plus faire directement référence au protestantisme : ce sont d'abord « Les utopies réalisées », puis, l'année suivante, « Les nouveaux mondes », en 2005, « La laïcité mise en questions », en 2006, « Ruptures et engagements », en 2007, « Les luttes écologiques », etc. Le panachage est également la règle au cœur même des manifestations, comme on peut le voir en examinant le détail des sujets traités. Ainsi les « 6^e Rencontres » autour des « utopies réalisées » questionnent-elles aussi bien le projet d'un contre-État huguenot porté par des protestants du Midi dans la période qui a suivi la Saint-Barthélemy que la mise en œuvre de l'utopie des Lumières par les entrepreneurs cévenols du XVIII^e siècle, les alternatives sociales développées dans le quartier de la Croix-Rousse à Lyon au cours des années 1970 que la construction européenne ou encore l'action non-violente. « Les 8^e Rencontres », consacrées à la laïcité, traitent à la fois de la question de l'édit de Nantes comme point de départ de la laïcisation de la société française et de la perception de la laïcité républicaine par les immigrés maghrébins. L'éclectisme affiché s'inscrit donc clairement dans une démarche qui vise à souligner tant la pertinence que l'actualité des questions soulevées par le protestantisme, tout

en démontrant qu'elles présentent une dimension d'universalité reflétant les mutations du monde contemporain et les inquiétudes qu'elles suscitent. Même éclectisme en ce qui concerne le choix des intervenants, aux profils extrêmement divers : universitaires reconnus, comme Eckart Birnstiel et Serge Robert, tous deux historiens à l'université de Toulouse, Paul Allières, professeur de science politique à Montpellier, Daniel Vidal, directeur de recherche au CNRS ; acteurs de la vie locale, comme Christian Sunt qui anime une association de conservation de la biodiversité et qui est une figure du Mouvement des objecteurs de croissance ; agro-écologiste de renommée internationale, comme Pierre Rabhi, l'initiateur du Mouvement pour la terre et l'humanisme ; défenseur des Droits de l'homme et des peuples, comme François Roux qui fut l'un des avocats du Collectif.

Le message délivré par les « Rencontres Abraham Mazel », qui représentent l'un des temps forts de la vie de l'association de même nom⁹ est donc clair : montrer et démontrer que les valeurs liées à la Réforme protestante sont également celles de la modernité. Il soutient l'idée que le protestantisme, qui a contribué à façonner l'individualisme contemporain puisqu'il prône l'idée selon laquelle l'individu se détermine seul face à Dieu, serait d'une certaine façon la religion la plus sécularisée, invitant chacun à prendre position dans les débats politiques actuels.

Un « lieu de mémoire » controversé

Lorsque émerge le projet de création d'une « Maison Abraham Mazel », des dissensions sont cependant déjà apparues chez les opposants dont on a vu que certains s'étaient désolidarisés du Collectif au double motif qu'il aurait contribué à une sacralisation induite de la vallée des Camisards et bafoué les fondements de la démocratie représentative en s'opposant à une décision publique. Le projet ne soulève donc pas un enthousiasme égal chez tous ceux qui ont participé à la lutte. Le peu d'empressement de certains à s'y associer tient à plusieurs facteurs qui s'inscrivent notamment dans le prolongement de ces désaccords antérieurs.

Le projet est en effet placé sous l'égide de la mairie de Saint-Jean-du-Gard où se tiennent les réunions de l'association. Son maire, qui est également le président du Collectif, initie l'affaire. Or on a vu qu'une fracture politique s'est ouverte parmi les opposants dont certains, membres ou alliés de l'ancienne équipe municipale, sont mécontents de l'éviction du maire sortant par un candidat qui faisait son entrée en politique. Pour l'un d'entre eux,

lancer un projet autour de la Maison Abraham Mazel par les responsables du Collectif, sous le patronage de la municipalité, du maire, ne paraissait pas de bonne augure pour rassembler tout le monde.

Les critiques portant sur l'attitude démissionnaire de l'ancien maire, une fois la décision de construire le barrage confirmée par le conseil général, n'ont pas été appréciées par ses soutiens qui les jugent injustes et

propres à ternir son image publique. C'est pourquoi ces derniers ne sont guère enclins à s'associer à un projet qui pourrait servir de faire-valoir à son successeur :

Beaucoup de gens du Collectif, des « ouvriers de la dernière heure », ne rendaient pas hommage à la vérité. À savoir quel avait été le rôle, la place et l'intervention de chacun dans l'histoire de la lutte contre le barrage.

On reproche également au Collectif un manque de concertation. En effet, certains opposants qui l'avaient quitté suite à la proposition de célébration œcuménique sur le site de la Borie estiment n'y avoir été associés que trop tardivement, bien après que ses grandes orientations avaient été définies, et notamment sans que l'institution protestante ait été sollicitée, tant au niveau national – la Fédération protestante de France (FPF) – que local – les paroisses et surtout le musée du Désert. Si l'association a reçu de nombreuses lettres de soutien de personnalités politiques et culturelles de premier plan, souvent liées au protestantisme, elle a en revanche essuyé un refus ferme et distant du président de la FPF, le pasteur Jacques Stewart, de participer à ses activités, que ce soit comme membre actif ou comme membre honoraire ¹⁰. Les tentatives ultérieures de rapprochement avec les milieux officiels protestants ne permettront pas de renouer les liens défaits durant la lutte et que les conditions d'engagement du projet, sur fond de clivage politique, n'avaient fait que distendre encore davantage. Tout un pan de la population locale se refuse donc à assister

aux manifestations qui sont organisées à la Maison Abraham Mazel, au motif que la manière dont on a lancé le projet a été « mal vécue ».

La mise en valeur de la maison natale d'Abraham Mazel semble donc embarrasser les milieux protestants, souvent encore divisés à propos du chef camisard. Certains voient en lui un héros et un modèle auquel on ne peut véritablement reprocher une violence qui ne fut en réalité qu'une réponse à celle plus grande encore faite aux réformés par le pouvoir royal ; d'autres, la jugeant au contraire irrecevable, lui préfèrent la résistance non violente des pasteurs du Désert et des prisonnières de la tour de Constance ; un point de vue auquel souscrit le délégué à la conservation du musée du Désert qui émet des réserves sur le traitement dont Abraham Mazel a fait l'objet à travers la lutte contre le barrage car, pour lui, autant a été répandu le sang des camisards, autant ces derniers ont répandu le sang.

Les égards que d'autres sphères publiques ont pour la maison natale d'Abraham Mazel sont également perçus comme suspects : « Il y a eu une volonté de récupérer de bric et de broc, rapidement, pour se créer des protections, des arguments. » Alors que personne ne s'était jusque là soucié d'empêcher sa détérioration et qu'aucune commémoration n'y avait été auparavant organisée – si l'on excepte le scellement d'une plaque en 1952 –, la voilà soudain placée au centre de toutes les attentions. Cette sollicitude inattendue n'est-elle pas avant tout stratégique, liée à l'objectif de verrouillage de la vallée

dont au demeurant le Collectif ne se cache pas ? se demandent certains.

De plus, alors que l'objectif clairement énoncé est de « retrouver, dans un projet dédié au rapprochement entre les peuples, les valeurs de la Réforme protestante ¹¹ », de nombreuses personnes y voient au contraire un détournement de ces valeurs à des fins idéologiques et politiques, dans le prolongement des critiques déjà émises à l'encontre de ce qui apparaît comme un asservissement du passé protestant à des intérêts « politico-économico-écologico-régionaux ».

Un dernier argument tient à la nature même du projet. D. Travier – une référence en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine puisque, rappelons-le, il dirige le musée des Vallées cévenoles et a publié de nombreux articles et ouvrages consacrés au patrimoine culturel des Cévennes – n'est pour sa part guère favorable à l'idée de créer un lieu de mémoire à partir d'un monument et juge préférable « une vision globale sur les paysages porteurs de mémoire, plus que sur les lieux, les monuments ». Il est en effet un ardent défenseur de la notion de « paysage de mémoire » qu'il a tenté de promouvoir dès 1984 avec le Parc national des Cévennes dont il préside depuis longtemps la commission culturelle ; ce bien avant que l'Unesco crée la catégorie des « paysages culturels » dans la liste du patrimoine mondial :

« Lieux de mémoire », depuis longtemps on sait ce que c'est, mais « paysage de mémoire », on a défendu

ça avec le Parc [...], et je marche pour l'un et pas pour l'autre !

La construction du barrage, il faut en effet le souligner, n'aurait en réalité touché aucun lieu de mémoire ¹² : seul le musée du Désert s'inscrit dans cette catégorie ¹³ et il n'a jamais été directement menacé puisqu'il se situe en aval de la retenue, contrairement à des allégations que les médias se sont un peu trop hâtivement empressés de relayer.

Près de deux décennies après son acquisition par l'association, la Maison Abraham Mazel est donc toujours aussi controversée. Elle demeure ostracisée par une frange importante de la population qui la considère comme inapte à fédérer tous les acteurs de la vie locale, pour les diverses raisons que je viens d'esquisser, mais également parce qu'on reproche à ses animateurs de s'être engagés dans une démarche « trop intellectuelle » voire « élitiste », à travers des manifestations susceptibles de n'intéresser qu'une fraction négligeable des habitants de la vallée et de la commune, un cercle étroit d'individus dont les centres d'intérêt sont loin de refléter la composition sociale de la population et des milieux protestants locaux.

Où la mémoire travaille

Plusieurs facteurs invitent à se pencher sur l'exemple de la Maison Abraham Mazel à la lumière des caractéristiques des « lieux de mémoire » établies par

P. Nora (1984) et, partant de là, à en souligner la singularité.

Il convient au préalable de revenir sur cette notion qui renvoie à des lieux matériels et idéels formant en quelque sorte la quintessence de l'identité nationale française. En effet, contrairement à ce que laisse entendre le terme « lieu », leur répertoire ne se résume pas à des sites, des monuments et des objets, mais inclue également des fêtes, des écrits, des chants, etc., autrement dit tout un ensemble de réalités physiques et de représentations symboliques qui sont le point de cristallisation de l'héritage collectif de la République et à ce titre méritent d'être inscrits au répertoire du patrimoine national. De l'aveu même de P. Nora, son entreprise correspond par ailleurs davantage à une volonté de déconstruire le roman national, à une histoire critique de la mémoire, qu'à une tentative de recensement d'un patrimoine localisé, comme une vision populaire de l'œuvre étayée par l'entrée de la formule dans le vocabulaire commun ¹⁴ et favorisée par l'emploi de la notion de « lieu » pourrait nous y inciter. En ce sens *Les lieux de mémoire* sont un projet visant à consacrer le rôle social des historiens dont l'ambitieuse mission serait de redonner à la société une mémoire dont elle a perdu le sens (Willaime 1988 : 126) puisqu'elle a été emportée par l'histoire. « Habiterions-nous encore notre mémoire, nous n'aurions pas besoin d'y consacrer des lieux », constate P. Nora (1992 : xix) car le temps des lieux, c'est ce moment précis où un immense capital que nous vivions dans l'intimité d'une mémoire disparaît

pour ne plus vivre que sous le regard d'une histoire reconstituée (*ibid.* : xviii).

Sa démarche témoigne de l'ambivalence intrinsèque de son objet, ce dont il s'explique en soutenant que l'expression présentait quand il l'a élaborée une dimension abstraite, symbolique et que d'autre part son projet revient en fin de compte à proposer une nouvelle version de l'Histoire de la France, non chronologique et non exhaustive, et dont il importe également de souligner le caractère hétérogène, non unitaire. C'est pourquoi deux mémoires cohabitent en réalité dans cette œuvre monumentale. L'une s'incarne dans des formes emblématiques, dont la consensualité, certes toute relative, a été instituée, comme c'est le cas pour la mairie, la Marseillaise, les monuments aux morts, mais aussi pour ces hauts lieux que sont la tour Eiffel et les châteaux de la Loire, ou bien qui ont fini par acquérir une dimension stéréotypique, à l'instar des « singularités françaises » que sont la gastronomie et le clocher ; ce sont des dénominateurs communs autour desquels les Français peuvent se rassembler, qui produisent sens et souvenir pour une masse indifférenciée d'individus. L'autre, inversement, apparaît comme nettement plus partielle et partiiale, objet de controverses, à l'instar de Vichy ou du clivage droite/gauche auxquels on peut certes reconnaître qu'ils participent également à la construction de l'imaginaire de la nation mais sur un mode dont la conflictualité est encore vive. Ces « lieux » ne sont donc pas tous logés à la même enseigne : il faut distinguer ceux qui ont la faculté de rassembler de

ceux qui au contraire opposent et nous rappellent que l'héritage est en réalité loin d'être stabilisé et unifié.

Au regard de la distinction opérée par P. Nora, on voit que le musée du Désert et la Maison Abraham Mazel relèvent d'une mémoire non pas fédératrice, fondatrice de l'identité nationale, mais au contraire conflictuelle puisque chacun trouve son origine dans un épisode douloureux de ce qui fut une guerre intestine opposant la minorité protestante à la majorité catholique et une région où cette minorité était majoritaire au royaume de France. De plus leur existence même porte témoignage de la dimension aporétique de la pensée protestante, prise en tension entre une théologie dont on a vu qu'elle se voulait anti-commémorative et refusait « tout lieu de mémoire par crainte d'une sacralisation du passé » (Cottret 2000 : 7) et l'impossibilité, que j'ai soulignée plus haut, de construire et entretenir une mémoire en dehors de tout lieu physique auquel elle puisse s'arrimer. La récente multiplication des lieux de mémoire protestants ¹⁵ ainsi que l'inflation des pratiques commémoratives répondent à la nécessité de concilier fidélité à la théologie et exigence d'un ancrage spatial sans lequel la mémoire, privée de tout support, courrait le risque de s'effacer.

On peut, à partir des principales caractéristiques des lieux de mémoire mises en lumière par P. Nora, s'interroger sur ce qui justifie la prétention de la Maison Abraham Mazel au statut de lieu de mémoire. On peut considérer qu'elle satisfait l'un des critères

retenus par l'auteur : sa raison est bien de « bloquer le travail de l'oubli » (Nora 1984 : xxxv) en forgeant un sens qui n'était pas immédiatement donné. Mais le fait qu'elle réponde effectivement à une « volonté de mémoire » (*ibid.*), ne signifie pas pour autant qu'il y aurait eu perte de mémoire. Son lien étroit avec la lutte contre le projet de barrage montre au contraire que cette mémoire est encore active et ne demande qu'une étincelle pour s'embraser. Qu'importe dans ces conditions que ce lieu ne soit pas « ce dont on se souvient » – il a été, rappelons-le, « oublié » avant d'être remis sur le devant de la scène par le Collectif –, puisqu'il est néanmoins l'un de ceux où « travaille la mémoire » (*id.* 1997 : 17-18) et que l'imagination investit aujourd'hui d'une aura symbolique. Lieu de mémoire, la Maison Abraham Mazel l'est pour ses promoteurs avant tout parce que cet homme-mémoire (*id.* 1984 : xxx) symbole d'une révolte qui par sa confrontation aux événements contemporains ne cesse de gagner en légitimité, nous parle finalement d'aujourd'hui en jetant un pont entre le passé et le présent : « Maison Mazel, Maison vivante » proclame en gros caractères une plaquette de présentation.

Le texte fondateur qui fixe les grandes orientations du projet est à cet égard éloquent :

La Maison Mazel, ancrée dans ce Lieu, cette terre et cette histoire, entend [...] rappeler les résistances passées et promouvoir aujourd'hui en réseaux l'actualité exigeante de ces valeurs qu'elle défend.

Ce document retient à cet effet trois registres complémentaires d'action : la sauvegarde du « lieu de mémoire » en tant que monument, un travail sur l'histoire qui se veut valorisation et communication d'une identité cévenole constituée dans le sillage de la Réforme, et un témoignage sur l'actualité des valeurs qui en sont issues. Comme le dit de manière imagée un article de *Réforme*, « Avec l'association Abraham Mazel, vous surfez sur plusieurs vagues en même temps » (1997). Consacre-t-il, comme l'envisage P. Nora, le délitement d'une mémoire collective qu'on suppose indissociable d'une identité « communautaire » qui serait en perte de vitesse ? Il semble que ce ne soit pas le cas, la mémoire collective des camisards puisant dans son ambivalence ce qui lui permet de s'inscrire simultanément dans le passé et dans le présent. Car la période de la guerre des Camisards présente non seulement une dimension polysémique qui a donné lieu à de vifs débats, certes en partie occultés par une forme consensuelle de camisardisation du passé, mais auxquels le conflit contre le barrage a redonné une brûlante actualité, mais aussi une plasticité qui lui permet de proposer une réflexion sur les pratiques de résistance en prise avec le présent.

Retenir Abraham Mazel comme figure-mémoire n'a donc rien d'innocent ; la polémique qui en est issue témoigne du fait que le protestantisme cévenol qui semble s'être rangé derrière la bannière des camisards est habité par plusieurs mémoires : celle de l'Église sous la Croix

et celle des camisards, celle de la résistance pacifique et celle de l'insurrection violente, celle du compromis et celle de l'intransigeance, ou comme l'exprimera un opposant dans un saisissant raccourci, celle de Cavalier ou celle de Mazel, figures emblématiques de la révolte des Camisards qui cristallisent cette distinction.

Comme le montre Jacy Alvès de Seixas, la mémoire collective n'est pas une donnée brute mais un processus ambigu : mémoire des solidarités, fondatrice d'identités, mais aussi mémoire des déchirements, des haines et des ressentiments (2004 : 81). Elle est de ce fait chargée d'une affectivité éminemment combustible.

Notes :

1. Rappelons qu'en mars 1991, le conseil général du Gard a voté la suspension du marché, indemnisé les entreprises, débloqué des fonds pour effectuer un forage profond et encouragé les agriculteurs à adopter l'irrigation au goutte-à-goutte. Autant de décisions qui donnent à penser que les collectivités territoriales cherchent une porte de sortie pour le conflit qui s'est enlisé.
2. Ces propos sont extraits du bulletin de souscription pour l'achat de sa maison natale.
3. Lettre du 21 septembre 1992, Archives A. M.
4. Lettre du 3 février 1993, Archives A. M.
5. Lettre du 23 juillet 1995, Archives A. M.
6. Lettre de Jean-Michel Baylet, ministre du tourisme, 10 mars 1993, Archives A. M.
7. P. Cabanel va dans le même sens dans un récent article consacré au tricentenaire de la guerre des Camisards (2003 : 254). Voir également la conclusion ci-après, dans laquelle je reviens sur cette question.
8. Seule la presse évoque les exactions commises par Abraham Mazel. Les documents diffusés par l'association jettent un voile sur un déchaînement de violence qui constitue aujourd'hui encore un héritage difficile à assumer et ce d'autant que les fondateurs de l'association ont choisi

de privilégier l'action non violente.

9. Elle organise également plus ponctuellement des débats ainsi que des rencontres documentaires. Celles de 2007 ont programmé le documentaire de Paul Seban sur la lutte contre le barrage de la Borie, suivi d'un débat animé par l'un des avocats du Collectif.
10. Lettre du Pasteur Jacques Stewart, président de la Fédération protestante de France, 2 décembre 1992, Archives A.M.
11. *Projet Abraham Mazel*, Archives A. M.
12. On verra plus loin les difficultés soulevées par l'emploi du terme « lieu de mémoire » qui ne doit pas être entendu de manière littérale mais plutôt comme un concept, une abstraction.
13. La reconnaissance du musée du Désert comme lieu de mémoire est en effet validée par la contribution de P. Joutard à l'ouvrage dirigé par P. Nora (1992 : 2653-2677).
14. Il s'agit aujourd'hui d'une entrée des dictionnaires de la langue française.
15. Plusieurs ouvrages récents en font d'ailleurs le recensement : *Cévennes & Gévaudan protestants. XVI^e-XIX^e siècles* (2005) ; Dubief & Poujol (2005) ; Cabanel (1998b).



ill. 57

Maison Abraham Mazel, aquarelle d'Aliette Guionnet. Collection particulière.



ill. 58

Tablée de participants aux rencontres estivales de l'association Abraham Mazel. Photo Association Abraham Mazel.

A L'OCCASION DU LANCEMENT DE LA FONDATION

ABRAHAM MAZEL

LE FILM DE **RENE ALLIO** :

LES CAMISARDS

SERA PROJETE A S.^T JEAN DU GARD

LE SAMEDI 5 Septembre a 21h.

RENE ALLIO,

REALISATEUR,

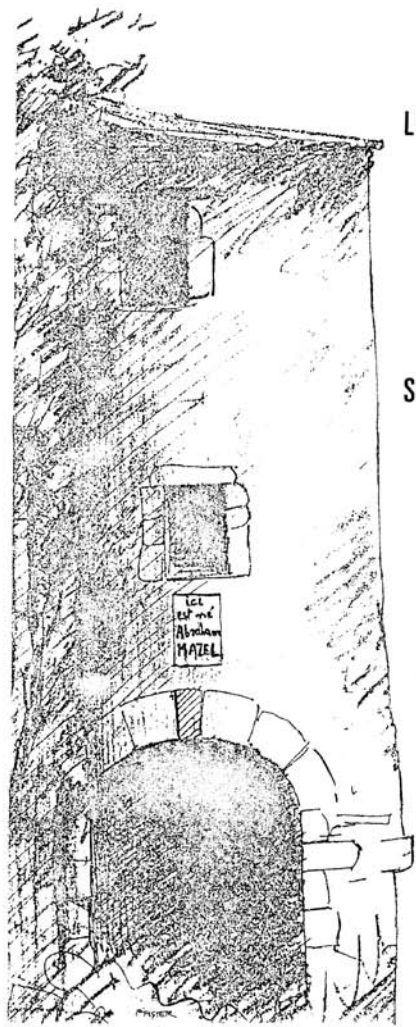
PRESENTERA SON FILM

SALLE STEVENSON



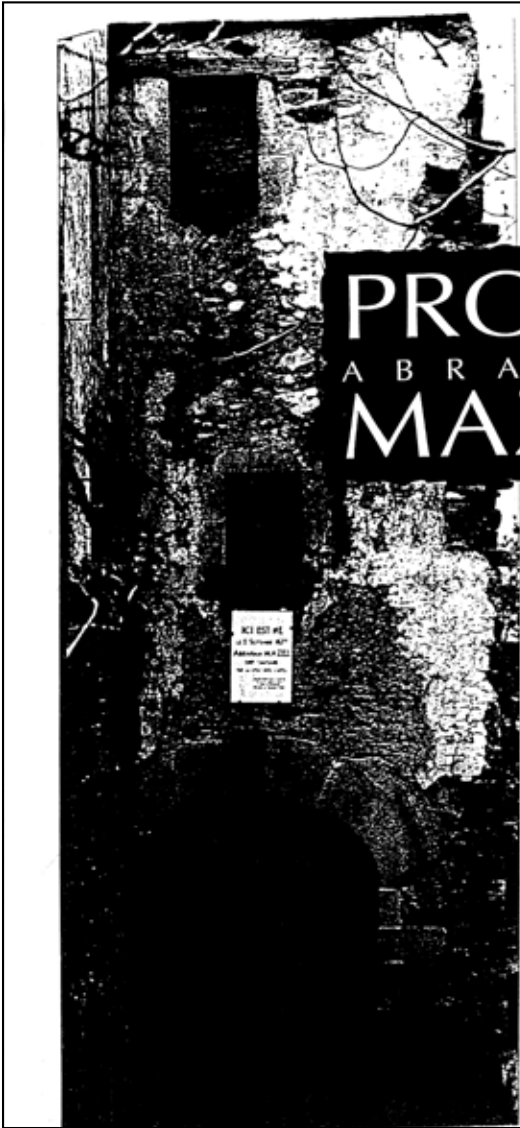
CE FILM SERA AUSSI PROJETE

DIMANCHE 6 SEPT. A 21h.



ill. 59

Affiche annonçant la projection
du film de René Allio,
Les Camisards. Collection
Association Abraham Mazel.



APPEL A SOUSCRIPTION

**"100 JOURS
POUR
8000 PIERRES"**

**PROJET
ABRAHAM
MAZEL**

Création
d'une Médiathèque
et d'un Centre
de Recherche sur l'Histoire
Huguenote et Cévenole

1^{ère} ETAPE

**ACHAT
DE LA MAISON NATALE
D'ABRAHAM MAZEL**

UNE PIERRE = 100 FRANCS

ASSOCIATION ABRAHAM MAZEL
N° CCP 39.70.47.U.MONTPELLIER

1 Place du MARECHAL THOIRAS
30270 SAINT JEAN DU GARD
Tél: 66 85 33 33 - FAX: 66 85 19 66

AVEC LE CONCOURS DE:

Midi Libre


SAINT JEAN
DU GARD

ill. 60

Appel à souscription pour l'achat de la maison natale d'Abraham Mazel.
Collection Association Abraham Mazel.

LE CHANT DE LA BORIE

Juillet 1990

NON

à la barrière de béton
sur le rivière, non et non !

OUI

à tous les ponts sur nos Gardons
pour relier tous nos vallons.

NON

à une paroi de prison
pour fermer un vaste horizon.

OUI

à l'eau, à son clapotis,
au clair ruisseau si joli.

NON

au treillis, aux bulldozers !!!
au profit, aux promoteurs.

OUI

au vent chantant la lumière
sur les plages de bruyère.

NON

à la laideur qui s'installe
à la froideur d'une eau sale.

OUI

à la chaleur des grands rochers
propres et blancs comme un clocher.

NON

au barrage, à la boue
au saccage et au verrou.

OUI

à notre terre sauvage
lieu de grâce et de passage.

PISTES CONCLUSIVES

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette étude qui, tout en gardant le fil conducteur de l'émotion patrimoniale, a été amenée à ouvrir des pistes de réflexion concernant d'une part les phénomènes de patrimonialisation et d'autre part les divers enjeux sociaux et symboliques d'une mobilisation collective.

L'incommensurabilité patrimoniale

Comme l'ont affirmé à maintes reprises les opposants, si la vallée mérite d'être préservée, c'est parce qu'en tant que bien collectif elle n'a « pas de prix ». La lutte contre le projet de barrage de la Borie met donc en travail la notion d'incommensurabilité ¹ que, dans un contexte relativement proche de celui étudié ici, la sociologue Wendy Espeland a mobilisée afin d'analyser une captivante controverse ; celle-ci opposait une agence de développement de l'eau, qui dans le cadre du Colorado River Basin Project Act voulait construire le barrage Orme dans le centre de l'Arizona, au confluent des rivières Gila et Salt, aux Indiens Yavapai auxquels elle proposait des indemnités élevées en compensation de l'inondation programmée de leur réserve ; ces derniers refusèrent avec la plus grande fermeté la perte de leurs terres ancestrales et sacrées auxquelles ils liaient étroitement leur identité (Espeland 1998 : 183) ².

Comme pour le barrage Orme, une analyse en termes de choix rationnel échoue à rendre compte de ce qui s'est joué durant le long conflit de la Borie. Face aux partisans du barrage qui fondaient leur argumentation sur les besoins en eau potable et d'irrigation pour la Gardonnenque ainsi que sur la protection contre les crues, les anti-barrage se sont situés sur le plan des valeurs attachées à la vallée des Camisards en mettant en avant la place majeure qu'elle occupe dans la mémoire historico-sémantique ³ des Cévenols comme dans le fondement identitaire de la « communauté » protestante.

En ce sens, la « prophétie patrimoniale », qui dit de quoi est fait le génie du lieu (Bensa 2001), court-circuite les justifications avancées par les pro-barrage. En qualifiant la vallée des Camisards en tant que patrimoine, elle la désigne comme un espace à part, relevant d'une logique bien différente de celle qui s'impose aux territoires « ordinaires » puisqu'en elle s'incarne une mémoire qui en reconstruisant et en actualisant constamment le passé confère au sentiment identitaire toute sa densité temporelle ⁴. Comme dans le cas étudié par W. Espeland, des intérêts et des logiques difficilement conciliables se sont affrontés. Alors que cette vallée cévenole ne représente pour une majorité d'élus ainsi que pour les agriculteurs de la Gardonnenque qu'un réservoir d'eau pouvant permettre le développement économique

de leur secteur, sa valeur et sa signification, pour la plupart de ses défenseurs, sont d'une tout autre nature : elle renvoie à des événements, tenus pour remarquables, qui occupent une place centrale et fondatrice dans la production de leur sentiment d'appartenance identitaire – en dépit de la défiance affichée par certains d'entre eux envers toute forme de sacralisation du territoire. C'est ce que suggère une banderole brandie par des opposants lors d'une manifestation sur la voie publique et dont le slogan confond l'existence même d'une population à l'intégrité de son milieu de vie : « CÉVENOLS, TANT QU'ON VIVRA LE GARDON DE MIALET COULERA » (1989).

La convergence des témoignages oraux et écrits qui ont été analysés invite donc à ne pas réduire l'argument d'incommensurabilité avancé par les opposants à de simples raisons stratégiques ou à une logique d'intérêt matériel, même si par ailleurs il n'y est pas totalement étranger. Dans la mesure où le critère de rationalité apparaît dans nos sociétés comme un moteur décisif de la décision – ici, construire ou non le barrage –, les opposants y ont certes fait appel en s'efforçant de démontrer la faiblesse des arguments économiques et techniques invoqués par ses partisans ; mais, comme on l'a vu, plus que d'une attente d'arbitrage entre deux logiques d'intérêt concurrentes pouvant déboucher sur un compromis, il s'agissait pour eux de faire reconnaître par les pouvoirs publics qu'elles sont fondamentalement l'une à l'autre incommensurables et relèvent par conséquent de registres d'appréciation

qui ne peuvent être mis sur la même balance, évalués selon le même étalon de mesure.

L'appel aux valeurs et au sacré, deux notions étroitement associées à celle de patrimoine, invite donc à appréhender la dispute entre pro- et anti-barrage non à partir des « registres de justification », mis en évidence par L. Boltanski et L. Thévenot (1991), mais selon un mode d'action qui pourrait être rapproché du régime « d'agapé ⁵ » également identifié par L. Boltanski (1990). On pourrait même considérer que la force du sentiment patrimonial tient paradoxalement dans sa relative faiblesse au regard de la rationalité économique et territoriale qui lui est opposée, au fait qu'il se déploie dans un champ traversé par des relations de forces inégales et, ce faisant, subvertit le principe d'équivalence qui structure souvent les disputes. Car bien que le concept générique de « valeur » suppose une équivalence de droit entre valeur économique (le développement de l'agriculture irriguée, les besoins en eau potable) et valeur symbolique (la mémoire, l'identité), on voit dans la situation étudiée qu'elles sont pensées par les opposants comme étant en réalité sans commune mesure, se situant sur deux plans totalement différents. Dans cette perspective, il n'y a pas d'équivalence possible entre la valeur économique conférée à l'eau du Gardon de Mialet et la valeur patrimoniale et spirituelle qui est attribuée à la vallée des Camisards. Comme l'exprime le vice-président de l'association PAIS, le projet d'aménagement est incapable de prendre en compte le préjudice

humain : « Pour nous, ce n'est pas chiffrable, donc ça n'a pas de prix, c'est inestimable. »

En suivant Anthony Pecqueux qui considère que « l'un des enjeux majeurs pour les entrepreneurs de [la] mobilisation est de présenter l'événement comme moral, c'est-à-dire digne d'une émotion » (2009 : 124), on voit que l'effervescence émotionnelle de nature patrimoniale qui a accompagné l'action des opposants range d'emblée la lutte dans ce que É. Durkheim appelle les « choses morales ». Or ce qui les caractérise, c'est, affirme ce dernier, « la valeur incommensurable que nous leur reconnaissons par rapport aux autres choses que désirent les hommes », puisque la conscience à l'œuvre dans l'acte moral vise une fin transcendante, qui serait supérieure aux individus et détachée de leurs intérêts particuliers (*in* Gautherin 1992 : 630-632). Aussi les principes d'évaluation qui sont efficaces dans la plupart des situations ordinaires (l'utilité sociale et l'intérêt économique) ne peuvent s'appliquer au cas étudié ici puisque la mobilisation, en tant qu'événement moral, non seulement relève d'une « métavaleur » dotée d'une autorité qui est, comme on vient de le voir, supérieure à toute autre (y compris l'utilité sociale) mais est en outre gratifiée d'une « place à part ». Dans la perspective ouverte par É. Durkheim, elle serait une « métamesure » servant d'étalon à toutes les autres mesures mais qui, en retour ne peut être mesurée ni par elles, ni par rapport à elles.

Les liens étroits qui unissent incommensurabilité, valeur et sacré peuvent en partie expliquer la vive

contrariété exprimée par un groupe d'élus et de personnalités, tous pro-barrage... et, prennent-ils soin de préciser, protestants⁶, qui au lendemain de l'assemblée de 1990 adresse au président de l'Association des amis du musée du Désert un courrier dans lequel ils se plaignent de la présence prosélyte des opposants – ils ont dressé une table d'information à proximité du lieu où se déroule l'assemblée afin de sensibiliser ses participants à leur cause. En effet, les glissements de sens que leur présence autorise dynamitent en retour le discours des partisans de l'ouvrage, en soulignant implicitement combien les enjeux corporatistes et géopolitiques sous-jacents sont de peu de poids face aux significations qu'agrège la vallée des Camisards.

En quête de reconnaissance

Dans la pensée sociologique et anthropologique contemporaine, la sphère des valeurs est indissociable d'une ontologie morale dont on connaît, depuis les lumineuses analyses d'Axel Honneth, le lien étroit avec la problématique de la reconnaissance dont ce dernier a exploré les différentes dimensions (2000).

L'enquête a montré que les valeurs spirituelles, identitaires et culturelles incommensurables qui fondent la légitimité patrimoniale de la vallée des Camisards et auxquelles les opposants n'ont cessé de se référer ont constitué un puissant enjeu pour les différents protagonistes de la mobilisation. Du fait de l'hétérogénéité des individus et des groupes qui forment la « communauté émotionnelle » née

de l'indignation soulevée par le projet de barrage, il y a donc lieu de s'interroger sur la stratification des significations et des attentes que la mobilisation est susceptible d'avoir condensées.

La patrimonialisation n'est pas seulement un processus de mise en valeur, elle est également, affirme Vincent Veschambre (2008 : 13), un processus de reconnaissance qui, ici, concerne, selon des modalités variables, tous ceux qui se sont impliqués dans la lutte. Or l'émotion déclenchée par la menace pesant sur la vallée des Camisards a fait émerger et a fédéré diverses catégories d'acteurs de la patrimonialisation qui, bien que poursuivant les uns et les autres un même but ultime – empêcher la construction du barrage –, n'avaient pourtant pas des motivations rigoureusement identiques ni le même horizon d'attente. En effet, alors que la demande de reconnaissance exprimée par les personnes d'origine cévenole et notamment par celles qui se réclamaient d'une identité protestante enracinée dans ce territoire s'est essentiellement adressée aux pouvoirs publics, celle des nouveaux habitants s'est tournée autant vers ces Cévenols avec lesquels ils partageaient un même espace géographique, pour eux territoire d'élection et non de racines, que vers la puissance publique.

Pour les premiers, défigurer la vallée des Camisards par une muraille de béton, équivaut à nier ce qui les singularise culturellement au regard de l'ensemble national, comme l'exprime une déclaration du consistoire régional de l'Église réformée, qui constate avec regret « l'incompréhension de la société française

et de ses organes représentatifs, nourris d'une culture largement marquée par les traditions catholiques, à l'égard de l'attitude réformée » (*Le Cep*, 9 septembre 1989). Selon Emmanuel Renault, il faut voir dans le recours récurrent au discours du respect « une réaction revendicatrice à l'expérience d'un déni de reconnaissance » (2007 : 164). En ce sens, on peut faire l'hypothèse qu'ils ont vécu le projet de barrage, d'une manière plus ou moins portée à la conscience des sujets, non seulement comme la continuation par d'autres moyens de la stigmatisation et de l'invisibilisation subies par leurs lointains ancêtres au temps des persécutions, comme le montrent de nombreux témoignages⁷, mais également comme une expression de la condescendance, voire du mépris avec lesquels ces mêmes pouvoirs publics ont longtemps considéré la région dont les faibles ressources expliquent en partie la désertification et la marginalisation économique. Aussi ont-ils vu dans la déclaration d'utilité publique une parodie de procédure administrative puisqu'elle a résolument ignoré l'avis négatif massivement exprimé par la population pendant la phase d'enquête et qu'elle a pris des libertés avec le règlement qui encadre son déroulement :

La démocratie n'est pas respectée quand on ne tient pas compte d'une enquête d'utilité publique qui rejette à 86 % un projet ou quand on méprise l'opinion de 90 % d'électeurs qui se sont prononcés contre le barrage ou quand on ne se préoccupe pas de milliers de lettres ou de témoignages qui demandent l'abandon définitif de cette réalisation.

Dans ces conditions, au mépris dont ont fait preuve les décideurs à l'égard de ce qui constitue un symbole de leur identité en même temps qu'un paysage porteur de la mémoire de la résistance huguenote – « la vallée, devenue le symbole du protestantisme, terre privilégiée d'Abraham Mazel » – s'ajoute un déni de justice en raison de la fragilité des raisons invoquées pour justifier la construction de l'ouvrage. Il faut en effet rappeler que les besoins en eau potable de la Gardonnenque étaient loin d'être avérés, que ceux en eau d'irrigation avaient de quoi surprendre dans un contexte d'arrachage des cultures excédentaires et enfin que d'autres solutions pouvaient être envisagées pour limiter les risques induits par les crues des Gardons. Aussi peut-on considérer que l'intensité des émotions qu'a manifestée cette catégorie d'opposants – comme dans un courrier adressé au président de la Fédération protestante de France à l'occasion de l'assemblée du Désert de 1990, évoquant leur « souffrance », leur « révolte » et leur « inquiétude » – est à la mesure de l'injustice subie en tant que citoyens d'une démocratie censée appliquer à l'ensemble du territoire national les principes qui la fondent. La destruction de la vallée des Camisards apparaît ainsi comme la figure inversée de sa patrimonialisation et constitue une « négation » et une « expropriation symbolique » (Veschambre 2008 : 14) des populations qui lui sont intimement attachées par leur histoire et leur mémoire.

Pour les nouveaux habitants, à une attente similaire en termes de justice démocratique, s'en ajoute une autre qui renvoie à la question de leur

reconnaissance par la population autochtone. Installés parfois depuis plusieurs années dans les Cévennes, ayant fait preuve d'une obstination à y demeurer en dépit de conditions d'existence parfois difficiles et d'un apprentissage laborieux de la ruralité, ces postulants à une « cévennité » (Balfet & Bromberger 1976) qui ne leur avait pas été donnée par la naissance ont souvent eu le sentiment d'être restés aux marges de la société locale, tolérés plus que véritablement acceptés, éventuellement admis sans pour autant être reconnus⁸. De ce point de vue, la lutte contre le barrage de la Borie a donc constitué pour eux une opportunité inespérée d'intégration en son sein, fondée sur l'intuition que la mobilisation étant spontanément une commémoration, le simple fait de s'y associer les engageait sur la voie d'une forme de « naturalisation » par identification aux intérêts culturels et symboliques de la population autochtone. En ce sens, comme l'a montré Guy di Méo dans un contexte présentant certaines similitudes, le patrimoine devient « idéologie territoriale », étroitement corrélée à une stratégie d'identification (1996 : 252). Aussi leur profonde conviction que la cause méritait qu'on s'y investisse pour des raisons de justice et d'écologie s'est-elle doublée d'une requête de reconnaissance adressée à ceux dont l'ancrage généalogique fonde leur indéniable légitimité territoriale. À l'instar des néoruraux souletins étudiés par Hélène Velasco-Graciet (2002 : 82), l'engagement de leurs homologues cévenols dans la lutte leur offrait une possible reconnaissance par les autochtones. S'impliquer

dans le collectif a constitué, de ce fait, une voie d'accès privilégiée à une légitimité qu'ils peinaient à conquérir, alors même qu'ils contribuaient de manière flagrante à la revitalisation du territoire en innovant dans de nombreux domaines d'activité, tant agricole qu'artisanale.

La reconnaissance, si l'on suit Shmuel Trigano, serait un facteur de légitimation visant à l'exclusion de la singularité dont sont porteurs ceux qui la sollicitent et à leur alignement sur l'« universel de totalité » qui représente le groupe dans lequel la reconnaissance s'effectue (2007 : 150-151). À la lumière de cette pénétrante analyse, on comprend mieux pourquoi des opposants néo-ruraux ont poussé leur investissement de l'héritage huguenot et de l'imaginaire qui l'accompagne jusqu'à arborer de manière ostentatoire la croix huguenote, signe d'affirmation de la foi protestante, dans des occasions d'effervescence collective ; il ne faut cependant pas voir dans cette appropriation le signe d'une adhésion spirituelle, mais plutôt une identification symbolique aux significations et aux valeurs qu'elle emblématise. Aussi marginale qu'ait pu être cette

pratique, elle exprime un désir d'entrer dans un groupe vécu comme relativement fermé en donnant un gage visible et symbolique de son allégeance aux narrations et aux valeurs qui le constituent. Car si comme l'entrevoit Sylvie Sagnes être de quelque part est essentiellement « une affaire de patience » (2004), le passage d'une appartenance géographique de fait à une identité territoriale reconnue peut être une entreprise de longue haleine. En ce sens, investir les valeurs patrimoniales est un excellent ressort pour accélérer une refondation territoriale et se doter d'une légitimité au regard de la population autochtone.

Le sentiment patrimonial, soutient Alain Bourdin, est « le sentiment de ressources, mal définies mais profondes, auxquelles on a accès parce qu'on est de ce pays (ce territoire en somme) et non d'un autre » (1984). Dans cette perspective, on comprend mieux qu'en partageant avec la population locale son indignation et sa souffrance ou, pour le dire autrement, son « émotion patrimoniale » face au projet de barrage, ces nouveaux habitants aient eu le sentiment, comme ils l'ont exprimé à plusieurs reprises, de devenir pleinement cévenols.

Notes :

1. Ce concept mathématique et épistémologique ne signifie pas qu'il est impossible de mesurer mais qu'un terme, une théorie ou un concept n'a pas de commune mesure avec un(e) autre(e). En épistémologie, on utilise cette notion lorsque les concepts d'une théorie s'avèrent tellement éloignés des concepts d'une autre théorie qu'une comparaison entre elles n'est pas possible.

2. Je suis redevable à l'historienne Alice Ingolt de m'avoir signalé l'ouvrage de W. Espeland.

3. J'emprunte cette notion à Maurice Bloch qui distingue une mémoire autobiographique relative au souvenir des événements vécus par le sujet et une mémoire historico-sémantique qui se rapporte à des faits concernant le passé que le sujet a appris par l'intermédiaire d'autres personnes (1995).

4. Voir à ce propos l'ouvrage que Joël Candau a consacré aux rapports entre mémoire et identité (1998).

5. On notera qu'il s'agit d'une notion couramment employée par les protestants qui en ont fait le nom d'une association ainsi que d'une émission du magazine religieux *Présence protestante*.

6. Les signataires de cette lettre sont tous impliqués dans divers organismes appartenant au monde agricole, comme la commission agricole du conseil général du Gard, la chambre d'agriculture, la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), etc. Ils appartiennent au lobby agricole départemental et, contre les opposants au barrage, défendent les intérêts des agriculteurs du bas-pays

qui y sont favorables.

7. « Après avoir résisté aux dragons d'un roi [...] et à la déportation de ses habitants, la voilà à nouveau qui résiste pour éviter que ses terres hautes ne soient englouties » ; « La voix des minorités peut-elle encore se faire entendre ? » ; « L'État contre les citoyens », etc.

8. C'est aussi toute l'ambivalence de cette population, plus hétérogène que le terme générique de néo-ruraux ne le laisse supposer, au sein de laquelle certains recherchent une forme d'indigénéisation tandis que d'autres, portés par une critique radicale de la société qui vaut aussi pour le local, tiennent à conserver une extériorité.

SAUVONS LA VALLEE DES CAMISARDS

PROGRAMME
22 - 23 Juillet



Illustration de couverture de *Sauve Gardon La Borie*, n°61, novembre 1995. Collection du Collectif de protection des vallées cévenoles.

ÉPILOGUE : VERS UNE LÉGENDE DE LA BORIE

Vingt ans se sont écoulés depuis la victoire des opposants au barrage de la Borie. Malgré la marche du temps, la mémoire de cette lutte n'a guère décliné. Pourrait-on envisager l'émergence d'une « légende de la Borie » qui, toutes proportions gardées, viendrait nourrir l'institution imaginaire¹ des Cévennes comme « terre de résistances », dans le prolongement en premier lieu de l'événement fondateur que constitue la guerre des Camisards, puis de la résistance contre le nazisme, incarnée par le maquis cévenol ? Plusieurs facteurs trop embryonnaires pour véritablement accréditer cette thèse, invitent néanmoins à y prêter attention.

L'affaire de la Picharlerie, survenue en juillet 2007, est à cet égard exemplaire (Clavairolle 2011). Dans les semaines qui ont suivi le rasement de ce mas, décidé par le sous-préfet de la Lozère en accord avec son propriétaire afin d'en chasser un groupe de squatteurs qui l'occupait depuis plusieurs années, des rassemblements publics ont eu lieu afin de sensibiliser l'opinion et d'organiser la riposte. Lors de celui qui s'est tenu à Saint-Croix-Vallée-Française le 25 août suivant, d'anciens opposants au barrage de la Borie, par ailleurs membres actifs de l'association Abraham Mazel, étaient venus en voisins, désireux de s'informer sur un acte qui les avait scandalisés par sa brutalité et son absurdité. Lors des échanges animés qui ont rythmé le rassemblement, ils ont

été à plusieurs reprises sollicités en qualité de représentants du Collectif qui s'était naguère victorieusement opposé au barrage. Alors que la quasi-totalité des participants n'avaient pas vécu directement ces événements, soit parce qu'ils étaient à l'époque trop jeunes, soit parce qu'ils ne vivaient que depuis trop peu de temps dans les Cévennes, ils voyaient dans cette lutte un exemple, un véritable modèle de pugnacité pouvant utilement être suivi dans les nouvelles mobilisations, tant le collectif des opposants au barrage s'était montré politiquement, socialement et symboliquement efficace. Le Collectif « pour vivre et résister ici et maintenant », qui a vu le jour suite au rasement de la Picharlerie, programmera même l'année suivante à la Borie un débat animé par des membres du Collectif de protection des vallées cévenoles, visant à tirer de cette expérience militante des enseignements utiles aux mobilisations sociales suscitées par la « crise » écologique et économique qui sévit aujourd'hui.

Dans un autre contexte, on peut également mentionner la réutilisation récente du dessin du « castor vigilant » dans le cadre d'une lutte contre des fermetures de classes à l'école de Saint-Jeanduard. Le comité de parents d'élèves s'opposant à la décision du rectorat a en effet reproduit dans ses moindres détails le graphisme original créé par un militant anti-barrage, se contentant

d'y ajouter un slogan circonstancié. Plus qu'un simple recyclage d'image, ne s'agissait-il pas, par cette confusion iconographique, d'insuffler à ce nouveau combat un peu de l'esprit qui avait animé la lutte contre le barrage, de lui injecter une part de son efficacité ?

Notes :

1. La notion d'imaginaire doit être rapprochée de la signification qu'A. Appadurai donne à la notion, centrale dans son œuvre, d'imagination. Il y voit une pratique sociale collective dont il pense qu'elle est susceptible d'engendrer des « communautés affectives transnationales », capables selon lui « de passer du stade passif des représentations partagées à celui des actions que l'on accomplit collectivement (2005 : 35-38). Dans cette perspective, il établit l'existence d'un lien entre le travail de l'imagination et l'émergence de solidarités globales d'où peuvent émerger des formes nouvelles de territorialité.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Abel Olivier, 2002. « L'abus de mémoire », *Commémorer la guerre des Camisards ?*, <http://www.museedudesert.com/article5697.html>
- Abélès Marc, 2006. *Politique de la survie*, Paris, Flammarion.
- Alcaraz Françoise, 2001. « L'utilisation publicitaire des paysages de terrasses », *Études rurales*, n°157-158, pp.195-209.
- Alvès de Seixas Jacy, 2004. « Le “réel” chez Halbwachs. Réflexions sur les rapports entre mémoire collective et histoire », in Deloye, Yves & Claudine Haroche (dir.), *Maurice Halbwachs. Espaces, mémoires et psychologie collective*, Paris, Publications de la Sorbonne, pp. 79-90.
- Ambroise Régis, Pierre Frapa & Sébastien Giorgis, 1989. *Paysages de terrasses*, Aix-en-Provence, Edisud.
- André Lucien, 1970. « La Vallée des Camisards », *Encyclopédie des Cévennes, Almanach cévenol*, n° 4, pp. 207-210.
- Appadurai Arjun, 2005 [1996]. *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.
- Arquembourg Jocelyne, 2006. « De l'événement international à l'événement global : Émergence et manifestations d'une sensibilité mondiale », *Hermès*, n° 46, pp. 13-21.
- Avanza Martina & Gilles Laferté, 2005. « Dépasser la “construction des identités” ? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses*, n° 61, pp. 134-152.
- Aymes Marc & Serge Péquignot, 2000. « Questions d'identité : l'apport de Frederik Barth », *Labyrinthe*, n° 7, pp. 43-47.
- Babadzan Alain, 2001. « Les usages sociaux du patrimoine », *Ethnologies comparées*, Montpellier, Publications en ligne du CERCE, n° 2.
- Balfet Hélène & Christian Bromberger, 1976. « Dimensions de l'espace et formes d'entraide : le « quartier » cévenol », in Balfet, Hélène et al. (éds.), *Pratiques et représentations de l'espace dans les communautés méditerranéennes*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 101-121.
- Barbichon Guy, 1983. « Migration et conscience d'identité régionale. L'ailleurs, l'autre et le soi », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXXV, pp. 321-342.
- Barth Frederik, 1995 [1969]. « Les groupes ethniques et leurs frontières », in Poutignat, Philippe & Jocelyne Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 210-229.
- Basset Karine-Larissa, 2010. *Aux origines du Parc national des Cévennes. Des précurseurs à la création le 2 septembre 1970*, Florac, Parc national des Cévennes / Association Clair de Lune-GARAE.
- 2005. *Histoire et mémoires du Parc national des Cévennes. 1. La préhistoire*, rapport intermédiaire, Parc national des Cévennes / GARAE.

- Bastide Numa, 1983. « La tombe du Camisard », *Encyclopédie des Cévennes. Almanach cévenol*, n° 13, pp. 160-164.
- Bégain Patrice, 1998. *Le patrimoine : culture et lien social*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Bénédetto Enrico, 2004. « Allocution », *Les Camisards encore : Rolland et Cavalier ou le protestantisme et les héros*, <http://www.museedudesert.com/article5690.html>
- Benoit Guillaume, 1997. « Introduction », in *La remise en valeur des terrasses de culture cévenoles*, Actes des rencontres d'Alès (23-24 octobre 1997), MAB/PNC, pp. 7-8.
- Bensa Alban, 2001, « Fièvres d'histoire dans la France contemporaine », in Bensa, Alban & Daniel Fabre (éd.), *Une histoire à soi*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 1-12.
- Bergson Henri, 1976 [1932]. *Les deux sources de la morale et de la religion*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Bethemont Jacques, 2002. « L'Ardèche protestante : y a-t-il un territoire réformé ? », http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=507
- Birre André, 1953. « Suggestions pour un programme de restauration profonde de la vie rurale cévenole », *Bulletin de la Société d'agriculture d'Alès*, 4^e trimestre, t. 2, pp. 83-86.
- Bizeul Yves, 2004. « La dimension "ethnique" du protestantisme français », in Bastian, Jean-Pierre (éd.), *La recomposition des protestantismes en Amérique latine. Entre émotion et tradition*, Genève, Labor et Fides, pp. 267-280.
- 1993. « Identité protestante en France et référence au passé », in Belmont, Nicole & Françoise Lautman (dir.), *Une ethnologie des faits religieux*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, pp. 419-426.
- 1991. *L'identité protestante. Étude de la minorité protestante de France*, Paris, Klincksieck.
- Blanchemane Pierre, 1990. *Bâisseurs de paysages*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Bloch Maurice, 1990. « Mémoire autobiographique et mémoire historique du passé éloigné », *Enquête*, n° 2, pp. 59-76.
- Boland Henri, 1907. « Au pays des Camisards », *L'Écho des touristes*, n° 37, pp. 481-484.
- Boltanski Luc, 1990. *L'Amour et la Justice comme compétences*, Paris, Métailié.
- Boltanski Luc & Laurent Thévenot, 1991 [1987]. *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Bonniol Jean-Luc, 2001. « La fabrique du passé », in Bensa, Alban & Daniel Fabre (éd.), *Une histoire à soi*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 169-193.
- Bost Charles, 1931. *Mémoires inédits d'Abraham Mazel et Elie Marion sur la guerre des Cévennes (1701-1708)*, Paris, Librairie Fischbacher.
- Bougnoux Daniel, 1995. *La communication contre l'information*, Paris, Hachette.
- Bourdin Alain, 1986. « Le dépôt sacré », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol LXXXI, pp. 196-216.
- 1984. *Le patrimoine réinventé*, Paris, Presses universitaires de France.

- Boursier Jean-Yves, 2004. « La mémoire comme trace des possibles », *Socio-anthropologie*, Publication en ligne, n° 12.
- Braud Philippe, 1996. *L'émotion en politique*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Breton Philippe, 1996. *L'argumentation dans la communication*, Paris, La Découverte.
- Briggs Jean L., 2005 [1970]. *Never in anger : portrait of an eskimo family*, Cambridge, Harvard University Press.
- Bromberger Christian, 1998. « Introduction », in Bromberger, Christian (dir.), *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard Éditions, pp. 5-38.
- 1996. « Ethnologie, patrimoine, identités. Y a-t-il une spécificité de la situation française ? », in Fabre, Daniel (dir.), *L'Europe entre culture et nations*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 9-23.
- 1993. « L'ethnologie de la France et le problème de l'identité », *Civilisations*, n° 42 (2), pp. 45-63.
- Brubaker Rogers, 2001. « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 139, pp. 66-85.
- Cabanel Patrick, 2007. « La guerre des camisards entre histoire et mémoire : la perpétuelle réinvention du témoignage », *Dix-huitième siècle*, n° 39, pp. 211-227.
- 2006. « Religion, politique et laïcité : de quelques paradoxes du protestantisme français », *Sociologie et Sociétés*, n° 1, pp. 55-67.
- 2004. *Cévennes, un jardin d'Israël*, Cahors, L'Hydre.
- 2003. « Autour du tricentenaire des Camisards (1702-2002) : essai de premier bilan », *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, vol. 149, n° juin, pp. 241-267.
- 2002. « Qu'est qu'un paysage protestant ? », in *Montagnes, Méditerranée, Mémoire, mélanges offerts à Philippe Joutard*, Aix en Provence, Publications de l'Université de Provence, pp. 89-102.
- 1998a. *Histoire des Cévennes*, Paris, Presses universitaires de France.
- 1998b. *Itinéraires protestants en Languedoc, XVIIe-XXe siècle, I – Les Cévennes*, Montpellier, Presses du Languedoc.
- Cabanel Patrick & Philippe Joutard (dir.), 2002. *Les Camisards et leur mémoire (1702-2002)*, Montpellier, Les Presses du Languedoc.
- Caffi Claudia, 2000. « Aspects du calibrage des distances émotives entre rhétorique et psychologie », in Plantin, Christian, Marianne Doury & Véronique Traverso (éds.), *Les émotions dans les interactions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, pp. 89-104.
- Callon Michel, 1978. « L'opération de traduction comme relation symbolique », in Roqueplo, Philippe (dir.), *Séminaire de recherche MSH, Rapport Cordès-CNRS*, Paris, pp. 105-141.
- Candau Joël, 1998. *Mémoire et identités*, Paris, Presses universitaires de France.
- Carbonnier Jean, 1985. « Le Désert, lieu de mémoire », *Réforme*.

- Cellier Micheline, 1999. « André Chamson (1900-1983) et le protestantisme », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, juillet-septembre, pp. 585-595.
- Cévennes et Gévaudan protestants. XVI^e-XIX^e siècles, Itinéraires huguenots. Cévennes, Gévaudan, Bas-Vivarais*, 2005. Bez et Esparon, Études et communications Éditions.
- Chabrol Jean-Paul, 2002. « Le prophétisme cévenol de 1685 à 1702 », *Bulletin de la société d'Histoire du Protestantisme Français*, janv-mars, pp. 211-216.
- 2001. « Le prophétisme cévenol de 1685 à 1702 », *Vos fils et vos filles prophétiseront...* <http://www.museedudesert.com/article5698.html>
- Chabrol Jean-Pierre, 2005 [1981]. « Préface », in Vielzeuf, Aimé, *Et la Cévennes s'embrasa... la Résistance au « Pays Raiöl »*, Nîmes, C. Lacour Éditeur, pp. 11-20.
- 1972. *Le Crève-Cévenne. « Les chants désespérés... »*, Paris, Plon.
- Chaleil Max, 2004. « La mort à vingt ans », *Réforme*, n° 3092, p.1.
- Champagne Patrick, 2002. *L'héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française 1950-2000*, Paris, Éditions du Seuil.
- 1991. « La construction médiatique des “malaises sociaux” », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 90, pp. 64-75.
- Champion Françoise & Danièle Hervieu-Léger (dir.) 1990. *De l'émotion en religion. Renouveaux et traditions*, Paris, Centurion.
- Chamson André, 1975. « Qu'êtes-vous allé voir au désert ? ». <http://www.museedudesert.com/article5856.html>
- 1954. « Commémoration des Camisards et de Roland ». <http://www.museedudesert.com/article5852.html>
- Channouf Ahmed & Georges Rouan, 2001. *Émotions et cognitions*, Bruxelles, De Boeck.
- Chauvet Maurice, 1967. « Le pays camisard », *Encyclopédie des Cévennes, Almanach cévenol*, n° 1, pp. 53-56.
- Chevallier Denis & Alain Morel, 1985. « Identité culturelle et appartenance régionale : quelques orientations de recherche », *Terrain*, n° 5, pp. 3-5.
- Choay Françoise, 1999 [1992]. *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Le Seuil.
- Ciarcia Gaétano, 2006. *La perte durable* (Rapport d'étude sur la notion de “patrimoine immatériel”), Paris, Mission à l'ethnologie (Dapa/Ministère de la Culture).
- 2002. « Notes autour de la mémoire dans les lieux ethnographiques », *Ethnologies comparées*, Montpellier, Publications en ligne du CERCE, n° 4, <http://alor.univ-montp3.fr/cerce/r4/g.c.htm>
- Clavairolle Françoise, 2011. « La destruction d'un lieu de mémoire, entre émotion et résistance », *Livraison d'histoire de l'architecture*, n°22, pp. 21-32.
- 2008. *Le renouveau de la production de la soie en Cévennes (1972-1998)*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais.

- 2003. *Le magnan et l'arbre d'or. Regards anthropologiques*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Clifford James, 1995 [1988]. *Malaise dans la culture*, Paris, Éditions de l'École nationale supérieure des beaux-arts.
- Conan Michel, 1994. « L'invention des identités perdues », in Berque, Augustin (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Paris, Champ Vallon, pp. 33-49.
- Cornu Pierre, 2000. *La forteresse vide. Une histoire des hautes terres du Massif central entre déprise humaine et emprise symbolique (XIXe-XXe siècles)*, Thèse de doctorat d'histoire, Lyon, Université Lumière-Lyon 2, 3 volumes.
- Court Antoine, 2003 [1760]. *Histoire des troubles des Cévennes ou de la guerre des Camisards*, Montpellier, Les Presses du Languedoc.
- Cottret Bernard, 2003. « Les Camisards au miroir de l'Europe », *Réforme*, n° 3043, pp. 567-589.
- 2000. « La mémoire, entre exil et enracinement », *Réforme*, n° 2864, p. 7.
- Couderc Freddy, 2005. *Les vins mythiques*, Pont-Saint-Esprit, La Mirandole.
- Crapanzano Vincent, 1994. « Réflexions sur une anthropologie des émotions », *Terrain*, n° 22, pp. 109-117.
- Crété Liliane, 2005. « La guerre des Camisards et ses héros », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, janvier-mars, pp. 129-133.
- 2001 [1992]. *Les Camisards 1702-1704*, Paris, Perrin.
- Cuin Charle-Henry, 2001. « Émotions et rationalité dans la sociologie classique : les cas de Weber et Durkheim », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XXXIX, n° 120, pp. 77-100.
- Davallon Jean, 2000. « Le patrimoine : "une filiation inversée" ? », *EspacesTemps*, n° 74-75, pp. 6-16.
- Debary Octave, 2002. *La fin du Creusot ou l'art d'accommoder les restes*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
- Debray Régis, 1999. « Trace, forme ou message ? », *Cahiers de médiologie*, n° 7, pp. 27-44.
- Deléage Jean-Paul, 1991. *Histoire de l'écologie. Une science de l'homme et de la nature*, Paris, Éditions de la Découverte.
- Delolme Laurence, 1996. « La confession, la mort et la mémoire. Les mutations d'un patrimoine privé », in Lamy, Yvon (dir.), *L'alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- Derville Grégory, 1997. *Le pouvoir des médias. Mythes et réalités*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Deonna Julien a. & Fabrice Téroni, 2009. « L'intentionnalité des émotions : du corps aux valeurs », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 144, pp. 25-41.
- Descartes René, 1649. *Les passions de l'âme*, Paris, Henry Le Gras.
- Descola Philippe, 2008. « A qui appartient la nature ? », <http://www.laviedesidees.fr/A-qui-appartient-la-nature.html>

- Despret Vinciane, 1999. *Ces émotions qui nous fabriquent. Ethnopsychologie de l'authenticité*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.
- Despret Vinciane, Mony Elkaïm & Isabelle Stengers, 2002. « Comment penser l'émotion ? », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratique de réseaux*, n° 29, pp. 15-21.
- Détienne Marcel, 1981. *L'invention de la mythologie*, Paris, Gallimard.
- Di Méo Guy 1996. « Production des identités et attachement aux lieux », in Lamy, Yvon (dir.), *L'alchimie du patrimoine*, Talence, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp. 249-276.
- Dombre Joël, 1989. *Sauvez la Borie et la Vallée des Camisards. Lettre ouverte au premier ministre*, Saint-Jean-du-Gard, Collectif de protection des Vallées cévenoles.
- Dortier Jean-François, 2006. « Les émotions en question. Qu'est-ce qu'une émotion ? », *Sciences humaines*, n° 171, p. 44.
- Dos Santos José R., 1996. *Production de la diversité culturelle et manipulation des différences : perception de l'espace et émergence d'entités culturelles en « Cévennes »*, rapport de recherche pour le Ministère de la Culture, Paris, Mission du patrimoine ethnologique.
- Dubief Henri & Jacques Poujol, 1992. *La France protestante. Histoire et lieux de mémoire*, Montpellier, Éditions de Paris Max Chaleil.
- Dumas André, 1932. *Le désert cévenol*, Paris, La Renaissance du Livre.
- Durand Jean-Yves, 1993. « Entre paisibles jardins et "patrimoine culturel" », *Terrain*, n° 20, pp. 119-134.
- Durkheim Émile, 1968 [1912]. *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Alcan.
- Ebrard August, 1985 [1880]. *Voyage dans les Cévennes en l'an 1877*, Alès, Club cévenol.
- Eizner Nicole & Hugues Lamarche, 1983. « Barre-des-Cévennes ou le sursaut d'une société locale », *Sociologie du travail*, n° 2, pp. 179-194.
- Ekman, Paul, 1972. « Universals and cultural differences in facial expression of emotion », in Cole, James (éd.), *Nebraska Symposium on Motivation*, Lincoln, University of Nebraska Press, pp. 207- 283.
- Espeland Wendy Nelson, 1989. *The Struggle for Water : Politics, Rationality, and Identity in the American Southwest*, Chicago, Chicago University Press.
- Esquénazi Jean-Pierre, 2004. « Vers la citoyenneté : l'étape de l'émotion », *Mots. Les langages du politique*, n° 75, pp. 47-57.
- Fabre Daniel, 2002. « Catastrophe, découverte, intervention ou le monument comme évènement », traduction de « Catastrofe, scoperta, intervento o il monumento come evento », in Ricci, Andreina (dir.), *Archeologia e urbanistica*, XII ciclo di lezioni sulla Ricerca applicata in Archeologia (Certosa di Pontignano, 2001), Firenze, Edizioni all'Insegna del Giglio, 2002.
- 1998. « Conclusion de la journée du 7 janvier », in *Patrimoine et Passions identitaires*, Actes des Entretiens du Patrimoine, Paris, Fayard et Caisse nationale des monuments historiques et des sites / Éditions du Patrimoine, pp. 285-296.

- Fath Sébastien, 2003. *Les protestants*, Paris, Le Cavalier bleu.
- Fatio Olivier, 2003. « Gens de peu de mine et imposteurs : quelle réputation pour les Camisards à l'étranger ? ». <http://www.museedudesert.com/article5691.html>
- Favret-Saada Jeanne, 1994. « Weber, les émotions et la religion », *Terrain*, n° 22, pp. 93-108.
- 1990. « Etre affecté », *Gradhiva*, n° 8, pp. 3-10.
- 1977. *Les mots, la mort, les sorts. La sorcellerie dans le Bocage*, Paris, Gallimard.
- Fer Yannick, 2005. « Genèse des émotions au sein des Assemblées de Dieu polynésiennes », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 131-132, pp. 143-163.
- Filipova Elena & France Guérin-Pace, 2008. « Les territoires qui nous appartiennent, les territoires auxquels nous appartenons », in Guérin-Pace France & Elena Filipova (dir.), *Ces lieux qui nous habitent. Identités des territoires, territoires des identités*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, pp. 13-36.
- Finley Moses I., 1981. *Mythe, mémoire, histoire. Les usages du passé*, Paris, Flammarion.
- Forthomme Bernard, 2004. « La philosophie et la théologie face aux émotions », *Bulletin de la société américaine de philosophie*, vol XIV, n° 1, pp. 61-93.
- Fortin Gwenole, 2006. « Une dérive néo-sophistique ? Les pratiques argumentatives dans les débats politiques télévisés », *Communication et langages*, n° 148, pp. 53-68.
- Fraenkel Béatrice, 2008. « La signature : du signe à l'acte », *Sociétés et Représentations*, mai-juin, n° 25, pp. 15-23.
- Friedman Jonathan, 2004. « Culture et politique de la culture », *Anthropologie et Sociétés*, n° 1, pp. 23-43.
- Garrisson Janine, 1986 [1980]. *L'homme protestant*, Paris, Éditions Complexe.
- Gautherin Jacqueline, 1992. « Durkheim à Auteuil : la science morale d'un point de vue pragmatiste », *Revue française de sociologie*, n° 33-4, pp. 625-639.
- Geertz Clifford, 1998 [1973]. « La description épaisse. Vers une théorie interprétative de la culture » (trad. A. Mary), *Enquête*, n° 6, pp. 73-15.
- 1983 [1973]. « Jeu d'enfer. Notes sur le combat de coqs balinais », in *Bali, interprétation d'une culture*, Paris, Gallimard pp. 165-215.
- Gilbert Yves, 1995. « La recomposition du lien social dans l'arrière-pays du Languedoc », in *Sujet-acteur et sociétés en transformation* (actes du colloque de l'ARCI, 25-28 mai 1994), Perpignan, Presses universitaires de Perpignan.
- Gillis John R (éd.), 1994. *Commemorations. The Politics of National Identity*, Princeton, Princeton University Press.
- Godard Olivier, 1990. « Environnement, mode de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie du patrimoine naturel », *Revue économique*, n° 41 (2), pp. 215-241.

- Gravari-Barbas Maria, 2005. *Habiter le patrimoine, Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Gravier Jean-François, 1947. *Paris et le désert français*, Paris, Flammarion.
- Guerrini Marie-Claude, 1994-1995. « Le parc national des Cévennes. Compromis entre conservation et développement ? », *Strates*, n° 8.
- Guibal Jean, 2006. « Histoire, mémoire, patrimoine et “publicisation” des particularismes », in Cercllet, Denis (dir.), *Usages de la mémoire et projets de société ?* Actes du séminaire organisé dans le cadre du Master « Métiers des arts et de la culture, Université Lumière–Lyon2, pp. 58-65.
- Guillaume Marc, 1980. *La Politique du patrimoine*, Paris, Galilée.
- Halbwachs Maurice, 1971 [1941]. *La topographie légendaire des Évangiles en Terre Sainte*, Paris, Presses universitaires de France.
- 1968 (1950). *La mémoire collective*, Paris, Presses universitaires de France.
- Heinich Nathalie, 2009. *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l’homme.
- Hell Bertrand, 1996. « La question du paysage, un objet majeur de l’anthropologie », *Utinam*, n°19, pp. 9-15.
- Hervieu-Léger Danièle, 1993. *La religion pour mémoire*, Paris, Éditions du Cerf.
- 1990. « Renouveaux émotionnels contemporains. Fin de la sécularisation ou fin de la religion ? », in Champion, Françoise & Danièle Hervieu-Léger (dir.), *De l’émotion en religion. Renouveaux et traditions*. Paris, Centurion, pp. 219-248.
- Honneth Axel, 2000 [1992]. *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Éditions du Cerf.
- Hulak Florence, 2007-2008. « En avons-nous fini avec l’histoire des mentalités ? », *Philonsorbonne*, n° 2, pp. 89-109.
- Jas Michel, 2005. « Allocution », *Bulletin de la Société d’Histoire du Protestantisme Français*, janv-mars, n° 135-140.
- Jeudy Henri-Pierre, 2008. *L’Exposition des sentiments*, Paris, Circé.
- Journaux camisards 1700-1715*, 1965. Paris, Union générale d’Éditions.
- Joutard Philippe, 1998. « La tyrannie de la mémoire », *Histoire*, n° 221, p. 98.
- 1992. « Le Musée du Désert : une mémoire protestante », in Nora, Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire, tome III, les France*, Paris, Gallimard, pp. 2653-2677.
- 1983. *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette.
- 1980. « L’analogie dans la mémoire collective : l’exemple camisard », *Analogie et connaissance*, Paris, Maloine, pp. 163-166.
- 1979. *Les Cévennes. De la montagne à l’homme*, Toulouse, Privat.
- 1977. *La légende des camisards. Une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard.
- 1965. *Journaux camisards 1700-1715*, Paris, Bourgois.

- Kaloara Bernard, 1998. *Au-delà de la nature l'environnement. L'observation sociale de l'environnement*, Paris, L'Harmattan.
- Kant Emmanuel, 1798. *Anthropologie du point de vue pragmatique*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin.
- Karady Victor, 1968. « Présentation », in Marcel Mauss, *Œuvres. 1. Les fonctions sociales du sacré*, Paris, Editions de Minuit, pp. I-LIII.
- Kayser Bernard, 1990. *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, A. Colin.
- Krumenacker Yves, 2009. « Marie Durand, une héroïne protestante ? », *Clio*, n° 30, pp. 79-98.
- Lacamp Max-Olivier, 1969. *Les Feux de la colère. Le roman des Camisards*, Paris, Grasset.
- Lamorisse René, 1975. *La population de la Cévenne languedocienne*, Montpellier, Imprimerie du « Paysan du midi ».
- Larrère Raphaël, 1991. « Enquête sur la singularité des lieux », in Micoud, André (textes rassemblés par), *Des hauts-lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 33-52.
- Lautman Françoise, 2000. « Le sensible incontournable. Rites et refus du ritualisme au sein de l'Église Réformée », *Archives de Sciences sociales des Religions*, n° 111, pp. 95-110.
- 1990. « Du désert au musée : l'identité protestante », in *Hauts lieux. Une quête des racines, de sacré, de symboles*, Paris, Autrement, pp. 89-96.
- « Le barrage de la Borie », 1984. *Causses et Cévennes*, n° 3, pp. 220-221.
- Le Breton David, 1998. *Les passions ordinaires. Anthropologie des émotions*, Paris, Armand Colin.
- Léger Danièle & Bertrand Hervieu, 1978. « Les immigrés de l'utopie », *Autrement*, n° 14, pp. 48-69.
- Le Goff Jacques (dir.), 1998. *Patrimoine et passions identitaires*, Actes des Entretiens du patrimoine, Paris, Fayard/Éditions du patrimoine.
- Lenclud Gérard, 1995. « Ethnologie et paysage », in *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 3-16.
- Leniaud Jean Michel, 1992. *L'utopie française*, Paris, Mengès.
- Le Roy Ladurie Emmanuel, 1969. *Les paysans du Languedoc*, Paris, Flammarion.
- Lévi-Strauss Claude, 1977. *L'Identité. Séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss, 1974-1975, professeur au Collège de France*, Paris, Grasset.
- Livet Pierre, 2002. *Émotions et rationalité morale*, Paris, Presses universitaires de France.
- Luginbuhl Yves, 1989. « Paysage élitare et paysages ordinaires », *Ethnologie française*, XIX (3), pp. 227-238.
- Lutz Catherine A., 1988. *Unnatural Emotions. Everyday Sentiments on a Micronesian Atoll and Their Challenge to Western Theory*, Chicago, The University of Chicago Press.

- Mandinaud Vincent & Pascal Viot, 2006. « “ Nimby ”, des bouts de jardins aux bords du politique ? Petite réflexion sur une journée de débat », *ethnographiques.org*, n° 9, <http://www.ethnographiques.org/2006/Mandinaud,Viot>
- Marié Michel, 1985. « De l'aménagement au ménagement du territoire en Provence », *Le genre humain*, n°12, pp. 71-92.
- Martel Edouard-Alfred, 1890. *Les Cévennes et la région des Causses (Lozère, Aveyron, Hérault, Gard, Ardèche)*, Paris, Delagrave (2^e édition).
- Martin Denis-Constant, 1992. « Introduction. Le choix d'identité », *Revue française de science politique*, n° 4, pp. 581-593.
- Martin Jean-Clément, 1998. « La dynamique d'un patrimoine en question. L'exemple de la Vendée », in Le Goff, Jacques (éd.), *Patrimoines et passions identitaires*, Actes des Entretiens du patrimoine, Paris, Fayard/Éditions du Patrimoine, pp. 209-217.
- Mary André, 1998. « De l'épaisseur de la description à la profondeur de l'interprétation », *Enquête*, n° 6, pp. 57-72.
- Mauss Marcel, 1968. *Œuvres. 1. Les fonctions sociales du sacré*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Mehl Roger, 1967. « La contestation protestante », *Archives des sciences sociales des religions*, n° 24, pp. 49-56.
- Mémoires inédits d'Abraham Mazel et d'Elie Marion, 1701-1708*, 1931. Paris, Éditions Charles Bost.
- Mercier Arnaud, 2006. « Logiques journalistiques et lecture événementielle des faits d'actualité », *Hermès*, n° 46, pp. 23-36.
- Michelet Jules, 1835-1845. *Histoire de France*, Paris, Hachette.
- Micoud André, 1993. « Contestation écologique et remobilisation religieuse », in Hervieu-Léger, Danielle (dir.), *Religion et écologie*, Paris, Éditions du Cerf, pp. 167-184.
- Misson Maximilien, 1978 [1707]. *Le théâtre sacré des Cévennes*, Brignon, Les Presses du Languedoc.
- Musée du « Désert » 1685-1787. *Guide du visiteur*, s.d., Mialet, Le Mas-Soubeyran.
- Naepels Michel, 1998. « Une étrange étrangeté. Remarques sur la situation ethnographique », *L'Homme*, n° 148, pp. 185-200.
- Nicolet Claude, 1982. *L'idée républicaine en France. Essai d'histoire critique (1789-1924)*, Paris, Gallimard.
- Nora Pierre, 2005. « La nation, la mémoire et le sacré », *Louvain*, n° 60, pp. 12-15.
- 1992. *Les lieux de mémoire*, tome III, « Les France », Paris, Gallimard.
- 1984. « Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux », in Nora, Pierre (éd.), *Les lieux de mémoire*, tome I, « La République », Paris, Gallimard, pp. xv-xlii.
- 1974. « Le retour de l'événement », in Le Goff, Jacques & Pierre Nora (dir.), *Faire de l'histoire, vol. I : Nouveaux problèmes*, Paris, Gallimard, pp. 210- 229.
- Nussbaum Martha, 1995. « Les émotions comme jugements de valeur », in Paperman, Patricia et Ruwen Ogien (dir.), *La couleur des pensées : sentiments, émotions, intentions*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, pp. 19-32.
- Offerlé Michel, 1994. *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien.

- Olivier de Sardan Jean-Pierre, 1995. « La politique du terrain. Sur la production des données en ethnographie », *Enquête*, n° 1, pp. 71-109.
- Palumbo Berardino, 2000. « Politique de l'histoire et de l'identité dans une ville de Sicile orientale », in Fabre, Daniel (éd.), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 33-54.
- Pandolfi Mariella & Vincent Crapanzano, 2008. « Présentation : Les passions : au cœur du politique ? », *Anthropologie et sociétés*, n° 3, pp. 7-13.
- Papataxiarchis Evthymios, 1994. « Émotions et stratégies d'autonomie en Grèce égéenne », *Terrain*, n° 22, pp. 5-20.
- Paperman Patricia, 1995. « L'absence d'émotion comme offense », in Paperman, Patricia et Ruwen Ogien (dir.), *La couleur des pensées : sentiments, émotions, intentions*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, pp. 175-196.
- Parc national/Réserve de Biosphère des Cévennes, 1999. *La remise en valeur des terrasses de culture cévenoles*, Actes des rencontres d'Alès des 23 et 24 octobre 1997, Florac, MAB/Parc national des Cévennes.
- Pecqueux Antony, 2009. « Une catastrophe patrimoniale. L'incendie du château de Lunéville », in Traïni, Christophe (éd.), *Émotions... mobilisation !*, Paris, Les Presses de SciencesPo, pp. 121-139.
- Pelen Jean-Noël, 2002. « Récit et toponymie. Introduction », *Rives nord-méditerranéennes*, n° 11, <http://rives.revues.org/115>
- 1982. « Le légendaire de l'identité communautaire en Cévennes, du XVIII^e au XX^e siècle », *Le Monde alpin et rhodanien*, n° 1-4, pp. 127-141.
- 1979. « La tradition culturelle d'hier à aujourd'hui », in Joutard, Philippe (éd.), *Les Cévennes. De la montagne à l'homme*, Toulouse, Privat, pp. 221-268.
- Pelen Jean-Noël & Daniel Travier, 1993. *L'image et le regard. Les Cévennes et la photographie, 1870-1930*. Montpellier, Les presses du Languedoc.
- 1984. *Le temps cévenol, la conscience d'une terre*, IV, Les activités agricoles 1, Saint-Hippolyte-du-Fort, Sédilan.
- Perelman Chaïm, 1997. *L'empire rhétorique : rhétorique et argumentation*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin.
- Perelman Chaïm & Lucie Olbrechts-Tyteca, 1970 [1958]. *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Institut de sociologie.
- Peyrat Napoléon, 1842. *Histoire des pasteurs du désert: depuis la révocation de l'Édit de Nantes jusqu'à la révolution 1685-1789*, Paris, Valence, Marc-Aurel frères, 2 vol.
- Perrey Christophe, 2005. « Figures du sacré à l'Institut Pasteur », *L'Homme*, n° 175-176, pp. 345-368.
- « Pierre sur pierre », 1990. *Cévennes. Revue du Parc national des Cévennes*, n° 41-43.
- Pina Christine, 1999. « Lady Di et Mère Térésa : deux saintes cathodiques ? », *Religiologiques*, n° 19, pp. 79-95.

- Plantin Christian, 1998. « Les raisons des émotions », in Bondi, Marina (éd.) *Forms of argumentative discourse / Per un'analisi linguistica dell'argomentare*, Bologne, CLUEB, pp. 3-50.
- 1997. « L'argumentation dans l'émotion », *Pratiques*, n° 96, pp. 81-100.
- Poche Bernard, 1998. « Le patrimoine comme artifice de la déréalisation du monde social », in Poulot, Dominique (dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, pp. 291-307.
- 1990. « Du haut lieu, on voit la plaine », in *Hauts lieux. Une quête des racines, de sacré, de symboles*, Paris, Autrement, pp. 67-71.
- Pomian Krysztof, 1991. « Musée et patrimoine », in Choffel-Mailfert, Marie-José & J. Romano (éds.), *Vers une transition culturelle. Sciences et techniques en diffusion. Patrimoines reconnus, cultures menacées*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, pp. 85-108.
- Poujol Olivier & Annie, 1988. « L'approche géographique », *Le Temps cévenol*, Tome 1, Aspect physique et historique, vol. 1, Saint-Hippolyte-du-Fort, Espaces-Écrits.
- Poujol Robert, 1951. *Aigoual 44*, Ganges, Imprimerie Metge.
- Poulot Dominique, 1996. « Territoire, patrimoine et construction de la mémoire », in *La médiation culturelle du territoire. Imaginaires du territoire et territoires imaginaires*, Paris, La Documentation française, pp. 103-118.
- Prades A. José, 1994. « Éthique de l'environnement et du développement : un cas spécifique de construction de l'objet religieux aujourd'hui », *Religiologiques*, n° 9, pp. 185-193.
- Rautenberg Michel, 2003. *La rupture patrimoniale*, Bernin, À la Croisée.
- Renault Emmanuel, 2007. « Le discours du respect », in Caillé, Alain (dir.), *La quête de reconnaissance. Nouveau phénomène social total*, Paris, La Découverte, pp. 161-181.
- Richardot Jean-Pierre, 1992. *Le peuple protestant français aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont.
- Ricœur Paul, 2000. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil.
- 1983. Temps et récit. *L'intrigue et le récit historique*, Paris, Le Seuil.
- Rimé Bernard, 2005. *Le partage social des émotions*, Paris, Presses universitaires de France.
- Rioux Jean-Pierre, 2002. « Devoir de mémoire, devoir d'intelligence », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n° 73, pp. 157-167.
- Robert Philippe (de), 2002. « Commémorer la guerre des Camisards ? » <http://www.museedudesert.com/article5695.html>
- Roussel Romain, 1973. « Un quartier qui ne sourit jamais », *Encyclopédie des Cévennes, Almanach cévenol*, n° 5, pp. 191-196.
- 1968a, « Cimetières », *Encyclopédie des Cévennes, Almanach cévenol*, n° 2, pp. 171-173.
- 1968b. « Toujours les Camisards », *Encyclopédie des Cévennes, Almanach cévenol*, n° 2, pp. 245-248.

- Sagnes Sylvie, 2004. « Cultiver ses racines. Mémoire généalogique et sentiment d'autochtonie », *Ethnologie française*, n° 1, vol. 34, pp. 31-40.
- Schenk André, 1962a. « Fondation Olivier de Serres », *Causses et Cévennes*, n° 1 t. IX, pp. 425-430.
- 1962b. « Le plan cévenol », *Bulletin trimestriel du Centre Régional de la Productivité et des Etudes Economiques de Montpellier*, n° 38, pp. 145-153.
- Scherer Klaus R., 2006. « Évolution de la société : quel avenir pour les émotions ? », *Cahiers Vilfredo Pareto*, n° 134, pp. 277-289.
- 1984. « On the nature and function of emotion : A component process approach », in Scherer, Klaus & Paul Ekman (eds.), *Approaches to emotion*, Hillsdale, NJ : Erlbaum, pp. 293-317.
- Schmitt Jean-Claude, 1983. *Les saints et les stars*, Paris, Beauchesne.
- Scott Walter, 1880 [1817]. *Les puritains d'Écosse*, Limoges, Charles Barbou.
- Sencébé Yannick, 2004. « Être d'ici, être ici. Formes d'appartenance dans le Diois (Drôme) », *Ethnologie française*, XXXIV, n° 1, pp. 23-29.
- Senneville-Leenhardt Nathalie, 2004. « Le présent vient de loin », *Réforme*, n° 3094, p 7.
- Soper Kate, 1995. *What is nature? Culture, politics, and the Non-Human*, Cambridge, M.A. Blackwell.
- Stephan Raoul, 1961. *Histoire du protestantisme français*, Paris, Fayard.
- Stevenson Robert Louis, 2009 [1879]. *Voyages avec un âne dans les Cévennes*, Paris, De Borée.
- Sue Eugène, 1864 [1840]. *Jean Cavalier ou les fanatiques des Cévennes*, Paris, Bureaux du Siècle.
- Sylvestre Jean-Pierre, 1998. « Sensibilité paysagère et sensibilité écologique dans les représentations et les usages de l'espace rural », in Aubert, Francis & Jean-Pierre Sylvestre (dir.), *Écologie et société*, Dijon, Éditions du CNDP, CRDP et Educagri, pp. 133-144.
- Taillefer François, 1979. « La Cévenne ou les Cévennes », in Joutard, Philippe (dir.), *Les Cévennes, de la montagne à l'homme*, Paris, Privat, pp. 11-49.
- Tessier Robert, 1994. *Déplacements du sacré dans la société moderne. Culture, politique, économie, écologie*, Montréal, Bellarmin.
- Thévenot Laurent, 1995. « Émotions et évaluations », in Paperman, Patricia & Ruwen Ogien (dir.), *La couleur des pensées : sentiments, émotions, intentions*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, pp. 145-174.
- Thiesse Anne-Marie, 1999. *La création des identités nationales*, Paris, Le Seuil.
- Touraine Alain, 1984. « Les deux faces de l'identité », in *Identités collectives et changements sociaux*, Toulouse, Privat, pp. 19-26.
- Traïni Christophe (éd.), 2009. *Émotions... mobilisation !*, Paris, Les Presses de Sciences Po.

- Travier Daniel, 2002. « De l'émergence d'une conscience identitaire cévenole au phénomène de "camisardisation" », in *Montagnes, Méditerranée, Mémoire, mélanges offerts à Philippe Joutard*, Aix en Provence, Publications de l'université de Provence, pp. 75- 87.
- 1999. « L'espace construit, premier marqueur de l'identité cévenole », in *Parc National/Réserve de biosphère des Cévennes, La remise en valeur des terrasses de culture cévenoles*, Actes des rencontres d'Alès des 23 et 24 octobre 1997, Florac, MAB et Parc national des Cévennes, pp. 9-15.
- 1984. « Le barrage de la Borie », *Causses et Cévennes*, n°4.
- 1982. « Allocution de Daniel Travier, responsable du Musée », *Causses et Cévennes*, n° spécial (Rencontres de Saint-Jean-du-Gard, "Les musées d'identité"), pp. 5-7.
- Trigano Shmuel, 2007. « Qui reconnaît-on ? L'identité dans la reconnaissance », in Caillé, Alain (dir.), *La quête de reconnaissance. Nouveau phénomène social total*, Paris, La Découverte, pp. 149-160.
- Trom Danny, 1999. « De la réfutation de l'effet nimby considérée comme une pratique militante », *Revue française de sciences politiques*, vol. 49, n° 1, pp. 31-50.
- Velasco-Graciet Hélène, 2002. « Chronique d'une controverse environnementale. L'exemple du territoire souletin », *Géographies et cultures*, n° 43, pp. 67-85.
- Veldhuizen David, 2004. « Un héritage, pour quoi faire ? », *Réforme*, n° 3092, pp. 8-9.
- Veschambre Vincent, 2008. *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Vidal Daniel, 2006. « Michel Carrier, *Penser le sacré. Les sciences humaines et l'invention du sacré* », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 136, <http://assr.revues.org/index3889.html> 2006
- 1983. *Le malheur et son prophète*, Paris Payot.
- Weber Max, 1971. *Économie et société*, Paris, Plon.
- Willaime Jean-Paul, 1999. « Le pentecôtisme : contours et paradoxe d'un protestantisme émotionnel », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 105, pp. 13-14.
- 1988. « De la sacralisation de la France. "Lieux de mémoire" et imaginaire national. Révolution et religion en mémoire », *Archives de Sciences sociales des religions*, n° 66, pp. 125-145.
- Yerushalmi Josef Hahim, 1984. *Zakhor. Histoire juive et mémoire juive*, Paris, La Découverte.
- Zonabend Françoise, 1980. *La mémoire longue. Temps et histoire au village*, Paris, Presses universitaires de France.

SOURCES INSTITUTIONNELLES, ASSOCIATIVES ET PRIVÉES

Rapports et études

- Bazin Luc, 1998. *Patrimoines en perspective en Vallée française et Pays de Calberte*, rapport au SIVOM des Hauts-Gardons.
- Besson Guy & Jean-Jacques Ducros, 1989. *Propositions de mesures pour la conservation des sites et des paysages*, rapport final au Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'environnement.
- Boumendil Henri, 1989. *Evaluation technico-économique comparative entre les dessertes pour l'irrigation de la Gardonnenque à partir du barrage de la Borie et du Canal du Bas-Rhône*, juin.
- Brèche, 1990. *Note sur les documents disponibles relatifs au projet de barrage de La Borie (Gard)*, 16 juin.
- CDCE, 1989. *Expertise de l'Etude d'impact du projet de barrage de la Borie sur le Gardon de Mialet (Lozère)*, août.
- Centre d'étude régional de la géologie et de ses applications, 1989. *Avis sur le projet de réalisation d'un barrage de retenue au lieu-dit La Borie sur le Gardon de Mialet (Gard)*, réalisé par Jacques Avias et Henri Paloc.
- Chamayou Jean & Claude Sauvel, 1990. *Les ressources en eaux souterraines de la Gardonnenque et de l'Uzège. Réflexions sur les possibilités d'une utilisation accrue*, 27 avril.
- CNABRL, 1985. *Barrage de la Borie sur le Gardon de Mialet*, étude d'impact, mars.
- Guillaume Gérard & Claude Perron, 1990. *Mialet : présentation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain*, mars.
- Mairie de Saint-Étienne-Vallée-Française & AIDVFVM, 1984. *Document de synthèse : Barrage de la Borie. Un barrage inutile, nuisible et dangereux*, 10 février.
- Mission de coordination des aménagements hydrauliques, 1983. *Barrage de la Borie sur le Gardon de Mialet, avis géologique*, janvier.
- Musée du Désert, 1951. *L'œuvre, Notice historique et régionale, Guide du visiteur*, Mialet, Le Mas Soubeyran.
- Parlement européen, 1985. *Proposition de résolution sur le projet de construction du barrage de la Borie sur le Gardon de Mialet*, 11 juin.
- Société de protection de la nature, s.d. *Inventaire des zones naturelles. Zone Pont des Abarines jusqu'au lieu-dit La Borie*.

Publications locales

Bulletin municipal de Saint-Jean

La Lettre du Parc

Le journal de Saint-Jean

Documents émanant des associations et du Collectif de protection des vallées cévenoles

Archives de l'Association Abraham Mazel

Archives du Collectif de protection des Vallées cévenoles (Correspondances, tracts, affiches, pétitions, cahiers de bord, livres d'or, etc.)

Documents de l'association interdépartementale de défense de la vallée Française et de la vallée de Mialet (AIDVFVM)

Sauve Gardon La Borie

Archives privées

Archives Lucien Affortit

Archives Pierre Gaubiac

Archives Franck et Mireille Texier

Archives Daniel Travier

Archives Jacques Verseils

Sources médiatiques : panorama de Presse

– 2004

04/03 : « L'Écosite de La Borie veut rester dans le domaine public », *Midi-Libre*

– 2002

22/03 : « Le sous-préfet en visite à La Borie », *Midi-Libre*

– 2000

03/02 : « Verts : ne pas privatiser La Borie », *Midi-Libre*

14/02 : « Stage de pierre sèche à La Borie (rubrique Patrimoine) », *Midi-Libre*

– 1998

10/12 : « À La Borie, on a parlé des projets », *Midi-Libre*

15/09 : « L'aventure Sauve Gardon continue », *Midi-Libre*

06/09 : « Rassemblement et souvenir », *Midi-Libre*

23/05 : « Barrage de La Borie : le projet abandonné », Yvon Toffagne, *Midi-Libre*

24/01 : « Projet de la Borie : mise au point », *Midi-Libre*

19/01 : « Un projet novateur pour le site de la Borie », Yvon Toffagne, *Midi-Libre*

– 1997

27/08 : « Sauve Gardon n° 77 est paru », *Midi-Libre*

23-29/01 : « Le “multimédia” au service de la mémoire protestante », *Réforme*

– 1996

23/12 : « La Borie : un projet de nouvelle association », *Midi-Libre*

18/11 : « Sauve Gardon : le n° 71 est paru », *Midi-Libre*

30/10 : « Des “expos” au fil de l'eau », *Midi-Libre*

24/10 : « Le fantôme du barrage resurgit des placards... », *Midi-Libre*

12/10 : « Abraham Mazel bouge conférences, Internet, livre », *Midi-Libre*

23/09 : « Des Cévenols remontent au créneau », *Midi-Libre*

20/09 : « Vallée des Camisards : Le Gardon de Mialet et “Natura 2000” », *Midi-Libre*

16/09 : « Le collectif Sauve Gardon vit un tournant de son histoire », *Midi-Libre*

07/09 : « Association Sauve Gardon : le numéro 69 du journal est paru », *Midi-Libre*

07/09 : « Sauve Gardon La Borie : Dans le numéro de septembre », *Midi-Libre*

22/08 : « La Borie : concertation et perspectives », *Midi-Libre*

03/08 : « La Borie au fil de l'eau », *Midi-Libre*

29/07 : « La maison de Mazel », *Réforme*, n° 2624

07 : « La gendarmerie en action », *Midi-Libre*

07 : « Le collectif de “La Borie” se désolidarise du producteur », *Midi-Libre*

24/06, « Association Abraham Mazel. Un œcuménisme de “choc” », *Midi-Libre*

13/05 : « La vigilance de Sauve Gardon », *Midi-Libre*

23/04 : « Alain Levental fait une proposition à BRL », *Midi-Libre*

01/03 : « Sauve Gardon La Borie à l'heure des bilans », *Midi-Libre*

25/02 : « Assemblée générale de Sauve Gardon La Borie », *Midi-Libre*

– 1995

07 : « La maison d'Abraham MAZEL, symbole de la Tolérance et de la liberté de conscience », *Cévennes-Magazine*, n° 789

22/06 : « Quand la Cévenne s'éveillera... », *Midi-Libre*

17/04 : « Le projet "Abraham Mazel" avance », *Midi-Libre*

– 1994

23/09 : « Nouvelles inquiétudes de barrages », *Midi-Libre*

13/04 : « Sauve Gardon La Borie a tenu sa troisième assemblée générale », *Midi-Libre*

– 1993

12 : « En terre camisarde... L'héritage d'Abraham Mazel », *Gard Magazine*

« Sauve Gardon La Borie », *Midi-Libre*

24/10 : « L'aide à la relance de B.R.L. et la "facture" de La Borie », J.-L. M., *Midi-Libre*

03/10 : « Le projet Mazel présenté à Paris », *Midi-Libre*

10 : « Journées parisiennes pour le projet Abraham Mazel », *Info Réformée*

21/07 : « Le projet Mazel : tout un symbole », *Midi-Libre*

06/06 : « A vendre... pierre par pierre », *Midi-Libre*

25/05 : « D'abord l'achat du mas de Falguières », *Midi-Libre*

18/05 : « 100 jours pour 8.000 pierres », *Midi-Libre*

04/02 : « Ségolène Royal soutient le projet Mazel », *Midi-Libre*

12/01 : « Opération "8.000 pierres" », *Midi-Libre*

– 1992

11 : « Projet d'une fondation Abraham Mazel », *Le Cep*

17/10 : « Michel Rocard accepte d'être parrain », *Midi-Libre*

17/10 : « Un membre illustre pour l'association Mazel », *Midi-Libre*

28/07 : « La maison natale de Mazel : une médiathèque protestante ! », R. Floutier, *Midi-Libre*

18/07 : « L'après barrage de La Borie : des idées pour demain », *Midi-Libre*

07 : « Une grande idée pour la Cévenne. Une médiathèque huguenote à la maison natale de Mazel », *Cévennes Magazine*

31/03 : « Oui au barrage », *Midi-Libre*

22/03 : « La Borie sauvée des eaux », M. Ambroise-Rendu, *Le Monde*

21/03 : « Le Conseil d'État annule la D.U.P. : Barrage de la Borie : c'est (vraiment) fini », G. Ducret, *Midi-Libre*

07/03 : « Inauguration de l'exposition "La Borie s'affiche" », *Midi-Libre*

02 : « Gard : vengeance à La Borie », *Silence*, n° 150 : 22

– 1991

31/12 : « Barrage de La Borie : le projet s'enlise », *Midi-Libre*

24/12 : « Les irrigants refusent de payer la facture », G. Ducret, *Midi-Libre*

23/12 : « Au bord de la rivière, l'histoire d'eau tourne au vinaigre », *Midi-Libre*

07/09 : « Barrage de La Borie », *Pays Cévenol*

28/08 : « Que d'eau, que d'eau, mais... », *Midi-Libre*

01/08 : « Barrage de la Borie. Question... de patience », *Midi-Libre*

07 : « La Borie : épilogue en vue », G. Ducret, *Midi-Libre*

03/07 : « La Borie : apaisement judiciaire », *Midi-Libre*

08/03 : « La compagnie du Bas-Rhône cherche des fonds », G. Dt., *Midi-Libre*

01 : « La Borie : le naufrage de la décentralisation », *Méridien*, n°16 : 8-9

21/01 : « Construction du barrage de la Borie : les arguments techniques de Jean Carreyron », *Midi-Libre*

28/01 : « Point de vue sur la Borie : Exécution capitale du projet ou projet à exécuter ? », *Midi-Libre*

15/01 : « Le malentendu préfectoral », G. Ducret, *Midi-Libre*

– 1990

08/12 : « La Gardonnenque remonte au créneau », G. Ducret, *Midi-Libre*

07/12 : « Les bulls sont partis sur la pointe des chenilles », G. Ducret, *Midi-Libre*

05/12 : « Barrage de la Borie. L'expulsion confirmée », G. Ducret, *Midi-Libre*

03/12 : « Visite d'un responsable "biosphère" de l'U.N.E.S.C.O. La Borie : flegme et volonté d'apaisement », O. Clerc, *Midi-Libre*

01/12 : « Les opposants se félicitent de la "bonne volonté de tous" », *Midi-Libre*

29/11 : « Le département va revoir le projet de barrage », G. Ducret, *Midi-Libre*

27/11 : « L'enquête hydraulique remise en cause », G. Ducret, *Midi-Libre*

21/11 : « La nouvelle plaidoirie des partisans du barrage », *Midi-Libre*

16/11 : « Les "pro-barrage" auraient dû "faire les morts"... », *Midi-Libre*

14/11 : « Barrage de la Borie : l'impatience du C.E.S. », *Midi-Libre*

07/11 : « Programme "Homme et biosphère". La Borie : l'UNESCO inquiète », *Midi-Libre*

04/11 : « Le baroud d'honneur des partisans du barrage », G. Durand, *Midi-Libre*

31/10 : « La Borie à Paris. Le conseil général : oui à la table ronde », *Midi-Libre*

30/10 : « Barrage de la Borie. Jérôme Abrigot : "et si l'on parlait... solutions" », *Midi-Libre*

- 25/10 : « La Borie : Lalonde répond à Bousquet », *Midi-Libre*
- 20/10 : « Le dossier La Borie. Brice Lalonde : “halte à la guerre de religion !” », *Midi-Libre*
- 19/10 : « La Borie. Les partisans du barrage veulent convaincre Lalonde », G. Durand, *Midi-Libre*
- 18/10 : « Barrage de la Borie. Vendredi chaud à Uchaud ? », *Midi-Libre*
- 23/10 : « Le projet de barrage définitivement enterré... », *Midi-Libre*
- 16/10 : « La Borie : les vendanges du dernier quart d’heure ? », G. Ducret, *Midi-Libre*
- 17/10 : « La Borie : issue imminente », *Midi-Libre*
- 12/10 : « La Borie sur le banc des députés ? Le duopole se met en travers du barrage », G. Ducret, *Midi-Libre*
- 06/10 : « Deux questions à Elian Cuvellier », Pierre Toutlemonde, *Réforme*, n° 2373
- 03/10 : « Coups bas contre le Bas-Rhône, G. Ducret, *Midi-Libre*
- 09 : « Appel international aux 2 millions de visiteurs du Pont du Gard à propos du projet de barrage de La Borie sur le Gardon », *Le Camisard libertaire*, n° 1
- 09 : « Assemblée “au désert” : vingt mille protestants face au “grand large” », O. Clerc, *Midi-Libre*
- 29/09 : « B.R.L. répond à l’U.N.E.S.C.O. : La Borie n’est pas en réserve biosphère ! », *Midi-Libre*
- 28/09 : « Des moutons du Larzac pour accueillir les C.R.S. ! », G. Ducret, *Midi-Libre*
- 27/09 : « Des moutons du Larzac à La Borie », *Midi-Libre*
- 26/09 : « L’U.N.E.S.C.O. se prononce contre la Borie », G. Ducret, *Midi-Libre*
- 22/09 : « Non au “ culte ” anti-barrage », E. Cuvillier, *Réforme*, n° 2371
- 12/09 : « Revue de détail du Gard rocardien », F.D.D.D., *Midi-Libre*
- 11/09 : « Nouveau cheval de bataille : les forages dans la Gardonnenque », G. Ducret, *Midi-Libre*
- 05/09 : « Sécheresse : La Borie, obsession ou panacée ? », *Midi-Libre*
- 02/09 : « Manifeste. La Borie, nous demandons... », *Réforme / Christianisme au XX^e siècle*
- 01/09 : « Le Barrage de La Borie », Y. Bernard, Pasteur, Président de l’association des Amis de la Vallée du Gardon de Mialet, *Le christianisme au XX^e siècle*, n° 270
- 01/09 : « Barrage de La Borie – Courrier », *Réforme*, n° 2368
- 08 : « La grande colère des castors », A. Chevallier, *Ulysses International*
- 26/08 : « Le Parc des Cévennes réaffirme son opposition », A. J., *Midi-Libre*
- 26/08 : « La Borie : l’art à témoin », O. Clerc, *Midi-Libre*
- 21/08 : « La Borie vue du ciel. Les partisans du barrage prennent de la hauteur », Jean-Yves Dana, *Midi-Libre*
- 21/08 : « La Borie : journée “art et contes” contre le barrage », *Midi-Libre*
- 18/08 : « À La Borie : grand concert gratuit », *Midi-Libre*
- 11/08 : « Spécial la Borie », *Réforme*, n° 2365-66
- 10/08 : « L’expulsion de La Borie en appel à Nîmes », G. Dt., *Midi-Libre*

- 09/08 : « Lalonde dit non au barrage de La Borie », G. R., *Midi-Libre*
- 08/08 : « Barrage de La Borie. Réponse à Bousquet : “vous encouragez les hors-la-loi” », G. Dt., *Midi-Libre*
- 05/08 : « Les rebelles des Cévennes », Jean Perrin, *Le Monde*
- 05/09 : « La Borie : le collectif veut mobiliser les protestants », *Le petit Cévenol*, n° 2190
- 04/08 : « Barrage de La Borie. Jean Bousquet monte au créneau », G. Ducret, *Midi-Libre*
- 01/08 : « La Borie : le P.S. se mouille ! », *Midi-Libre*
- 08 : « Barrage de La Borie : l'UNESCO saisi », *Midi-Libre*
- 28/07 : « La Borie : les partisans du barrage écrivent à Mitterrand », *Midi-Libre*
- 27/07 : « Der Staudamm und die Hugenotten », Hans walter Goll, *Seite 8 Publik Forum*, n° 15
- 20/07 : « La Borie : et si on parlait de l'eau ? », *La Marseillaise*
- 07 : « Toute la ville en parle », *Le pays cévenol*
- 07 : « Barrage de La Borie. Cartes sur table », *Le Méridional*
- 13/07 : « Barrage de La Borie. Gilbert Millet précise sa position », *Midi-libre*
- 12/07 : « Qui pousse à la tension ? », *La Marseillaise*
- 11/07 : « La Borie : l'huissier somme les occupants de déguerpir », Laurence Robert, *Le petit Cévenol*
- 10/07 : « Pas d'action de commando pour “libérer” la Borie », G. Ducret, *Midi-Libre*
- 10/07 : « Sur le site, on occupe dans la sérénité », *Midi-Libre*
- 06/07 : « La Borie. Les occupants sont sommés de déguerpir », *Midi-Libre*
- 04/07 : « Réunion des “pro-barrage” le 5 juillet », *Midi-Libre*
- 07/07 : « La Borie. Le tribunal ordonne l'expulsion des lieux », Laurence Robert, *Le petit Cévenol*
- 06 : « La Borie : l'État contre les citoyens ! », Fabrice Lengronne, *Réforme*
- 30/06 : « La Borie : un référé d'expulsion contre Alain Levental », Laurence Robert, *Le petit Cévenol*
- 28/06 : « La Borie : peut-être un vrai débat ? », *Midi-Libre*
- 28/06 : « Le collectif devant le tribunal d'Alès », *Midi-Libre*
- 27/06 : « Le Pen, La Borie : d'un barrage à l'autre », Olivier Clerc, *Midi-Libre*
- 26/06 : « Barrage de la Borie : les “contre” tendent la main aux “pour” », G. Dt., *Midi-Libre*
- 23/06 : « Le Bas-Rhône saisit la justice », G. Ducret, *Midi-Libre*
- 20/06 : « Les communistes dénoncent la “dérive anti-démocratique” », T.D., *Midi-Libre*
- 20/06 : « Référé au tribunal d'Alès : ordonnance rendue le 5 juillet », *Midi-Libre*
- 19/06 : « La Gardonnenque demande que force reste à la loi », *Midi-Libre*
- 16/06 : « Les partisans du barrage chez le préfet lundi », *Midi-Libre*
- 05 : « La Borie menacée par un projet de barrage fou », *Combat Nature*, n° 89

- 05 : « Guerre de commandos ? », Jean Pierre Richardot, *Réforme*
- 30/05 : « Manifeste de La Borie 27 mai 1990 », *Le petit Cévenol*, n° 2181
- 29/05 : « La Borie. Appel à Mitterrand », G. Dt., *Midi-Libre*
- 28/05 : « Un air de Larzac et 1500 personnes », G. Ducret, *Midi-Libre*
- 28/05 : « La Borie : 1500 personnes et BRL sommé de fournir des comptes ! », *La Marseillaise*
- 28/05 : « Deux mille personnes ont biosphéré ensemble », *Le Méridional*
- 26/05, « La Borie », *Le pays cévenol et Cévennes*, n° 1448
- 26/05 : « Les Cévenols irréductibles », Jean-Pierre Richardot, *Réforme*
- 21/05 : « Les opposants mobilisent », *Midi-Libre*
- 23/05 : « La Borie : un an de lutte pour le collectif », *Le petit Cévenol*, n° 2180
- 20/05 : « La Borie et le barrage. Nombreuses réactions alésiennes », *Midi-Libre*
- 19/05 : « La Borie : résister jusqu'au bout ! », *Pays cévenol*
- 19/05 : « La Borie en Pays camisard », *Cévennes magazine*, n° 514
- 17/05 : « Réunion du collectif à Mialet », *Midi-Libre*
- 16/05 : « Rassemblement à La Borie. Un air de Larzac et 1500 personnes », *Midi-Libre*
- 16/05 : « La Borie : le collectif fait échec aux engins de démolition », Laurence Robert, *Le petit Cévenol*, n° 2179
- 16/05 : « La Borie : les pour et les contre “bétonnent” leurs positions », G. Ducret, *Midi-Libre*
- 16/05 : « Résister jusqu'au bout ! », Laurence Robert, *Le Méridional*
- 15/05 : « Le collectif fait échec aux engins de démolition », Laurence Robert, *Le Méridional*
- 15/05 : « Flambée de colère contre le barrage », *Nîmes-Matin*
- 15/05 : « La Borie : la colère des “anti-barrages”. Les bulldozers arrivent : la Borie prend feu », G. Dt., *Midi-Libre*
- 15/05 : « La Borie : les bulldozers mettent le feu aux poudres », G. Ducret, *Midi-Libre*
- 11/05 : « Les opposants à La Borie interpellent les ministres », *Midi-Libre*
- 04/05 : « Les élus communistes reçus par le préfet », *Midi-Libre*
- 24/04 : « Grandes manoeuvres sur le front de l'eau », *Midi-Libre*
- 31/03 : « “Le barrage de La Borie a peu de chances de se faire” », G. Dt., *Midi-Libre*
- 21/03 : « Les Verts et La Borie », *Midi-Libre*
- 17/03 : « Le département confirme sa décision », Gérard Durand, *Midi-Libre*
- 14/03 : « Le projet a-t-il été modifié ? », Laurence Robert, *Le Méridional*
- 08/03 : « Bruxelles suspend son aide », G. Dt., *Midi-Libre*
- 08/03 : « *Midi-Libre* inspire un roman sur La Borie », G. Dt., *Midi-Libre*
- 08/03 : « Le pompage dans le Bas-Rhône : l'eau majorée de 14 % dans le Gard », G. Ducret, *Midi-Libre*

- 07/03 : « Partisans et opposants se mobilisent », *Le Petit Cévenol*, n° 2171
- 07/03 : « Le patron du Bas-Rhône fait le point du dossier technique », G. Ducret, *Midi-Libre*
- 04/03 : « Faire plier le conseil général. Pour : “Plus de promesse mais de l’action !” ; Contre : “La vallée appartient au patrimoine cévenol” », *Le Méridional*
- 04/03 : « Les uns plantent, les autres bloquent », G. Dt., *Midi-Libre*
- 02/03 : « Le collectif anti-barrage porte l’affaire à l’Elysée », *Midi-Libre*
- 02/03 : « Samedi, on plante à La Borie », *Midi-Libre*
- 02/03 : « Manifestation demain sur le site de La Borie », *Midi-Libre*
- 20/02 : « Le patron du Bas-Rhône face au collectif anti-barrage », G. Dt., *Midi-Libre*
- 17/02 : « Les partisans du barrage confiants mais vigilants », *Midi-Libre*
- 11/02 : « Spécial La Borie », *Midi-Libre*
- 02 : « Non au barrage de La Borie », P. Péguin, *Nature et progrès*
- 30/01 : « Le collectif répond à Philippe Lamour », *Midi-Libre*
- 19/01 : « Tous les opposants à Nîmes aujourd’hui », *Midi-Libre*
- 13/01 : « Mobilisation générale des “anti-barrages” », *Midi-Libre*
- 12/01 : « La Borie », *Midi-Libre*
- 11/01 : « Le président Philippe Lamour : la plaisanterie a assez duré ! », G. Ducret, *Midi-Libre*
- 14/01 : « Après la manifestation, la plaidoirie », *Midi-Libre*
- 09/01 : « Les adversaires du barrage repartent au charbon », *Midi-Libre*
- 1989
- 23/12 : « Barrage de La Borie : “Paris ne bloque pas” », *Midi-Libre*
- 19/12 : « Les agriculteurs des Cévennes manifestent », *Midi-Libre*
- 13/12 : « Le chanteur Renaud contre le barrage ! », *Midi-Libre*
- 08/12 : « La Gardonnenque à Matignon », *Midi-Libre*
- 02/12 : « Notfalls greifen sie zur Mistgabe », *Die Welt*
- 12 : « Rocard propose à Baومت une solution de rechange », *Midi-Libre*
- 12 : « Le point sur La Borie », *Causses et Cévennes*
- 26/11 : « Le collectif de protection se pose des questions », *Midi-Libre*
- 25/11 : « Barrage de La Borie », *Midi-Libre* (page St J. du G.)
- 24/11 : « Barrage de la Borie : toujours mobilisés », *Nîmes-Matin*
- 24/11 : « Le nouveau combat des Camisards », Francis Puyalte, *Le Figaro*
- 24/11 : « Barrage de La Borie : l’impossible dialogue », Gérard Durand, *Midi-Libre*

- 23/11 : « La Borie », *Midi-Libre*
- 23/11 : « Barrage de La Borie : les consignes », *Midi-Libre*
- 23/11 : « Les opposants font barrage », *Midi-Libre*
- 23/11 : « Les “pro-barrage” barrent... la nationale », *Midi-Libre*
- 21/11 : « Les agriculteurs gardois reçus à Matignon », *Midi-Libre*
- 15/11 : « Barrage de La Borie sur le Gardon de Mialet à Saint Jean du Gard », *Midi-Libre*
- 13/11 : « Les partisans font le forcing », *Midi-Libre*
- 11/11 : « Orientations budgétaires 90 : le poids du social », *Midi-Libre*
- 08/11 : « L'optimisme des opposants », *Midi-Libre*
- 04/11 : « Les opposants au projet tiennent salon », *Midi-Libre*
- 11 : « La confiance en béton des partisans du barrage », Gérard Durand, *Midi-Libre*
- 11 : « Craquements sur le barrage de la Borie », J.L., *Méridien*, n° 11
- 31/10 : « Les maires de la Gardonnenque écrivent à Michel Rocard », *Midi-Libre*
- 27/10 : « La majorité départementale et le barrage de la Borie », *Midi-Libre*
- 26/10 : « Une position ferme sur le barrage de la Borie », Ph. C., *Le paysan du Midi*
- 23/10 : « Les élus de la Gardonnenque font barrage », *Le Méridional*
- 23/10 : « Pour conserver La Borie et la vallée des camisards », *Midi-Libre*
- 19/10 : « Le P.S. opposé au barrage (section d'Anduze) », *Midi-Libre*
- 12/10 : « Le collectif anti-barrage à la chambre d'agriculture », *Midi-Libre*
- 05/10 : « Une pétition de quarante “non” à l'université de Montpellier », *Midi-Libre*
- 05/10 : « La compagnie du Bas-Rhône : “notre projet est tout à fait sûr” », *Midi-Libre*
- 09 : « Le barrage de La Borie, déclaration du Conseil de l'Église Réformée de France, région Cévennes-Languedoc-Roussillon », *Le Cep*
- 27/09 : « La Borie : attention danger ? », *Midi-Libre*
- 14/09 : « La Borie : ça continue », *Politis*
- 13/09 : « Une déclaration fleuve du maire », *Midi-Libre*
- 11/09 : « Le maire de Saint-Chartes : “à quand le début des travaux de La Borie ?” », *Midi-Libre*
- 06/09 : « Les parpaillots cévenols font barrage au barrage », *Le Canard enchaîné*
- 01/09 : « Le futur barrage de la Borie jugé dangereux par des scientifiques », *Le Monde*
- 31/08 : « Barrage de La Borie : parole aux opposants », Didier Nieto, *La Marseillaise*
- 28/08 : « Des artistes se mobilisent contre le barrage de La Borie », *Midi-Libre*
- 25/08 : « Journée culturelle », *Midi-Libre*
- 24/08 : « Le SOS d'une vallée cévenole », *La Croix*

- 23/08 : « Journée cévenole à La Borie », *Midi-Libre*
- 20/08 : « Les amis de la vallée du Gardon contre le barrage » (page Mialet), *Midi-Libre*
- 11/08 : « La nouvelle guerre des camisards », Françoise Monier, *L'Express*
- 10/08 : « Faut-il bétonner les Cévennes ? », Pierre Cros, *La Vie*, n° 2293
- 07-08 : « Référendum contre le barrage », *Reporterre*, n°7
- 27/07 : « Combien il faut haïr les Cévennes pour les détruire !!! », Le Président des amis des Cévennes, *Cévennes Magazine*, n° 471
- 27/07 : « Les Cévennes : un lieu de vie », Paul Dombre, *Cévennes Magazine*, n° 471
- 27/07 : « Contre le barrage de la Borie : rapport final des plus édifiant du secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé de l'environnement », *Cévennes Magazine*, n° 471
- 24/07 : « Naissance d'un collectif national », *Midi-Libre*
- 25/07 : « La guerre de l'eau a commencé », Marc Ambroise-Rendu, *Le Monde*
- 24/07 : « La Borie : un contre-barrage pacifique », Olivier Clerc, *Midi-Libre*
- 24/07 : « Barrage de La Borie : l'engagement des Verts », *Midi-Libre*
- 23/07 : « Les alternatifs européens contre le barrage », *Midi-Libre*
- 23/07 : « Les "Verts" et le projet de la Borie », *Midi-Libre*
- 22/07 : « La fête... contre le barrage », *Midi-Libre*
- 15/07 : « Les experts et les citoyens », Fabrice Lengronne, *Réforme*
- 15/07 : « Bâville n'est pas mort », Paul Dombre, *Le Christianisme au XX^e siècle*, n° 219
- 15/07 : « courrier spécial Borie », *Réforme*
- 29/06 : « La sécheresse amène de l'eau au moulin... de La Borie », *Midi-Libre*
- 25/06 : « Visite sur le site de Solange Fernex », *Midi-Libre*
- 23/06 : « Barrage de La Borie. Nouvelle position du conseil général ? », *Midi-Libre*
- 22/06 : « Les Cévenols veulent couler leur barrage », Gilles Millet, *Libération*
- 21/06 : « Deux superstars à Saint-Jean : le barrage et le T.V.C. », J. B., *Midi-Libre*
- 19/06 : « Référendum contre le barrage de la Borie. L'autre scrutin cévenol », *Midi-Libre*
- 17/06 : « Poème », *Cévennes Magazine*
- 17/06 : « La Borie : l'État contre les citoyens ! », Fabrice Lengronne, *Réforme*
- 16/06 : « Les opposants organisent un référendum », *Midi-Libre*
- 10/06 : « Les Cévennes, une histoire d'amour », Paul Dombre, *Cévennes Magazine*, n° 465
- 10/06 : « Le barrage de la Borie au cœur de la vallée des Camisards en question », *Cévennes Magazine*, n° 465
- 09-15/06 : « Barrages, oh ! désespoir », Anne Ulpas, *Politis*
- 06/06 : « Le point avec le collectif », *Midi-Libre*

- 03/06 : « Un barrage laborie...eux : le désert ne sera pas noyé », *Midi-Libre*
- 01/06 : « Découvrons les Cévennes », *Midi-Libre*
- 05 : « Les protestants en état de choc », Jean Paul Augier, *Marchons ensemble* (Église réformée des Baronnie et du Désert), n° 3
- 31/05 : « « Foin de La Borie ! Foi de Cévenols ! », Jean-Michel Molins, *Le Méridional*
- 31/05 : « Et maintenant, une centrale ! », Jean Marc Aubert, *Midi-Libre*
- 27/05 : « Philippe Lamour : place aux bulldozers », *Midi-Libre*
- 25-31/05 : « La deuxième guerre des camisards », Andrée Mazzolini, *L'Événement du jeudi*
- 24/05 : « Non au barrage et référendum ! » (page St Jean du Gard), *Midi-Libre*
- 24/05 : « un collectif favorable à un référendum », J.-M. A., *Midi-Libre*
- 24/05 : « Les arguments des opposants », *Midi-Libre*
- 18/05 : « L'utilité publique est fondée », J.-M. A., *Midi-Libre*
- 17/05 : « Barrage de La Borie : décision aujourd'hui », *Midi-Libre*
- 16/05 : « Rupture pour le barrage », Oleg T., *La Marseillaise*
- 13/05 : « (2). Un barrage, pour quoi faire ? », Bernard Domergue, *Midi-Libre*
- 12/05 : « (1). Une vallée cévenole sous la menace des eaux », Bernard Domergue, *Midi-Libre*
- 12-18/05 : « La deuxième guerre des camisards », Marie-Jeanne Berna, *Politis*, n° 61
- 11/05 : « Un rapport favorable sur le bureau de Rocard », *Midi-Libre*
- 10/05 : « Feu vert pour le barrage de la Borie », *Le Monde*
- 09/05 : « Barrage de La Borie : la bataille des "Branquignols" », *Le Montpellierain*, n° 14
- 03/05 : « Les descendants des camisards au secours des Verts », Marc Ambroise-Rendu, *Le Monde*
- 18/04 : « Une délégation saint-jeannaise a manifesté à Montpellier », *Midi-Libre*
- 09/04 : « Les opposants au projet maintiennent la pression », *Midi-Libre*
- 05/04 : « Action de l'Association "Barrage de La Borie" », *Midi-Libre*
- 31/03 : « Antoine Waechter à Nîmes. Le barrage de La Borie a peu de chances de se faire », *Midi-Libre*
- 29/03 : « Procès décevant pour les opposants », *Midi-Libre*
- 18/03 : « L'utilité publique est fondée », J.-M. A., *Midi-Libre*
- 04/03 : « Les uns plantent, les autres bloquent... », *Midi-Libre*
- 22/02 : « Barrage de La Borie : copie à revoir. La Vallée française sauvée (momentanément) des eaux », Jean-Pierre Lacan, *Midi-Libre*
- 08/02 : « Un inspecteur général nommé pour revoir le dossier du barrage », Jean-Pierre Lacan, *Midi-Libre*
- 04/02 : « C'est le barrage de La Borie ! », *Midi-Libre*
- 16/01 : « A propos du barrage de La Borie », Daniel Travier, *Le Christianisme au XX^e siècle*, n° 194

16/01 : « Complainte d'un Cévenol nostalgique à l'idée du barrage de La Borie », Pierrounet dé la rancarédo, *Le Christianisme au XX^e siècle*, n°194

07/01 : « L'eau des collines.... », Fabrice Lengronne, *Réforme*, n° 2282

– 1988

29/12 : « Les camisards ne désarment pas », *Midi-Libre*

18/12 : « La nouvelle révolte des Cévennes », Henri Vernet, *Le Quotidien de Paris*, n° 2824

15/12 : « La vallée des camisards va être noyée par un barrage », *AFP Sciences*, n° 643

14/12 : « Barrage de La Borie. Travaux : démarrage imminent », *Midi-Libre*

13/12 : « La révolte de la vallée des camisards », V. D., *Le Figaro*

13/12 : « Ce qu'en disent les protestants », Véziane de Vézins, *Le Figaro*

12/12 : « Construction d'un barrage dans les Cévennes. Il va noyer la vallée des camisards », *Ouest France*

11/12 : « La vallée des camisards noyée par un barrage », *L'Indépendant*

28/06 : « Barrage de La Borie : place aux travaux », *Midi-Libre*

– 1987

27/11 : « Où en est La Borie ? », *Midi-Libre*

27/11 : « Feu vert de Matignon », *Midi-Libre*

23/10 : « Les projets de Barrages vont-ils tomber à l'eau ? », Marc Médevielle, *Midi-Libre*

16/03 : « Association "La Borie" », *Midi-Libre*

– 1986

30/07 : « Feu vert au barrage de La Borie », *Midi-Libre*

26/07 : « Le Conseil général de Lozère lève les derniers obstacles », *Midi-Libre*

26/06 : « Une vigoureuse hostilité au barrage de la Borie », *Midi-Libre*

25/06 : « Barrage de La Borie : Jacques Blanc apostrophé par les opposants.... », *Midi-Libre*

20/06 : « En marge du débat sur "La Borie" », *Midi-Libre*

19/06 : « La Borie... vaste débat », *Midi-Libre*

04 : « Barrage de La Borie : la polémique rebondit », *Midi-Libre*

02/03 : « Barrage de La Borie », *Midi-Libre* (page St Jean du Gard)

– 1985

18/10 : « Barrage de La Borie : un nouveau "oui" », *Midi-Libre*

25/09 : « Barrage de La Borie : le projet fait des vagues », *Midi-Libre*

- 07 : « L'aménagement hydraulique de la Gardonnenque grâce au barrage de La Borie », *Agriculture gardoise* (revue éditée par la Chambre d'agriculture du Gard)
- 07 : « Avis d'ouverture d'enquête. Projet : construction du barrage de la Borie », *Midi-Libre*
- 26/07 : « Réquisitoire européen contre le barrage », *Midi-Libre*
- 08/07 : « Barrage de La Borie : l'enquête d'utilité publique est en cours », *Midi-Libre*
- 02/07 : « Barrage de La Borie : le développement touristique menacé », *Midi-Libre* (page Mialet)
- 28/06 : « Barrage de La Borie : des réunions publiques », *Midi-Libre*
- 27/06 : « Défense de la vallée française », *Midi-Libre*
- 15/06 : « La qualité de la vie : oui, le barrage de la Borie : non », *Midi-Libre* (page Mialet)
- 14-20/06 : « le barrage divise les Cévennes », Jérôme Marchand, *L'Express*
- 22/02 : « La Borie : le conseil général unanime moins deux voix », *Midi-Libre*
- 31/01 : « Barrage de La Borie : le "oui" du conseil général », *Midi-Libre*
- 31/01 : « Le barrage de La Borie en question », *Midi-Libre*
- 17/01 : « Déshabiller Pierre pour vêtir Paul », *Midi-Libre*
- 1984
- 15/12 : « Barrage de La Borie : les agriculteurs y comptent », *Midi-Libre*
- 30/11 : « Le mouvement des paysans cévenols et le P.S.U. pas d'accord... », *Midi-Libre*
- 05/11 : « Le barrage de La Borie au point mort. Prochaine étape : les cantonales », *Midi-Libre*
- 30/09 : « Agriculteurs cherchent grosse quantité d'eau », *Midi-Libre*
- 10/09 : « Barrage de La Borie : opposition tenace », *Midi-Libre*
- été : « Le barrage de La Borie », Daniel Travier, *Causses et Cévennes*, n° 3
- 02/08 : « Barrage de La Borie. Une fête pour dire non », *Midi-Libre*
- 29/07 : « Fête champêtre au Château de Marouls », *Midi-Libre*
- 20/07 : « Barrage de La Borie », *Midi-Libre*
- 25/03 : « Barrage de La Borie. Le projet fait des vagues », *Midi-Libre*
- 24/03 : « Irriguer pour contrer l'entrée de l'Espagne ? », Francis Lumineau, *Midi-Libre*
- 23/03 : « Le barrage de La Borie en Cévennes. Six projets en vingt ans », Francis Lumineau, *Midi-Libre*
- 19/03 : « La Vallée française peut être sauvée », *Midi-Libre*
- 15/03 : « Barrage de La Borie : dossier différé », *Midi-Libre*
- 25/02 : « Les Cévennes en péril à la Borie », *Cévennes Magazine*, n° 189
- 24/02 : « Défense de la Vallée française et de la Vallée de Mialet », *Midi-Libre*
- 06/02 : « Le barrage de La Borie : "un projet inutile et nuisible" », *Midi-Libre*

– 1983

03/03 : « Assemblée générale de l'association opposée au barrage sur le Gardon », *Midi-Libre*

– 1982

09/09 : « Les pêcheurs hostiles au barrage de La Borie », *Midi-Libre*

26/08 : « Alès n'est pas concernée », *Midi-Libre*

08 : « Le barrage de La Borie refaisant surface, le projet provoque des réactions tous azimuts », *Midi-Libre*

25/04 : « Association de Défense des Vallées Françaises », *Midi-Libre*

26/02 : « A propos du barrage sur le Gardon », *Midi-Libre*

– 1970

06 : « Texte déposé au dossier d'enquête par M. Marceau Lapierre, ancien maire, ancien conseiller général de St Jean du Gard », *Midi-Libre*

24/04 : « Observations sur le dossier d'enquête d'utilité publique du barrage de Mialet », *Midi-Libre*

Documents audiovisuels

Le Gardon en débat, production Association interdépartementale de défense de la vallée française et de la vallée de Mialet
Castors en colère, Piccel Vidéo, s.d.

Pas de béton pour le Gardon, 1990. Piccel Vidéo, 40'

Barrage dans les Cévennes, 29'

Assemblée du Désert 1990, 1990. F. Clavairolle et M. H. Piault (A.L.F.I.S.E.D.), 30' (rushs)

Journal régional FR3 (extraits)

Journal national A2 (extraits)

Barrage de la Borie, Paul Seban (reportage pour « Envoyé spécial »)

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFPE : association de faisabilité pour un projet environnemental
AIDVFVM : association interdépartementale de défense de la vallée Française et de la vallée de Mialet
AREV : alternative rouge et verte
BRGM : bureau des ressources géologiques et minières
BRL : abréviation de CNBRL
CEE : communauté économique européenne
CELIB : comité d'étude et de liaison des intérêts bretons
CNBRL : compagnie nationale du bas Rhône Languedoc
DIREN : direction régionale de l'environnement
DUP : déclaration d'utilité publique
FDSEA : fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
FEDER : fonds européen de développement régional
INRA : institut national de la recherche agronomique
MAB : man and biosphère
OCDE : organisation de coopération et de développement économique
PNC : parc naturel des Cévennes
RPR : rassemblement pour la république
SAU : surface agricole utile
SCIC : société coopérative d'intérêt collectif
SHPF : société d'histoire du protestantisme français
ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

UNE COLLECTION DU LAHIC ET DU DÉPARTEMENT DU PILOTAGE DE LA
RECHERCHE ET DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE
Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture

dirigée par Daniel Fabre et Claudie Voisenat

COMITÉ DE LECTURE

Annick Arnaud	Jean-Christophe Monferran
Gaetano Ciarcia	Sylvie Sagnes
Christian Hottin	Jean-Louis Tornatore
Thierry Wendling	

Les manuscrits doivent être adressés au secrétariat du Lahic
11, rue du Séminaire de Conflans 94220 Charenton-Le-Pont
Tél : 01 40 15 76 20 – Fax : 01 40 15 76 75
e-mail : nadine.boillon@culture.fr

VOLUMES PUBLIÉS

Carnet 1 : Gaetano Ciarcia,

La perte durable – Étude sur la notion de «patrimoine immatériel», 2006.

Carnet 2 : Claudine Gauthier,

Philologie et folklore : de la définition d'une frontière disciplinaire (1870-1920), 2008.

Carnet 3 : Gaetano Ciarcia,

Inventaire du patrimoine immatériel en France – Du recensement à la critique, 2008.

Carnet 4 : Christian Hottin,

Des hommes, des lieux, des archives : pour une autre pratique de l'archivistique, 2009.

Carnet 5 : Christiane Amiel & Jean-Pierre Piniès.

Entre mémoires et usages. La Cité de Carcassonne ou les temps d'un monument, 2010.

Carnet 6 : Jean-Louis Tornatore & Noël Barbe.

Les formats d'une cause patrimoniale. Agir pour le château de Lunéville, 2011.